LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE



Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 1

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

PARIS -- *140, Boulevard de l'Hôpital, 140* -- *PARIS*

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

ESSENCES DE FLEURS :
CONCRÈTES, SEMI-LIQUIDES,
PURS PARFUMS ABSOLUS

OBTENUES PAR LES DISSOLVANTS VOLATILS

LAUTIER FILS

Usines à **GRASSE** et **BEYROUTH**

Capes = Viscose

BREVETÉES S. G. D. G.

CAPSULAGE HERMÉTIQUE ET INVIOLABLE

Avant Séchage :

Après Séchage :



Agent Général :

J. G. VANDERHEYM

16, Rue du Louvre, 16

TÉLÉPHONE : GUTENBERG 09-48

PARIS

Il suffit d'envoyer un flacon-type *bouché* pour qu'il soit gratuitement retourné capuchonné, avec une douzaine de capes pour essais et la notice explicative.

Indispensable pour Parfumeries, Drogueries, Spécialités, Produits chimiques pharmaceutiques et alimentaires

---

Maison fondée en 1820

ROURE-BERTRAND FILS

GRASSE (A.-M.)

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Nice 1883
Barcelone 1888
Paris 1889
Saint-Louis 1904
Milan 1906

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE et la SAVONNERIE

Huiles essentielles

Pommades, Huiles, Paraffinee et Neutralines aux Fleurs
Essences concrètes, solides et liquides, tirées directement des Fleurs
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Roses, etc.
Essences de Fruits.

GRANDS PRIX
Paris 1900
Liège 1906
Londres 1908
TROIS GRANDS PRIX
Bruxelles 1910

Usines à GRASSE (A.-M., France ; CHÉRAGAS (Algérie) : CAYENNE (Guyane Française).
Dépôts à PARIS, 53 bis, Rue du Rocher ; LONDRES, 102, Fenchurch Street ; NEW-YORK, 18, Cédar Street.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ..

NEUVIÈME ANNÉE

ANNÉE 1916



LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Mensuelle Illustrée

R. M. GATTEFOSSE
Rédacteur en Chef

Prix 10 Sols

Paris
140, Bd de l'Hôpital



A

B

D

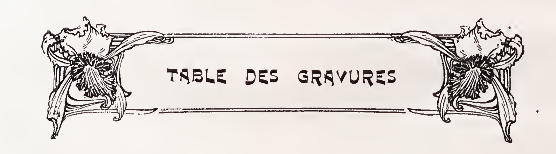
E F

S

T U V

X Y Z











Avec l'aurore de la nouvelle année, un espoir s'est levé dans tous les cœurs. Le magnifique effort, si parfaitement cohordonné, des armées de l'Entente, nous apportera-t-il bientôt la Victoire et la Paix ? Exprimons-en le souhait.

L'épuisement de l'ennemi est manifeste ; la volonté de vaincre de nos armées, au contraire, n'a pas cessé de croître.

L'an dernier, à pareille époque, à notre poste aux armées, nous songions à tous nos collaborateurs, à nos lecteurs amis, combattant eux aussi pour la cause glorieuse. Nous regrettions de ne pouvoir leur envoyer, avec nos vœux, l'expression de notre certitude de la victoire finale.

Les hasards de la guerre nous facilitent, cette année, cet aimable devoir.

Qu'ils nous permettent, tout d'abord, d'exprimer aux familles qui ont, comme nous, à déplorer la mort cruelle de leurs plus chers amis, notre admiration pour ceux qui, sans regret, ont donné leur vie au pays !

Salut aussi à ceux qui mourront encore avant que la victoire ait définitivement clos la liste funèbre.

Leur sacrifice leur sera compté, à eux et aux leurs, et la prospérité de longues générations sera leur œuvre. Ceux qu'ils laisseront après eux ne seront pas sans famille : dès le début de la guerre, la Nation a affirmé que leurs enfants seraient ses enfants ; nulle mère ne sera plus vigilante.

Cette pensée les soutiendra à leur dernière heure.

⁂

C'est avec une sorte de joie que nous avons lu les lettres aimables de nos nombreux amis saluant la réapparition de notre Revue comme une augure favorable. Elle sera l'hirondelle annonçant les beaux jours du printemps et de la Paix.

Au contact de l'ardente fournaise, la France a connu la qualité du précieux métal dont elle est forgée. Elle a pris confiance en se connaissant mieux. La stupeur économique des premiers jours s'est lentement transformée en une activité méthodique. Les femmes françaises se sont révélées les dignes épouses de nos admirables combattants. Elles ont compris que la vie du pays ne devait pas s'arrêter et elles se sont mises courageusement à l'œuvre. Dans nos campagnes, malgré l'absence de la partie virile de la population, les cultures, les récoltes, les distillations même de nos plantes alpestres ont été assurées par leurs soins. Dans les villes, maintes usines ont rouvert de nouveau leurs portes grâce à leur initiative.

⁂

Malgré les difficultés de toutes natures suscitées, comme à souhait, par des administrations multipliées et étrangères les unes aux autres et qui se montrent, davantage encore qu'en temps de paix, au-dessous de leur tâche, le commerce intérieur, puis l'exportation, ont pris, petit à petit quelqu'essor.

Nos amis et alliés britanniques ont songé, eux, avant tout, à maintenir intacts leur commerce et leur industrie, sources de leurs richesses. Le résultat est remarquable : près de 200 millions de francs d'augmentation mensuelle des exportations.

Nous n'en demandons pas autant, car nous faisons passer avant toutes choses la lutte pour l'indépendance. Mais une meilleure compréhension des besoins nationaux eut permis une considérable amélioration de notre situation économique en même temps qu'une meilleure situation de notre change. Notre position mondiale ne pouvait qu'y gagner et la Victoire en aurait été rapprochée.

Le hideux M. Lebureau, l'expérience venant et sous la pression de l'opinion publique, perdra peut-être de son omnipotente et aveugle outrecuidance ; peut-être alors pouvons-nous espérer un relèvement du chiffre de nos transactions.

Les initiatives privées se sont heurtées jusqu'à présent au mauvais vouloir et à l'indifférence du Parlement et de l'administration.

Souhaitons que nos armées, flots herculéens, puissent être assimilées, au retour du front, aux eaux purificatives de l'Alphée.

⁂

Citons cependant l'initiative louable de l'Office de produits chimiques et pharmaceutiques, rattaché au Ministère du Commerce, mais ignoré du Ministère de la Guerre, ouvrant une enquête sur les conditions dans lesquelles nos industries pourront pros-

pérer. Cet organisme, convenablement consulté, aurait pu faire gagner à la France quelques centaines de millions. Il a été oublié, relégué et n'a pu jouer le rôle de régulateur pour lequel il avait été créé.

M. Cambon, dont nous ,avions apprécié la valeur comme économiste, s'en prend ces jours-ci aux chimistes français, mettant en doute leur compétence, leur nombre et leur capacité commerciale. Ce reproche de la part d'un homme intelligent nous est plus sensible que toutes les mesquineries stupides des administrations.

Il est vrai que beaucoup de chimistes distingués sont morts et meurent tous les jours dans les tranchées. Il est vrai qu'en Allemagne, ils sont mobilisés dans leurs laboratoires où ils rendent de signalés services. Il est vrai qu'ils seront plus nombreux que nous après la guerre. Ils n'ont pas été remplacés à leur poste de combat scientifique par des bouchers ou des nullités quelconques.

Mais ceux de nos compatriotes qui resteront debout sauront montrer que, comme toujours, ils marchent les premiers dans la voie féconde des découvertes (quand on ne les utilise pas comme terrassiers) où les Allemands ne peuvent que les suivre.

Si l'organisation se montre hésitante, si l'effort collectif reste incohérent, où pouvons-nous prendre l'exemple de la meilleure méthode ? A qui en revient la responsabilité ?

Nous reprendrons ces discussions encore prématurées, à la fin de l'année, après la Paix. Nous aurons maintes réclamations à formuler.

Mais nos reins seront ceints pour descendre dans l'arène et nous aurons conservé, avec nos armes, l'habitude des combats.

Peut-être alors nous écoutera-t-on.

1916, Salut !

PARFUMERIE MODERNE.



Je n'ai nullement l'intention de découvrir ici un Maroc que les services de l'agriculture de la Résidence Générale ont déjà étudié savamment et fait connaître. Mon but, plus humble, très timide même, est d'orienter vers un de nos protectorats à l'avenir le plus riche et le plus divers, les malheureux qu'aura éprouvés la guerre et qui se verront dans la nécessité de refaire leur situation.

La *Parfumerie Moderne* pourra servir de guide à ces deshérités et faciliter dans une certaine mesure, leur relèvement. Voilà pourquoi j'ai cru bon de résumer à grands traits les résultats de mes promenades dans diverses régions marocaines et d'en décrire la flore parfumée.

Dès maintenant qu'on me permette une explication. Le Maroc est une terre essentiellement fertile qui donnera des récoltes florales variées. *Toutes les fleurs* y viendront à bien et très vite, abondamment et plusieurs fois par an. Aussi l'industriel qui voudrait engager dans cette voie des capitaux avec, à leur service, une certaine compétence, sera sûr d'un succès rapide et au-dessus de tout espoir. Mais, encore une fois, ce n'est pas à ce capitaliste que je m'adresse aujourd'hui, ce n'est qu'en passant que je lui indique les qualités du Maroc au point de vue fertilité du sol.

Prenons plutôt l'horticulteur peu fortuné désireux de retirer du Maroc des bénéfices presque immédiats en utilisant les plantes déjà acclimatées. Nous supposons, bien entendu, qu'il a, en France ou ailleurs, les débouchés voulus. A celui-là, deux régions bien distinctes s'offrent : la plaine en bordure de la mer, déjà pacifiée, et la montagne de l'intérieur, bientôt très calme.

La plaine maritime produit, dès maintenant, à l'état naturel, quatre essences florales principales, prêtes à l'exploitation : le rosier, l'oranger, le laurier rose et la violette.

Les riches jardins aux alentours des villes comportent tous de multiples orangers. Souvent peu soignés, ils produisent néanmoins des fleurs et des fruits remarquables. Pour mémoire, je citerai les oranges de Rabat, célèbres plus qu'au Maroc, et à juste titre. La voie du chemin de fer militaire traverse, en entrant dans Rabat, de jardins aux arômes enchanteurs, espoirs des futures récoltes.

Le rosier est plus rare (1). On le voit grimper timidement dans quelques haies sauvages et dans des jardins privés à l'intérieur des villes. Les Marocains en font de délicieuses

---

(1) Le rosier, très abondant dans la région de Marakech, y est déjà utilisé industriellement. N.D.L.R.

tonnelles, quoique incultes, et ils soupçonnent à peine tout le profit pécuniaire qu'ils pourraient retirer de ces sauvageons.

Le laurier rose, aux lourdes grappes capiteuses et enfiévrantes, aime les berges d'oued. On le trouve en massifs compacts, auxiliaires d'embuscades, pleins de nids d'oiseaux, un peu partout, dans l'intérieur, jusqu'à 7 et 800 m. d'altitude. Les fleurs, légèrement musquées, embaument les rives désolées des oueds marécageux et impaludés. Et l'on dirait que, de leur frondaison, un faune pervers exhale une haleine meurtrière pour attirer le voyageur altéré vers l'eau traîtreuse qui inocule le paludisme...

La violette, toujours humble, habite les bosquets, les clairières, les gazons. Elle est à fleur simple, très parfumée et l'indigène commence à la cueillir pour la vente.

Il est certain qu'avec un ou deux hectares de terrain, un peu de goût et un rien d'activité, de coquets bénéfices sont à retirer de l'exploitation de ces essences florales. Qu'on n'aille pas croire ces essences seules au Maroc de la plaine. Encore une fois, je ne fais pas une étude approfondie de la flore ; l'horticulteur décidé saura trouver des plants nouveaux et en acclimater d'étrangers, en profitant de la chaleur hivernale et des éclosions précoces que permet le Bas Maroc.

Car la plaine, dès le mois de mai, devient sinon inhabitable, du moins inexploitable. C'est alors que l'homme industrieux quittera la mer pour la montagne et cultivera les fleurs qui exigent l'altitude, les nuits fraîches et la chaleur modérée.

Dans le Moyen-Atlas, on trouve de 1.000 à 1.900 m. d'altitude des tubéreuses, des ixias odorantes, des glaïeuls, des iris, des jonquilles et des pivoines. Je laisse de côté les glaïeuls et les pivoines qui ne ressortissent pas à la parfumerie et n'ont qu'un intérêt d'ornementation.

Mais les iris, les tubéreuses, les ixias et les jonquilles (ou plutôt les narcisses) poussent innombrables et n'attendent plus qu'un traitement approprié pour livrer à l'industriel leurs doux parfums. C'est par tonnes qu'on pourrait quotidiennement distiller ces fleurs. Et cela, dès maintenant, presque sans aucune culture.

Les amaryllidées et les iridées bulbeuses ou rhizomateuses pullulent dans ces terrains où les alluvions fertilisantes ne manquent pas. A tel point que les ixias, habituellement inodorantes, ont ici un arôme très fin, léger, mais positif. Je crois même pouvoir certifier avoir vu des agapanthes, je dis : je crois, parce que c'est par hasard que je vis des grappes sèches de ces fleurs bleues ; je diagnostiquai agapanthes, mais l'identification absolue me fut impossible. A noter aussi du jasmin que j'ai déniché une seule fois.

Mon très rapide et très sommaire aperçu passe, bien entendu, sous silence les fleurs importées et qui sont légion. Cet aperçu pourrait induire en erreur des lecteurs superficiels, capables de croire à l'existence de deux Marocs très distincts. Non ! les fleurs de la catégorie montagneuse (catégorie personnelle à moi, mais non scientifique) viennent aussi dans la plaine, mais bien plus tôt. J'ai parlé de l'été à la montagne pour ne pas laisser croire à une morte-saison florale. On peut presque dire qu'à tout moment de l'année, un coin plus ou moins large du Maroc est fleuri.

Les conséquences sont faciles à déduire : une usine de distillation des fleurs, installée aux environs de Rabat ou de Casablanca, alimentée par les indigènes — les enfants, avec de petits ânes suffiraient, et à très bon compte — une telle usine, dis-je, dirigée par un homme aussi compétent qu'actif, donnerait des résultats très intéressants. Elle trouverait, en outre, un débouché naturel dans la population métropolitaine et parmi les notables indigènes, fort amateurs de parfums et tributaires, jusqu'ici, de la Turquie et de l'Allemagne.

L'affaire m'a paru intéressante à signaler aux lecteurs de la *Parfumerie Moderne*, dont les intérêts professionnels sont en jeu et vont se ressentir de la guerre. Je me hâte d'ajouter — ou plutôt j'y insiste — que des détails plus complets, plus compétents et définitifs seront utilement demandés au département de l'agriculture, à la Résidence générale (Rabat) (1).

Je ne puis clore cet article sans signaler l'abondance extraordinaire de menthe et de thym, ces deux essences intéressant sans doute quelques lecteurs de cette Revue. La menthe, poivrée, sauvage, vient partout dans la plaine. Et le thym s'accommode des terrains rocailleux où il ne sert actuellement qu'à la nourriture d'innombrables lapins. La lavande elle-même doit pousser au Maroc. Je n'ai pas vu la lavande de France, mais j'ai trouvé une labiée aromatique analogue d'arôme et de morphologie.

Docteur FORGUES.

---

(1) On trouvera aussi des renseignements supplémentaires intéressants auprès des Directeurs des Pépinières modèles de Rabat et de Fez.



Les Victimes de la Guerre

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Je suis la veuve du soldat Joseph Icard, tombé au champ d'honneur, avec qui vous correspondiez autrefois assez régulièrement au sujet de ses projets d'installations pour le traitement du Jamin. Hélas ! il a fallu cette horrible guerre pour détruire toutes les espérances.

« Nous faisons partie d'un Syndicat de producteurs de fleurs de l'arrondissement de Grasse : le président et plusieurs membres du Conseil d'administration sont mobilisés et personne ne s'occupe de la vente des produits fabriqués avec les récoltes de 1913, 1914 et 1915.

« Beaucoup de pauvres veuves font comme moi partie de ce syndicat et sont obligées de laisser périr les plantations fautes de ressources...

« Vve Anna Icard, producteur de fleurs à Peymeinade (Alpes-Maritimes).

Nous signalons à nos lecteurs la situation lamentable de ces syndiquées intéressantes et serons heureux que leur aide ne laisse pas disparaître la richesse de ce canton.

♧ ♧ ♧

Intelligences avec l'Ennemi

Malgré tous les règlements actuellement en vigueur et ne craignant pas de se mettre ouvertement en contradiction avec l'opinion publique, certains industriels français n'ont pas hésité à conserver, dans des pays neutres, les relations qu'ils avaient avant la guerre avec des nationaux ennemis.

Sans doute espèrent-ils échapper à la loi en maquillant les raisons sociales des firmes ennemies avec lesquelles ils continuent à faire des affaires et qui, par un comble d'inconscience, les *représentent* auprès de la clientèle neutre.

Nous espérons qu'il suffira de signaler le fait, sans le préciser encore, pour que les coupables cessent ces pratiques qui semblent un défi au patriotisme français et aux amitiés que nous conservent les neutres.

Voici quelques faits et nous prions nos lecteurs de nous signaler tous ceux du même ordre qui pourraient leur être connus.

1° Deux grandes maisons de Paris sont représentées à Barcelone par un Boche, sous le couvert du nom de son beau-père qui est Espagnol, mais personne n'est trompé par cette substitution trop grossière.

2° Un Boche associé à un Espagnol représente plusieurs maisons françaises, entr'autre une fabrique de parfums synthétiques et une fabrique de brosserie fine des environs de Paris. Depuis la guerre, le nom du Boche a disparu de la raison sociale, mais il continue à être l'associé de la maison comme autrefois.

Les représentants Français à l'étranger ont tenu à ne plus avoir de relations avec nos ennemis, est-ce que les maisons françaises ne comprennent pas que leur devoir est de cesser de se faire représenter par des Boches ! Nous pensons qu'il ne sera pas nécessaire de donner de plus amples précisions pour que ce scandale cesse.

♧ ♧ ♧

Pour nos Prisonniers

M. Germain Vandevelde, autrefois parfumeur avenue de la Grande-Armée, à Bruxelles, et un de nos abonnés de la première heure, est actuellement interné dans un camp de concentration allemand. Il demande à ses collègues moins infortunés, des envois d'ouvrages techniques de la partie. Nous espérons que nos lecteurs s'empresseront de lui envoyer leurs ouvrages usagés.

Nous faisons appel également aux auteurs.

Voici l'adresse :

Germain Vandevelde,
Belgier Lager,
Wellblech-Saracke, 47 Munster-Lager.
Hanover.

Nos remerciements anticipés.



L'ACCAPAREMENT des HUILES par les MAISONS ALLEMANDES

Les parfumeurs ont pu être étonnés de la pénurie croissante d'huiles de Vaseline blanches ou jaunes et d'huiles de graissage depuis la déclaration de guerre. Beaucoup de fabricants russes étaient, il est vrai, de Riga, port bloqué dès les débuts des hostilités, mais il existait, en France, des stocks importants qui n'ont été mis sur le marché que par petites quantités et lentement de façon à légitimer, par une apparence de rareté, l'augmentation rapide des cours.

Il est bon de porter à la connaissance des intéressés les renseignements qui ont été centralisés par la Chambre syndicale des huiles et graisses industrielles. Grâce à l'activité de cette compagnie, il a pu être établi :

1° Que la Société Wallach et Cie, à Aubervilliers et la Société des Pétroles Fanto étant notoirement de nationalité ennemie, leur séquestre a été prononcé régulièrement.

2° Que la Société anonyme française Stern Sonneborn, primitivement séquestrée, puis mise ensuite sous le simple contrôle de l'autorité militaire, n'est qu'une filiale d'une Société allemande et a été cependant favorisée d'ordres pour l'armée et nommée *fournisseur du Ministère de la Guerre.*

La Société française Stern-Sonneborn est, en effet, une filiale de la « Œlwerke Stern-Sonneborn A. G. », de Hambourg (marque O.S.S.A.G.), mais elle prétend avoir vendu 637 de ses actions à une Société belge le 2 juillet 1914, par acte enregistré le 2 août 1914 : Etrange coïncidence !

Il semble d'ailleurs que la même Société Belge contrôle également une Société d'importation des huiles de graissage russe dont la conduite est assez peu claire.

Il résulte de l'enquête menée magistralement par M. Bureau, du Syndicat des marchands d'huiles, que M. Schottlander, directeur de la Société anonyme pour l'importation des huiles de graissage de Lyon, est Allemand naturalisé, qu'il a pris prétexte d'un séquestre momentané d'un stock de 1.100 tonnes d'huiles pour faire passer cette provision à une autre Société faisant partie d'un trust, société qui profite de la hausse au détriment des détenteurs de contrats mis ainsi dans l'impossibilié d'en obtenir exécution. Ce consortium, dénommé : Convention de Hambourg, lie les firmes : 1° Ernest Schliemann, G.m.b.H., de Fribourg, et 2° Wilhelm Schliemann, de Hambourg ; 3° Minéralœlwerke Albrech et C°, de Hambourg. (M. Albrecht étant administrateur de la Soc. Stern-Sonneborn) qui est chargée par l'Allemagne de la réquisition des huiles minérales existant en Belgique ; 4° la Société pour l'importation des huiles de graissage à Lyon ; 5° la Société anonyme A. André fils, à Paris.

Ce trust est contrôlé par la Société d'armements d'industrie et de commerce d'Anvers, société Belge d'apparence, dont font justement partie les administrateurs de ces différentes sociétés.

La totalité des actions de la Société pour l'importation des huiles de graissage (Schottlander) constituée le 20 janvier 1914, a été rétrocédée dès la veille même de sa constitution à la Société d'armements d'industrie et de commerce d'Anvers.

La fourniture d'huiles de vaselines est désormais difficilement assurée par quelques maisons belges installées en Angleterre, notamment par l'ex-directeur d'une grande firme allemande des environs de Bruxelles.

Mais les huiles brutes manquant, grâce au trust, ne serons-nous pas bientôt entièrement démunis !





NOS IMPORTATIONS SONT MENACÉES EN RUSSIE



Le Ministre des Finances de l'Empire russe a pris récemment une mesure susceptible d'avoir les plus fâcheuses conséquences sur l'importation en Russie des produits de la Savonnerie et de la Parfumerie françaises, ainsi, d'ailleurs, que d'une grande partie de ceux de notre Industrie nationale.

La Circulaire 4384

Par une circulaire portant le numéro 4384, il a fait remarquer aux divers agents dépendant de son administration que, d'après les informations qu'il possède, « les entreprises étrangères faisant du commerce dans l'Empire par l'entremise de comptoirs d'importation ou d'intermédiaires divers, n'acquittent pas l'impôt industriel » ; or, d'après l'article 366 des Statuts impériaux sur les impôts directs, « toutes les entreprises industrielles faisant le commerce en Russie, à l'exception de celle qui sont indiquées aux articles 371, 372, 484 et 485 des mêmes statuts, sont assujetties au dit impôt ». On ne peut, ajoute-t-il, admettre comme excuse que les comptoirs et bureaux par lesquels ces Maisons opèrent sont déjà frappés eux-mêmes de l'impôt industriel ; cet impôt, en effet, est payé par ces comptoirs et bureaux « pour leur activité de commissionnaires ou d'intermédiaires, mais le bénéfice réalisé par les entreprises étrangères avec lesquelles ils sont en relation n'est pas compris dans cette imposition ».

Il faut donc, ordonne le Ministre, prendre toutes les mesures réglementaires « pour obtenir désormais le paiement de l'impôt industriel par les maisons étrangères qui ont recours, pour faire du commerce en Russie, à des intermédiaires quelconques ». Ces derniers seront considérés comme opérant pour leur propre compte et imposés d'après le chiffre global de leurs affaires s'ils refusent de nommer leurs commettants ou si ceux-ci refusent de payer.

L'Article 336 des Statuts Impériaux sur les Impôts directs

L'article 366 des Statuts impériaux sur les impôts directs, auquel fait allusion la circulaire 4384 prescrit d'appliquer aux entreprises industrielles et commerciales :

1) Une patente de première classe, s'élevant à plus de mille roubles par an ;

2) Une taxe sur les bénéfices, établie, d'après le barème russe, fondée sur le chiffre d'affaires déclaré par l'assujetti, et susceptible de vérification par examen comptable des livres commerciaux.

Ce texte est en vigueur dans tout l'Empire pour le commerce local. Le Ministre des Finances veut en étendre désormais les effets aux maisons étrangères, ce qui n'avait jamais eu lieu jusqu'à présent.

Semblable extension n'apparaît ni logiquement ni juridiquement fondée.

Un Impôt Russe sur les Contribuables Français

En effet, elle aurait pour conséquence véritable de permettre au Gouvernement russe d'appliquer à toute une catégorie de contribuables français un véritable impôt nouveau, qu'ils auraient à acquitter eux-mêmes ou à faire acquitter par leurs représentants. Il est inadmissible, aussi bien en Droit qu'en Equité, de voir les nationaux d'un pays soumis à des taxes intérieures dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants et qu'ils n'habitent pas.

Un Etat a la puissance d'augmenter les taxes douanières relatives aux produits importés sur son territoire. Il protège ainsi, à son gré, son industrie nationale et accroît, suivant ses besoins, une partie de ses ressources fiscales. Le gouvernement impérial russe peut, s'il le juge convenable, recourir à une mesure de ce genre, qui l'exposera, de la part du gouvernement français, à une mesure de réciprocité plus ou moins équivalente. Il faut lui dénier le droit d'agir comme il se propose de le faire.

Un Véritable Ostracisme à l'encontre des petits Importateurs

On dira qu'en dernière analyse l'impôt nouveau correspond à une augmentation déguisée du tarif douanier à l'importation ; les Maisons qui s'y verront astreintes augmenteront les prix de leurs marchandises et la charge de cette augmentation retombera sur leur clientèle, c'est-à-dire sur les consommateurs, ce qui est exactement le cas lorsqu'il se produit une augmentation quelconque des tarifs de douane.

Le raisonnement institué de la sorte pèche par un point. En effet, il ne tient pas compte de ce fait que l'impôt nouveau frappera d'un droit fixe de 1.000 roubles par an, toute Maison importatrice ; or, si ce droit peut être supporté, à la rigueur, par une Maison faisant un chiffre d'affaires considérable, il n'en est pas de même pour les Maisons qui importent peu ou qui débutent dans l'importation.

L'Exemple des Fabricants Français de Parfums et de Savons

Examinons, par exemple, le cas d'un fabricant français de parfums et de savons qui, désireux de prendre après la Victoire une partie de la place occupée naguère par ses concurrents boches, s'efforce dès maintenant de se créer une clientèle en Russie. Il est peu probable qu'avant un an ou deux, il puisse vendre pour plus de 100.000 francs.

Dès lors, l'impossibilité est absolue pour lui de payer 4.000 francs d'impôts russes, ainsi décomposées :

Patente : environ 3.000 francs.

Impôt sur le bénéfice : environ 1.000 fr., ce qui correspond à 4 pour cent de son chiffre d'affaires, alors que son bénéfice net ne dépassera pas très sensiblement ce pourcentage.

La loi russe oblige le commerçant à prendre une patente de « vendeur en gros » toutes les fois qu'il ne livre pas directement et exclusivement aux consommateurs : c'est à peu près toujours le cas des importateurs pour qui l'intermédiaire, le représentant local, est pratiquement obligatoire. Mais elle oblige, par surcroît, à prendre une patente dans chaque ville où le commerçant assujetti à un représentant, un commissionnaire, un concessionnaire ou un consignataire.

Un raisonnement bien simple indique que se soumettre à la loi nouvelle est impossible à quiconque n'est pas assuré de faire au grand minimum un chiffre de 500.000 francs par an, sur chaque place où il sera représenté.

Quel est l'importateur français de parfums et de savons en Russie qui pourrait se flatter d'être dans ce cas et qui, par suite, voudrait accepter les charges nouvelles ?

Une Action commune qui s'impose

La circulaire 4384 commence à être appliquée rigoureusement en certaines parties de l'Empire. Sa mise en vigueur sera bientôt générale.

Il faut donc que, sans délai — dans l'intérêt du commerce français en général, ainsi que du commerce de la Savonnerie et de la Parfumerie en particulier — les industriels et les négociants français agissent, par l'intermédiaire de leurs députés, de leurs sénateurs et de leurs groupements corporatifs, auprès du Ministre du Commerce et du Ministre des Affaires étrangères, pour que ceux-ci interviennent à leur tour, dans le but d'obtenir du gouvernement russe un traitement plus équitable.

Si la circulaire 4384 n'était pas rapportée, il faudrait envisager comme une nécessité pénible, l'obligation de suspendre toute propagande en Russie pour nos produits.

***

En tout état de cause, notre revue se propose d'agir immédiatement avec la plus grande énergie auprès des Pouvoirs publics et de leur dire :

A l'heure actuelle, lorsque tous les efforts des pays alliés tendent à resserrer les liens commerciaux qui les unissent, afin d'arriver, après la Victoire, à ruiner l'expansion économique allemande, la circulaire 4384 du Ministre des Finances de Russie ne peut avoir qu'un résultat défavorable, celui de saper irrémédiablement toutes les espérances qui pouvaient être légitimement conçues sur le rapprochement industriel et commercial franco-russe.

Francis MARRE.



L'Allemand est hâbleur et n'a pas de vergogne
Et les biens du voisin il sait les faire siens ;
S'emparer d'un produit c'est facile besogne
Et se l'approprier est bien dans leurs moyens !

Aussi comme ils sont fiers de leur Eau de Cologne
Qui n'a d'eux que le nom qu'un jour des Italiens
Appelèrent ainsi ! Qu'on la fasse en Bourgogne
Ou bien à l'étranger, même chez les Prussiens,

Il nous faut recourir pour que l'eau de Jouvence
Ait un parfum parfait, capiteux et bien frais
Aux aromes exquis de la flore de France.

L'eau de Cologne doit son immense succès
Aux exquises senteurs de la belle Provence :
Tous ses constituants sont des produits français !

Novembre 1915.

Pierre MAURE.



CAUSES DE LA PROSPÉRITÉ DE L'INDUSTRIE SUISSE DES PARFUMS



L'attention du Ministre de la Guerre a été attirée sur l'importance relativement considérable de l'importation mensuelle de la Suisse en produits chimiques divers et notamment en parfums de Synthèse et en produits pharmaceutiques. Dans l'atmosphère de suspicion dans laquelle nous vivons actuellement, il était naturel que l'on conclue *a priori* à une complaisance coupable des maisons suisses et à l'introduction frauduleuse de marchandises boches transitant par le territoire neutre mitoyen.

Notre avis nous ayant été demandé, nous avons dû combattre la thèse de l'autorité militaire et nous n'avons pas eu de peine à établir que l'industrie suisse des produits de chimie organique s'est développée considérablement depuis une quinzaine d'années, grâce à des conditions locales éminemment favorables. Elle est parfaitement à même de produire les quantités qu'elle importe actuellement en France.

Les soupçons des autorités militaires et douanières ne sont donc généralement pas fondés et il convient de ne pas considérer les importations suisses avant tout examen, comme coupables. Qu'il y ait eu dans quelques cantons rapprochés de l'Allemagne, des introductions de produits chimiques (et surtout de matières premières brutes), cela n'est pas douteux. Mais on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que la plus importante majorité des envois de musc, coumarine, vanilline, héliotropine, violettes, etc., qui transitent à Delle ou à Bellegarde, sont de sûre et loyale origine suisse.

Et cette constatation, en nous permettant d'examiner les causes du développement de l'industrie chimique dans la République voisine, doit nous servir de leçon et d'exemple.

Disons cependant pour commencer, qu'une des causes de l'installation en Suisse de quelques laboratoires, peut-être trouvée dans la faible protection des « Brevets de corps » qui permettait d'y préparer sans entraves, des spécialités dont les procédés étaient brevetés en France ou en Allemagne. Une fausse désignation suffisait ensuite pour faciliter l'introduction de ces produits dans les pays où les lois sur les brevets n'en permettaient la fabrication qu'aux légitimes inventeurs.

Ces avantages un peu spéciaux n'empêchèrent pas les industriels de constater qu'un grand nombre d'autres causes les favorisaient. Taxes et patentes peu élevées, droits de douanes minimes sur les matières premières, facilité de l'usage de l'alcool, soit comme dissolvant, soit comme réactif, force motrice, eau abondantes et peu coûteuses, mentalité ouvrière avantageuse, en un mot, toutes les conditions requises étaient réunies pour une prospérité rapide des fabriques de produits organiques.

C'est ainsi que l'on vit un laboratoire créé à Versoix, dans un petit local, se transporter ensuite à Vernier et englober trois usines couvrant plusieurs hectares.

A Genève, à Bâle, à Zurich, de véritables centres d'industrie chimique ont pris naissance et leur exportation atteint annuellement un chiffre de l'ordre de la centaine de millions de francs !

Sans avoir recours aux systèmes trustaires allemands, les chimistes suisses, par leur simple effort personnel, ont obtenu dans un milieu favorable des résultats que les Français ne peuvent espérer, encerclés qu'ils sont dans mille règlements hostiles. Tout se coalise en France pour rendre le travail infructueux, droits de douane exagérés sur les matières premières, prohibition des dissolvants alcooliques, taxes et impôts élevés, etc.

Aussi assiste-t-on à cette anomalie curieuse de fabriques françaises ayant leur usine principale en Suisse, de chimistes français s'installant à demeure dans ce pays favorisé.

Nous savons pertinemment qu'au moment où le nouveau droit de douane fut adopté, plusieurs maisons françaises formaient également le projet d'émigrer sur les rives du Léman ! La taxe de 15 % sur les parfums de synthèse étrangers en a fait hésiter quelques uns. Mais comme le gros marché est en Amérique et en Angleterre, il est à craindre qu'après la guerre, les impôts français augmentant, cette mesure soit la seule qui permette aux Français de lutter avec les fabriques anglo-saxonnes et américaines.

A moins que des mesures énergiques nous permettent dorénavant de faire meilleure figure dans le monde.

Si l'enquête du Ministère de la Guerre sur les produits organiques importés de Suisse fait ressortir les causes de notre infériorité, si elle hâte l'adoption de mesures indispensables désormais à la vie de l'industrie chimique française, elle n'aura pas été stérile.

Mais qu'on agisse sans tarder.

Attendre davantage serait une faute irréparable.



LES DROITS SUR L'ALCOOL ET L'INDUSTRIE DE LA PARFUMERIE



Voici un article qui pour avoir été publié dans le *Courrier de la Plata, de Buenos-Ayres*, n'en décrit pas moins une situation que nous pourrions, un de ces jours, voir établie en France.

Un bon averti en vaut deux, dit-on, peut-être l'expérience de nos collègues argentins pourra-t-elle nous inspirer à l'occasion.

« La politique mise à part, dit notre confrère, la grosse question du moment est l'augmentation projetée des patentes du commerce au détail.

Le Gouvernement n'ayant plus à sa disposition les revenus que lui donnait l'importation, cherche les moyens d'établir l'équilibre du budget. Il pense les avoir trouvés dans une surtaxe de la patente des petits commerçants, gens laborieux, économes, mais ne possédant qu'un mince capital qui, partant, ne peut fournir que de maigres bénéfices.

Le P.E. nous semble faire fausse route et travailler contre ses propres intérêts ; car ces gagne-deniers ne pouvant supporter des charges nouvelles fermeront boutique et s'établiront ailleurs. C'est ce qu'ils ont déclaré, mais en admettant qu'ils acceptent ces charges, ils augmenteront forcément la valeur de leurs marchandises et la consommation diminuera de telle sorte qu'ils n'auront d'autre ressource que de se présenter au Tribunal de Commerce. Les contribuables disparaissant, les revenus prévus échapperont au fisc.

Ce sont surtout les marchands de vins qui sont visés par la surtaxe sous prétexte d'hygiène et de moralité. Tout en se créant de nouveaux revenus, le P. E. entend également combattre l'alcoolisme. Il vaudrait beaucoup mieux pour la santé publique que ce vice n'existât pas en Argentine ; mais d'après le critérium gouvernemental, l'alcoolisme a droit à l'existence et même à la diffusion pourvu qu'il paie une forte contribution.

Ce sont là des subtilités de logique en contradiction flagrante avec la tradition protectionniste du Gouvernement argentin.

Depuis de longues années, en effet, la viniculture et l'industrie du sucre jouissent ici de privilèges qui sont à peu près indispensables à leur existence. Or, ce sont elles qui produisent l'alcool consommé sous toutes ses formes en Argentine. Elles fournissent à l'Etat et aux Provinces des recettes importantes ; leurs capitaux constituent une véritable richesse nationale. Le jour où l'Etat fermera leurs débouchés, que pourra-t-il attendre d'elles ?

L'argument de moralité n'est qu'un simple prétexte à l'application d'impôts qui n'ont d'autre raison d'exister que la nécessité budgétaire.

Les ivrognes trouveront toujours à boire et il n'est guère décent que le Gouvernement — sous prétexte de nécessité — exploite leur vice. Quant aux gens modérés dans leurs habitudes, ils supprimeront le vin, les liqueurs et même l'alcool qui alimente les lampes et réchauds, dès que ces articles auront dépassé la juste limite qu'une famille honnête peut leur assigner sur son budget.

Nous ne sommes pas seuls à considérer cette question au point de vue économique : un de nos grands confrères du matin disait il y a peu de jours : « sous la fiction de ce but régénérateur, on arrivera à supprimer ou à réduire à son minimum la production d'un article qui représente une des plus précieuses industries nationales... »

Il est à croire que les manifestations publiques organisées par le commerce auront la vertu de convaincre le P. E. qu'il a fait un faux calcul. Les Chambres, auxquelles l'étude du budget est maintenant confié, sauront modifier ce paragraphe.

Nous citerons, en outre, à l'appui de nos arguments, un cas typique.

Une des premières industries nationales fut celle de la parfumerie. Assez timide à ses débuts, elle arriva cependant à prendre un bel essor. Deux ans avant la guerre, elle possédait un gros outillage, étranger en général, mais elle n'employait que l'alcool argentin, la cartonnerie, la cristallerie et l'imprimerie nationales en grande partie. Elle payait, pour l'importation de ses matières premières, des droits importants : sa patente était « noble », entendez élevée dans la catégorie fiscale ; cependant elle vivait bien et faisait vivre de nombreux employés et ouvriers.

Les produits qu'elle mettait sur le marché n'étaient pas aussi raffinés que leurs similaires français ou anglais, mais ils étaient de vente courante.

Les hommes qui étaient alors à la tête des affaires publiques jugèrent que cette modeste

industrie tombait dans la catégorie de luxe ; ils la déclarèrent passive de peines fiscales sévères et on la surchargea de patentes et d'impôts additionnels : droits de timbre, droits spécifiques sur les extraits, droits sur les essences importées, enfin un dernier droit de $ 0.50 par litre d'alcool qui représentait simplement $ 0.40 d'augmentation sur l'ancien droit.

L'industrie de la parfumerie est moribonde aujourd'hui. Mais, l'Argentine peut se considérer heureuse. Grâce à l'initiative de ses hommes d'Etat, elle a favorisé le commerce allemand et américain ; elle est empestée des odeurs violentes des produits « made in Germany », maquillés de toutes les marques du monde. Ils sont infects, répugnants, mais il en existe en abondance et comme ils ne paient que de faibles droits de douane, ils sont à la portée de toutes les bourses.

Seule la bourse du fisc a tout perdu, par la faute de ceux qui tiennent ses cordons ».

Prenons garde que ce qui s'est passé pour l'industrie de la Parfumerie en Argentine, pour l'Industrie chimique en France, ne se renouvelle pas sous diverses formes lors de l'application des nouvelles mesures sur l'alcool industriel en France. XX.



EN ARGENTINE

Notre correspondant de Buenos-Ayres nous communique les renseignements suivants sur le commerce argentin de la Parfumerie.

La situation précaire actuelle est due au conflit européen, manque de main-d'œuvre par suite de départ de nombreux étrangers, diminution considérable de l'importation et des ressources autrefois considérables que procurait la douane ; impossibilité de contracter des emprunts et perspective de ne pouvoir en contracter d'ici longtemps. Telles sont les causes du marasme général des affaires.

Au point de vue douanier, les articles de luxe sont favorisés : une caisse de champagne ne paie pas plus de droits (19 fr.) qu'une caisse de vin très ordinaire.

Les nouveaux droits sur l'alcool (Loi 9470 du 9 janvier 1914) ont causé quelques perturbations chez les liquoristes et chez les parfumeurs, mais les véritables causes du grand malaise commercial sont celles que j'indique plus haut.

Conditions de vente : Les usages prescrivent des paiements à 30 jours de vue avec escompte ou à 90 jours de vue net. Prix Fob. ou C.i.f., ces derniers sont préférés et facilitent les transactions, car ils permettent à l'acheteur de calculer son prix de revient lors de ses achats. Pour le vendeur, le C.i.f. revient au même, traites et factures portant toujours dans la somme totale le montant du fret.

Frais d'agence : Les frais sont assez élevés et les commissions doivent être calculées assez largement pour permettre de les couvrir. Loyer minimum 500 fr. par mois, un petit employé ordinaire se paye 400 fr., le téléphone 66 fr., l'éclairage 30 fr. par mois. Les frais de déplacement sont élevés et la patente annuelle pour la seule (ville de Buenos-Ayres se monte à 1.100 fr.

Il y a lieu de tenir compte de ces nécessités dans l'établissement des conditions faites aux représentants.

J. Laboureur.



EMPLOI du GRAPHITE comme LUBRÉFIANT

L'excellente revue nancéenne, *Brasserie et Malterie*, que publie M. le professeur Petit, directeur de l'Ecole de Brasserie annexée à la Faculté des Sciences de notre Grande Université lorraine, vient de faire paraître (20.XII.15) une étude fort intéressante sur l'emploi du graphite comme lubréfiant dans les usines. Les industriels adonnés à la fabrication des Parfums et des Savons agiront sagement en retenant les conclusions de cette étude et en faisant leur profit des indications pratiques qu'elle donne. Ceux d'entre eux, notamment, qui ont adopté le graphite pour lubréfier les parties frottantes de leurs machines, doivent se souvenir désormais qu'ils ne sauraient, sans imprudence technique, employer au hasard ce produit sous une quelconque de ses formes.

D'après les travaux de Thomson, écrit le professeur Petit, le graphite présente sur les graisses l'avantage que sa viscosité ne dépend pas de la température et qu'il empêche toujours le frottement de métal contre métal : la forme cristalline ou en paillette est nettement supérieure à la forme amorphe. Thomson ne recommande pas l'emploi de graphite finement divisé et en suspension dans l'huile. Si le produit est dans un état de division qui lui permet de traverser un filtre, il augmente simplement un peu la viscosité, sans avoir d'effet propre. Au contraire, le graphite en lamelles, mêlé à la vaseline ou à l'huile de lard, ou au kérozène, donne une excellente lubréfaction des roulements à billes ; le graphite amorphe ne convient pas du tout à cet usage et détériore les roulements.

M. Petit fait observer que, depuis le début de la guerre et malgré les importations de Hollande ou de Suède, les lubréfiants en général sont des produits rares en Allemagne et que, pour ménager leurs approvisionnements restreints en huiles et en graisses, nos ennemis font un emploi considérable du graphite. Mais on a remarqué que le graphite naturel donne rarement toute satisfaction aux industriels, en raison des impuretés qui le chargent toujours. Aussi les Boches se sont-ils mis à fabriquer du graphite artificiel en chauffant au four électrique, soit du carborundum, soit même de l'anthracite. Ils arrivent ainsi, assurent leurs Revues spéciales, à produire un graphite extrêmement pur qui leur permet de réaliser des économies d'huile très importantes (50 à 60 pour 100 dans les moteurs d'autos).

On pourrait évidemment opérer de même en France, où les chutes d'eau abondent, et où, par conséquent, le courant peut être obtenu à bas prix, en de nombreux points du territoire.

P. L.



Responsabilité

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE, INEXACTEMENT SIGNALÉE AU NOMBRE DES MAISONS ALLEMANDES MISES A L'INDEX, A DROIT A DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET A L'INSERTION DU JUGEMENT DANS DES JOURNAUX.

Dans son audience du 9 juillet 1915, la première Chambre du Tribunal civil de la Seine a jugé :

1° Que commettent une faute, engageant leur responsabilité solidaire dans les termes de l'article 1382 du Code civil, le président du Conseil d'administration, le secrétaire général d'une ligue, dite ligue antiallemande et le gérant du Bulletin de cette ligue qui par suite d'une erreur — produite de bonne ou de mauvaise foi — ont fait figurer sur une liste de maisons allemandes signalées comme devant être mises à l'index, le nom d'une société dont il est établi qu'elle est parfaitement française et en droit et en fait ;

2° Qu'on soutiendrait vainement que ce fait constitue la diffamation prévue et réprimée par les articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881 sur le passé ;

3° Qu'en effet le préjudice éprouvé en pareil cas est la conséquence d'une faute génératrice de dommages et intérêts et non d'une diffamation, l'atteinte à l'honneur et à la considération ne pouvant être trouvée dans cette circonstance que l'on aurait attribué à une association commerciale, antérieurement aux événements actuels des relations avec des sujets allemands.

(*Gazette des Tribunaux*, n° du 17 octobre 1915. — *Le Droit*, n° du 16 octobre 1915).

♧ ♧ ♧

Propriété Industrielle et Commerciale

CONTREFAÇON OU IMITATION DE MARQUE DE FABRIQUE

Ainsi jugé par la troisième Chambre du Tribunal civil de la Seine dans son audience du 1er juillet 1910 :

1° Le fait de *contrefaçon* ne saurait être relevé contre celui qui fait usage de la dénomination « Crème de beauté Paul Simon », « laquelle n'est pas identique à la marque « déposée Crème Simon » ;

2° Mais, en raison de la ressemblance des flacons, des enveloppes d'habillage et des étiquettes, tant au point de vue des couleurs que des caractères employés, il est évident qu'il y a eu *imitation* de la marque

« Crème Simon » et que, en dehors des ressemblances dans la dénomination de nombreuses indications ne peuvent laisser aucun doute sur la mauvaise foi de l'imitateur ;

3° Il en est ainsi alors surtout que la confusion a été cherchée et que si un doute subsistait sur la possibilité de la confusion, il disparaîtrait, à la lecture de nombreux constats dressés à la requête du demandeur et qui fournissent des renseignements intéressants sur les procédés du défendeur.

(*Annales de Jurisprudence de Pharmacie*, 1911-187).

♧ ♧ ♧

Pharmacie

LE FAIT QU'UN PRODUIT EST INSCRIT AU CODEX EST-IL SUFFISANT POUR QUE CE PRODUIT SOIT UN MÉDICAMENT ?

Il résulte d'un arrêt de la neuvième chambre de la Cour d'appel de Paris du 31 janvier 1914, que le fait qu'un produit est inscrit au codex n'est pas à lui seul suffisant pour que ce produit à toutes doses soit considéré comme un médicament et que notamment des bonbons au menthol peuvent être considérés comme non médicamenteux dès lors qu'il résulte des analyses qu'il en faudrait absorber une centaine pour obtenir un effet curatif.

(*La Loi*, n° du 20 février 1914. — *Gazette de Paris*, n° du 11 février 1914. — *Gazette des Tribunaux*, n° du 19 avril 1914. — *Le Droit*, n° du 20 avril 1914).

♧ ♧ ♧

Moratorium des Echéances Commerciales

LES CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE SONT-ELLES RÉGIES PAR LE DÉCRET DU 25 FÉVRIER 1915 SUR LE MORATORIUM ?

L'affirmation résulte d'un jugement du Tribunal de Commerce d'Evreux du 18 novembre 1915 qui a décidé que la vente d'un fonds de commerce, comprenant matériel et marchandises, est essentiellement un acte de commerce et une vente commerciale, alors surtout qu'elle est intervenue entre deux commerçants et que les créances qui en résultent sont, par conséquent, régies par le décret du 25 février 1915, relatif à la prorogation des échéances et les décrets suivants.

(*La Loi*, n^os^ des 10 et 11 décembre 1915).

Accidents du Travail

L'INTOXICATION PAR DES GAZ DONT UN OUVRIER A ÉTÉ VICTIME A L'OCCASION DU TRAVAIL CONSTITUE-T-ELLE UN ACCIDENT DU TRAVAIL ?

L'affirmative résulte d'un arrêt de la première Chambre de la Cour d'appel de Poitiers, en date du 23 novembre 1914, aux termes duquel :

1° Doit être considéré comme un accident du travail régi par la loi de 1898, l'intoxication dont un ouvrier a été victime à l'occasion du travail et qui a eu pour cause un fait accidentel ;

2° Le fait que l'ouvrier, après l'absorption des gaz, a repris son travail au même endroit, ne constitue pas une faute de sa part ; il appartenait au contremaître de prévoir et de prévenir le danger auquel il s'exposait.

(*La Loi*, n° du 16 décembre 1914).

♧ ♧ ♧

Concurrence Déloyale

CONCURRENCE DÉLOYALE D'UN ANCIEN OUVRIER OU EMPLOYÉ AUTEUR D'UN CATALOGUE REPRODUISANT SERVILEMENT CELUI DE SON ANCIEN PATRON.

Dans son audience du 4 avril 1914, le Tribunal de Commerce de la Suisse a jugé :

1° Que se rend coupable de concurrence déloyale l'ouvrier qui, après avoir quitté son patron et s'être établi à son compte, distribue un catalogue dont l'aspect général est le même que celui de son ancien patron et qui en reproduit servilement la formation, l'ordonnance des chapitres, la disposition des caractères d'imprimerie, les conseils à la clientèle, les instructions, les clichés et dessins ;

2° Qu'il est contraire au droit qu'un ancien employé devenu le concurrent d'une maison dans laquelle il a travaillé mette à profit la confiance qui lui avait été accordée pour s'approprier et copier des dessins de fabriques qui forment le patrimoine commercial du précédent employeur ;

3° Qu'il y a lieu dans l'évaluation de l'indemnité, de tenir compte des efforts que le fabricant a dû faire pour conserver la clientèle qu'on tentait de lui ravir.

(*La Loi*, n° du 18 juillet 1914).

 L'AVENIR DE LA PARFUMERIE FRANÇAISE 

Il a été fondé dernièrement à l'Office des Produits chimiques et pharmaceutiques, rattaché au Ministère du Commerce et de l'Industrie, une Commission spécialement chargée d'étudier les problèmes qui se rattachent à l'industrie des matières odorantes.

Cette Commission ayant manifesté le désir de connaître notre opinion sur quelques points, et notamment au sujet du régime de l'alcool, nous nous sommes empressés, après avoir pris l'avis d'un certain nombre de nos lecteurs parmi les plus notoirement intéressés à la question, de répondre par les indications qui suivent.

Nous recevrons volontiers des renseignements complémentaires de nos abonnés et les prions de nous les envoyer au plus tôt, afin de compléter, en temps utile le dossier formé au Ministère dans l'intérêt de notre industrie.

Ceux de nos lecteurs qui pourraient également nous donner leur opinion sur les brevets de corps (validité, protection, secret, examen, contrôle, garantie, etc.), sont instamment priés de nous envoyer aussi tôt que possible leur avis motivé.

Réponse au questionnaire adressé par l'Office des Produits Chimiques et Pharmaceutiques.

Alcools en Général

Il convient d'exprimer au préalable des regrets que le projet Ribot sur l'alcool soit déjà combattu par les porte-paroles d'intérêts fragmentaires ne représentant pas l'opinion de l'Industrie de la Parfumerie et des Produits naturels ou artificiels.

Adopté, il donnerait à peu près satisfaction sur tous les points à l'Industrie nationale, comme il ressort des appréciations qui suivent et qui résument l'opinion des fabricants de parfumerie de qualité courante (c'est-à-dire des véritables concurrents de l'Industrie allemande) et des fabricants de produits synthétiques.

Alcools de Parfumerie

En définissant d'une façon précise le régime auquel les alcools de parfumerie doivent être soumis, le législateur doit tout particulièrement se préoccuper de permettre au fabricant français de lutter à armes égales — au point de vue prix de revient — avec les concurrents étrangers. La qualité supérieure des produits français aura ensuite tout son poids pour convaincre l'acheteur exotique.

Il faut d'ailleurs tenir compte que l'Industrie anglaise n'est pas restée en retard et que non contente de s'efforcer de supplanter les produits allemands, elle a pris déjà quelques places que les fabricants français ont dû abandonner pendant la guerre.

Or, si le produit allemand est loin d'être comparable au produit français, le produit anglais en revanche l'égale fort souvent.

Déjà avant les hostilités on pouvait voir ce fait très curieux que des *Parfums anglais préparés avec des huiles essentielles en grande partie françaises, présentés dans des cartonnages français, enrubannés de soierie française*, souvent même décorés de lithographie française *étaient vendus moins cher* que les parfums français de qualité équivalente.

Ce fait ne doit pas se reproduire.

Si le commerce intérieur français de parfumerie a peu à craindre des concurrents étrangers et s'il ne souhaite qu'une unification du tarif intérieur, laissant libre jeu au commerce et à la concurrence, en revanche, le commerce français d'exportation a beaucoup à demander au législateur.

L'exportation offre d'ailleurs un intérêt primordial, puisque c'est à elle qu'il faut demander le rappel en France de l'or et des valeurs exportés actuellement.

Les pays importateurs de parfumerie française peuvent être divisés en deux catégories:

1° Ceux où les droits de douane sont peu importants et qui restent ainsi ouverts à toute notre production.

2° Ceux où les droits protectionnistes trop élevés limitent notre vente à des produits spéciaux.

Dans les pays tels que la Chine, les Indes Orientales, l'Orient, la Côte d'Afrique, etc., où la barrière douanière est peu élevée on distingue généralement deux classes d'acheteurs.

1° La Colonie européenne et la classe indigène riche qui achètent par goût et par

snobisme les grandes marques françaises *quel que soit leur prix.* Ces produits dont la vente ne peut pas être indéfiniment étendue, sont comme les champagnes de grands crus et se désintéressent assez généralement de ces questions.

A côté de cette classe privilégiée, des *millions* de consommateurs *tous les jours plus nombreux* et dont le nombre est susceptible d'un accroissement encore plus grand, font usage de parfums plus ou moins communs, mais d'une consommation *considérable.*

Nos consuls, dans leurs rapports, ne rendent jamais bien compte de l'importance de ces affaires.

Les statistiques douanières les renseignent rarement. Les informations personnelles qu'il peuvent trouver dans leur entourage, dans leurs relations avec les grands magasins, ne leur font envisager que la première classe de consommateurs. Ils ignorent généralement les grosses affaires indigènes, les commissions de milliers et de milliers de douzaines en articles de toute nature : Eaux de Cologne, Alcools de Menthe, Lotions, Eaux de toilette, Extraits, Essences, Fards, Poudres, etc.

Ces affaires, qui représentent un chiffre énorme, ne peuvent être abordées par l'industriel français qui produit généralement trop cher.

L'Allemagne qui s'est implantée dans ces marchés avec méthode, traite des millions d'affaires en articles de consommation courante, alors que les grands magasins des grandes villes font en parfums de luxe un chiffre qui peut, en regard, sembler dérisoire.

Pour que le parfumeurs français puisse aborder cette clientèle, il est indispensable qu'il puisse produire dans les mêmes conditions que ses concurrents étrangers.

Ce n'est pas le cas actuellement.

L'alcool en France est *toujours* plus cher qu'à l'étranger, le marché étant réduit et fermé par une barrière douanière et des taxes accessoires le grevant en outre toujours.

Pour que le Parfumeur Français puisse aborder l'exportation de l'article courant à armes égales avec les étrangers, il faut :

Que le régime de l'admission temporaire lui permette de recevoir des alcools étrangers à charge de réexportation.

Qu'il lui soit possible de travailler dans des entrepôt réels, ou dans des ports ou zones franches où il pourrait recevoir non seulement de l'alcool, mais encore de la verrerie ou des matières premières étrangères à des prix qu'il ne peut obtenir en France.

Ces avantages accordés le parfumeur français doit pouvoir vendre dans tous les pays du monde où la douane n'est pas prohibitive, non seulement l'article de luxe, mais encore l'article commun ; il aura toujours à prix égal la préférence.

Lorsque ces pays deviendront à leur tour protectionnistes et frapperont de droits élevés la parfumerie (article toujours très imposé), le parfumeur français aura la ressource, puisqu'il pourra compter sur une clientèle sûre, d'installer dans le pays de consommation, comme l'ont fait les Allemands, une filiale qui deviendra acheteur des matières premières aromatiques françaises.

Dans les pays où les droits de douane sont prohibitifs, la clientèle riche achète le produit français, la clientèle courante, le produit indigène.

La France doit donc vendre dans ces pays: ses parfums de luxe pour les uns, et les matières premières aux autres.

Nous examinerons ce cas au paragraphe suivant.

Alcools d'Industrie

L'alcool solvant, réactif ou servant à la cristallisation intéresse non seulement la préparation des parfums chimiques, mais encore l'extraction, et même la distillation par l'alcool des produits odorants d'un grand nombre de drogues résines, matières naturelles fraîches ou sèches.

Qu'il s'agisse d'ailleurs d'alcools ou de tous autres dissolvants, l'industrie des matières premières naturelles ou artificielles demande :

1° L'usage libéral des solvants, alcools éthers, dérivés du pétrole ou du méthane et l'éthane, du benzol, etc.,sans avoir à payer aucun droit quelconque grevant le coût originel, de manière à pouvoir cristalliser, combiner, extraire tout ce qu'il conviendra sans frais autres que le coût des produits.

Pour la consommation intérieure, en nature, ces solvants pourront être grevés de droits, *mais en aucun cas le produit fabriqué en France ne devra avoir à supporter de droits fictifs sur le solvant n'existant pas en nature dans le produit.*

Ces mesures sont indispensables pour assurer un prix de revient sensiblement égal à celui des industriels étrangers, les autres causes sociales ayant toujours une tendance à renchérir le produit français.

Ces solvants pourront être,selon les cas,mis à la disposition du fabricant de parfums,convenablement dénaturés à un prix n'excédant pas celui des mêmes produits sur les marchés mondiaux. Si la dénaturation est déclarée impossible, l'industriel devra être mis en position *de faire sa fabrication en entrepôt réel,* sans obligations ni responsabilité

pour les pertes par évaporation, et sans autre contrôle que celui de l'*Entrée et de la Sortie*.

Résumé

En résumé, les dispositions peuvent être les suivantes : *pour la Parfumerie confectionnée* :

Alcool : Régime intérieur unifié sans taxes locales.

Régime de l'admission temporaire pour la réexportation.

Travail de l'alcool en entrepôt réels et zones franches.

Pour l'*industrie des matières premières* : (Parfums naturels et artificiels).

Dégrèvement de l'alcool réactif.

Emploi de solvants dénaturés à prix égaux aux prix généraux des marchés extérieurs.

Emploi en entrepôt réel des solvants non dénaturables.

Droits de Douane frappant les Huiles essentielles et leurs Matières premières.

La France occupe dans la fabrication des parfums naturels une situation prépondérante due à sa situation géographique favorable, à une réputation et à une expérience séculaire, et à ses productions coloniales très variées.

On a pu cependant constater ce fait que les usines de Leipzig faisaient en huiles essentielles naturelles un chiffre de transaction supérieur à celui des maisons françaises, et que le marché des huiles essentielles exotiques se localisait à Hambourg et à Londres à notre détriment.

Le régime même de ces places étrangères doit donc nous permettre de faire en France, à des prix aussi bas qu'en Allemagne, la réception et la revente, la distillation et la rectification des drogues et des huiles brutes.

Les colonies et protectorats doivent pouvoir introduire en franchise en France leurs productions.

Le négociant en huiles essentielles exotiques doit avoir la faculté d'user des entrepôts réels de douane pour la réception, la manipulation, la rectification des produits importés.

Les drogues destinées à la distillation doivent être admises en franchise après avoir été au besoin dénaturées par une manipulation spéciale (pulvérisation grossière par exemple pour feuilles, écorces, fleurs sèches, racines, etc.).

Les huiles essentielles dont on tire les principaux parfums organiques : Lemongrass, Palmarosa, Citronnelle, etc., doivent pouvoir être introduits et travaillés en franchise (au besoin en entrepôt réel).

Résumé

1° Les droits de douane actuels sur les huiles essentielles destinées à la consommation intérieure sont suffisants, mais en aucun cas ne doivent être augmentés.

2° Les produits des protectorats comme ceux des colonies doivent entrer en France en franchise.

3° Les produits étrangers doivent pouvoir être travaillés en entrepôts réels de douane ou zones franches.

4° Les drogues destinées à la distillation, les huiles essentielles destinées à la fabrication des produits de synthèse doivent pouvoir être travaillés sans droits, soit après dénaturation, soit en entrepôt réel.

Transports

Les dispositions applicables aux produits végétaux du sol notamment l'emploi des colis postaux de 30 kilogs devraient être étendues aux huiles essentielles.

Systématisation de la Production de Produits Chimiques utiles à la fabrication des Parfums.

Il y a lieu de souhaiter qu'un organisme central des fabrications chimiques soit tenu au courant, par les intéressés, des besoins en matières premières utiles à la fabrication des parfums (comme d'ailleurs à celle des produits pharmaceutiques, colorants, etc.), notamment réactifs convenables pour ces industries diverses et que fabriquaient des usines spécialisées en Allemagne.

Ces fabriques de base pourraient être organisées sous l'initiative et le contrôle officiels, par un groupement de syndicats intéressés dans des terrains appropriés à proximité des moyens de transport les meilleurs et en entrepôt réel. Toutes les matières premières et réactifs primordiaux y seraient fabriqués, l'organisation et le capital étant fournis par les acheteurs selon l'importance de leurs achats éventuels.

R.-M. Gattefossé.



L'ESSENCE DÉTERPÉNÉE de LAVANDE contre les PLAIES de MAUVAISE NATURE



Quand M. Gattefossé, en convalescence pour une blessure reçue au front, m'écrivit : « Avez-vous apprécié l'Essence Déterpénée de Lavande contre la Gangrène gazeuse », je dus avouer que j'ignorais totalement cette horrible complication des hôpitaux — avant la guerre ! — mais que l'avalanche boche nous a ramenée.

Néanmoins, quelques lecteurs se souviendront peut-être que le numéro d'avril de la *Parfumerie Moderne* exposa mes essais et mes résultats sur l'usage des Essences Déterpénées en Thérapeutique externe. Je fus donc ravi de la lettre de M. Gattefossé et nous fûmes vite d'accord, pour expérimenter à nouveau l'Essence Déterpénée de Lavande contre les vilaines plaies.

Je le dis tout de suite : Je n'ai pas encore vu au Maroc de Gangrène gazeuse. Mais j'ai vu des gangrènes inqualifiables chez les indigènes. Et je puis certifier que ces gangrènes n'ont rien à envier à celles du front ; il faut avoir vécu dans les milieux indigènes pour comprendre l'horreur de ces moignons rongés de vérole, l'aspect apocalyptique des faces ulcérées, où les yeux sans paupières surplombent d'une lumière terne le cloaque infect, fait d'un nez disparu et d'un palais perforé, dépourvu de lèvres et de dents. Et les ulcères ! Je me rappelle avoir trouvé dans la mosquée de Khénifra, une femme encore jeune, dont la fesse droite n'existait plus ; des lambeaux sanieux masquaient à peine le squelette mis à nu, et, au moindre mouvement, on voyait jouer l'articulation coxale.

Cette clientèle était donc un milieu de choix pour l'étude présente. Et ce sont des résultats satisfaisants que j'apporte, des succès qui font honneur à l'esprit scientifique de M. Gattefossé et à la valeur thérapeutique des essences déterpénées qui sortent de ses laboratoires. L'épithète « déterpénée » n'est venue sous ma plume, ni au hasard, ni par esprit de réclame à l'égard des Essences Déterpénées, dont la Maison Gattefossé s'est fait une spécialité. J'ai parlé d'Essence Déterpénée de Lavande, parce que les résultats heureux que je vais vous soumettre découlent de ce fait : que l'essence employée était précisément déterpénée.

Que veut, en effet, le chirurgien ! Un liquide antiseptique homègne, d'une teneur constante en principes actifs. Les huiles essentielles sont notoirement insolubles dans l'eau. Les Essence déterpénées et l'essence de Lavande notamment donnent avec l'eau tiède des mélanges pratiquement homogènes par agitation. Le principe actif est également réparti, grâce à l'absence de terpènes. J'ai adopté deux titres de solution :

Une solution forte avec (1) :

Essence de Lavande Déterpénée..	100 gr.
Eau bouillie ou stérilisée........	1000 cc.

Et une solution faible avec :

Essence de Lavande Déterpénée..	10 gr.
Eau bouillie ou stérilisée........	1000 gr.

Toutes les proportions intermédiaires sont possibles, mais je ne crois pas utile de dépasser les doses de la solution forte ou de rester en deçà de celles de la solution faible. L'essence brute ne donne pas les mêmes résultats, les terpènes dont le prototype est la térébenthine provoquant des effets topiques dangereux sur les chairs vives davantage encore que sur l'épiderme.

J'ai employé la solution forte comme on a coutume d'utiliser le nitrate d'argent en solution de 1 %, c'est-à-dire en badigeonnage de plaies atones, en cautérisations superficielles et légères, en bains locaux réduits à une partie du corps : doigt, etc.

Ce sont là des cas restreints ; la solution faible est d'un usage plus courant. En effet, on a détruit le prestige dont jouissait, avant la guerre, la teinture d'iode ; on est revenu à nos bons antiseptiques d'autrefois : liqueur de Labarraque, Eau de Javel, Eau phéniquée, etc. Pour moi, j'ai toujours cru et reconnu à l'épreuve, qu'un liquide est d'autant plus antiseptique que son principe actif est plus odorant ; pour préciser, j'accorde plus de confiance à l'alcool camphré qu'à l'alcool pur, à l'eau phéniquée qu'à l'eau salée à 7 %. Je ne nie pas la valeur des antiseptiques simples, inodores, mais je leur préfère les antiseptiques odorants ; l'iodoforme lui-même, me donne, tous les jours,

(1) La solution n'est véritablement homogène que dans un liquide alcoolique à 30/40° pour la solution faible, 60/65° pour la solution forte. L'huile de vaseline dissout également toute proportion d'essence déterpénée de lavande. Le sulforicinate de soude neutre permet la préparation d'un liquide savonneux homogène très actif. L'essence déterpénée pure, n'étant pas caustique peut être employée telle qu'elle au besoin.

de meilleurs résultats que l'aristol, son cousin désodorisé.

C'est pourquoi j'étais sûr d'avance que la solution d'Essence Déterpénée de Lavande serait, grâce à sa privation de terpènes et à sa puissance aromatique, un produit utile et satisfaisant. J'ai appliqué la solution faible en irrigations générales, toujours tièdes, des plaies anfractueuses, des trajets fistuleux, des blessures en séton ; en bains chauds de jambe ou du membre supérieur, en pulvérisations et en pansements humides.

Nous sommes loin, direz-vous, de la Gangrène gazeuse ! Oui et non ! J'ai surtout voulu montrer que la solution d'Essence Déterpénée de Lavande était applicable à tous les cas de chirurgie courante. Maintenant, pour répondre, à mon titre, voici quelques observations typiques et résumées.

Observation I. — *Gangrène d'un pied après coup de feu* chez un Arabe blessé a refusé toute amputation salutaire et *l'accident remonte à 2 ans.* Deux orteils ont déjà disparu. Des compresses de solution forte amènent l'apparition d'un sillon d'élimination au niveau du trait d'amputation classique de Lisfranc. L'avant-pied tombe après 15 jours ; des badigeons légers du moignon cicatrisent la plaie sans infection secondaire.

Observation II. — *Ostéite fistulisée du fémur* au tiers inférieur, consécutive à un coup de feu datant de trois mois. L'élimination des esquilles nécrosées et la suppuration nauséabonde disparaissent après 10 jours d'instillation quotidienne de solution forte. Les mouvements de flexion du genou, qui étaient abolis réapparaissent et semblent s'améliorer, quand le blessé m'échappe et regagne son douar.

Observation III. — *Chancre phagédénique de la verge* en couronne. Applications de 1/4 d'heure de la solution forte, en compresses, pendant deux semaines. *Restitutio ad integrum* inespérée.

Observations pour la Solution faible

Observation I. — *Ozène* chez un colon mobilisé. Irrigations quotidiennes des fosses nasales avec la solution faible, de plus en plus chaude, réchauffée même au cours de l'irrigation. L'odeur fétide caractéristique s'atténue lentement, mais progressivement ; après 11 jours, le malade peut réintégrer la chambre commune dont l'avait exclu son infirmité. Une guérison apparente, mais socialement satisfaisante fut obtenue avec des tampons nasaux imbibés de cette solution et laissée à demeure.

Observation II. — *Ulcères variqueux,* de longue date, chez un Arabe. Tout a échoué : poudres, pommades, etc... Des pulvérisations chaudes de solution faible, tous les jours, amènent une cicatrisation rapide et une peau saine recouvre l'ulcère guéri après un traitement de 17 jours.

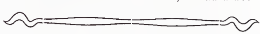
Observation III. — *Gomme syphilitique des fosses nasales.* — Le traitement mercuriel n'a pas donné tout ce qu'on espérait ; la plaie reste béante, sanieuse. Des tampons à demeure de solution faible ont les deux résultats primordiaux suivants : suppression de l'écoulement purulent ; désodorisation et perméabilité des fosses nasales au bout de 14 jours.

Observation IV . — *Main broyée par coup de feu.* — La méthode conservatrice, instituée aussitôt après l'accident en dépit de l'état sérieux permit au blessé, très certainement grâce à l'usage de la solution faible (pulvérisations presque continuelles et pansements humides la nuit), de garder une main peu difforme, mais surtout utile.

Je ne m'étendrai pas davantage. La conclusion découle des observations précédentes. Je la résume :

Les solutions fortes ou faibles d'Essences Déterpénées de Lavande donnent dans les cas les plus divers, des résultats pratiques satisfaisants et positifs. Ce nouveau mélange antiseptique mérite donc d'être étudié sur une plus grande échelle et me semble apte à guérir bien des affections graves et torpides.

Docteur Forgues,
Médecin Aide-Major de 1re classe.
Tiflet, le 21-1-16.



Les Bienfaits de la Guerre

JUSTES REPRÉSAILLES

Aux Parfumeurs de France.

Nous ont-ils inondés de produits synthétiques,
De parfums inédits d'après eux réputés,
D'aromes superfins bien souvent frelatés
Et d'essences de fleurs plus ou moins authentiques !

Avec leurs prospectus – réclames emphatiques —
Ils nous avaient conquis, disons même enchantés.
Grâce aux événements ils seront rejetés
Tous ces produits venus des pays germaniques !

France réjouis-toi ! N'as tu pas des enfants
Dont la science vaut ceux de race allemande
Et savent préparer tous produits odorants ?

Recueillons nos parfums dans la France plus grande
Où pousse à profusion tout ce qu'on lui demande :
Achetons tout chez nous et rien aux Allemands !

Pierre Maure.



DÉTERMINATION des MÉLANGES d'ALCOOLS ÉTHYLIQUE et MÉTHYLIQUE



L'emploi de l'alcool méthylique en mélange avec l'alcool éthylique dans diverses préparations pharmaceutiques ou destinés à l'alimation est considéré comme une fraude que le chimiste doit pouvoir constater aisément.

Les méthodes existant actuellement pour la détermination de ces mélanges ne sont pas satisfaisantes : celle qui emploie le permanganate de potasse dépend de la présence d'acétone dans l'alcool méthylique, mais comme il est possible d'obtenir désormais de l'alcool de bois très pur, sans trace d'acétone, cette méthode perd toute sa valeur.

D'ailleurs, l'alcool méthylique contenant de l'acétone peut être distingué au simple examen olfactif, mais la falsification est faite maintenant, au moyen de qualités très raffinées, absolument pures et que ce moyen empirique ne permet pas de déceler.

La meilleure méthode est celle de Mulliken et Scudder qui consiste à transformer en partie l'alcool méthylique en formaldehyde par l'action d'une spirale de cuivre rouge, puis par l'acide hydrochlorique et l'essai « au lait » de déceler la présence de cet aldéhyde dans le mélange oxydé.

On doit également accorder quelque attention au procédé allemand qui dépend de la transformation de l'alcool méthylique en violet de méthyle.

Les procédés basés sur la distillation fractionnée avec transformation ultérieure en acide acétique, etc., ne donnent pas de résultats concordants et précis.

Les poids spécifiques des alcools méthylique et éthylique absolus sont pratiquement identiques et s'il est vrai que des mélanges de chacun d'eux avec le même volume d'eau distillée n'indiquent pas exactement le même degré à l'alcoomètre, il n'en est pas moins vrai qu'en pratique les tables de pourcentage alcoo-densimétriques peuvent s'appliquer indistinctement à l'un et à l'autre.

Une véritable constante physique, nettement différente pour ces deux corps est l'indice de réfraction et c'est sur l'examen de cet indice qu'est basé la nouvelle méthode indiquée par MM. Albert E. Leach et Herm. Lythgoe, dans le *Bulletin Ungerer* de New-York, auquel nous empruntons les détails suivants.

L'instrument utilisé est le réfractomètre à immersion de Zeiss qui est bien connu : un exemple indique de suite les divergences d'indices entre les deux alcools.

L'alcool éthylique (Pharmacopée des Etats-Unis) à 91 % en poids d'alcool absolu, indique 98,3 à 20°C et l'alcool méthylique 91 pour cent marque 14,9 seulement !

L'alcool éthylique à 50 % en poids donne le chiffre de 90.3 et l'alcool méthylique à la même force 39.8 à la même température de 20°. Grâce à ces variations, il est possible de déterminer sans erreur les mélanges d'alcools éthyliques et méthyliques.

La Table n° 1 donne les pourcentages en poids à 20° des deux alcools correspondants à chaque degré de réfractomètre.

La différence de réfraction entre les deux alcools varie considérablement pour différentes forces. Dans la colonne du degré méthylique le départ est à 0° (eau ne contenant pas d'alcool) et alors le réfractomètre marque 14°5.

L'indice augmente jusqu'à devenir à peu près invariable à 39 pour un mélange contenant de 43.93 % à 59.75 % d'alcool méthylique. Au contraire, pour l'alcool éthylique, l'indice réfractométrique n'atteint que 19.73 pour 50 % en poids, et son maximum 101 à 75 % en poids, pour redescendre jusqu'à 91 pour l'alcool éthylique absolu, 100 %.

La méthode d'examen est donc relativement simple. L'alcool du produit à analyser est obtenu aussi pur que possible de toute matière étrangère propre à changer l'indice de réfraction (huiles essentielles notamment). Si l'indice du réfractomètre correspond exactement à l'un ou à l'autre des degrés, on se trouve en présence de l'un ou de l'autre alcool.

Il convient d'opérer toujours à la température de 20° pour éviter toute erreur et avec des alcools ne contenant pas d'acétone, l'acétone ayant également un indice susceptible de fausser les résultats. Dans le cas de présence d'huile essentielle on allonge la dilution avec de l'eau, on filtre sur magnésie, puis on distille ensuite l'alcool.

Si ce distillat a une densité de 0.9736 correspond à 18.38 % d'alcool en poids et que l'indice soit 35.8 par interprolation de la table II, les indices correspondant à 18.38 % sont 47.2 pour l'alcool éthylique et 25.4 pour l'alcool méthylique. La différence 47.2—35.8 =11.4 entre le degré de l'alcool éthylique et celui constaté multiplié par 100 et divisé

TABLE I (Première Partie)

Indice de refractions	Pourcentage en poids en alcool méthylique		Pourcentage en poids en alcool éthylique	Indice de refractions	Pourcentage en poids en alcool méthylique		Pourcentage en poids en alcool ethylique
—	—		—	—	—		—
0				20	9.67	86.73	3.56
1				21	11.34	85.80	4.19
2		100		22	13	84.80	4.82
3		99.33		23	14.67	83.60	5.39
4		98.69		24	16.17	82.40	5.94
5		98.06		25	17.22	81.20	6.50
6		97.44		26	19.33	80	7.06
7		96.80		27	20.93	78.75	7.58
8		96.13		28	22.47	77.43	8.09
9		95.42		29	23.96	76	8.64
10		94.71		30	25.50	74.57	9.20
11		94		31	27.18	73.14	9.76
12		93.28		32	28.67	71.50	10.32
13		92.55		33	30.33	70	10.87
14		91.75		34	32	68	11.43
15	1.34	90.92	0.33	35	33.50	66	11.99
16	3	90.08	1.00	36	35.16	64	12.54
17	4.67	84.25	1.62	37	37	62	13.10
18	6.34	88.45	2.25	38	40	59.75	13.64
19	8	87.64	2.93	39	43.93		14.19

TABLE I (Deuxième Partie)

Indice de refractions	Pourcentage en poids en alcool éthylique	Indice de refractions	Pourcentage en poids en alcool éthylique	
—	—	—	—	
40	14.73	71	31.47	
41	15.23	72	32.21	
42	15.73	73	32.93	
43	16.23	74	33.69	
44	16.73	75	34.43	
45	17.23	76	35.09	
46	17.73	77	35.99	
47	18.23	78	37.00	
48	18.73	79	37.90	
49	19.23	80	38.82	
50	19.73	81	39.64	
51	20.25	82	40.64	
52	20.77	83	41.46	
53	21.29	84	42.75	
54	21.81	85	43.75	
55	22.33	86	44.75	
56	22.85	87	46	
57	23.38	88	47.25	
58	23.90	89	48.38	
59	24.43	90	49.62	
60	24.94	91	50.87	100
61	25.50	92	52.66	99
62	26.06	93	54	98
63	26.60	94	55.80	97
64	27.15	95	57.60	96
65	27.71	96	59.60	95
66	28.29	97	61.75	94
67	28.88	98	64	91.60
68	29.44	99	66.75	88.50
69	30	100	70	85
70	30.71	101	75	

TABLE II

Pourcentage d'alcool en poids	Indice de refractions alcool méthylique	Indice de refractions alcool éthylique	Pourcentage d'alcool en poids	Indice de refractions alcool méthylique	Indice de refractions alcool éthylique
—	—	—	—	—	—
0	14.5	14.5	55	39.4	93.6
1	14.8	16	56	39.2	94.1
2	15.4	17.6	57	39	94.7
3	16	19.1	58	38.6	95.2
4	16.6	20.7	59	38.3	95.7
5	17.2	22.3	60	37.9	96.2
6	17.8	24.1	61	37.5	96.7
7	18.4	26.9	62	37	97.1
8	19	27.8	63	36.5	97.5
9	19.6	29.6	64	36	98
10	20.2	31.4	65	35.5	98.3
11	20.8	32.2	66	35	98.7
12	21.4	35	67	34.5	99.1
13	22	36.9	68	34	99.4
14	22.6	38.7	69	33.5	99.1
15	23.2	40.5	70	33	100
16	23.9	42.5	71	32.3	100.2
17	24.5	44.5	72	31.7	100.4
18	25.2	46.5	73	31.1	100.6
19	25.8	48.5	74	30.4	100.8
20	26.5	50.5	75	29.7	101
21	27.1	52.4	76	29	101
22	27.8	54.3	77	28.3	100.9
23	28.4	56.3	78	27.6	100.9
24	29.1	58.2	79	26.8	100.8
25	29.7	60.1	80	26	100.7
26	30.3	61.9	81	25.1	100.6
27	30.9	63.7	82	24.3	100.5
28	31.6	65.5	83	23.6	100.4
29	32.2	67.2	84	22.8	100.3
30	32.8	69	85	21.8	100.1
31	33.5	70.4	86	20.8	99.8
32	34.1	71.7	87	19.7	99.5
33	34.7	73.1	88	18.6	99.2
34	35.2	74.4	89	17.3	98.9
35	35.8	75.8	90	16.1	98.6
36	36.3	76.9	91	14.9	98.3
37	36.8	78	92	13.7	97.8
38	37.3	79.1	93	12.4	97.2
39	37.7	80.2	94	11	96.4
40	38.1	81.3	95	9.6	95.7
41	38.4	82.3	96	8.2	93.9
42	38.8	83.3	97	6.7	94
43	39.2	84.2	98	5.1	93
44	39.3	85.2	99	3.5	92
45	39.4	86.2	100	2	91
46	39.5	87			
47	39.6	87.8			
48	39.7	88.7			
49	39.8	89			
50	39.8	90.3			
51	39.7	91.1			
52	39.6	91.8			
53	39.6	92.4			
54	39.5	93			

par la différence entre les deux degrés possibles à la même densité, $47.2-25.4=21.8$ donne le pourcentage absolu de l'alcool méthylique présent :

$$\frac{11.4 \times 100}{21.8} = 52.3\ \%$$

Autre exemple :

Un distillat pèse 0.5754 correspondant à 16.92 d'alcool en poids. L'indice de réfraction est 42.0. L'alcool éthylique seul donne 44.3 et le méthylique 24.5. Différence 19.8. La différence entre l'indice de l'alcool éthylique 44.3 et l'indice trouvé 42=2.3.

$$\frac{21.3 \times 100}{19.1} = 1.166, 1.2\%$$ environ de l'alcool présent est méthylique.

L'expérience a confirmé l'exactitude de cette méthode qui aura désormais des occasions de plus en plus fréquentes d'être appliquée grâce à la qualité excellente de l'alcool de bois rectifié.



L'INDUSTRIE DES PARFUMS



M. Justin Dupont, professeur à l'Ecole de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris, et dont nos lecteurs connaissent la compétence en matières de produits aromatiques a fait dernièrement une conférence sur « l'Industrie des Parfums synthétiques » devant la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

Nous nous devions de résumer cette belle étude, en voici les principaux points :

Considérations générales. — Il y a quarante ans, on savait reproduire par voie chimique l'essence d'amandes amères (aldéhyde benzoïque), l'essence de Wintergreen (salicylate de méthyle), grâce à trois français : Grimaux et Lauth pour le premier produit, Cahours pour le second. A part ces deux produits, on avait étudié la reproduction chimique de quelques arômes de fruits.

Depuis, on a reproduit, avec une grande fidélité, les bases aromatiques de la plupart des essences de fleurs et on prépare en outre des parfums qui, n'existant pas dans la nature, rendent néanmoins de grands services à la parfumerie (muscs, etc.).

Une erreur courante dans le grand public consiste à croire que les parfums artificiels sont des produits grossiers rentrant dans la catégorie de ce que l'on appelle : « la camelote allemande ». Il n'en est rien. Sans doute, certains d'entre eux sont doués d'une odeur brutale et pénétrante, mais il convient de se rappeler qu'ils ne doivent entrer que pour une faible proportion dans les préparations composées avec soins. L'art du parfumeur consiste justement à les doser et à les marier savamment avec les parfums naturels. Certains produits, comme la vanilline, offrent, au contraire, une ressemblance telle avec le parfum naturel qu'il est difficile même pour un connaisseur, d'en faire la distinction dans un chocolat ou un biscuit par exemple.

Une autre erreur consiste à croire que l'industrie des parfums de synthèse était avant la guerre une industrie allemande. Les fabricants français, nombreux, étaient seulement désavantagés par leur non spécialisation. Seule la grosse production permet d'avantageux prix de revient.

Principaux Pays Producteurs et Consommateurs

La France est parmi les grands pays producteurs de parfums ; sa consommation propre est faible, mais ses exportations sont élevées, contrairement à ce qui ressort de l'examen superficiel des statistiques officielles. La valeur des importations et des exportations, en milliers de francs, des parfums synthétiques est, en effet, d'après ces statistiques, la suivante pour les trois dernières années :

	Importations	Exportations
	—	—
1912	1424	192
1913	1429	165
1914	742	373

D'après M. Dupont, ces chiffres sont manifestement inexacts et ils devraient être multipliés par 25 ou 30 en ce qui concerne les exportations. En effet, la plus modeste des fabriques françaises exporte à elle seule annuellement beaucoup plus que les chiffres indiqués pour la totalité de notre industrie. L'une des principales causes d'erreur provient de ce que les expéditeurs, pour des raisons diverses, n'emploient jamais la désignation précise de parfums synthétiques, mais des termes vagues tels que « produits chimiques pour parfumerie », « produits chimiques » ou simplement « parfumerie ». Les expéditions dont il s'agit sont alors portées à d'autres rubriques. Une autre cause d'erreurs réside dans le fait que les colis postaux sont portés en bloc dans la statisti-

que générale ; or, le plus souvent, les parfums synthétiques sont expédiés de cette manière.

L'Allemagne produisait avant la guerre beaucoup de parfumerie à très bon marché, tant pour sa consommation intérieure que pour certains marchés d'Extrême-Orient. L'Angleterre pourvoit non seulement à sa consommation intérieure mais encore à celle de son immense empire colonial. La Russie offre un champ considérable et presque neuf à l'industrie de la parfumerie. Quelques usines, pour la plupart exploitées par des Français et établies dans la région de Moscou, s'efforcent d'alimenter le marché russe.

Sur le nouveau continent, les Etats-Unis sont de grands producteurs de savons, fabrication pour laquelle nos parfums synthétiques doivent trouver un débouché croissant.

Le Canada et l'Amérique du Sud sont des producteurs de moindre importance, mais consomment beaucoup de produits de luxe. Les affinités qui lient ces pays à la France contribueront à favoriser le développement de notre industrie et de notre commerce sur ces marchés éloignés.

L'Asie offre un débouché immense aux produits européens et japonais. Il existe de nombreuses parfumeries et savonneries dans les Indes anglaises et au Japon.

Situation particulière de l'Industrie Française

Matières premières. — Les parfums synthétiques sont extraits de deux catégories bien distinctes de produits :

1° Les sous-produits de la distillation de la houille qui comprennent les dérivés du benzène, du toluène, du métaxylène, du naphtalène et des crésols. Parmi les parfums les plus connus qui dérivent de cette classe et sont produits industriellement, on peut citer : la vanilline, la coumarine, les muscs artificiels, l'aldéhyde benzoïque, l'acétate de benzyle, l'aldéhyde anisique ;

2° Les huiles essentielles provenant des végétaux. De ces essences proviennent les principaux parfums indiqués dans le tableau résumé ci-après :

Principaux Dérivés des Huiles essentielles tirées des Végétaux

Essence de térébenthine (Landes) : *Camphre artificiel, Terpinéol, Ethers du terpinéol.*

Essence de lemon grass (Indes, Tonkin) : *Citral, Ionone, Méthyl-ionone.*

Essence de citronnelle (Ceylan) : *Géraniol-Ethers du géraniol.*

Essence de citronnelle (Java) : *Géraniol, Citronnellal.*

Essence de géranium (Algérie, Bourbon) : *Rhodinol.*

Essence de palma rosa (Indes) : *Géraniol-Ethers du géraniol.*

Essence de camphre (Japon) : *Safrol-Isosafrol-Héliotropine.*

Essence de badiane (Chine, Tonkin) : *Anéthol.*

Essence de clous de girofle (Zanzibar) : *Eugénol,-Isoeugénol-Vanilline.*

Essence de bois de rose (Cayenne), Essence de linaloé (Mexique), Essence de shiu (Japon) : *Linalol-Ethers du linanol.*

Styrax (Iles de Rhodes) : *Alcool cinnamique.*

Etc.

Tous les parfums que nous venons de mentionner sont produits en France, à l'exception de l'aldéhyde benzoïque et de l'acétate de benzyle qui nous venaient d'Allemagne. Il y a lieu de faire remarquer ici que cette dépendance découle de la supériorité que nos ennemis avaient su acquérir dans toutes les branches de l'industrie chimique. En effet, l'aldéhyde benzoïque est une matière première de la fabrication de matières colorantes. Quant à l'acétate de benzyle, il se prépare en faisant réagir le chlorure de benzyle sur les acétates alcalins. Or, pour des raisons qui ont déjà été signalées à propos de l'industrie des produits pharmaceutiques, le chlore et l'acide acétique sont obtenus à meilleur compte en Allemagne qu'en France et, par suite, toute concurrence est impossible.

N'oublions donc pas que les industries de chimie organique forment un bloc et efforçons-nous de développer les fabrications des matières premières telles que celles du chlore, de la soude, du magnésium, qui sont à la base de toutes ces industries (explosifs, matières colorantes, parfums, produits pharmaceutiques, etc.), et pour lesquelles nous étions dangereusement tributaires de nos ennemis. Nous produisons assez de goudrons pour en extraire les goudrons et les phénols qui nous sont nécessaires, assez de chutes d'eau pour électrolyser le sel marin et en extraire le chlore et la soude, pour fabriquer le sodium et le magnésium. Ni l'intelligence, ni l'argent ne nous font défaut.

Outillage et main-d'œuvre. — M. Dupont fait siennes, à ce sujet, les excellentes considérations développées dans une conférence antérieure par M. Fourneau (collaboration étroite du chimiste et du fabricant d'appareils, création dans les usines de cours d'apprentissage).

Organisation commerciale. — Pour l'industrie particulière des parfums synthétiques, il n'y a pas trop à critiquer cette organisation. En effet, la clientèle des fabricants de parfums est peu nombreuse et constituée par des industriels qu'il est facile d'atteindre même à l'étranger et qui savent se décider en connaissance de cause.

Alcool. — L'alcool joue un grand rôle dans l'industrie des parfums synthétiques ; certains produits tels que la coumarine, l'héliotropine par exemple, ne cristallisent bien que dans ce liquide. Le fisc, qui consent cependant à la dénaturation de l'alcool nécessaire à certaines fabrications, a toujours refusé cette autorisation pour l'alcool servant aux cristallisations. Il est vrai qu'un droit de douane correspondant à l'alcool utilisé vient frapper à l'entrée les produits étrangers et qu'ainsi, sur le marché intérieur, le produit français n'a pas à craindre la concurrence étrangère. Mais il n'en est pas de même pour les produits exportés ; à l'extérieur, l'industriel français, et notamment le parfumeur, se trouve donc désavantagé. On pourrait lui rembourser une partie des droits perçus sur l'alcool en lui accordant des primes à l'exportation, mais, outre que ces primes ne sont pas en usage chez nous, elles seraient difficilement applicables aux parfumeurs qui exportent surtout des mélanges complexes.

L'exonération des droits de consommation pour l'alcool employé aux cristallisations semble s'imposer, avec, comme corollaire, la suppression des droits de douane correspondants payés à l'entrée par les produits etrangers. Le projet Ribot nous donnera peut-être satisfaction sur ce point.

Droits de douane. — Il n'existe pas de droits de douane sur les sous-produits directs de la distillation de la houille ; une taxe légère est appiquée aux sous-produits rectifiés. Les huiles essentielles en provenance des colonies françaises sont exonérées de tout droits ; les autres acquittent une taxe variable de 0 fr. 50 à 1 franc le kilogramme.

On sait que les droits de douane ont des répercussions parfois inattendues ; M. Dupont cite le cas des producteurs d'essence de térébenthine des Landes qui, à l'abri de ces droits (27 francs aux 100 kilogr.), vendaient leurs produits à Hambourg à des taux plus bas que sur les marchés français. C'est ainsi que le fabricant français de terpinéol était désavantagé vis-à-vis du concurrent allemand.

Les parfums synthétiques eux-mêmes sont protégés par un droit spécifique de 20 % *ad valorem* au Tarif général et de 15 % au Tarif minimum. Il s'agit là d'une protection évidente pour le fabricant,mais pour le parfumeur qui exporte des mélanges et achète ses produits à l'étranger,il y a là une grave cause d'infériorité que, seuls, les producteurs français, en redoublant d'efforts, pourront faire disparaître. Ils doivent, après la guerre, être en mesure de fournir aux transformateurs français toutes les matières premières.

P. L.



A PROPOS DE KINGUIRI



Quel dommage que je me sois procuré si tard la collection de la *Parfumerie Moderne !* Je regrette infiniment de ne pas être un abonné de la première heure, car j'aurai pu prendre en 1910 la défense des deux peuplades africaines, les Aoussas et les Peuhls que votre collaborateur S... a bien injustement calomniés dans son article : « Le Kinguiri », curieuse perversion du goût et de l'odorat (*Parfumerie Moderne*, septembre 1910, page 104).

Dans cet article, l'auteur stigmatise ces pauvres noirs parce qu'ils font usage d'un produit naturel, qu'il n'ose pas nommer lui-même, tellement il le trouve infect, nauséabond et que ces demi-sauvages, peu délicats, à son avis, nomment d'un suave nom, chantant et presque poétique « Le Kinguiri » et que nous autres mieux civilisés sans doute, mais peut-être plus terre à terre, appelons vulgairement « l'urine de vache ».

Quoique je sache votre publication très répandue dans le monde entier, je gage que vous n'aviez pas encore à cette époque — celà est venu ou viendra, je le souhaite — un abonné au Soudan, car il eut protesté avec véhémence contre l'appréciation injuste portée à ses frères Peuhls et Aoussas. Il est vrai que dans cet article, il est dit aussi que les Peuhls constituent peut-être la race noire la plus intelligente toutes proportions gardées... la plus civilisée de l'Afrique équatoriale.

Eh bien ! je dis que ces négros sont plus intelligents qu'on ne le croit et que leur Kultur en matière de Kinguiri est plus éten-

due que celle que nous montrent actuellement les boches (sans majuscule, car ils ne méritent pas cet honneur ces ignobles teutons qui ont élevé le vol, la destruction et le viol à la hauteur d'une institution), car l'usage qu'ils font de la bienfaisante liqueur « Le Kinguiri » n'est pas due à la perversion de leurs sens oblitérés, mais au contraire à une étude judicieuse et approfondie due probablement à quelque savant de leur peuplade — un Pasteur à eux puisque leur plus grande ressource consiste en l'élevage des troupeaux ! — qui avait dû étudier en France ou en Suisse le précieux liquide et qu'il avait du faire adopter à ses compatriotes trop enclins probablement à contracter l'hydropisie et certaines affections du foie, car de temps immémorial, cette liqueur ambrée (comme couleur), que les vaches nous fournissent si largement et généreusement, est employée en France et dans les pays circonvoisins.

Ouvrons l'*Aide-Mémoire de Pharmacie*, d'Eusèbe Ferrand, dernière édition et nous lirons page 771 :

Apozème suisse. — C'est de l'urine fraîche de vache (700), aromatisée avec de l'eau de fenouil (50), que l'on fait tiédir au bainmarie et que l'on boit par demi-verrées dans la journée. On peut édulcorer. Hydropisie, affection du foie (*Trousseau et Réveil*).

Quant au parfum si violemment contesté par M. S... du Kinguiri, qui sait si vraiment il n'existe pas ? N'ayant pas à ma disposition ce précieux liquide je ne peux conclure. Ce que je sais par l'organe de l'*Aide-Mémoire* déjà cité, c'est qu'il doit posséder au suprême degré toutes les senteurs subtiles, les aromes délicats d'un fin bouquet, rivalisant sûrement les préparations savantes d'Houbigant, Viville et autres parfumeurs célèbres, car — *horresco referens* — Ferrand nous dit que « du temps de Lemery Nicolas (éminent médecin et chimiste français, 1645-1715), l'urine de vache très employée était désignée sous le nom d'Eau de Mille Fleurs ».

Et nunc erudimini !

Pierre Maure.



JURISPRUDENCE

Contrat de Travail

CLAUSE PÉNALE INTERDISANT A UN EMPLOYÉ DE SE PLACER CHEZ DES CLIENTS DE SON PATRON.

Ainsi décidé par la quatrième Chambre de la Cour d'appel de Paris, dans son audience du 20 juin 1914 :

1° L'obligation avec clause pénale est de nature facultative en ce que, quand l'événement prévu est arrivé, l'obligation se réduit à l'une des deux choses stipulées ;

2° Le choix de l'obligation appartient au créancier et aucune disposition légale ne l'oblige à demander la résolution du contrat avant de réclamer l'application des sanctions qu'il comporte ;

3° Spécialement, lorsqu'un employé s'est engagé à demeurer pendant un nombre d'années fixe chez un patron, et à n'accepter, pendant le cours du contrat et encore cinq ans après aucun travail chez des clients, anciens ou actuels de son patron, il doit être condamné au paiement de la clause pénale, lorsqu'il a abandonné ses fonctions de lui-même et est allé se placer chez des anciens clients de ses patrons.

(*La Loi*, n° du 18 Juillet 1914).

Retraites Ouvrières

LA LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES S'APPLIQUE-T-ELLE AUX SALARIÉS AUXQUELS DES LÉGISLATIONS OU DES RÈGLEMENTS SPÉCIAUX ASSURENT UNE PENSION DE RETRAITE ?

La négative résulte d'un arrêt de la Chambre civile de la Cour de Cassation du 31 mars 1915, qui a décidé ce qui suit :

1° La loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières vise seulement les salariés qui n'avaient jusqu'alors aucun moyen de se constituer une retraite ;

2° Elle ne s'applique pas aux salariés auxquels des législations ou des règlements spéciaux assurent une pension de retraite sans qu'il y ait lieu de distinguer entre ceux qui étant en fonctions sont en voie de se constituer une retraite et ceux qui jouissent déjà de leur pension, même proportionnelle ;

3° Par suite, l'ancien sous-officier titulaire d'une pension proportionnelle et employé de préfecture ne doit pas être inscrit sur la liste des assurés obligatoires.

(*Le Droit*, n° des 4, 5, 6, 7 avril 1915).

LA FOIRE DE LYON

La Foire d'échantillons de Lyon a été, de l'avis de tous les commerçants qui y ont participé, un véritable succès. On évalue à 52 millions de francs le chiffre des transactions qui se sont faites pendant ces quinze jours et, d'ores et déjà, un très grand nombre d'exposants ont renouvelé leur adhésion pour l'année prochaine.

Le principe de la Foire, tout à fait opposé à celui des Expositions évidemment plus grandioses comme manifestations, mais moins profitables et plus coûteuses, est excellemment adapté aux nécessités actuelles de l'industrie et du commerce français.

L'état de guerre qui a bouleversé tant de fabriques en leur enlevant brusquement leur direction et leur personnel, très souvent aussi leurs matières premières, a donné aux firmes qui ont eu la chance de pouvoir conserver ces éléments d'activité, une importance très grande. Seule une foire d'échantillons permettait un contact rapide entre les fabricants en mesure de livrer et les acheteurs.

A vrai dire, un très grand nombre d'industriels qui se trouvent actuellement dans l'impossibilité de livrer, comme certains parfumeurs à qui manque l'alcool, ont tenu à faire un geste patriotique, et malgré les difficultés qu'ils éprouvent, n'ont pas hésité à figurer, platoniquement, au nombre des adhérents à la Foire.

Il n'est pas douteux que le chiffre d'affaires eut été double de celui que nous venons de citer si tous les exposants avaient pu accepter les ordres qui leur étaient proposés.

Pour l'an prochain, le projet des dirigeants, mûri et mis au point par ce premier essai, permettra de doter la France d'un marché annuel plus important que celui dont Leipzig était autrefois le siège.

Les promoteurs font d'ailleurs remarquer que la Foire de Lyon a existé pendant de longs siècles, depuis 1450 jusqu'en 1789 et que l'interruption, depuis la Révolution jusqu'à nos jours, de cette manifestation économique n'a pas supprimé les causes qui ont fait de Lyon le nœud industriel et commercial de la France.

De par sa situation géographique, à proximité d'un centre métallurgique et minier de premier ordre, au centre de la France agricole, au milieu d'un bassin fluvial unissant le Nord et le Midi, Lyon est tout indiqué pour être le siège d'une foire autrement logique que celle de Leipzig.

L'importance industrielle de Lyon, première ville de France pour l'industrie des tissus et des produits chimiques, principale cité de l'industrie automobile et de mille autres fabrications de tout genre, donne aux participants de la Foire, acheteurs et vendeurs, toutes les garanties possibles de la plus parfaite réussite. L'essai tenté dans les difficiles conditions actuelles l'a péremptoirement démontré.

Le nombre des adhésions reçues à ce jour par l'organisation centrale met fin à toute hésitation et supprime toute éventualité de la création d'une foire concurrente dans une autre ville de France.

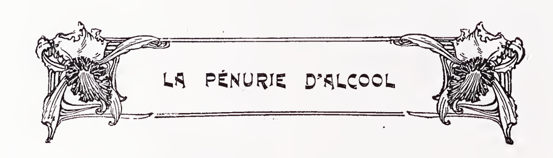
Paris, malgré tout son désir de centralisation ne saurait offrir les mêmes garanties.

Tout appel aux fabricants serait donc superflu, nulle rhétorique ne peut modifier les résultats de cette initiative risquée et accueillie par un scepticisme justifié, que couronne le plus éclatant succès. L'intérêt parle, les négociants viennent et reviendront ; aux industriels de prendre leurs précautions pour ne pas être les derniers venus.

La Ville de Lyon, en dehors de son rôle de toute première importance dans la préparation à la Défense Nationale, avait un rôle économique à remplir : la Foire d'échantillons a montré qu'elle en a conscience et quelle est à la hauteur de sa tâche. Aux Français de toute la France de la comprendre et de l'aider.

P. M.





Les parfumeurs français se trouvent actuellement dans une fâcheuse situation, l'Etat ne leur permettant plus que d'acheter des alcools étrangers, quitte à envisager un échange possible avec des alcools rectifiés français, de bonne qualité, si les alcools exotiques introduits sont susceptibles d'être utilisés par le service des poudres.

Les dissolvants de provenance étrangère étant fort rares et coûteux, les parfumeurs se voient dans l'obligation de réduire considérablement le degré alcoolique de leurs spécialités.

Et cette nécessité, qui s'étend aussi aux fabricants de tous les pays, à cause des cours exhorbitants du dissolvant, a donné une recrudescence d'intérêt aux Essences déterpénées.

Nous avons étudié fréquemment, dans cette revue, les avantages qu'offrent ces huiles essentielles naturelles, entièrement débarrassées de leurs parties huileuses ou résineuses insolubles et complètement inutiles à la formation de l'odeur.

Tous nos lecteurs connaissent aujourd'hui les terpènes, dont le type est l'essence de térébenthine, peu aromatiques, de goût brûlant et prédisposés à l'altération par oxydation. Les essences sans terpènes ont exactement l'odeur de la plante dont elles sont extraites, elles sont d'une concentration proportionnelle à la quantité d'impuretés qui leur est enlevée, elles se conservent presque indéfiniment et se dissolvent avec la plus grande facilité dans l'alcool faible.

Avec une quantité variant de o gr. 5 à 3 gr. par litre d'alcool, représentant selon les cas de 2 fois à 70 fois, son poids d'essence ordinaire, les parfumeurs obtiennent des dissolutions claires, sans aucun filtrage dans de l'alcool 20 à 50 %. Ces préparations, d'une odeur plus fine et plus pénétrante que celles qui sont obtenues avec les huiles essentielles ordinaires, sont moins coûteuses et d'une puissance notoirement plus grande.

La clientèle, qui est le seul juge compétent en la matière, a consacré la valeur des essences déterpénées. Que demande le public ? Beaucoup plus une odeur suave, délicate et puissante qu'un degré plus ou moins élevé d'alcool, dont il ne peut se rendre compte.

Il semble donc tout naturel et l'expérience le confirme, que les produits de parfumerie aient, grâce aux essences concentrées, un degré alcoolique de moins en moins élevé et une puissance odorante de plus en plus forte.

La demande en essences sans terpènes a considérablement augmenté ces mois derniers. Un certain nombre d'usines ont entrepris, avec la meilleure intention, la fabrication de ces produits spéciaux et nouveaux pour elles. Elles obtiennent des résultats qu'il convient d'encourager, mais il n'est pas douteux que les firmes qui depuis longtemps s'adonnent à cette fabrication, sont capables d'offrir des produits infiniment plus parfaits.

Les laboratoires que nous avons progressivement outillés avec les appareils les plus perfectionnés et les mieux indiqués pour chacune des essences, sont actuellement les seuls qui soient à même d'offrir des essences sans terpènes et sans sesquiterpènes absolument parfaites. La technique de la fabrication et les appareils spéciaux sont entièrement notre œuvre, et les appréciations de milliers de clients de tous les points du globe, nous ont démontré que nos préparations sont inégalables.

Nous restons à la disposition de nos lecteurs pour leur donner tous les renseignements pratiques pour l'emploi de ces essences naturelles solubles dont l'emploi est rendu indispensable par la pénurie actuelle d'alcool.

Gattefossé et Fils.



LES PHILOCOMES

Bonaparte avait donné le coup de grâce aux queues, aux cadenettes, ainsi qu'à la poudre.

Voici revenir le règne des cheveux, coupés courts, d'abord. Tout de suite, les Français ne se montrent pas moins *trichophiles* que les Lacédémoniens de l'antiquité. Disons que la manie du grec et du romain fut propagée par l'Ecole de David. De même qu'il y eut des robes à l'athénienne, à la romaine : il y eut pour la chevelure des huiles et des pommades de ce nom. Coûte que coûte, il fallait désormais des cheveux : « des vrais ». Cela ne faisait pas l'affaire des gens chauves, et l'alopécie n'était pas rare, tant s'en faut !

De plus, les affections du cuir chevelu se montraient à l'envi. La teigne, les affections parasitaires sous tous les formes, la terrible plique polonaise si redoutée, sans compter l'odieux pthyriasis, sévissaient durement. Aussi, jamais temps ne fut plus fertile en Philocomes : huiles ou graisses, tantôt chargées d'essences et d'aromates aseptiques, tantôt de substances toniques ; on peut dire hautement qu'au point de vue de l'hygiène de la chevelure, ces divers prophylactiques eurent dans la suite les plus heureux résultats. Longtemps meurtris, étiolés sous les perruques, c'était le moment plus que jamais de donner aux cheveux une végétation



Cliché du *Correspondant Médical*.

HUILE DE MACASSAR, ROWLANDSON

active. Partant de ce principe, que les corps gras, à dose modérée, nourrissent le cuir chevelu, on mit tout en œuvre : la graisse d'ours — à cause, disent les auteurs, que cet animal est très riche en fourrure et par soupçon d'une vertu analogue — la moelle de bœuf, la graisse d'oie, les huiles de ben, d'olives, d'amandes, de noisettes, de tournesol, de ricin, autant d'agents cosmétiques parfumés aux fleurs ou aux essences. Le charlatanisme s'en mêla également et vanta « le Capillaire » par signature, *le mot devant appeler la chose ;* par contre, le sang de chauve-souris faisait tomber les cheveux ! On usa avec le plus grand sérieux, des cendres de rats, de taupes, de hérissons, des crottes de rats et de chèvres. On se défendait par tous les moyens possibles. Mais, jusqu'en 1850 et même au delà, les gens comme il faut adoptèrent les Pommades à la rose, au jasmin, à la violette, au réséda ; les huiles ambrosiaques, antiques, athéniennes et « l'huile philocome d'Aubril » jouirent longtemps d'un grand crédit auprès des fashionables. Les Philocomes étaient dans l'air.

Victor Hugo n'échappa pas à cette hantise en écrivant malicieusement « la pommade pour faire pousser les cheveux qui s'appelle à la Ferté, *Pilogène*, s'appelle à Epernay, *Phyothryx*, importation grecque » (1).

C'est aussi le temps où Gavarni crayonnait ses grandes dames, ses bourgeoises et ses grisettes avec leurs coiffures de l'époque, que nous aimons à revoir aujourd'hui dans son œuvre (à chou, à cache-peigne, à la chinoise, en couronne, en chignon, à la ninon, à l'anglaise, à nœuds d'Apollon, sans oublier les papillottes et les bandeaux), or, tout cela demandait en dernier ressort, l'application l'un philocome qui donnait le brillant néces saire ; ainsi se coiffaient alors les héroïnes de Balzac et de G. Sand.

Toujours et encore des Philocomes. Nous n'abuserons pas de l'hospitalité qu'on veut bien nous accorder ici et nous terminerons cet article par « *l'huile de Macassar* » dont le nom survit encore un peu, mais dont le crédit fut considérable en ce temps-là.

Il est dit dans *Paris 1800 à 1900*, Plon, édit., T. 1, p. 403, les *Etrennes à la mode er 1818*... « l'usage des huiles pour la chevelure est aussi ancienne que le monde... » mais l'huile de Macassard est toute nouvelle... » M. Hayman se disait alors le seul dépositaire à Paris de la *véritable*, bien entendu.

Voici, sans commentaires, le libellé du prospectus qui, vers 1825, accompagnait ses flacons :

« Huile véritable et originaire de l'île de Macassar apportée en Europe par le vaisseau de la Compagnie des Indes anglaises, « *lady Raffles* », infaillible pour la crue des cheveux, les empêcher de tomber et de grisonner, importée en France par M. D. Hayman, rue des Blancs-Manteaux, n° 20, à Paris.

« La grande vertu que possède cette huile et les heureux effets qu'elle produit sont suffisamment connus en Europe et surtout en Angleterre et en Russie, ce qui a sans doute engagé quelques personnes à faire des compositions sous la même dénomination. Je suis loin d'en contester le mérite, dit M. Hayman; je laisserai le soin au public d'en juger. Dans presque tous les pays on a cherché à l'imiter ; ce qui arrive communément quand une marchandise jouit d'une haute réputation, qu'elle est rare et qu'il est difficile de s'en procurer. Les personnes qui feront usage de la mienne seront bientôt convaincues, par sa vertu, qu'elle n'est point une imitation ; ce que, de plus, je puis prouver par le certificat d'origine que m'a délivré la compagnie des Indes anglaises. Prix de la bouteille, 3,50 ».

D'après l'Un. pharmac., T. XXXIV, 1893, p. 543, *l'huile de Macassar* vraie, du commerce est retirée des graines du *Schleichera trijuga*, sapindacée de l'Inde. C'est une substance demi-solide, blanc jaunâtre, densité 0.942 ,à odeur faible d'amande amère, de saveur âcre, se congelant à — 10°.

On trouvera dans le « Guide du Parfumeur du Dr Lunel », Hetzel, édit., Paris, diverses formules (imitations) d'huile de Macassar, agrémentées de remarquables coquilles ; jamais corrigées, ces coquilles reparaissent dans toutes les éditions.

— P. 142, huile des *Célèbres*, de Léo Naquet, mis pour « Célèbes » : rubrique pour varier l'appellation coutumière.

— P. 143 indique dans la composition : huile de noix de *bœuf* (!) pour huile de noix de *ben*.

— Enfin, p. 309, le traducteur de la formule d'Henkenins, indique « essence d'héliotrope » pour *huile de tournesol* (helianthusannus).

Tout cela est de pure fantaisie. Le praticien devra se mettre en garde et suspecter, de plus, les proportions des ingrédients bien souvent erronées.

E. G. (biblioph. Champ.)

(1) Victor Hugo. — Le Rhin (lettres à un ami). T. 1, Epernay, 21 juillet 1838.



Il faut saluer dans le *Salvol* un produit nouveau et efficace, nouveau comme formule, efficace comme résultats.

La notice dont son inventeur — M. Gattefossé — accompagne l'envoi d'échantillons d'essai indique assez explicitement sa composition et ses divers modes d'emploi pour que je n'aie pas à y insister. Ce que je préfère indiquer, ce sont les divers partis que l'on peut tirer du Salvol et la façon de procéder. Les soldats, les colons cosmopolites et les indigènes dont je suis entouré m'ont fourni un milieu d'études idéal. Je n'ai eu que l'embarras du choix : puces, poux du corps, du vêtement ou de la tête, punaises et moustiques foisonnent. J'ai lutté contre eux, avec des succès d'intensité variable mais constants. Voici mes résultats bruts, sur les parasites eux-mêmes d'abord, ensuite au point de vue altruiste.

Les poux du pubis et de la tête (ce dernier surtout) sont très sensibles au *Salvol* pur. Ils meurent, en un tel milieu, le premier en trois minutes, le second instantanément. La solution de *Salvol* à 50 %, froide, les tue en dix minutes ; à la température de + 30°, la mort arrive après cinq minutes environ.

Le pou du vêtement, plus coureur, habitué à se cacher, fuit la seule odeur du *Salvol* ; très vivace il tente d'échapper au contact qu'il devine meurtrier ; mais cette dépense... musculaire est une cause de fatigue et l'intoxication se produit, *à distance*, après trois minutes (*Salvol* pur) et six minutes (*Salvol à* 50 %) ; la mort survient dans les cinq minutes qui suivent. S'il y a contact entre le parasite et l'antiseptique, il faut réduire les chiffres ci-dessus de moitié.

La puce et la punaise réagissent suivant leur tempérament propre ; la première saute pour fuir ; la seconde s'aplatit davantage encore ; on doit donc conclure qu'il faudra, pour la puce, plus de *Salvol* que pour la punaise qui fuit peu ; ces deux parasites sont sensibles à des solutions faibles, même à 10 %, qui les tue, par contact, en 10 à 15 minutes.

Le moustique, volage par définition, ne présente d'intérêt que pour l'étude des vapeurs de *Salvol ;* 1 cc. de *Salvol* pur déposé dans un verre de montre (pour avoir une plus grande surface d'évaporation) et placé avec des moustiques (anophiles ou Culex) dans un cube hermétique de 0 m. 10 d'arête, amène leur mort après 17 minutes. Si l'on chauffe 1 cc. de solution de *Salvol* à 50 %, dans les mêmes conditions, les moustiques sont immobilisés instantanément et meurent après 6 minutes 30". Cela est intéressant aux Colonies où pullulent les moustiques, vecteurs du paludisme. On lutte déjà contre eux avec la naphtaline, la poudre de pyrèthre, le crésyl, le formol, le trioxyméthylène ; les résultats encourageants du *Salvol* ne doivent pas paraître négligeables puisqu'ils sont obtenus sans odeur répugnante et à peu de frais, double avantage en temps de guerre pour un hôpital ou une ambulance.

Après les faits précis ci-dessus relatés, il convient de voir non plus le parasite dans le Laboratoire, mais le parasite en place, en position de combat, sur le patient ou dans l'habitation, car il serait illusoire de pouvoir détruire les poux, s'il fallait, auparavant, les prélever sur les poils ou dans les plis secrets des vêtements.

Après plusieurs essais dont les premiers, je dois l'avouer, furent infructueux, parce que les solutions de *Salvol* étaient trop faibles, j'ai adopté la manière de faire que je me permets, en toute conscience, de recommander comme présentant le plus de garanties d'efficacité.

Poux de tête : friction au *Salvol* à 40 %, pendant 10 minutes : savonnage tiède, séchage, un coup de peigne fin. C'est tout et c'est assez.

Poux du pubis : il faut agir, ici, plus brutalement, car ils se cramponnent. Donc, utiliser une solution à 50 %, *au moins*, et de préférence, du *Salvol* pur, fort bien supporté par la peau. Une friction suffira.

Poux de vêtement : tremper les vêtements contaminés dans une solution de *Salvol* à 25 % ; à froid pendant une heure, à chaud pendant une demi-heure. L'ébullition n'est pas nécessaire ; laisser sécher à l'ombre ; non seulement les poux sont tués, mais les vêtements restent réfractaires à une autre contamination tant que persiste l'odeur du *Salvol*, ce qu'on peut prolonger en portant un sachet imbibé de *Salvol* ou en aspergeant de *Salvol* périodiquement les effets.

Puces : pulvériser du *Salvol* à 20 ou 30 % dans les draps, les couvertures, le sac de couchage, etc... Les puces ne sont peut-être pas tuées, mais sautent... chez le voisin. Au fond, c'est le même résultat qu'avec la pou-

dre de pyrèthre ; celle-ci a l'inconvénient de faire éternuer, mais possède une supériorité sur le *Salvol :* elle est sèche ; l'humidité consécutive à l'emploi du *Salvol* peut être gênante, quoique peu intense. J'ai cru, pour être impartial, devoir signaler ce très léger écueil qui n'enlève au *Salvol* rien de sa valeur.

Punaises : inonder le bois du lit ou châlit et les articulations des lits métalliques de solution de *Salvol* à 50 %. C'est certainement aussi efficace que le Crésylol sodique ou le Pétrole et bien moins nauséabond. Le prix de revient est sensiblement le même. J'y insiste.

Enfin, pour les moustiques — *a fortiori* pour les mouches — on les éloigne en suspendant au plafond un linge imbibé de *Salvol* pur ou en plaçant au chevet des malades une soucoupe pleine de solution de *Salvol* à 50 %. On peut aussi mettre à bouillir, dans un récipient spécial, du *Salvol* et de l'eau (30 à 50 %). Cela remplace avantageusement le formol classique. Cette dernière application peut paraître secondaire en France, mais ne saurait être négligée aux colonies, dans les centres impaludés.

Un esprit curieux et scientifique se demandera comment et pourquoi le *Salvol* agit et à quel point de vue il est supérieur aux préparations déjà accréditées, en usage contre ces divers parasites.

Le *Salvol* agit parce qu'il est un liquide huileux, gras et lourd, analogue par conséquent à l'onguent gris (poux) et au crésylol (autres parasites). Comme eux, il renferme des antiseptiques (Voir la notice) d'une puissance égale et, d'autre part, odorants, je veux dire : d'un parfum puissant et agréable. Le *Salvol* agit donc à distance, parce que odorant ; il ne répugne pas, parce que parfumé ; enfin, il englobe les parasites dans son substratum gras et bouche leurs pores, au même titre que l'onguent gris, mais plus vite, parce que son substratum est une huile et non une vaseline. De plus, le *Salvol* est supérieur aux préparations mercurielles parce qu'il n'irrite pas la peau, et qu'il ne peut avoir de retentissement ni sur le rein, ni sur les gencives. Le *Salvol* étant morphologiquement un corps gras, il possède, de ce fait, une puissance d'évaporation lente et continue.

De ce triple parallèle, chimique, prophylactique et commercial, le *Salvol* sort vainqueur. Son emploi est à répandre, à conseiller, à généraliser. Il doit survivre à la guerre qui lui a donné sa raison d'être (1).

Docteur E. Forgues.

Médecin aide-major de 1re classe,
(Maroc occidental).

P. S. — J'ai eu l'occasion, en dernière heure, d'essayer le *Salvol* pur et à 50 % dans deux cas de gale. Les Acares ont paru redouter ce nouvel antiseptique balsamique. Les démangeaisons ont disparu rapidement. Je n'ai pu pratiquer une vraie frotte générale au *Salvol*, mais tout permet de conclure qu'elle aurait été efficace. Les lésions cutanées ont guéri aussitôt.

Dr E. F.



PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES ET EXAMEN ANALYTIQUE DU STYRAX



Le styrax liquide tel qu'on le trouve couramment dans le commerce provient du « liquidambar orientalis » (Asie Mineure). Toutefois, il existe un autre arbre à styrax, le styraciflua dont le baume, différent du précédent, est connu aux Etats-Unis sous le nom de gomme à chiquer (chewing-gum). On fait parfois cette confusion de croire que le baume styrax provient du styrax officinalis. En réalité, celui-ci n'est pas un arbre à styrax, sa résine mélangée à de la sciure de bois est employée aux fumigations, et sous le nom de styrax calamitus, on emploie au même usage le résidu laissé par les écorces des arbres à styrax après expression du baume. Outre le styrax liquide « cru » on emploie souvent le styrax purifié soit à l'alcool (surtout en pharmacie), soit au benzol (en savonnerie). Parfois aussi on épure le styrax en le débarrassant par des moyens mécaniques des impuretés grossières et de l'eau en partie. Ces diverses variétés de styrax épuré sont très utilisées en parfumerie comme fixateurs.

Les adultérants du styrax soit cru, soit purifié, sont nombreux et très fréquents : eau, colophane, graisses diverses, térébenthine, etc. Un examen assez complet du styrax comporterait :

Le dosage de l'eau et des cendres,

La solubilité surtout dans l'alcool et le benzol,

L'indices d'acides et celui d'éthers ; l'indice d'iode,

Le dosage de l'acide cinnamique total,

L'examen microscopique.

L'eau existe normalement dans le baume. Mais nous croyons utile de distinguer l'eau justaposée et l'eau combinée. L'eau juxtaposée est adhérente mécaniquement au baume et peut s'en séparer facilement ; au contraire, l'eau que nous appelons combinée est émulsionnée avec le baume et en fait partie constituante. La première condition, à notre avis, pour analyser un baume, est de le débarrasser de l'eau juxtaposée (en indiquant son rapport au poids total du baume). Sans cette précaution, outre qu'il est difficile de préparer pour l'analyse un échantillon moyen homogène, on ne peut pas obtenir de résultats comparatifs entre des baumes de provenances diverses à cause de la très grande variabilité de la teneur en eau juxtaposée.

Quant à l'eau combinée, il est peu utile en général de la doser rigoureusement, on fait par dessication à l'étuve à 100° et avec les précautions habituelles, la « perte à 100° », qui donne pour l'eau un chiffre un peu trop fort à cause des pertes par entraînement de produits volatils.

La solubilité du baume se fait en général soit dans l'alcool, soit dans le benzol, à cause de l'intérêt que présentent dans le commerce les extraits à l'alcool et du benzol. L'épuisement du baume par le solvant et la distillation de celui-ci amènent nécessairement une perte en matières volatiles, Aussi, pour avoir des résultats comparatifs, est-il nécessaire d opérer toujours suivant une même technique. La solubilité dans le benzol est presque toujours de 60 à 65 %. Au point de vue analytique, la solubilité dans l'éther (qui doit être de 70 % environ) nous paraît de plus de valeur, car la facile élimination du solvant permet d'éviter les pertes dues au chauffage.

Comme complément des dosages de solubilité, on pèse et au besoin examine les insolubles.

L'indice d'acides est important, car il permet de reconnaître presque à coup sûr la présence de térébenthine ou de colophane. On dissout un gramme de styrax dans un excès d'alcool fort et on titre sans filtrer par de la potasse alcoolique.

L'indice de saponification (somme des indices d'acides et d'éthers) peut être obtenu de deux façons : soit à chaud par la méthode Kœttstorfer (générale pour les résines), soit par la méthode dite « de saponification à froid », préconisée par Diéterich.

Kœttstorfer fait bouillir un quart d heure dans un appareil à reflux 1 gr. de résine avec 25 cc. d'une solution alcoolique demi-normale de potasse ; on étend avec 100 cc. d'alcool, on fait bouillir de nouveau et on titre l'excès d'alcali. Cette méthode a l'inconvénient que le virage de l'indicateur est parfois difficile à percevoir dans le cas du styrax. Aussi préférons-nous la méthode de Diéterich, on dissout 1 gr. environ de styrax dans 20 cc. de potasse alcoolique demi-normale et 50 cc. de benzine de densité = 700 ; on laisse 24 heures dans un flacon bouché à la température ambiante ; on titre en retour par l'acide sulfurique avec la phénol-phtaléine et sans aucune addition d'eau.

L'indice d'iode, constante, que l'on établit pour la plupart des résines, nous a paru ici difficile à déterminer et d'ailleurs mauvaise pour déceler les fraudes, inutile pour identifier le styrax.

Par contre, le dosage de l'acide cinnamique total est très important. On peut employer différentes méthodes, dont nous signalerons celle de C. et Hill et T. Coching (Voir chemist and druggist, 1912) et celle de Evans (Voir ses analytical notes de février 1912).

L'examen au microscope nous a donné souvent de très utiles indications, on voit normalement des cristaux qui sont de petits bâtonnets (acide cinnamique libre) dans l'intérieur de la masse et des sortes de houppes très brillantes (styracine) sur les bords de la préparation.

Enfin, signalons la méthode que préconise Eves pour décéler les adultérants, il faut au moyen d'une balance à densité graduée spécialement la densité à 100° de l'extrait alcoolique du styrax. Cette densité ne varie, paraît-il, qu'entre des limites très étroites.

L'examen comparatif de nombreux échantillons de styrax d'origines différentes, nous a révélé la grande variété de ces produits. Il faut bien avouer qu'il est parfois difficile de dire d'une façon absolue si un styrax est ou n'est pas fraudé, aussi les auteurs donnent-ils des limites assez larges pour les constantes. Par contre, les fraudes sont souvent grossières et peuvent alors être décelées par l'analyse. Les indices d'acide et d'éther, le dosage d'acide cinnamique donnent surtout d'utiles renseignements ; ceux qui falsifient respectent généralement les solubilités.

Mais l'examen à la vue et à l'odeur du styrax sont insuffisants car, faute d'une étude plus sérieuse, l'industriel qui voudrait travailler le baume en vue d'en extraire ses constituants ; le savonnier qui l'emploierait après purification, s'exposent à opérer sur un produit qui tout en ayant les apparences et quelques propriétés du styrax, n'en a pas la valeur marchande.

E. Combes.



INFORMATIONS



En Suisse

Il ne pourra être envoyé en Suisse, par colis pesant plus de 10 kilogs brut, sans consignation à la Société Suisse de Surveillance économique, ni vaseline, ni savons de parfumerie. La prohibition de sortie s'étend également à un grand nombre de médicaments, produits divers d'alimentation, d'équipement militaire, etc.

ꝏ ꝏ ꝏ

Affaire Racine

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par M. Racine, de Menton (Alpes-Maritimes), contre le jugement du Conseil de guerre de la 16e région qui l'avait condamné à 5 ans de prison et 20.000 fr. d'amende, pour avoir entretenu des relations commerciales avec l'Allemagne en y expédiant des huiles essentielles et de l'huile d'olive. Le Conseil l'avait condamné en outre à 266.391 francs d'amende.

ꝏ ꝏ ꝏ

L'Alcool en Russie

L'usage de l'alcool comme boisson ayant été prohibé en Russie, le gouvernement se préoccupe dès maintenant de provoquer les recherches pratiques nécessaires à l'utilisation de la production annuelle importante de ce précieux liquide.

Des primes ont été offertes aux inventeurs des débouchés les plus intéressants et toute la sollicitude du gouvernement sera acquise aux industries qui feront la plus forte consommation de l'alcool soit comme dissolvant, soit comme carburant ou comme matière première.

Nous devons dès maintenant, nous préoccuper, en France, de ne pas nous trouver, à l'issue de la lutte actuelle, en état d'infériorité à cet égard, vis-à-vis de nos amis et alliés.

Notre législation sur l'alcool, loin d'encourager le développement des industries qui peuvent en tirer parti, les opprime et les rançonne.

Sans un changement complet des vues de nos législateurs, notre industrie se verra de nouveau obligée de développer des efforts considérables et malheureusement stériles, pour essayer de se maintenir à la hauteur de nos concurrents ennemis ou amis....

Quoi qu'il en soit, le geste de la Russie prohibant l'alcool-boisson, va donner une extension importante à la fabrication des parfums alcooliques. Si les parfumeurs français veulent continuer à vendre à cette clientèle, de plus en plus intéressante, qu'ils se groupent pour protester contre les entraves apportées à leur industrie.

ꝏ ꝏ ꝏ

La Bonne Entente

Les industriels français ont toujours fait preuve d'une certaine mesquinerie de caractère, au point de vue entente. Alors que nos concurrents se groupaient en cartels pour l'achat et la vente, nos compatriotes trop souvent oublient qu'il n'est de concurrent que l'étranger, et laissent leurs voyageurs dénigrer leurs collègues français. Dernièrement, le placier d'une des plus importantes firmes du Midi, voyageant au Maroc, ne trouva d'autre argument pour décider ses clients, que la critique acerbe et mal intentionnée des fournisseurs qu'il voulait supplanter. Quand ces concurrents sont ennemis, rien de plus juste, mais quand ils sont Français, à quoi rime cette méthode ?

L'Union sacrée ne persisterait-elle plus que dans les tranchées et ne serait-elle pas faite pour les « Grandes » maisons du Midi ?

ꝏ ꝏ ꝏ

Au Sénégal

RELÈVEMENT DES DROITS SUR LES ALCOOLS ET PARFUMERIES ALCOOLIQUES

Lettre N° 78, du 19 juillet 1915, de M. le Lieutenant Gouverneur du Sénégal.

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu me transmettre un extrait du procès-verbal de la séance tenue le 18 mai dernier, par la Chambre de Commerce de Rufisque et au cours de laquelle a été renouvelé un vœu précédent tendant à la substitution du tarif *ad valorem* au tarif spécifique pour les parfumeries alcooliques.

« Votre Compagnie considérerait que l'élévation des droits sur les alcools fixée par le décret du 4 mars dernier aura pour effet de généraliser les cas de taxation spécifique pour les articles dont il s'agit, et par suite, les inconvénients de la vérification en douane.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que depuis la mise en vigueur du décret du 2 août 1912, le service des Douanes est tenu de procéder à une double opération :

« 1° Calculer les droits d'après la teneur en alcool et par conséquent déterminer cette teneur dans tous les cas.

« 2° Calculer les droits d'après la valeur et établir la liquidation sur l'une ou l'autre de ces bases. Le nouveau décret ne modifie en rien la situation antérieure.

« Ainsi que votre Compagnie l'a fait remarquer, la parfumerie alcoolique est presque toujours d'origine française. Dès lors, le Service des Douanes peut puiser dans les passavants d'accompagnement les indications voulues en ce qui concerne la teneur, en alcool, sans exiger l'ouverture des récipients.

« Des instructions dans l'objet lui ont été adressées dès le mois de septembre 1912, et viennent de lui être renouvelées.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée ».

Les Primes de Fin d'Année

La coutume d'envoyer chaque année, aux clients, des albums luxueux, destinés à entretenir pendant toute l'année la publicité de la maison intéressée, dans les salons d'attente des coiffeurs et des parfumeurs, n'a pas pris, en France, toute l'extension désirable. Nos voisins Anglais, comme aussi nos concurrents et ennemis ne se privaient pas d'utiliser dans une large mesure cette méthode qui a fait ses preuves.

Si nos lecteurs se décidaient à préparer des albums représentant, à côté de leurs principales spécialités, la méthode de fabrication des huiles essentielles, en France, si pittoresque et si curieuse, il n'est pas douteux que leurs albums remporteraient un succès auquel les « Pear's Christmas » eux-mêmes ne sauraient prétendre.

L'industrie des parfums naturels est essentiellement française, les fleurs les plus odorantes poussent en abondance sur notre sol et donnent lieu à des scènes charmantes que nos clichés ont popularisées. Nous nous sommes mis constamment à la disposition de nos lecteurs pour leur offrir la reproduction de nos principales illustrations... bien peu d'entre eux ont compris l'intérêt qui s'attache à cette propagande par l'image. La persévérance est une vertu lyonnaise, nous ne nous lasserons pas de leur rappeler que notre labeur n'a pas d'autre but que de démontrer par tous les moyens possibles que l'industrie des parfums est une industrie française et que c'est un non-sens de s'adresser ailleurs qu'en France pour obtenir les meilleurs produits.

Il nous revient, avec une certaine rancœur, que des parfumeurs français ne craignaient pas d'acheter en Allemagne, des huiles essentielles que seul le sol français peut produire... ces errements cesseront-ils après la guerre...

Nous le souhaitons, et du moins nous avons la satisfaction de constater que l'acheteur étranger sait, grâce peut-être à nous maintenant, que seule la France produit les bons parfums, et que c'est en France qu'il faut venir les chercher.

Que des albums, comme notre Porte-Folio, soient donc répandus dans le monde entier, la renommée de notre beau pays ne peut qu'y gagner. Nous rappelons que nous offrons, dans d'excellentes conditions, ces porte-folio dans lesquels la publicité de chaque maison peut être insérée.

Parfumerie Moderne.



LE COMMERCE de la PARFUMERIE EN RUSSIE



Le fait de combattre aux côtés de la Nation russe nous fait peut-être avoir quelques illusions sur la conduite économique que tiendra ce pays envers nous après la guerre. Nous avons eu l'occasion de causer dernièrement avec une personnalité influente, fort au courant des affaires russes et qui nous a invité à perdre nos illusions à cet égard. Il est fort probable que le gouvernement russe qui aura à balancer le sacrifice de deux milliards de francs qu'il vient de consentir en supprimant la consommation de l'alcool, se reprendra sur les droits de douane et sur les patentes.

Nous avons déjà attiré l'attention sur la circulaire 4384, qui diminue les possibilités

d'installer en Russie des comptoirs français d'importation, il serait bon que nos dirigeants imposent à notre alliée des mesures de protection pour le commerce des alliés. Il est malheureusement à craindre que le milieu commerçant russe, depuis trop longtemps inféodé aux Allemands, continue à leur maintenir ses préférences et ne fasse rien pour les mettre en état d'infériorité vis-à-vis de nous.

A titre documentaire, nous reproduisons ci-dessous le rapport de la Chambre de Commerce russe de Pétrograd qui semble vouloir établir que seule l'indifférence des négociants français est la cause de la faiblesse de leurs importations.

Sans aucun doute cette raison est fort importante, mais elle ne doit pas nous faire perdre de vue les mesures de faveur accordées jusqu'ici au commerce allemand et celles que nous devons désormais obtenir.

D'après les statistiques publiées par le Gouvernement Russe, l'importation de la parfumerie étrangère en 1913 s'est élevée à :

1) 19.621 pouds représentant une valeur de roubles 1.079-865 — en fard blanc ou rouge, compositions sans alcool pour teindre les cheveux, pastilles odorantes à brûler, cosmétiques de toutes sortes non spécialement dénommés, ainsi que substances aromatiques de toute espèce en cristaux, y compris le poids des flacons, vases, boîtes ou autre emballage, se décomposant comme suit :

Autriche : 581 pouds valant roubles 28.179.
Angleterre : 1.031 pouds valant roubles 53.533.
Allemagne : 14.639 pouds valant roubles 808.703.
France : 2.952 pouds val. roubles 173.693.

2) 10.869 pouds représentant une valeur de roubles 1.397.844 en cosmétiques et parfumerie de toute espèce contenant de l'alcool, tels que : parfums, eaux aromatiques, élixirs, etc., ainsi que pommades, se décomposant comme suit :

Autriche : 166 pouds valant roubles 20.624.
Angleterre : 359 pouds valant roubles 43.861.
Allemagne : 7.210 pouds valant roubles 885.886.
France : 3.062 pouds val. roubles 439.054..

3) 2442 pouds représentant une valeur de roubles 143.203, en eaux de senteur alcoolisées et aromatisées, se décomposant comme suit :

Autriche : 13 pouds valant roubles 1.020.
Angleterre : 108 pouds val. roubles 6.594.
Allemagne : 1.832 pouds valant roubles 111.049.
France : 322 pouds val. roubles 19.889.

4) 9681 pouds représentant une valeur de roubles 300.440, en savon de toilette, liquide, solide ou en poudre, se décomposant comme suit :

Autriche : 392 pouds valant roubles 13.526.
Allemagne : 7.373 pouds valant roubles 227.690.
Angleterre : 874 pouds valant roubles 26.061.
France : 953 pouds valant roubles 30.698.

Cette estimation, en ce qui concerne la France, est certainement au-dessous de la vérité, car beaucoup de marchandises françaises, expédiées par l'entremise d'expéditeurs allemands, sont considérées comme étant de provenance germanique.

La parfumerie étrangère, et principalement la parfumerie française jouit d'une grande réputation en Russie, et presque toutes nos grandes marques font un chiffre d'affaires intéressant. Il n'en est pas moins vrai qu'étant donné l'augmentation de la consommation, malgré les progrès réalisés par les fabriques locales, nos fabricants n'occupent pas la place qu'ils ont le droit de revendiquer.

Fabrication Russe. La fabrication locale qui était autrefois limitée à la production d'articles bon marché, s'est beaucoup développée depuis quelques années. Moscou, Pétrograd et Varsovie sont les principaux centres de production. Moscou possède plusieurs fabriques, dont quatre fondées par des Français, peuvent supporter toute comparaison avec n'importe quelle fabrique française. Le chiffre d'affaires des principales fabriques de Moscou peut-être évalué pour l'année 1913 à douze millions de roubles. La production porte principalement sur les savons, les eaux de Cologne aux fleurs et les extraits d'un prix moyen de 24 rbs. la douzaine ; en ce qui concerne les articles chers les fabriques russes n'ont pu jusqu'à ce jour égaler la finesse de nos produits.

Douane. Les droits de douane sont les suivants :

1) Fard blanc ou rouge, compositions sans alcool pour teindre les cheveux, pastilles odorantes à brûler, cosmétiques de toute sorte non spécialement dénommés, ainsi que substances aromatiques de toute espèce en cristaux, y compris le poids des flacons, vases, boîtes ou autre emballage,

Poud : roubles 16.80.

2) Parfumerie et cosmétiques de toute espèce contenant de l'alcool, tels que parfums, élixirs, etc., ainsi que pommadse.

Poud : roubles 36.75.

3) Eaux de senteur alcoolisées et aromatisées.

Poud : roubles 20.40.

4) Huiles volatiles ou odorantes, naturelles ou artificielles, préparées sans addition d'alcool.

Poud : roubles 16.80.

La douane est de 50 % environ du prix de la marchandise pour les essences, dont le prix n'est pas supérieur à 72 francs ; 25 % pour ceux dont le prix est supérieur à 120 fr. On peut sans exagérer dire que la douane est prohibitive pour les eaux de toilette et les lotions, et les savons au-dessous de 9 francs la douzaine.

Lors de la révision du Traité de Commerce il conviendra de faire modifier le paragraphe N° 2, qui rend l'importation des lotions et eaux de toilette presque impossible. Nos fabricants ne devront pas perdre de vue que les producteurs russes feront tout leurs efforts pour faire augmenter les droits sur la parfumerie étrangère. Ils devraient dès à présent se grouper pour défendre leurs intérêts.

Différentes Catégories de Parfumerie

Extraits. Depuis quelques années les fabricants ont lancé principalement les articles chers, c'est-à-dire au-dessus de 120 francs la douzaine. Des exagérations ont même été commises et on en est arrivé à faire des séries à 500 et à 600 francs la douzaine. Si, en raison de son unité monétaire très élevée, la Russie présente un marché de premier ordre pour les articles de luxe, il n'en est pas moins vrai qu'une limite raisonnée ne saurait être dépassée, et qu'une maison soucieuse de se créer une clientèle fidèle devra avant tout s'attacher à produire des articles d'un prix moyen. Dans les articles à 36 francs la douzaine, aucun effort sérieux n'a été tenté depuis quelques années. Malgré les progrès réalisés par la fabrication locale il y a encore une place à prendre pour une maison qui se spécialiserait dans les articles à 36 et 48 francs la douzaine. Le succès remporté par une maison française qui fabrique presque uniquement des articles à 39 francs indique assez qu'il y a là un débouché sérieux à exploiter.

Les parfums de 120 et 180 francs la douzaine sont de vente courante dans les grandes villes. Bien que la concurrence soit très forte dans ces articles, ceux bien montés et originaux peuvent avoir encore du succès.

Savons. Sauf deux ou trois maisons, nos fabricants ne font pas un gros chiffre dans cet article. Il est vrai que nous avons à lutter avec la fabrication russe qui n'est pas inférieure à la nôtre, mais il n'en reste pas moins acquis que nous pourrions développer sensiblement notre vente, la meilleure preuve en est fournie par une maison allemande qui, ces dernières années, a réussi à introduire ses savons principalement en province.

Lotions et eaux de toilette. Le tarif de douane actuel ne nous permet pas d'attendre un grand développement dans la vente de ces articles. Il faut espérer que lors du renouvellement prochain du Traité de Commerce nous obtiendrons un traitement plus favorable.

Crème et poudre. Ces articles, la crème principalement, sont très demandés. Quelques maisons, fabriquant des spécialités, font un chiffre d'affaires assez important ; il pourrait être développé dans de grandes proportions si elles consentaient à faire une publicité intelligente. La vente des produits allemands s'était beaucoup développée ces dernières années.

Dentifrice. Les remarques ci-dessus peuvent s'appliquer également à cet article. Deux des plus grandes maisons françaises travaillent en Russie et ne font qu'un chiffre d'affaires relativement réduit. Une marque allemande par contre, grâce à une campagne de publicité admirablement conduite, a réussi à prendre la première place sur le marché. Il faut espérer que les marques françaises sortiront enfin de leur léthargie et qu'elles feront le nécessaire pour conquérir la place à laquelle elles ont droit.

Cosmétiques, fards, etc. Tous ces articles sont de vente courante. Deux ou trois maisons spécialisées dans leur fabrication font un chiffre d'affaires assez intéressant.

Conditions de vente. Les marchandises sont vendues franco Paris, le transport et les droits de douane à la charge de l'acheteur. Le crédit accordé varie de 4 à 6 mois ; certains clients consentent même à payer à 45 jours sous déduction d'un escompte de 5 %. Les règlements se font la plupart du temps par traites tirées directement par les fabricants.

Mode d'expédition. Autrefois tous les clients importants passaient leurs comman,-des deux fois par an, il n'en est plus de même aujourd'hui. Par suite de l'augmentation du nombre des marques travaillant en Russie et des prix très élevés atteints par certains articles il est impossible de commander de grandes quantités à la fois, on commande en général par colis postaux et par petites quantités.

Expédition en vrac. En raison des droits de douane élevés, certains fabricants expédiaient autrefois leurs produits en estagnons, les flacons vides et les étuis à part. Cet usage a donné lieu à de tels abus de la part de négociants peu scrupuleux, qu'il a été presque abandonné. Nous ne saurions trop conseiller aux fabricants de n'expédier dans ces conditions que des articles au-dessous de 36 francs la douzaine, et seulement à des maisons de tout premier ordre. Pour les eaux de Cologne, eaux de toilette, lotions, ce mode d'envoi est presque inévitable en raison de leur poids élevé et des droits dont ces articles sont frappés.

Réglementation. Il est absolument indispensable d'établir un tarif de vente minimum au détail, et de veiller strictement à son application. Certaines maisons sacrifient la parfumerie qui devient pour elles un article réclame, et de cette façon arrivent à gâcher complètement une marque ; il est certain en effet que le revendeur ne poussera jamais un article sur lequel il n'a aucun bénéfice.

Lancement d'une nouvelle marque. Bien que le marché soit encombré il n'est pas impossible à une nouvelle marque de se faire connaître. Les succès remportés ces cinq dernières années par de nouvelles fabriques en sont une preuve certaine. La question de présentation de l'article joue un très grand rôle et les nouvelles maisons désireuses de se créer un débouché en Russie devront avant tout s'efforcer de trouver un emballage original. La question des parfums joue naturellement un grand rôle ; ils doivent être tenaces et puissants. Comme il est plus que probable qu'au début les maisons de gros se refuseront à tenir une nouvelle marque, le fabricant devra se rabattre sur les principaux magasins de détail de chaque ville ; s'il fait de la publicité dans les journaux il devra indiquer dans sa réclame les noms des magasins qui tiennent ses articles.

Nous ne conseillons pas à une nouvelle marque de faire une grande publicité dès le début, sans savoir quel est le parfum qui plaira le plus ; ce n'est que lorsque le fabricant aura une indication précise sur ce point qu'il pourra faire porter ses efforts sur le parfum qui lui paraîtra avoir le plus de chances de réussite.

La distribution d'échantillons et de cartes parfumées, n'est à recommander que si elle peut être faite directement, car presque tous les envois d'échantillons ou de cartes faits à des clients ne parviennent jamais entre les mains du public ; ce sont généralement les employés qui en profitent.

Quelques maisons de nouveauté, lingerie, etc., se font un plaisir de joindre à leurs catalogues les cartes parfumées qui leur sont données. Il y a là un moyen de publicité qui est loin d'être négligeable.

Extraits vendus au poids. Presque tous les droguistes vendent des parfums au poids en flacons d'un ou deux kilogs. Quelques maisons françaises de Grasse, principalement, ont traité des affaires très importantes en extraits vendus en estagnons de 1/4, 1/2 et 1 kilo ; bien que la concurrence soit assez grande il y aurait encore une place à prendre pour une maison qui se spécialiserait dans ces articles.

Publicité. Parmi les principaux journaux dans lesquels les fabricants pourraient placer leurs annonces, nous citerons particulièrement les hebdomadaires *Niva* et *Solntze Rossii*, à Pétrograd, et le quotidien *Rousskoe Slovo*, à Moscou. Ces organes ont le plus fort tirage et sont répandus dans toute la Russie parmi la population aisée. Il existe également quelques bons organes dans les principales villes de province ; les plus importants sont : à Kharkoff, *Ioujni Krai*, à Rostow, *Priazovsky Krai*, à Odessa, *Odessky Novosti*, à Kieff, *Kievskaia Mysl*, à Varsovie, *Warszavsky Kuryer*.

Il est regrettable de constater avec quelle insouciance les maisons françaises qui font de la publicité en Russie traitent cette question pourtant si importante. Les trois-quarts des clichés établis généralement en blanc sur noir sont absolument illisibles ; d'autres se contentent d'indiquer le nom du parfum et la firme sans spécifier qu'il s'agit de parfumerie. Nos fabricants s'imaginent probablement que leur réputation a pénétré jusque dans les coins les plus reculés de la Russie et que leur nom suffit à faire comprendre qu'il s'agit d'un parfum. Tel n'est pourtant pas le cas et cette remarque est d'autant plus utile qu'actuellement les fabricants ont pris l'habitude de donner à leurs articles des dénominations qui n'ont qu'un très lointain rapport avec la parfumerie.

Chambre de Commerce Russe
à Pétrograd.

(à suivre)





On a trop souvent répété que Lyon faisait cette année, une Foire d'Echantillons pour imiter sa rivale allemande, Leipzig, en réalité Lyon ne fait que reprendre une tradition interrompue depuis plus d'un siècle.

Au XVe siècle, la Foire de Lyon était la plus importante d'Europe et la situation géographique de cette cité y faisait affluer tous les produits d'Orient, d'Italie, d'Espagne et de tous les points de la France. Il est peu de ville, en effet, qui réunisse, géographiquement, des conditions aussi favorables au négoce. On peut dire que la première bourgade gauloise qui précéda le Lugdunum gallo-romain, fut un dépôt de marchandises au confluent du Rhône et de la Saône, au croisement des routes d'Aquitaine, de Savoie, de Bourgogne, etc.

Et pendant la période actuelle, les industries de guerre ont prises à Lyon un développement extraordinaire : fabrications chimiques, métallurgiques, de tissage ou d'alimentation se trouvent là dans un centre d'élection dont il serait difficile de trouver le pendant dans l'Europe entière.

Le succès de cette Foire d'Echantillons, forme rénovée de la vieille foire des XVe, XVIe et XVIIe siècles, de la foire d'Argent ou premier Stock-Exchange inventé par les banquiers florentins à Lyon également, est une preuve des nécessités économiques de toutes sortes qui font de la ville de Lyon le nœud économique et industriel de la France.

Cinquante-deux millions de francs d'ordres ont été notés pendant ces quinze jours d'activité méthodique, de flegme apparent propre au caractère lyonnais, qui cache une énergie virile et qui a fait surnommer les Lyonnais « les Anglais de France » : trente millions au moins ont été refusés par les fabricants faute des matières premières utiles ou de la main-d'œuvre spécialisée indispensable.

Mille exposants se sont promis de revenir tous les ans et ont déjà fait une propagande justifiée auprès de leurs amis pour les inviter à se joindre à eux.

Le succès de la Foire d'Echantillons est donc brillant, il était de notre devoir d'en résumer les principales indications, du moins en ce qui concerne notre partie, la Parfumerie.

Leipzig était renommée aussi pour le nombre considérable d'usines chimiques, Lyon ne lui cède en rien, les fabriques de produits techniques et pharmaceutiques y sont nombreuses, et c'est là que se sont développées avec le plus d'aisance les fabriques de parfums artificiels. Plusieurs, utilisées par l'armée pour la fabrication des produits lacrymogènes, asphyxiants ou explosifs n'ont pas exposé ; d'autres ont tout leur personnel, directeur ou technique aux armées. Nous ne parlerons que de celles qui, ayant pu conserver leur activité, ont réalisé d'importantes affaires pendant cette manifestation de la vie économique et industrielle de la France.

La Société Chimique des Usines du Rhône, quoique très occupée à fabriquer des centaines de tonnes d'explosifs par jour, des produits pharmaceutiques à profusion, a néanmoins offert un certain nombre de parfums chimiques qui font sa réputation. Aux premiers jours de la paix, elle se trouvera en excellente posture pour supplanter les maisons allemandes.

La firme Gattefossé et Fils, malgré la présence sous les drapeaux de ses directeurs, continue ses fabrications et les agrandit chaque jour. Elle aussi sera aux premières places pour battre les maisons de Leipzig dont elle a suivi depuis 15 ans la marche et les méthodes, en les perfectionnant, à la Française. Déjà elle vient d'acquérir les usines que les Allemands avaient créées en France pour la fabrication des diverses huiles essentielles. Elle produit elle-même, par ses trois usines des Alpes, celle de la Côte-d'Azur, celle des Cévennes, celle de la Montagne noire, celle de Tunisie, toutes les huiles essentielles aromatiques des contrées tempérées. Son usine de Lyon est réservée à la fabrication des essences sans terpènes et des produits synthétiques.

La Société pour l'industrie chimique de Bâle, à St-Fons-lez-Lyon, est spécialisée dans la fabrication des matières colorantes et des produits de synthèse, dits intermédiaires, bases de fabrications plus poussées des parfums artificiels.

Parmi les parfumeurs Lyonnais désireux d'étendre leurs relations d'exportation, capables de livrer, et ayant exposé, nous citerons : la maison J. Simon et Cie, 66, rue de

l'Université, Lyon, fabrique universellement connue de la Crème Simon ; F. Vibert, avenue Berthelot, à Lyon, préparateur du Pétrole Hahn pour les cheveux ; la S. A. de Stéarinerie et Savonnerie de Lyon, dont l'outillage d'hydrogénation des huiles fait l'admiration des connaisseurs et qui prépare tous les savons, glycérines et matières premières de savonnerie ; les Etablissements Mitanchet, 11, rue d'Avignon, Lyon, connus parmi les plus gros exportateurs de produits spiritueux et de parfumerie ; les Etablissements J. Bertrand, quai Pierre-Scize, spécialisés dans les drogues et produits d'herboristerie et hygiéniques ; enfin, Hardy, 5, rue de Genève, spécialiste de l'Alcool de Menthe, et les Etablissements Jean-Marie Vial, de St-Etienne, connus dans le monde entier pour leurs parfums de grande vente, tout particulièrement étudiés pour les clientèles diverses de tous les pays du monde.

Parmi les maisons parisiennes, citons la fabrique Ricqlès (alcools de menthe) créée, il y a de longues années, à Lyon, et transférée 133, boulevard Victor-Hugo, à St-Ouen, Puis les Parfums Pinaud (H. et C. Klotz, 18, place Vendôme, Paris) dont le nom est trop connu pour qu'une épithète quelconque y ajoute rien ; Rigaud, 8, rue Vivienne, également réputé comme un des leaders de l'industrie parisienne.

A. Lassègue, 7, rue Albert, à Alfort (Seine), ne fabrique que les Fards, mais avec une maîtrise incontestable ; Rosine, parfumeur, 39, rue du Colysée, lance des parfums « up to date » ; P. Meillant, 87, boulevard Magenta, livre malgré la guerre des produits parfaits, et la Grande Fabrique de Parfumerie Laborde, 48, rue Taitbout, ne se laisse pas devancer.

Les produits antiseptiques et hygiéniques du Bon Secours, 98, boulevard Sébastopol, Paris, en tubes, sont précieux pour les combattants et seuls peuvent leur être comparés les Gello-Parfums et remèdes de Gignoux frères, à Décines, près Lyon.

L'Industrie de la France provinciale était représentée par ses firmes les plus renommées : A. Seguin, 3, rue de Moulis, à Bordeaux (dentifrices) ; J. Giraud fils, de Grasse (Alpes-Maritimes), parfums de luxe et matières premières.

Les parfumeurs eux-mêmes ont eu beaucoup à apprendre à la Foire de Lyon, les fabricants d'accessoires utiles à cette industrie y étaient légion et le Catalogue officiel que l'on peut se procurer au Comité de la Foire, à l'Hôtel de Ville de Lyon, est un annuaire des plus instructifs.

On y apprend par exemple que les cristalleries de Pantin (86, rue de Pantin, à Paris) ou de Lyon (Jayet, 43, chemin de Gerland, Lyon), livrent encore les flaconnages malgré les difficultés de toutes sortes. Que les lavabos et toutes installations d'hygiène et de salons de coiffures, émaillées, plus parfaites que les articles similaires allemands sont fabriquées par Jacob, Delafon et Cie, 14, quai de la Râpée, Paris (distributeur de savon liquide Lisodis); par les Etablissements Céramiques de Lyon-Vaise, 80, chemin de Gorge-de-Loup, Lyon ; par Ch. Quantin, 27, rue de. Cotte, Paris ; par L. Barnaud, 102, rue Garibaldi, à Lyon.

Des échantillons de Cérésines étaient exposés par la Compagnie Cirésia, de Bellegarde; des étiquettes par M. Gaudin, de Bellegarde (Ain), également. Les appareils en Quartz fondu de la fabrique de l'Argentière-la-Bessée (Htes-Alpes), ont arrêté l'attention de tous les chimistes.

Une mention serait à accorder aux fabricants de flacons en aluminium, de papier et cartonnages pour l'habillage des flacons, aux manufactures de faveurs et rubans de Saint-Etienne qui notèrent des ordres très importants, aux expositions des Colonies, du Canada, qui offraient mille particularités aux visiteurs.

Cette énumération importante des firmes qui, malgré toutes les difficultés de l'heure présente, ont trouvé le moyen de créer et de vendre les articles que l'on croyait monopolisés par les fabriques allemandes, prouve que l'industrie française est dirigée par des managers qui sont à la hauteur de toutes les circonstances. Ils combattent à leur manière, avec des armes qui ne sont pas les moins redoutables, des ennemis exécrés qu'il faut abattre. Ils s'en sont montrés capables, la confiance de leurs alliés, leur bon vouloir et leur entr'aide mutuelle feront le reste.

C'est la revanche du sinistre « Finis Galliæ », de 1870, elle était bien due à cette nation d'élite.

PERFUMERY AND ESSENTIAL OIL RECORD, LONDRES.





L'ESSENCE DE ROMARIN

L'essence de romarin devient rare, tel est le cri d'alarme que poussent actuellement tous les savonniers du monde.

Cette huile précieuse est indispensable à la fabrication des savons et son renchérissement pourrait être considéré comme une véritable calamité.



VUE D'ENSEMBLE D'UNE DISTILLERIE TUNISIENNE

Adoptée, à cause de son odeur agréable et de son coût relativement faible, pour la dénaturation des huiles à savonnerie par la plupart des pays du monde, aimée pour son fin arome rosé par tous les consommateurs du globe, l'essence de romarin subit à son tour les atteintes du mal général : le manque de main-d'œuvre.

On sait que la grosse production de cette essence s'est localisée dans les vastes propriétés du Sud Tunisien dont le Bled est presque exclusivement formé de cette plante vivace. Des milliers d'hectares sont couverts de ces buissons dus et d'un vert noirâtre qu'émaillent au printemps mille corolles blanches. L'air chaud, poussé par les vents de terre, amène jusqu'aux villes les vivifiantes émanations qui ont la séculaire réputation de chasser les miasmes morbides.

Les arabes, de tous temps, ont aimé le romarin et son huile est connue de tous les chimistes orientaux de notre moyen âge, de la belle époque de civilisation et de prédominance de la race conquérante, aujourd'hui apaisée et endormie dans les ombres bleues d'Afrique. Les plaies des hommes ou des animaux n'ont jamais été traitées que par l'essence de romarin ou par le goudron du thuya, son compagnon de brousse ; ses branchelettes fleuries portent bonheur et sont un talisman qu'il ne faut pas dédaigner.

Mais aujourd'hui, les hommes se sont raréfiés, et pour cause, hélas ; de toute part on a fait appel à la main-d'œuvre arabe, et les cultures de céréales, plus exigeantes, réclament leur contingent habituel de travailleurs. Le romarin est délaissé.

Quel beau tableau cependant que ces distilleries de plein air installées près d'un puits que domine le pilone d'un moulin à vent, ou tout au bord des vastes citernes de béton qui servent de réfrigérant. Une large potence soutient le palan qui lève les cucurbites pesamment chargées, des amas, comparables à de véritables collines de plante fraîche ou déjà distillée fument comme de petits volcans pendant que de l'alambic monumental s'échappent les volutes blanches de fumée odorante.

Les travailleurs en burnous s'empressent armés de larges fourches et entassent dans les flancs rebondis de la marmite géante des fagots énormes des verts feuillages. La citerne, sous l'influence de la chaleur du jour comme du travail interne des vastes lentilles du réfrigérant ,se couvre d'une buée translucide et tremblottante ; au loin les montagnes s'estompent de nuances de pas-



VUE DU RÉFRIGÉRANT

tels et l'être tout entier, enivré des senteurs agrestes, de la lumière étincelante, de l'activité du travail vivifiant, se gonfle d'une émotion inconnue et du plaisir de vivre.

Ce tableau qui pour n'être pas biblique à cause de la forme bizarre, un peu satanique même des apparaux et des fumées qui disparaissent vite dans l'air sec, n'en est pas moins enchanteur. La transformation mystérieuse de cette vie de la terre en un suc superlativement sain et aromatique, qui demain se diffusera dans le monde entier comme un symbole de propreté et de joie familiale, semble une cérémonie magique et symbolique.

L'essence de romarin de Tunisie est cotée actuellement comme une des plus parfaites. L'essence espagnole plus âpre et plus camphrée ne possède pas cette douce odeur de rose qui plaît tant dans les pâtes fines des savons de toilette.

La clientèle anglaise consomme bon an mal an cinquante mille kilogs d'essence de romarin, l'Amérique, l'Australie, de leur côté, accroissent continuellement leurs demandes. La production française continentale se limite au contraire, de plus en plus, le coût de la cueillette et de la distillation devenant trop élevé pour une exploitation rémunératrice. De vastes cantons des collines non cultivées des Alpes-Maritimes, dans le rayon de Draguignan et de Lorgues, des espaces immenses des Basses-Alpes peuvent mettre à la disposition des distillateurs des quantités énormes de romarin très odorant, mais le prix actuel de cette essence payerait difficilement la main-d'œuvre et les frais de chauffage indispensables.

Souhaitons donc que des conditions plus favorables rendent à la terre les nombreux travailleurs dont elle a besoin. L'essence de romarin, a mille applications plus importantes les unes que les autres : non seulement les savonniers, les parfumeurs, les fabricants de vernis (et en particulier de vernis pour métaux), mais encore les hygiénistes ont un besoin urgent de cette huile essentielle dont les constituants sont comptés parmi les plus parfaits désinfectants et bactéricides.



UN POSTE DE DISTILLATION DANS LE BLED TUNISIEN

Un négociant avisé a utilisé cette huile essentielle en mélange avec quelques autres, également produites par la Tunisie, comme antiseptique aux applications variées. Présenté en un tube métallique, le Numidol, c'est le nom de cette préparation, est apprécié par nos combattants, par nos médecins, nos majors d'armées, comme un des plus précieux préservateurs contre les épidémies,

Le Romarin de Tunisie ne rentre malheureusement en France que comme un produit étranger, en acquittant les droits de douane ordinaires de 50 centimes par kilog, qui représentent pour ce produit plus du dix pour cent de la valeur. Ces droits prohibitifs aboutissent à ce résultat étrange que l'huile essentielle produite par des Français, sur le sol d'un protectorat français, parvient à un prix moindre aux usines anglaises qu'aux fabriques françaises et permet, par conséquent, aux premières, de concurrencer avec succès nos compatriotes.

Cette anomalie est insupportable et il est inconcevable qu'elle ait pu jusqu'à présent être tolérée. Nos politiciens de carrière ne se sont inquiétés de ces questions économiques que lorsqu'il ne leur a pas été possible de faire autrement. Les parfumeurs, insuffisamment protégés et soutenus au Parlement, constamment opprimés et tenus pour de simples contribuables plus aisément « taillables » que les autres, sauront-ils bientôt faire valoir leurs droits ?

Il faudra pour cela entre eux, une union plus étroite, une largeur de vue, dont ils ont donné déjà quelques exemples en faisant bon accueil à nos réclamations relatives au Statut des Alcools de Parfumerie. Nous leur demanderons bientôt de s'associer à de nouvelles protestations.

R.-M. G.



DISTILLATION DE LA MENTHE POIVRÉE



En Angleterre, avant de distiller la récolte, on la laisse séjourner 5 à 6 jours sur le terrain. On opère dans des appareils en cuivre, à chauffage à feu direct. La chaudière où est placée la menthe (à raison de 226 kilos environ par charge) est munie d'un double fond mobile, à 0 m. 60 (2 pieds) environ, du fond principal, l'espace limité par ces deux fonds étant rempli d'eau. La matière est mise sur le double fond et tassée jusqu'à ce que la chaudière soit pleine. On applique, alors le couvercle et on le fixe solidement par deux barres de fer. On allume le foyer et on conduit l'opération à la température la plus basse possible, pendant environ quatre heures et demie. La distillation terminée, on retire la menthe en soulevant le double fond au moyen d'un palan. La menthe épuisée peut servir d'engrais pour la même plante.

Quand la menthe séjourne trop longtemps dans l'appareil avant la distillation, l'huile prend une teinte brunâtre.

Aux E.-U., la distillation se fait au moyen de la vapeur, et l'essence ainsi obtenue serait plus légère et plus transparente.

La rectification permet d'avoir une huile incolore. En rectifiant à une pression réduite de 20 à 25 centimètres, on a, à la température de 160-180°, une essence complètement incolore, dont le parfum est beaucoup plus agréable.

On comprend que les rendements soient très variables, suivant l'état des plantes, le sol, le climat, la méthode des tractions, etc. Ainsi, en année froide et pluvieuse, on n'atteint pas la moitié du chiffre obtenu en année chaude et sèche. On sait que les expériences de Charabot et Hébert ont montré que la suppression des inflorescences pendant la végétation augmente la qualité de l'essence.

On compte, qu'en moyenne, 100 kilos de matière verte donnent 6 à 8 l. d'eau de menthe et 200 gr .d'essence. Mais on a cité, aussi, des extrêmes de 100 gr. et de 500 à 800 gr. En Italie, la menthe romaine donne, par 100 k., 200 gr. En Angleterre, le rendement en huile, d'une charge de l'alambic (225 k. environ) varie de 0 k. 794 (1 livre, 2 onces), à 2 k. 168 (5 livres), soit 350 à 960 gr. Aux E. U, en année chaude et sèche, 100 k. de menthe verte donnent 1 k. 250, mais en année froide et humide on n'obtient pas la moitié de ce chiffre. En Angleterre, on compte qu'un acre, ou 40 ares 467, fournit 3 k. d'essence et aux E. U, 4 k. 5 à 13 k. 5.

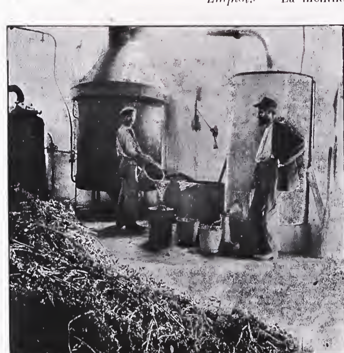
Les prix varient, également, dans de grandes proportions, suivant la provenance, la qualité, la rectification, la situation des marchés, etc, C'est ainsi que les chiffres que nous avons pu obtenir et ceux qui sont cités, vont de 30 fr. à 120 fr. et même à 250 fr. le kilo.

Les essences du Midi de la France et celles de l'Angleterre, sont des essences surfines, puis vient celle des E.-U., beaucoup moins fine. L'essence du Japon a une saveur désagréable. Elle ne sert guère qu'à l'extraction du menthol.

En moyenne, l'essence rectifiée vaut, à Grasse, 80 à 90 fr. le kilo. L'Usine Coopérative de La Colle, près Villeneuve-Loubet, a vendu, en 1910, 45 à 65 fr. En Algérie, la menthe pouliot (100 k. rendent 500 à

800 gr.) vaut 5 à 6 fr. le kilo. Commercialement, l'essence de Mitcham (Angleterre), est considérée comme la plus fine et cotée à un prix environ 3 fois supérieur à la meilleure essence américaine. Aux E.-U., l'essence est vendue en pots d'étain d'une contenance de 20 livres (9 k. 07), à raison de 2 dol. 25, à 2 dol. 35 la livre de 453 gr., soit, en moyenne, 27 fr. le kilo. On reproche aux essences américaines la présence d'une petite quantité de produits sulfurés non définis, qui leur donnent un goût désagréable. On l'atténue en rectifiant l'essence à la vapeur d'eau. On les accuse, encore, de contenir, parfois, de l'essence de térébenthine.

Les essences de menthe acquittent, à leur entrée en France, un droit douane (50 francs par 100 kilos nets). De même, les feuilles et les sommités fleuries détachées, sous la dénomination de « menthe mondre », ainsi que les tiges entières ayant des feuilles et fleurs pendantes, sous la dénomination de « menthe bouquet » (40 fr. jadis). En Italie, l'essence de menthe acquitte un droit de 7 fr. 5 par kilo.



DISTILLATION DANS LES ALPES-MARITIMES Cl. A. R.

La production totale annuelle d'huile essentielle de menthe, dans toutes les parties du monde, est estimée à 40.824 kilos, chiffre probablement inférieur à la réalité, et qui ne comprend, d'ailleurs, pas l'huile de Chine et du Japon obtenue avec diverses espèces de menthe.

Quand on vise plus particulièrement la production de l'*eau de menthe*, on distille, par exemple, 60 à 12 k. de menthe fraîche dans 40 à 45 l. d'eau additionnée de 250 à 280 gr. de sel. Autre formule : matière 5 k. sel de cuisine 300 gr., eau 30 l., tirer 15 l. On conseille de laisser macérer, au préalable, la matière dans l'eau. Cette précaution est indispensable (12 heures au moins) pour la substance sèche. On pousse activement l'ébullition. Certains, même, demandent de n'ajouter l'herbe que lorsque l'eau est en complète ébullition.

Pour avoir une eau plus concentrée on fait resservir l'eau obtenue pour traiter de la nouvelle matière fraîche.

Dans la distillation ordinaire, pour la production de l'essence, 100 k. de matière donnent 6 à 7 l. d'eau, outre les 200 gr. d'essence. En Angleterre, 1.000 k. de menthe donnent 36 litres d'eau et 1 k. 5 d'essence.

L'eau de menthe vaut 0.05 à 0.75 le litre, celle de Tarbes, qui est très concentrée, se paiérait 2 fr.

Emploi. — La menthe poivrée et son essence, outre leur odeur agréable, ont des propriétés thérapeutiques, antiseptiques et hygiéniques, qui les font utiliser en parfumerie, distillerie, pharmacie, conserie, etc.

En parfumerie, l'essence de menthe constitue la base de tous les dentifrices. Elle entre dans la préparation des eaux de bouche (eau de Botot, par exemple), des eaux de toilette, des savons, des pommades. Voici la composition d'un sachet où entrent des feuilles sèches de menthe : menthe 125 gr., citronnelle, 125 gr., thym, 125 gr., origan, 125 gr., lavande, 250 gr., pétales de roses, 500 gr., clous de girofle en poudre, 57 gr., poudre de calamus aromaticus, 500 gr., musc artificiel, 1.77.

L'Industrie des liqueurs prépare des liqueurs rafraîchissantes, des alcools de menthe (Pippermint), des crèmes, des sirops, des alcoolats (alcool de menthe Ricqlès, qui, depuis le milieu du XIX[e] siècle jouit dans le monde entier d'une grande renommée).

La menthe entre dans l'absinthe. En confiserie, elle aromatise les pastilles, les bonbons, les berlingots. En pharmacie et en thérapeutique, on reconnaît à la menthe des propriétés stimulantes, digestives, stomachiques, contre les désordres provenant de l'ato-

nie de l'estomac, gastralgies ou dyspepsies sans inflammation, les flatuosités, les palpitations, les tremblements nerveux, etc. La menthe est donc à conseiller aux personnes qui digèrent mal, qui sont souvent fatigués de l'estomac, qui ont facilement des palpitations, des battements de cœur. Prendre 3 ou 4 tasses par jour, bien chaudes, de l'infusion théiforme, celle-ci étant faite chaque jour avec 10 gr. de feuilles sèches par litre d'eau bouillante.

La menthe est un antiseptique et un calmant. On l'emploie avec succès en gargarismes.

Comme antispasmodique on se sert des extraits pour faciliter la respiration par les fosse nasales (se servir d'un inhalateur). On calme, ainsi, beaucoup les inflammations de gorges dues aux râclements et à la toux ; souvent, même, cette dernière est arrêtée immédiatement par ce système.

A défaut de menthe poivrée, on emploie aussi les sommités fleuries de menthe crépue (mentha crispa), de menthe verte (m. viridis), de menthe aquatique (m. aquatica).

Voici quelques formules :

Potion stomachique : alcool de menthe 10 gr., alcool d'anis 10 gr., sirop de cannelle 30 gr., eau de tilleul 120 gr. ; à prendre par cuillerée à soupe.

Potion stimulante, à prendre par cuillerée, également : alcool de menthe 10 gr., sirop de gomme 100 gr., eau de cannelle 50 gr.

Pour calmer les maux de dents : menthol 2 gr., camphre 2 gr. ; verser quelques gouttes sur du coton et introduire dans la dent creuse.

Le menthol (extrait surtout de l'essence du Japon) est employé comme crayon « antimigraine » et, aussi, à d'autres fins.

L'eau distillée de menthe est utilisée pour aromatiser les potions et préparer le sirop de menthe.

Enfin, on prétend que l'odeur de la menthe écarte les souris, rats, des greniers. On emploie à cet effet les feuilles sèches de menthe, ou bien on répand quelques gouttes d'extrait.

Antonin Rolet.



LE COMMERCE de la PARFUMERIE EN RUSSIE



(suite et fin)

Clientèle. Les principaux acheteurs de parfumerie en Russie sont : 1. *Les droguistes.* Il existe plusieurs sociétés de droguerie très importantes. Toutes vendent également en gros et en détail ; elles jouissent d'un bon crédit et sont généralement des clients intéressants. En dehors de ces grosses sociétés il existe un très grand nombre de droguistes détaillants, mais, sauf de rares exceptions, nous ne conseillons pas aux fabricants français de travailler directement avec eux, car, leur crédit n'est généralement pas de tout repos.

Pharmaciens. Vendent presque tous de la parfumerie, mais par petites quantités et s'approvisionnent chez les grossistes.

Magasins de nouveautés, de modes, de parfumerie, etc. Ces magasins sont assez nombreux et toutes les grandes villes en possèdent plusieurs, plus ou moins importants. Il n'existe dans toute la Russie qu'une seule organisation comparable au Louvre ou au Bon-Marché, la Maison Muir et Meriliese à Moscou. La Société Economique des Officiers de la Garde à Pétrograd peut être considérée également comme un magasin de nouveautés.

Coiffeurs. Il n'y a guère que dans quelques villes importantes que les coiffeurs tiennent la parfumerie étrangère. Du reste ce ne sont pas en général de bien gros clients.

Pétrograd. La vente porte principalement sur les articles de luxe. Parmi les clients de gros nous citerons : Stoll et Schmidt, la Société Commerciale Pharmaceutique Russe, le Laboratoire Chimique, qui bien qu'étant lui-même fabricant, vend également les marques étrangères en gros et en détail, Schaskolsky, Buhler. Parmi les clients de détail on peut citer : Société R. Koehler et Cie, Magasin Anglais, Société Economique des Officiers de la Garde, Pouzine.

Moscou, est un des plus gros centres d'achat pour la parfumerie française. La vente porte principalement sur la parfumerie de luxe. Le grossiste le plus important est la maison Zimine, qui approvisionne à Moscou et en province un grand nombre de petits détaillants. Parmi les clients les plus intéressants nous citerons le magasin de nouveautés Muir et Meriliese, la Société de dro-

guerie R. Koehler et Cie, qui possède quatre magasins à Moscou et des succursales à Pétrograd, Saratoff, Odessa. Kharbine et Vladivostock, Société Ermans et Cie, Oscar Hetling, de Brunière, la Société Economique des Officiers, la Société Jacques, Société W. K. Ferrein.

Varsovie. Cette ville est particulièrement intéressante au point de vue des clients de gros. La consommation locale n'est pas très développée, tout au moins en articles chers, mais les intermédiaires de Varsovie travaillent dans toute la Russie et font une grande concurrence aux commissaires de Moscou et de Pétrograd. On ne saurait trop recommander aux fabricants français de ne traiter qu'avec des maisons de tout premier ordre, jouissant d'un crédit bien établi. Pour avoir négligé ces précautions de nombreuses maisons ont subi des pertes importantes qu'elles auraient pu éviter avec un peu plus de prudence, si elles s'étaient renseignées sur la solvabilité de leurs clients. Citons la Société Ludwik Spies et Fils, Hoffmann et Cie, Société F. Puls, Gustave Rosenthal.

Odessa. Les principaux clients de gros sont : Audersky, Blank, Lemmé et Cie, la Société Commerciale Pharmaceutique de la Russie du Sud, la Société Coloniale. Ces maisons approvisionnent principalement la clientèle de détail de la Crimée, du Caucase, du Turkestan. Elles possèdent également des magasins de détail à Odessa.

Kiev. La consommation locale est assez importante, de plus cette ville est le centre d'approvisionnement pour un grand nombre de détaillants de la Russie méridionale. Le grossiste le plus important est la Société Commerciale Pharmaceutique de la Russie du Sud, qui possède plusieurs magasins de détail à Kiev et à Odessa.

Kharkoff. Pour être moins développée que dans les autres centres la vente de la parfumerie étrangère est tout de même assez intéressante. La Société Russe de Pétrograd y a une succursale.

Rostof sur le Don. Cette ville n'est pas visitée par tous les voyageurs des maisons françaises et pourtant, en raison de son développement économique, elle est appelée à un grand avenir, elle sert d'entrepôt pour une partie du Caucase et d'ici quelques années elle présentera un débouché véritablement intéressant pour les fabricants français. Lemmé et Cie, la Société Coloniale d'Odessa y ont des succursales.

Riga. La consommation locale, de même que dans toutes les provinces Baltiques, n'est pas très importante, elle porte surtout sur les articles moyens. Les clients de gros sont : Losse et Cie et Kamarine Frères.

Wilna. La consommation locale est peu développée, mais augmente de jour en jour. Un grossiste : la Société Segall et Cie travaille dans toute la Russie.

Caucase. La consommation est limitée, mais elle augmente de jour en jour. La solvabilité des clients laisse généralement beaucoup à désirer et nous conseillons aux voyageurs la plus grande prudence. Le client de gros le plus important est la Société du Caucase qui possède des magasins de détail à Tiflis, Bakou et Batoum.

Les villes d'eaux Kislovodsk, Piatigorsk, très fréquentées durant la saison d'été par la haute société russe, peuvent être d'excellents centres de propagande pour une nouvelle marque.

Turkestan. Cette région en raison de son éloignement et des frais élevés que nécessiterait un voyage ne présente qu'un intérêt relatif. La consommation de la parfumerie française y est du reste peu importante. La maison F. Kaplan et Fils à Taschkent tient presque toutes les marques françaises et fait visiter toutes les villes importantes.

Sibérie. De même que le Turkestan cette contrée est excessivement difficile à visiter. En raison de son développement rapide et de l'augmentation de sa richesse, elle présentera dans un temps relativement court un marché de tout premier ordre, que nos fabricants auraient grand tort de négliger. Plusieurs maisons russes ont des succursales en Sibérie. Les principales sont : à Omsk Stoll et Schmidt, à Irkoutsk Société Ermans et Cie, à Kharbine (Mandchourie), Société Koehler et Cie, à Vladivostok ; Société Koehler et Cie; de plus, la maison Tschourine, qui a des bureaux d'achat à Moscou, possède dans différentes villes des succursales et magasins de détail.

Rayon du Volga. Il est étonnant de constater que la grande majorité des voyageurs français ne visitent jamais les principales villes de ce rayon. Le chiffre de la population que nous indiquons ci-dessous suffira à donner une idée de l'importance des principales villes et des affaires que l'on peut y traiter.

Nijny-Novgorod ...	100.000	habitants
Kazan	170.000	»
Samara	100.000	»
Saratoff	200.000	»
Astrakhan	150.000	»

Il est très facile de visiter ces villes, et même d'autres moins importantes, l'été par les vapeurs qui font le service du Volga. L'hiver les communications sont presque impossibles. Nous indiquons ci-dessous quelques-uns des principaux clients :

Kazan. — Droujinine, Vareike, Grabe.
Nijny-Novgorod. — Albert, Prizant.
Samara. — Pozern, Lorentz, Nidenthal.
Saratoff. — L. Keriaine et Drebentaneff, Voitékhov et Sybrine.
Astrakhan. — Arnhold, Schour.

Finlande. Ce marché ne présente qu'un intérêt restreint, la clientèle locale ne consommant que peu de parfumerie. Pourtant nos fabricants auraient tort de le négliger, car un grand nombre de Russes vont passer l'été en Finlande, et y font des achats assez importants. De plus, les droits de douane étant beaucoup moins élevés qu'en Russie, nous pourrions traiter des affaires assez intéressantes en articles moyens et bon marché, dont jusqu'à ce jour nous avions laissé le monopole aux Allemands.

En résumé, il est possible de trouver dans les villes de plus de 200.000 habitants de 4 à 5 bons clients, et 2 ou 3 dans celles de 100.000 habitants. On peut visiter en Russie environ 75 villes représentant 250 clients de premier ordre. Il est bien entendu que pour arriver à visiter cette clientèle il est absolument nécessaire d'avoir en Russie un représentant à poste fixe, qui ayant un assez grand nombre de représentations pourra toucher les villes de second ordre avec chance de couvrir au moins ses frais de voyage.

En raison des grandes distances qui séparent les principaux centres, les frais de déplacement sont très élevés. Une maison désireuse de se lancer en Russie doit être bien persuadée que son représentant aura à faire de gros efforts et de grosses dépenses à couvrir pour introduire sa marque. Elle ne devra donc pas, comme c'est malheureusement le cas trop souvent, lui marchander parcimonieusement son concours.

Nous savons que ces dernières années quelques maisons françaises ont subi un échec ; mais ceci a tenu uniquement à leur organisation défectueuse car, d'un autre côté, nous pouvons citer des marques qui, lancées intelligemment, sont arrivées dans un laps de temps assez court à de très brillants résultats.

Nous le répétons encore, il y a toujours une place à prendre pour toute maison décidée à travailler énergiquement et avec méthode ; quant à celles qui ne consentent à faire les choses qu'à moitié, ou qui veulent imposer leurs goûts et leurs manières de voir à la clientèle, nous leur conseillons dans leur intérêt de ne pas tenter un essai qui aboutirait à un échec certain.

Communiqué par M. Jean Muraour,
22, rue Grande Dmitrovka, Moscou.

Avec le consentement de l'auteur, la Rédaction croit nécessaire de signaler qu'elle n'a pas de données exactes sur la nationalité des maisons suivantes : Société Ludwik Spies et Fils et Société F. Puls, c'est pourquoi ces maisons sont indiquées sans aucune responsabilité.

Chambre de Commerce Russe
a Pétrograd.



Les Embusqués

Ce terme, assez bénin en France, désigne à l'étranger une catégorie bien différente de mauvais patriotes. Alors que les premiers ne se sont pas dérobés à leurs devoirs, mais se sont « débrouillés » pour les rendre aussi peu dangereux que possibles, les autres s'y sont franchement soustraits.

Soit sous un masque quelconque, soit comme insoumis, comme fuyards, soit comme protégés des administrations consulaires, ils restent, bien à l'abri, cachés sous une nationalité d'emprunt, ou bien encore, lorsqu'ils se croient sûrs de « droits » arrachés à quelque complaisance, se montrent « patriotards » parmi les plus bouillants.

Il nous est signalé que les gouvernements français et italiens vont faire échange de leurs « embusqués » réciproques, cette mesure comblera de satisfaction les bons Français, même ceux qui traitent d'embusqués les mutilés et les invalides dont les blessures ne sont pas trop apparentes... Plaignons les braves victimes françaises du chauvinisme outré de quelques civils, mais soyons impitoyables pour ceux qui ont profité de leur présence à l'étranger.

On nous signale d'Espagne, qu'un grand nombre de Français de cette catégorie sont encore représentants de maisons françaises ou employées par elles.

On nous fait remarquer également que les conseils de révision qui ont été passé dans

certains consulats français ont été bien débonnaires, pour ne pas dire davantage.

Pour éviter toute suspicion, nous engageons tous les Français à l'étranger, en âge de porter les armes, à déclarer et à publier leur mieux quelle est leur situation militaire. Ils éviteront ainsi une appréciation peut être erronée, mais sévère, certainement, de leur absence.

❧ ❧ ❧

Les Syndicats

La Coopérative des producteurs de fleurs d'oranger a décidé cette année d'augmenter sensiblement le prix de la fleur d'oranger qui était tombé, l'an dernier, au-dessous d'une moyenne normale et était ainsi devenu insuffisant pour payer le propriétaire et les cueilleuses.

Indiquons à titre documentaire que la Société coopérative des Alpes-Maritimes a produit l'an dernier 1.259.810 kilogs de fleurs, répartis ainsi :

Vallauris 679,012 kgs, Antibes 18.283, Le Bar 89.558, Biot 10.125, Gourdon 44.651, Cagnes 20.857, Le Cannet 100.825, La Gaude 19.060, Gattières 50.063, Mougins 58.558, Saint-Jeannet 32.364, Saint-Laurent 136.418.

Bronts : la production totale de la dernière récolte a été de 23.285 kilogs.

Les usines de la Coopérative ont dû distiller une partie de la fleur non vendue et ont produit : l'usine de Golfe Juan, 540 kilogs de néroli; usine du Bar, 43 kilogs.

Ces chiffres ont leur éloquence.

Ajoutons que la récolte qui s'annonce assez belle et comptera probablement, et sauf intempéries inattendues, parmi les belles moyennes.

Le néroli est une de ces essences précieuses et indispensables qui ne connaîtra jamais, espérons-le, la farouche mévente...



CE QUE NOUS DEVONS SAVOIR



Il est inutile de nier l'importance de l'Industrie chimique allemande, mais nous devons nous efforcer de connaître son organisation pour la combattre et la concurrencer efficacement désormais.

En 1912, l'ensemble de l'industrie chimique allemande était représenté par 9.000 usines appartenant à 147 compagnies, travaillant avec un capital social de 1 milliard 147 millions de marks, rémunéré par un dividende moyen de 14 %. La production annuelle de ces usines a atteint 1 milliard 750 millions de marks, dont on a exporté pour 821 millions de marcks, alors que l'importation des matières premières a atteint 385 millions de marks. 250.000 ouvriers et 50.000 agents techniques furent employés dans ces usines, avec un ensemble de salaires de 400 millions de marks, répartis par moitiés égales entre les deux groupes mentionnés (1).

96 de ces Compagnies fabriquent des produits chimiques variés, 29, des matières explosives et 22,2 des matières colorantes. Ces dernières, qui fabriquent en même temps des produits de la grosse industrie chimique, sont les plus prospères de toutes et distribuent de 28 à 30 % de dividende (2). Nous y reviendrons dans un prochain article.

Toutefois, si dans son ensemble, l'industrie chimique allemande importe relativement peu de matières premières, en comparaison avec son exportation de produits achevés, il y a cependant une section importante, *dont l'importation dépasse notablement l'exportation.* C'est *l'industrie des parfums*, dont les échanges commerciaux sont représentés par une *exportation* d'environ 34 *millions de marcks* et une *importation* de près de 57 *millions de marcks.* Autrement dit, les *parfums synthétiques allemands* n'ont pas encore réussi à remplacer entièrement les parfums naturels que l'Allemagne est obligée d'acheter pour des sommes considérables, afin de pourvoir aux besoins de sa consommation intérieure.

La prospérité de l'industrie chimique a cependant augmenté de plus de dix millions de marcks (3).

C'est chez nous que l'industrie chimique allemande a trouvé un important débouché pour ses produits, dont l'importation en France a atteint, en 1913, la valeur de 87 millions de francs sans parler de la transformation, dans les usines allemandes établies sur notre sol, des produits ébauchés en Allemagne et expédiés chez nous avec des droits de douane réduits.

Quelles sont ces causes qui ont si puissamment contribué au développement extraordinaire de l'industrie chimique allemande ? Nous avons le plus grand intérêt à les connaître, afin de mieux nous armer pour la lutte économique qui sera la consé-

quence actuelle. Ces causes sont nombreuses et de diverses natures ; nous allons en indiquer les principales :

1° *L'organisation scientifique des fabriques de produits chimiques.* — Dans son Rapport sur l'Exposition Universelle de Paris en 1900, M. A. Haller, membre de l'Institut, s'exprime dans les termes suivants (4) :

« Dans toutes ces fabriques, la direction « supérieure est confiée à une trilogie, com- « posée d'un chimiste, d'un ingénieur et « d'un commerçant ayant fait leurs preuves « et possédant chacun sa technique spéciale. « C'est à leur coopération, à leurs efforts « concertés, que sont dûs la prospérité et le « succès de l'établissement (5). Le même es- « prit préside à la marche des rouages infé- « rieurs... »

« Il y a d'abord, dans chaque établisse- « ment, un service de brevets d'invention « dirigé par un chimiste de notoriété, se- « condé par des juristes familiarisés avec la « langue scientifique ».

« Il y a de nombreux laboratoires admira- « blement montés, dirigés par des chimistes « ayant reçu une éducation scientifique. Il « y a également une bibliothèque centrale « permettant aux chimistes de se tenir au « courant de tout, sans quitter l'usine ».

« Une découverte faite au laboratoire est « d'abord étudiée à fond par les services « compétents avant d'être utilisée industriel- « lement. On prépare les corps nouveaux, « d'abord semi-industriellement, et on les « verse dans le commerce. Ce n'est que « lorsqu'on obtient un succès près des con- « sommateurs, que la maison entreprend la « fabrication en grand de l'article ».

« Pour faciliter l'écoulement de ses pro- « duits, l'établissement fait une large pu- « blicité dans toutes les langues (6), et en- « voie des voyageurs, *tous chimistes accom-* « *plis*, ayant fait un stage à l'usine ».

Il y a lieu de remarquer que les nombreux laboratoires dont sont dotés les fabriques allemandes, les unes servent au contrôle de la fabrication, à la vérification de la qualité des matières premières employées et au titrage des produits achevés, tandis que les autres sont destinés aux recherches de produits nouveaux par voie de synthèse.

L'éducation scientifique des chimistes employés dans l'industrie est assurée par les cours nombreux et variés professés dans les Universités et les Ecoles polytechniques, toutes dotées de vastes laboratoires où les étudiants font un long stage et y sont en contact continu avec leurs maîtres. D'ailleurs, les industriels allemands n'ont jamais perdu de vue et reconnaissent hautement *que la prospérité de leur industrie est due à l'éducation élevée que les chimistes ont reçu dans les Ecoles de haut enseignement de l'Allemagne* (7).

2° *Alliance intime du monde industriel avec le monde universitaire.* — Une conséquence directe de ce qui vient d'être indiqué est l'alliance intime qui existe entre les industriels et les savants (8), et beaucoup de professeurs de grand renom sont attachés, comme conseils, à des établissements industriels, en collaborant ainsi au développement matériel de leur pays.

Du reste, en Allemagne, cette collaboration précieuse du savant aux industries chimiques est non seulement bien accueillie par l'opinion publique, mais elle est encouragée en haut lieu. *On sait, combien, en France, la mentalité sous ce point de vue est différente de celle de nos voisins !* (9).

3° *L'éducation professionnelle de l'ouvrier.* — En Allemagne, l'éducation de l'ouvrier est basée sur un système tout différent du système français. En associant l'apprentissage et leurs professionnel, le gouvernement allemand assure l'instruction technique complète du futur ouvrier ou contremaître. Le travail à l'atelier est, chez nos voisins, la base de l'éducation, le cours professionnel de l'école ne sert que comme auxiliaire ou ne vient qu'après. En France, au contraire, on commence par l'école, « *là où il y en a* », observe M. Dubief (10) ; l'atelier vient ensuite. Chez nous, c'est toujours la théorie qui l'emporte.

4° *Les associations professionnelles.* — Les Allemands connaissent fort bien la devise « l'union fait la force » qu'ils mettent en pratique par le fonctionnement de nombreux groupements professionnels poursuivant des buts divers. En dehors de nombreux syndicats correspondants aux diverses spécialités, il y a trois associations générales :

1) *La Société pour la défense des intérêts de l'industrie chimique*, fondée en 1877, laquelle favorise les relations entre les différents groupes et spécialités, et défend les intérêts de la collectivité devant les pouvoirs publiques ; 2) l'*Association professionnelle de l'industrie chimique*, créée en 1881, laquelle surveille les conditions de sécurité dans les usines ; et 3) l'*Association des chimistes allemands*, fondée en 1887, subdivisée elle-même en un certain nombre de groupements régionaux, lesquels se réunissent périodiquement pour y discuter des intérêts généraux et surtout pour y exposer les sujets scientifiques ayant trait à l'industrie chimique. Chacune de ces sociétés pos-

sède son organe périodique qui rend compte non seulement des sujets traités dans les réunions diverses, mais encore de toutes les questions scientifiques, législatives et commerciales qui peuvent intéresser l'industrie chimique.

5° *Mesures législatives et administratives.* — Un facteur important au développement de l'industrie chimique allemande est assurément la législation très rationnelle des brevets d'invention, caractérisée par l'examen préalable de l'invention par une commission compétente.

Parmi les mesures administratives prises en faveur de l'industrie chimique allemande, il convient de rappeler les facilités nombreuses accordées pour l'emploi de l'alcool, dont l'industrie chimique fait une consommation énorme (11), soit comme matière première (collodion, soie artificielle), soit comme agent de purification (pour les cristallisations etc.), des nombreux produits (12). Non seulement on accorde aux industriels des modes de dénaturation variées, appropriées aux divers genres d'emploi d'alcool, mais l'administration allemande y apporte surtout un esprit libéral, en simplifiant au minimum les formalités exigées, afin de gêner le moins possible le travail industriel.

En dehors de ces causes directes, il y en a d'autres, favorisant les entreprises industrielles en général, parmi lesquelles nous citerons l'*organisation des banques allemandes*, lesquelles participent directement dans les affaires industrielles et ne procèdent qu'exceptionnellement aux émissions.

Marchands d'argent, les banquiers allemands cherchent à placer leur marchandise, à la placer avec le profit maximum, à la placer chez leurs nationaux. Partageant la confiance que tous les Allemands ont en eux-mêmes, ils estiment que personne, mieux que leurs compatriotes, n'est à même de faire valoir des capitaux ; aussi préfèrent-ils leur en avancer que de souscrire à des fonds d'état étrangers, moyen indirect mais sûr de créer des concurrents à leur propre pays (13). Voilà pourquoi les grandes banques allemandes suivent attentivement les opérations industrielles de leurs clients, et souvent elles prennent place dans leurs conseils d'administration, en se comportant comme des véritables commanditaires. Nulle part n'existe une solidarité aussi étroite entre les établissements de crédit et les affaires industrielles,ce qui favorise beaucoup ces dernières.

Quant à notre industrie chimique nationale, bien qu'elle occupe encore un rang respectable, elle est loin d'atteindre l'importance de l'industrie allemande, et nous devrions faire les plus grands efforts pour y arriver, afin de prendre sa place sur les marchés du monde. En 1912, les échanges commerciaux de notre industrie chimique se chiffraient par une exportation de 281 millions de francs et une importation de près de 171 millions de francs. En 1913, l'exportation a augmenté de 28 millions, et l'importation de près de 20 millions de francs.

Pour atteindre ce but, il faudra réorganiser sur des bases nouvelles notre industrie chimique nationale, en coordonnant nos diverses forces scientifiques, industrielles, commerciales et financières, en les associant dans un commun effort dont les résultats se traduiront bientôt par une extension considérable de notre commerce intérieur et extérieur, aboutissant directement à l'augmentation de la fortune publique.

D. Sidersky.

---

(1) V. « Die Chemische Industrie » du 15 février 1913 (importations et exportations), ainsi que le Rapport du Dr Freund sur l'Industrie Chimique Allemande, présenté au Congrès des Chimistes, tenu à Francfort, mentionné par M. BARTHE, député de l'Hérault, au cours des débats de la Chambre, séance du 18 mars 1915.

(2) V. l'article de M. WITTAKER dans « Dyer », de février 1915, ainsi que l'extrait publié dans le « Bulletin de la Société d'Encouragement à l'Industrie Nationale », mars-avril 1915, p. 314.

(3) V. A. HALLER. — Exposition Universelle 1900, Rapport du Jury International de la Classe 87 (Arts Chimiques et Pharmacie), Paris, 1902, T. I., Introduction, p. XX.

(4) V. HALLER. — L. c., T. I., p. XXIII/IV.

(5) En Allemagne, les directeurs d'un établissement industriel sont ordinairement des employés intéressés, ne possédant qu'exceptionnellement des actions de la Société. Le Conseil d'administration a ainsi toutes les facilités pour le recrutement du personnel dirigeant, qu'il choisit suivant ses convenances et qu'il investit de pouvoirs très étendus.

(6) Les grands établissements allemands possèdent des ateliers d'imprimerie pour le tirage des prospectus, brochures et carnets d'échantillons. Dans son livre « L'Allemagne au Travail » (8e éd. Paris 1914, p 187), M. Victor Cambon raconte qu'au cours de sa visite dans les Etablissements F. Bayer (à Elberfeld et à Leverkussen), il y a vu imprimer une longue notice en chinois.

(7) V. DUISBERG. — « Zeitschrift für Angenwante. Chemié », 1895, p. 420 ; 1896, p. 108, cité par M. HALLER, l. c., T. I. XXXVIII.

(8) Nous avons connu chez nous aussi, autrefois, une époque heureuse et féconde où savants et industriels se prêtaient un mutuel appui et où cette défiance réciproque, qui a cours de nos jours, n'avait pas encore fait son apparition (M. HALLER, l. c., T. II, p. 180, à propos des progrès réalisés dans l'industrie du gaz d'éclairage).

(9) V. TRILLAT. — Rapport sur l'Exposition Universelle de Bruxelles, en 1910 (classe 87), p. 266. L'important volume rédigé par M. TRILLAT doit être considéré comme le précieux complément du magistral Rapport de M. HALLER sur l'Exposition Universelle de Paris en 1900, en montrant les progrès accomplis pendant les dix années qui formèrent l'intervalle entre les deux Expositions, dans les industries chimiques et pharmaceutiques.

(10) V. DUBIEF. — L'Apprentissage et l'Enseignement technique, Paris, 1910.

(11) M. TRILLAT (l. c., p. 10), cite une fabrique de soie artificielle qui consomme annuellement 850 tonnes d'éther, représentant 16.000 hectolitres d'alcool, sans compter 12.000 hectolitres d'alcool qu'elle utilise pour la préparation des collodions, soit une consommation totale de 28.000 hectolitres d'alcool.

(12) V. SIDERSKY. — Rapport sur l'Exposition des Emplois industriels de l'Alcool à Berlin, en février 1902 (Annales du Ministère de l'Agriculture, 1902, p. 424/440); Le Même, Usages industriels de l'alcool (Paris 1903, Baillère et fils), V. p. 248/260, où nous avons donné des indications détaillées et documentées.

(13) V. VICTOR CAMBON. — L. c., p. 172.

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE EN 1916

De tous côtés, des projets grandioses s'élaborent en vue de conserver ou de conquérir, sur le marché mondial, la suprématie en matière d'industrie chimique pour l'Après-guerre.

Les quotidiens, les revues spéciales, se font l'écho de combinaisons de grande envergure, d'accords sanctionnés par les gouvernements, par les Associations et les Syndicats ; les peuples neufs en matière de chimie se mettent eux-mêmes en position de faire grand, de faire mieux que leurs maîtres...

Nous devons nous faire l'écho de ces nouvelles qui auront tant d'influence sur notre prospérité future.

En Allemagne, nous dit-on, un trust gigantesque se fonde qui réunit deux grands groupes déjà formés : d'un côté la Badische Anilin und soda fabrik, Bayer et la Société d'Aniline à Berlin, de l'autre les Hœchster-Farbwerke, Léopold Casella avec l'adjonction de Weiler ter Meer.

Ce trust laisse à chaque maison son indépendance au point de vue exploitation, acquisition des brevets, entretien des laboratoires distincts, etc., mais établit un échange des découvertes contre la concurrence étrangère. C'est le triomphe du « Facteur d'organisation d'Ostwald ».

Le plus curieux c'est que cet effort est rendu possible par l'accroissement de valeur des filiales étrangères, non seulement dans les pays neutres, mais aussi dans les pays ennemis, le capital étant fourni « Pro Deo » par l'augmentation énorme de la valeur des stocks écoulés par les gérants neutres et par les séquestres ennemis...

Nous pouvons être fiers de contribuer pour une bonne part à l'accroissement de la puissance de nos ennemis en matière chimique !

Ces différentes maisons ont d'ailleurs fait des bénéfices kolossaux en fournissant les administrations de la guerre et de la marine... mais du moins, est-ce, dans ce domaine, à notre corps défendant, que nous avons laissé s'accroître ces énormes capitaux...

En Amérique, nous apprenons qu'un consortium de la plus haute puissance financière a organisé la production des corps organiques colorants et autres, dans de telles conditions que dans quelque temps l'Amérique peut devenir le fournisseur du monde entier... Il ne manque, dit-on, que quelques chimistes bien au courant pour mener l'affaire... On les trouvera, soyons-en sûrs, fût-ce même en France, et dût-on leur faire un pont d'or pour traverser l'Atlantique.

Après le péril germanique, nous aurons à lutter contre le péril américain, je ne parle que pour mémoire du péril japonais, qui pour être moins tapageur, n'en existe pas moins. Maints faits nous le prouvent déjà... Attendons-nous à un essor prodigieux de l'industrie chimique dans ce pays neuf qui nous a déjà montré ce qu'il peut faire dans tant d'autres branches.

L'Angleterre ne reste pas inactive. Les capitaux énormes qu'elle a encaissés pendant ces deux années dernières où son activité économique s'est montrée plus ardente que jamais, et plus fructueuse que pendant aucune des autres années du siècle, demandent à être employés sur place. L'industrie chimique sollicite toutes les attentions. Il nous a été fait personnellement des ouvertures qui démontrent jusqu'à quel point le souci d'être les premiers hante nos voisins.

La France est, il est vrai, dans un état d'anémie excessif et qui ne se montrera véritablement qu'après les hostilités, mais sommes-nous à ce point près de la culbute finale que l'on songe déjà à se partager nos dépouilles ?

En Italie, les patriotes songent à se débarrasser de la tutelle que les Allemands leur avait imposée. Il vient de se constituer une importante association qui se propose de réunir pour la défense des intérêts communs les meilleurs éléments nationaux de la branche chimique. Le ministre de l'Agriculture, un grand nombre de sociétés et institutions, la presque totalité des personnalités techniques ont été groupés et fourniront un admirable effort collectif.

Ne dit-on pas, d'ailleurs, que l'appui de la France a été demandé et obtenu et que la bienveillance gouvernementale française est déjà acquise à ce groupement... Nous sommes si riches, paraît-il, que nous pouvons alimenter la prospérité italienne de nos capitaux, de nos commandes, et même de nos hommes...

Et en France que fait-on ?

Peu de chose, sinon rien...

Quelques chimistes, mobilisés dans diverses administrations de la guerre se sont réu-

nis dans une ville du centre de la France. Mais leur nombre était infime, la plupart de nos camarades étant actuellement dans les tranchées, dans l'artillerie, dans le génie, et même dans les automobiles. Bien peu d'entre eux sont occupés au matériel chimique ou aux fabrications...

Peu importe, nous sommes tant et tant, n'est-ce pas, que nous pouvons mourir sans regrets...

Les grandes maisons de produits chimiques s'organisent... séparément: Elles fabriquent pour l'armée des produits dont elles pourront, en partie, continuer la préparation après la guerre. Leur matériel leur servira certainement à quelque chose. Mais d'ores et déjà elles combinent leur propre concurrence. Déjà elles songent à s'entre-déchirer aussitôt la paix. Nous avons tant d'énergie disponible que nous pouvons bien la gaspiller entre nous. Peu nous importe l'effort étranger...

Voici par exemple la fabrication du chlore qui nous a tant manqué dès les débuts de la guerre. Il est utile de songer à produire, en grand, cet halogène fécond... aussi cinq maisons déjà ont commencé à monter l'outillage nécessaire. Deux organisations étaient amplement suffisantes, et organisées comme il convient elles auraient pu assurer, dans de bonnes conditions, l'alimentation de toutes les usines françaises. Quelles seront, sur ces cinq, les deux qui dureront, quelles seront les trois qui s'inclineront devant la supériorité des deux plus fortes et qui se résigneront à périr ou à être ruinées ?...

Une sixième désirait, elle aussi, monter cette industrie... devant cette affluence de compétitions, elle s'est abstenue immédiatement.

D'accord, point encore jusqu'à nouvel ordre. Tout le monde va de l'avant dans son petit rayon, sans se demander le moins du monde s'il n'y aurait pas avantage à combiner des organisations collectives.

Nous devrions cependant méditer et apprendre par cœur cet article de M. Georges-Bienaimé qu'a publié la *Victoire* et dont voici un passage caractéristique :

« Nous autres, Français, l'organisation, « ça nous embête, et davantage encore l'Un « Français entend faire ce qu'il veut, comme « il veut et quand il veut ! sans cela il n'est « pas libre !

« Pour faire ce qu'il veut, le Français « doit agir seul, à sa guise, sans conseil et « sans contrôle. Mais c'est là précisément le « contraire de l'organisation qui consiste « à agir ensemble, d'une façon ordonnée, « après entente préalable.

« Et c'est parce que nous avons pratiqué « un individualisme exagéré, hargneux jus- « qu'au muflisme, c'est parce que nous « avons trop souvent dédaigné ou redouté « l'associationnisme, nous, le pays de Fou- « rier et de Saint-Simon, que cette guerre « nous a surpris dans un état d'inorganisa- « tion ou d'organisation défectueuse, dont « nous comprenons enfin les redoutables « dangers ».

Devons-nous désespérer définitivement et craindre que notre individualisme outré résiste même à la guerre terrible que nous subissons ?

Pas encore ? Mais ne serait-il pas temps de s'entendre. R.-M. G.



NOS RÉCOLTES

Le Néroli

La récolte de cette année a été plus abondante que les propriétaires ne l'espéraient. Malheureusement de multiples influences défavorables sont venues contrecarrer la bonne volonté de la nature.

Quelques jours de soleil après de longs mois de pluie ont donné à la floraison une rapidité anormale qui a surchargé de travail les peu nombreux travailleurs que l'Italie nous a, cette année, envoyés avec parcimonie.

Il a fallu dépouiller rapidement les arbres chargés de fleurs, sans attendre la complète floraison des boutons, et le rendement s'en est ressenti.

A Golfe Juan-Vallauris, centre du marché, siège de la Coopérative, l'eau a manqué dans les distilleries par suite d'un accident arrivé au Canal de la Siagne.

Dans ces conditions, et le prix de la fleur ayant été fixé à 65 centimes le kilog, il faut s'attendre à une hausse très sensible de l'essence de Néroli Bigarade.

La Rose

La Rose a souffert, elle aussi, du printemps pluvieux et des dernières neiges. La récolte n'a pas suffi aux nombreuses demandes. Aussi les Roses Brunner et Safranos

ont-elles été demandées encore plus qu'à l'ordinaire.

La technique de l'utilisation de ces roses de jardin s'améliore chaque année, les essences, distillées ou concrètes au pétrole, que l'on en tire ont un débouché de plus en plus grand. Les eaux, mêmes, distillées des roses de jardin ne sont pas dédaignées et vont apporter une note nouvelle à laquelle la clientèle s'habituera rapidement.

Nous sommes heureux d'avoir été les premiers à préconiser l'emploi des roses de jardin et à donner l'exemple. En cette période de pénurie de rose exotique, cet appoint à la fabrication nationale ne doit pas être dédaigné.

Distillation des Fleurs d'Aurantiacées au Maroc

La distillation des fleurs d'Aurantiacées est déjà pratiquée par l'industrie familiale indigène à Marrakech et à Fez : aux environs de cette dernière ville 80 % des orangers sont de la variété bigarade, propre à la fabrication d'essence et d'écorces aromatiques.

Dans la région de Marrakech, la récolte des fleurs se termine en avril, alors que dans celle de Rabat, la floraison atteint sa plus grande intensité à cette époque, et qu'à Meknès elle se termine plus tard ; à Fez, le ramassage dure une vingtaine de jours, en avril-mai avec de légères variations qui dépendent de la climatologie de l'année.

Marrakech et Fez sont incontestablement les deux centres de distillation les plus importants.

Le Service des Domaines et celui des Habous possèdent des propriétés complantées d'Aurantiacées dont la récolte de fleurs est vendue chaque année aux enchères publiques. Mais l'examen des contrats passés pour ces ventes ne permettent guère de se faire une idée exacte du prix de revient des fleurs, la récolte est, en effet, adjugée sur pied, parfois en même temps que celle des fleurs d'autres essences et, en outre, le nombre d'arbres et même la superficie plantée ne sont généralement pas indiqués.

A la vente au détail par petites quantités et par paniers, on estime à Rabat que la fleur d'oranger fraîche revient en moyenne à 1 P. H. le kilo (1) ; à Fez, en avril 1915, le prix a même atteint 1ph,25 le kilo. L'eau de fleurs d'oranger fabriquée par les indigènes se vend entre 1 p. h. et 1ph, 25 le litre. L'industrie indigène, mal outillée, ne produit pas d'essence de néroli.

Il semble qu'un essai de distillation des fleurs d'Aurantiacées, de bigaradier plus particulièrement, ait plus de chance de réussite avec une installation à demeure, plutôt qu'avec l'installation volante.

En ce qui concerne le Jasmin, il pousse très vigoureusement dans un grand nombre de jardins arabes et particulièrement dans les orangeries. Il gagnerait du reste à être cultivé moins à l'ombre car il deviendrait ainsi plus florifère. Mais sa fleur ne représente pour l'instant qu'une production insignifiante très rarement destinée à la distillation, il n'existe d'ailleurs pas de plantations régulières susceptibles de se prêter à un travail industriel ; au milieu des jardins les pieds poussent à l'état sporadique, le long des allées en général. Les indigènes vendent les petits bouquets pesant 50 grammes environ, 0 fr. 10.

Communication de la Direction de l'Agriculture de la Résidence générale du Maroc.

(1) Au taux actuel, la peseta hassani vaut environ 0 fr. 80.



LE CANANGA ET L'ESSENCE D'YLANG-YLANG



L'essence d'Ylang-Ylang, un peu délaissée avant la déclaration de guerre, reprend de la vogue, comme l'indique son prix déjà élevé.

Le mot « ylang-ylang » qui signifie la « fleur des fleurs » en langue malaise, désigne commercialement une essence, connue et appréciée en Europe depuis une cinquantaine d'années environ, qui est extraite par distillation aqueuse des fleurs du *Cananga odorata* (Hocker et Thomson). C'est un des produits sur lesquels, à l'heure actuelle, doit se fixer tout spécialement l'attention des parfumeurs français.

L'Arbre, son Habitat, sa Culture

Le Cananga, qui appartient à la famille des Anonacées, paraît être originaire des Molluques. C'est un bel arbre, de quinze à vingt

mètres de hauteur, aux branches bien ramifiées et dont les feuilles persistantes atteignent o m. 07 de largeur, pour une longueur moyenne de o m. 18.

Il a été étudié pour la première fois, au point de vue botanique, par John Ray, en 1650, et baptisé par lui *Arbor Saguisen*, puis par Rumpf, *Bordà Cananga*, et par Lamark (*Unona* ou *Uvaria odorata*). Linné a adopté pour lui le nom de *Uvaria* ou *Artabotys odorata*, et Dunal celui de *Unona odoratissima*. En 1829, Blume a donné, de ses fleurs et de ses fruits, une description exacte, accompagnée de dessins précis.

Les îles Philippines constituent, pour ainsi dire, son habitat principal ; mais l'arbre est également cultivé avec succès dans les archipels de l'Océan indien, dans le Sud de la Péninsule Hindoustanique, dans les Strats and Setlements, au Siam, au Tonkin, à la Réunion, à Nossi-Bé, dans la région Nord-Ouest de Madagascar et aux Antilles.

Le Cananga se reproduit normalement par semis en terre meuble et abondamment fumée ; quand les plants atteignent une trentaine de centimètres de hauteur, ils sont mis en place, à raison de 500 à 550 par hecatre, en moyenne. Des cultures intercalaires diminuent la dépense passive par immobilisation du sol, et surtout permettent de procéder aisément à de fréquentes façons culturales, au moins pendant deux ou trois ans. A la fin de la quatrième année, parfois même à la fin de la troisième année, on étête les arbres à 2 m. 50 ou 3 mètres, de façon à favoriser le développement et l'étalement des branches latérales qui se couvrent bientôt de fleurs. Une plantation bien conduite et située en bon terrain abrité des vents trop forts, donne normalement, de mai à novembre, 3,50 à 4 kilogrammes d'essence par hectare, ce qui correspond à une récolte relativement considérable, puisqu'il faut distiller en moyenne 55 à 70 kilogrammes de fleurs fraîches pour otbenir 1 kilogramme d'essence d'ylang-ylang.

D'après les calculs de Martin de Flacourt (*Revue des Cultures tropicales*), on peut fixer à 385 fr. ou 390 fr., le total des frais de culture à l'hectare.

En admettant, pour l'essence d'ylang-ylang, le prix moyen de 300 à 400 francs le kilog., qui était pratiqué avant la guerre, on voit que les bénéfices culturaux ressortissent à un taux très rémunérateur.

Aussi faut-il souhaiter que dans toutes celles de nos colonies où le Cananga peut vivre et prospérer, sa culture soit encouragée et développée par tous les moyens possibles.

Distillation Florale

De toutes les régions où croît le Cananga, Manille est à coup sûr celle où la distillation des fleurs donne les produits les plus estimés. Toutefois, la Réunion et le Tonkin fournissent, depuis quelques années, des produits très appréciés du commerce. Pendant longtemps, l'opinion a prévalu que la qualité de l'essence obtenue est directement influencée par les facteurs de sol et de climat, susceptibles d'avoir une sorte de retentissement sur la végétation de l'arbre. Il semble bien que cette opinion ne soit pas de tous points exacte et que, s'il existe réellement ce qu'on pourrait appeler « des crus » d'ylang-ylang, la plus ou moins grande valeur intrinsèque de chacun d'eux doit reconnaître pour principale origine la technique plus ou moins satisfaisante qui est suivie au cours de la distillation effectuée.

A Manille, c'est surtout en automne et au printemps que les alambics fonctionnent. Les inflorescences séparées de leurs pédoncules sont entassées dans des cucurbites le plus tôt possible après leur cueillette et recouvertes d'eau pure, puis soumises à l'action progressive de la vapeur, de manière à chauffer lentement jusqu'à ébullition. Le distillat est fractionné et les parties de tête, de cœur et de queue reçues séparément dans des sortes de récipients florentins.

Les premières parties du distillat ainsi isolées constituent l'essence d'ylang-ylang « surchoix » ou « extra » ; les secondes parties donnent l'essence d'ylang-ylang sans qualificatif ; quant aux parties de queue, elles fournissent l'essence de Cananga, qui est de qualité tout à fait inférieure à celle des deux premières.

D'une façon générale, on peut admettre que 100 kilogs de fleurs distillées fournissent 250 grammes d'essences d'ylang et 250 grammes d'essence de cananga. La quantité d'ylang surchoix produite est de 80 à 100 grammes au maximum.

Mais certains distillateurs poussent l'opération beaucoup plus loin et ne s'arrêtent qu'après avoir obtenu des rendements plus grands que ceux qui viennent d'être donnés. On conçoit sans peine que l'essence ainsi produite par eux ne saurait être ni au point de vue de la qualité ni à celui de la valeur marchande, comparable aux essences de bonnes marques.

Nos producteurs de la Réunion devraient s'inspirer de ces méthodes pour valoriser leur essence encore considérée comme inférieure et seulement mal fractionnée.

Composition chimique

Envisagée au point de vue chimique, l'essence d'ylang-ylang est un mélange complexe dont tous les composants ne sont peut être pas encore tous connus : F. Bacon qui en a fait une étude approfondie (*Philippine J. of. Sc.* 1908) a décelé en elle la présence d'alcool benzylique, d'acétates et de benzoates de benzyle et de linalyle, de pinène, linalol, de géraniol, d'isoeugénol, de méthyleugénol, de p-crésol et de divers éthers du p-crésol, etc., etc. Le nombre et la variété de ces composants suffit à montrer combien il est difficile de procéder à une analyse élémentaire complète de l'essence d'ylang-ylang et combien, du reste, pareille opération serait vaine si on voulait demander à ces résultats de fournir une base d'appréciation susceptible d'être utilisée au point de vue commercial.

Appréciation qualitative

Comme, cependant, il est nécessaire d'avoir une méthode permettant d'apprécier et de comparer entre elles les diverses essences d'ylang-ylang du commerce, plusieurs chercheurs se sont attachés à préciser leurs constantes physiques et chimiques. M. F. Bacon (*loc. cit*) a cru pouvoir affirmer que les seuls éléments certains d'appréciations sont la déviation optique et l'indice d'éthérification. Pour lui, les essences de bonne qualité ont une déviation optique faible et un indice d'éthérification élevé ; tandis que les essences de qualité inférieure et notamment les essences de cananga du commerce présentent, à ce point de vue, des caractères contraires. Quant à la densité, elle varie dans des limites trop larges pour pouvoir fournir des indications réellement utiles.

Plus récemment, M. H. D. Gibbs, attaché au Laboratoire de Chimie organique du bureau of Science de Manille, a proposé (*The Philippine Journal of Sc.* ; Manille, mars 1915) pour différencier entre elles les qualités des essences d'ylang-ylang, l'adoption de l'échelle des qualités établie par le docteur Jahrling :

Le docteur Jahrling et, après lui, M. H. D. Gibbs, avaient cru pouvoir ajouter à ces caractères un critérium tiré de la solubilité dans l'alcool. Les travaux récents des chimistes ont établi, au contraire, que ce caractère n'est pas toujours significatif et invariable pour une essence d'un type donné. Leur opinion est prudente et, à ce titre, il convient de l'adopter.

Les indices d'éthers, de réfraction et de pouvoir rotatoire suffisent, du reste, à préciser, en cas de contestation les droits d'une essence donnée à figurer dans telle ou telle des quatre catégories commerciales usuelles.

Au surplus, il ne faut jamais perdre de vue qu'en matière d'essence d'ylang-ylang comme en bien d'autres matières, les précisions qui procèdent des constatations chimiques et physiques, ne peuvent que corroborer, pour ainsi dire, celles qui ont pour origine les appréciations olfactométriques et l'épreuve pratique de dégustation par l'odorat.

Falsifications

Elles ont surtout une importance très grande quand il s'agit de déceler et de mettre en évidence une falsification. En effet, les prix élevés qu'atteignent les essences d'ylang-ylang des provenances les plus appréciées, incitent fréquemment les fraudeurs à rechercher des bénéfices illicites par l'addition de substances peu coûteuses.

Dans certaines régions, les producteurs n'hésitent jamais à augmenter par des pulvérisations d'eau le poids des fleurs qu'ils apportent aux distilleries. Les propriétaires d'alambic, trompés par cette manœuvre dolosive au premier chef, n'arriveraient qu'avec peine à réaliser les bénéfices normaux de leur entreprise si, de leur côté, ils n'avaient recours à une addition modérée d'essence de térébenthine. A la condition qu'ils n'exagèrent pas l'addition, celle-ci a beaucoup de chances de passer inaperçue à l'analyse, parce que l'essence d'ylang-ylang contient normalement des terpènes très voisins de l'essence de térébenthine.

La dégustation olfactive permet, seule, de mettre la tromperie en évidence, et encore faut-il qu'elle soit effectuée par un spécialiste vraiment expérimenté.

On n'en saurait dire autant de l'addition d'huile de coco ; cette adultération est relativement facile à déceler par une distillation sous courant de vapeur d'eau : on obtient un résidu concret, ayant une consistance butyreuse et un coefficient de saponification élevé, tandis que l'essence pure d'ylang-ylang, soumise au même traitement, ne donne pas plus de 5 à 6 pour cent de résidu concret.

Quant à ce qui concerne la fraude par addition d'essence de champaca, elle est pratiquement peu redoutable, étant donnés les cours usuels de ce produit qui ne permettent pas de lui trouver un emploi rémunérateur dans l'adultération de l'essence extra d'ylang-ylang.

La principale sophistication de cette dernière essence consiste à l'additionner d'es-

sence de cananga, dont la valeur marchande est de beaucoup inférieure à la sienne. On la décèle sans grand peine quand on veut faire usage de la table des constantes chimico-physiques de Jahrling.

Commerce

En somme, on peut dire qu'à l'heure actuelle, il a été poursuivi assez de travaux et de recherches sur l'essence d'ylang-ylang pour que celle-ci soit bien connue et pour que son commerce puisse être contrôlé avec une rigueur écartant toute crainte excessive de fraude.

La consommation de ce produit augmentant sans cesse, on peut dire que, pour un certain nombre de nos colonies intertropicales, la culture rationnelle du Cananga serait souhaitable à tous égards, parce que sûrement rémunératrice. Fleurs et essence distillée ont perdu depuis 17 mois leurs acheteurs allemands : des acheteurs français pourraient sans peine et avec profit se substituer aux distillateurs et aux importateurs boches.

On ne saurait souhaiter avec trop de force que, dans un avenir prochain, le principal marché de l'Ylang, qui était établi en Allemagne, en Hollande, et, pour une petite part en Angleterre, se trouve désormais partagé entre notre alliée d'outre-manche et nous-mêmes.

Francis MARRE,

Expert-Chimiste près la Cour d'Appel de Paris et le Tribunal de 1re instance de la Seine.
Expert en Douane.



LA BROMIDROSE FÉTIDE DE LA RACE ALLEMANDE



Dans une petite plaquette éditée par la *Revue de Psychothérapie* (1); dont il est le directeur, le docteur Bérillon, médecin en chef de l'établissement médico-pédagogique de Corbeil, traite de la *Bromidose fétide de la race allemande.* Il s'agit de cette puanteur particulière du Boche et qui paraît si désagréable à nos odorats français. Ce fait est probant : tous nos hommes de l'avant qui ont occupé des tranchées conquises par l'ennemi y ont constaté une odeur fétide, âcre, un relent de fauve insupportable. Un de mes camarades qui fut chargé pendant longtemps du transport des blessés du poste de secours aux hôpitaux d'évacuation savait, sans bouger du siège de sa voiture, s'il y avait des Allemands parmi ses passagers. Son nez le renseignait.

Les conditions d'hygiène et la nourriture de guerre semblent de bonnes raisons à donner pour expliquer cette particularité. Le docteur Bérillon prouve facilement et nettement que l'état de guerre n'y est pour rien et que c'est là une chose absolument normale chez le Boche.

***

Cette infirmité affecte toutes les classes de la société. Plus apparente, plus insupportable dans le peuple, elle atteint aussi bien cependant la bourgeoisie, la noblesse, l'aristocratie et — mieux encore — la famille régnante des Hohenzollern. Elle figure au nombre des tares multiples de dégénérescence dont est frappé l'empereur. Ignorée du public, elle ne peut être dissimulée à ses familiers, quelque soin qu'il en prenne. Le souci de garder ce répugnant secret explique une des manies du Lohengrin mal-odorant. A l'occasion de chacun de ses séjours dans une ville ne possédant pas de résidence impériale, les municipalités sont tenues de lui faire construire sur les indications de l'architecte de la cour un *buen-retiro* extrêmement luxueux et confortable qui lui est absolument réservé et qui doit disparaître après la visite impériale. Cela coûta vingt mille marks à la ville de Cologne, et deux cents marks seulement à la municipalité socialiste de Nuremberg, plus ingénieuse. Le dernier édifice, de très belle apparence, avait été décoré luxueusement en stuck et en carton doré.

***

Cette odeur allemande est particulièrement fétide, nauséabonde, imprégnante et persistante. Les médecins français qui ont eu des blessés allemands à soigner l'ont reconnu spontanément. En Alsace, on désigne volontiers l'Allemand du nom de « Stinckstiefel » (*pue bottes*). On sait également que les femmes allemandes ne sont pas, sous ce rap-

(1) *Revue de Psychothérapie*, 4, rue de Castellane, Paris.

port, mieux partagées que les hommes. La transpiration fétide des pieds est signalée comme le principal inconvénient résultant de l'emploi des bonnes allemandes.

L'odeur est tenace et demeure longtemps sur les vêtements portés par un Boche, dans les armoires où ces vêtements furent enfermés et dans les appartements occupés. Elle séjourne plus particulièrement dans les tables de nuit. Cela s'explique par ce fait que l'urine allemande contient une proportion d'azote non uréique qui s'élève à 20 % contre 15 % dans les autres pays. Alors qu'en France, le coefficient d'utilisation azotée s'élève à 85 %, s'éliminant sous forme d'urée, en Allemagne, le coefficient s'abaisse et n'est, en moyenne, que de 80 %. S'il faut 45 cm. cubes d'urine française pour tuer un kilogramme de cobaye, 30 cm. cubes seulement d'urine allemande donneront le même résultat.

Ces constatations faites sur des *civils* tendent à prouver qu'il s'agit bien d'une odeur spécifique de race et non d'une odeur due à des conditions particulières ou momentanées d'hygiène ou d'alimentation. C'est là une odeur de *terroir*, désagréable aux nez français, comme le goût du gibier allemand est désagréable à nos palais.

***

Il est possible que les Allemands objectent que notre appréciation objective à l'égard de leur odeur spécifique leur paraît inspirée de quelque partialité subjective. Nous répondrons à cela par un proverbe très usité dans les milieux populaires allemands : « Eigener Dreck stinckt nicht » (*Chacun trouve que son excrément ne sent pas mauvais*).

Défions-nous de *l'odeur* du Boche, la nature l'a doté de mauvaises exhalaisons comme les corps et les individus nuisibles. Ne pas tenir compte de cet avertissement serait le témoignage d'une dégénérescence de l'instinct de conservation.

A défaut de nos oreilles et de nos yeux, plus faciles à tromper, fions-nous en à notre nez pour tenir à l'écart cette race mal odorante.

P. A.




ALDEHYDE SALICYLIQUE ET COUMARINE

La coumarine, si rare en ce moment, est fabriquée à partir de l'aldéhyde salicylique.

L'aldéhyde salicylique ou orthoxybenzoïque, existe à l'état naturel dans les racines et les branches du « crepis fœtida », les tiges de diverses espèces de Spirea (S. digitata, S. lobata) et les feuilles de « Homalium tomentosum ».

C'est un liquide incolore, possédant une forte odeur aromatique, qui se solidifie à — 20° et bout à 197°. Sa densité est de 1.1698 à 15°.

On peut l'obtenir aisément par oxydation de la saligénine (ou alcool orthoxybenzylique) par le mélange chromique. On préfère, en général, s'adresser à l'un des trois procédés suivants :

Le procédé de Reimer et Tiemann consiste simplement à fixer une molécule d'oxyde de carbone sur une molécule de phénol

L'oxyde de carbone naissant est obtenu par action de soude sur le chloroforme.

Dans un appareil muni d'un réfrigérant ascendant, on porte à 50-60° un mélange de

Eau	35	parties.
Soude caustique.........	20	»
Phénol	10	»

on fait couler peu à peu, en agitant

Chloroforme	15	»

Le liquide se colore en rouge foncé. On fait bouillir encore une demi-heure ; puis on distille le chloroforme non transformé. On ajoute de l'acide chlorhydrique ou sulfurique dilué et entraîné à la vapeur.

On purifie l'aldéhyde par combinaison bisulfitique et rectification.

Il se forme toujours dans cette réaction une certaine quantité d'aldéhyde para-oxybenzoïque.

Traub opère en milieu alcoolique (c'est-à-dire à une température plus basse) et fait tomber peu à peu l'alcali dans le mélange de phénol et de chloroforme Les rendements sont plus satisfaisants.

Le second procédé est dû à F. Raschig. On prépare d'abord l'éther carbonique de l'ortho-crésol, par action du gaz phosgène sur l'ortho-crésol, en présence de pyridine.

Dans cet éther carbonique (242 kgs.) porté à 180°, on envoie un courant de chlore (jusqu'à augmentation de poids de 138 kgs). On obtient ainsi une huile épaisse (E=247° sous 30 $^{m}/_{m}$) qui contient comme produit prin-

cipal l'éther di-chloro-ortho-crésol-carbonique.

Par simple saponification, cet éther fournit l'aldéhyde salicylique avec de bons rendements.

L'éther ortho-crésol phosphorique a obtenu par action de l'oxychlorure de phosphore (1 mol.) sur l'orto-crésol (3 mol.) chloré et saponifié de la même façon, conduit aisément à l'aldéhyde salicylique.

Le 3° procédé, breveté par Hugo Weil, consiste à réduire l'acide salicylique par l'amalgame de sodium, en présence d'acide borique. Au fur et à mesure de sa formation, l'aldéhyde salicylique est, soit combinée à une amine (la paratoluidine, par exemple), soit dissoute dans un solvant, tel que le benzène.

A un mélange de :

Acide salicylique	15	gr.
Carbonate de soude	5.5	»
Eau	1.000	»
Paratoluidine	18	»
Sel marin	250	»
Acide borique	15	»

On ajoute peu à peu, en agitant fortement, 325 à 425 gr. d'amalgame de sodium à 2 %. On maintient la liqueur légèrement acide par addition d'acide borique (120 gr. environ sont nécessaires).

On filtre l'ortho-oxy-benzylidène-paratoluidine formé ; on entraîne, en solution acide faible, par un courant de vapeur. L'aldéhyde salicylique passe, le sel de la p. toluidine reste.

On peut aussi faire la réduction par voie électrolytique.

On sature une solution de

Eau	200
Salicylate de sodium	10
Acide borique	15

avec du sulfate de soude.

On met le tout dans une marmite au fond de laquelle se trouve une couche de mercure qui sert de cathode. L'anode, en plomb, a une surface un peu plus petite, elle peut être mobile et servir d'agitateur.

On fait passer un courant de 2 ampères environ par 100 centimètres carrés de cathode (un peu plus que la quantité calculée). Pendant l'électrolyse, on agite le liquide avec du benzène.

L'opération terminée, on distille la benzine et entraîne l'aldéhyde à la vapeur.

L'aldéhyde salicylique est surtout employée, dans l'industrie des parfums, comme matière première pour la fabrication de la coumarine, qu'elle fournit aisément par simple ébullition avec un mélange d'anhydride acétique et d'acétate de soude. Espérons que cette fabrication prendra en France une plus grande extension après la guerre, les réactifs nécessaires ne nous manquant plus.

R. Berthelé,
licencié-ès-sciences,
ingénieur-chimiste.



LES USAGES DE L'ANIS



On a attribué à l'Anis et à l'Anéthol, base des absinthes, mastics, anisados, liqueurs populaires dans le monde entier des propriétés nocives. En réalité, son usage est salutaire, seul l'abus est répréhensible.

Les graines d'anis sont utilisées dans l'industrie des liqueurs spiritueuses, en pâtisserie, en confiserie, en pharmacie, en parfumerie. En confiserie, les graines forment la base de certaines dragées. Ainsi, celles de Verdun, ou anis de Verdun, sont réputées. Ces bonbons, ainsi que ceux de Dijon, sont fabriqués en enrobant de sucre, à la manière des dragées ordinaires, les grains d'anis. Les anis surfins de Flavigny (Côte-d'Or), sont des grains d'anis recouverts d'un glacé de sucre, que l'on prépare de la grosseur d'un pois ou d'une noisette.

En pâtisserie, on emploie principalement les anis français d'Albi de Tours, à cause de leur douceur. Ceux de Malte, d'Italie, d'Allemagne, sont aussi utilisés. Dans divers pays, ces graines entrent dans la fabrication du pain; en Angleterre, dans celle du pain d'épices. L'anis constituait une des épices dont la compagnie des épiciers de Londres avait le pesage et la surveillance depuis 1453.

En ce qui concerne les liqueurs, l'anis entre dans la composition de l'absinthe et dans celle de l'anisette, comme l'anisette de Bordeaux, l'anisette d'Amsterdam ou de Hollande. On emploie surtout l'anis d'Espagne, d'Italie, de Sicile, l'anis étoilé. En Egypte, on l'utilise pour aromatiser l'eau-de-vie. A ce propos, l'anis a été assez décrié. Voici, par

exemple, ce que dit une loi de la République helvétique, dans son article 2 :

« Doit être considérée comme absinthe, sans égard à la manière dont elle a été fabriquée, toute eau-de-vie qui contient des plantes aromatiques, de l'herbe appelée absinthe, en combinaison avec d'autres principes aromatiques, tels que l'anis et le fenouil ».

Mais l'anis a rencontré des défenseurs autorisés qui ont démontré qu'il est utile, aussi bien au point de vue thérapeutique qu'au point de vue alimentaire. La question vaut qu'on s'y arrête, nous le ferons un peu plus loin.

On obtient une liqueur d'anis en laissant macérer cinq semaines 40 grammes d'anis, 1 gr. de cannelle, dans 1 litre d'eau-de-vie. On filtre ensuite et sucre avec 500 gr.

Pour l'anisette ordinaire, prendre anis 125 gr., amandes amères 125 gr., iris de Florence en poudre 65 gr., coriandre 125 gr. On fait macérer dans 4 litres d'alcool à 85°, durant huit jours. On ajoute alors 2 litres d'eau, puis on distille jusqu'à ce que l'on ait retiré 4 litres. On ajoute à ceux-ci un sirop soit à froid avec 3 k. de sucre et deux litres d'eau. On mélange le tout et complète à 10 l. avec de l'eau.

Ou bien prendre 5 litres d'esprit d'anis, les ajouter à 20 l. d'alcool à 85°, puis à un sirop de 66 litres d'eau et 12 k. de sucre. Bien mélanger, coller, et après repos suffisant, filtrer.

L'anisette de Bordeaux a pour formule : anis vert 160 gr., anis étoilé (badiane), 65 gr. coriandre 15 gr., fenouil 15 gr., thé 30 gr., laisser macérer 8 jours dans 4 l. d'alcool à 85°. Ajouter deux litres d'eau et distiller pour tirer 4 l. de liquide. Sucrer avec 3 kilos de sucre dissous dans deux litres d'eau, et compléter à 10 l.

Anisette surfine de Bordeaux : anis vert 500 gr., badiane 1750 gr., fenouil de Florence 437 ; ambrette 417 ; thé impérial 187 gr. ; faire macérer 14 heures dans 38 l. d'alcool à 85°, ajouter 19 litres d'eau, distiller jusqu'à épuisement presque complet ; ajouter 19 litres d'eau et rectifier pour retirer 36 litres seulement. Après refroidissement, mélanger et ajouter 50 cent. d'infusion de vanille et 2 litres d'eau de fleur d'oranger. Compléter, enfin, avec de l'eau, pour parfaire un hectolitre. On colle, et après un repos suffisant, on filtre. On peut encore varier les proportions des matières premières, mettre des racines d'Angélique, du zeste de citron ou d'orange, avant la distillation, et après le mélange avec le sirop ajouter quelques centilitres d'eau de girofle, de cannelle, etc., pour donner à des anisettes spéciales un caractère particulier.

En médecine, l'anis est un des plus vieux médicaments usités. Il a été mentionné par Pline.

Le docteur Jouglas Gaston, dans une étude sur la toxicologie et la thérapeutique des essences, a fait spécialement valoir les propriétés bienfaisantes de l'essence d'anis, en démontrant qu'elle stimule l'estomac, réveille la circulation, modifie et préserve l'état catharral de la plupart des muqueuses.

Les docteurs E. Varenne, J. Godefroy, J. Rousseau, Lalon, affirment que l'on peut employer des doses considérables d'esprit d'anis, sans provoquer chez les sujets des secousses et des attaques inquiétantes. Ils ont pu donner jusqu'à 3 grammes d'essence d'anis ou d'anéthol, par kilo d'animal, sans observer le plus petit signe d'intoxication. Ces savants n'ont pas hésité, dans une communication à l'Académie des sciences, à déclarer que ce produit n'est pas toxique. Ils élimination se fait rapidement par les poumons et les urines.

L'essence d'anis, a-t-on encore dit, est supérieure à la menthe ou à ses dérivés, dont l'action vaso-constrictive et anesthésique n'est pas sans effets fâcheux sur l'estomac et l'intestin, dont elle arrête les contractions péristaltiques indispensables à une digestion régulière.

On regarde, généralement, l'essence d'anis comme ayant des propriétés stimulantes, excitantes, stomachiques (dyspepsie, gastralgie, indigestion, douleurs nerveuses), carminati ves (expulse les gaz des intestins),diurétiques, expectorantes, et à l'extérienr résolutives.

On emploie des hydrolats, des alcoolats, des teintures à raison de 10 à 15 % d'anis en poudre, une cuillerée de miel avec une pincée de poudre d'anis, etc. Pour la teinture d'anis, faire macérer à froid durant 4 jours 500 grammes d'anis vert dans 1 k. 500 d'alcool, passer ou filtrer. Si l'on verse sur le marc 2 k. de trois-six faible et que l'on filtre après 5 à 6 jours de digestion, à une douce chaleur, en exprimant fortement on a une deuxième teinture beaucoup plus forte, mais moins agréable.

Pour une infusion, on met 18 à 15 grammes par litre. En incorporant l'essence d'anis à du charbon, Tissot a obtenu le maximum d'activité digestive. Pour soulager les maux de tête, Pline conseillait d'en faire bouillir dans de l'huile et d'appliquer une compresse sur le front. L'anis infusé dans le lait calme les coliques des enfants. A la dose d'un gramme, les graines purgent les nourrissons.

D'après le docteur J.-B. Dubois, l'anis augmente la sécrétion lactée. Les mamans pauvres en lait peuvent prendre 10 à 12 cuillerées à bouche par 24 heures d'une infusion faite avec 20 à 30 gr. d'anis par litre. On le donne, dans le même but, aux chèvres et aux brebis (20 à 30 grammes par jour), et encore aux vaches (80 à 100 gr. dans du son).

Contre la punaisie, affection du nez, on préconise la pommade : essence d'anis, 20 gouttes ; créosote de hêtre 20 gouttes ; vaseline 30 grammes. On en met gros comme un pois dans chaque narine, trois fois par jour.

La pharmacie emploie quelquefois l'essence pour masquer la saveur des médicaments. Enfin, pour certains, l'anis combat la fétidité de l'haleine.

En parfumerie, on retire par distillation, des graines d'anis, une huile essentielle. Le meilleur procédé consiste à les humecter, à les laisser reposer 24 heures, puis à les distiller à la vapeur. Mais on distille aussi à l'eau. Pendant l'opération, on doit maintenir le réfrigérant au-dessus de 15°, car l'essence se solidifierait dans le serpentin. 50 k. de graines donnent 1 k. d'essence.

Pour obtenir l'eau d'anis, distiller 2 k. d'anis sec avec 10 l. d'eau. Tirer 5 litres. Pour la teinture d'anis, laisser macérer 4 jours, 500 grammes d'anis dans 1 l. 5 d'alcool.

L'essence d'Espagne et celle de France sont supérieures en qualité à celle d'Allemagne et à celle de Russie. Ce dernier pays est le principal centre de la production ; Krasnoyé traiterait dans les 60.000 k. de graines.

L'essence du commerce a pour densité 0,97 à 1. Elle est volatile, incolore, à peine jaunâtre, citrine, à saveur piquante, à odeur agréable, mais elle rancit facilement en vieillisssant et sa densité s'élève alors à 1,075. Elle bout à 222°. Elle est soluble dans l'éther et dans l'alcool, elle se solidifie, se cristallise, en grande partie, à 10°, en donnant de larges écailles brillantes. Elle perd cette propriété en vieillissant. Elle est liquide à 17°.

La portion concrète de l'essence qui se forme par refroidissement peut être facilement séparée de la partie liquide au moyen de la pression entre des doubles de papier Joseph. Elle forme plus des 3/4 de la masse totale. Après plusieurs cristallisations dans l'alcool à 85°, et par plusieurs pressions successives, on obtient une matière cristallisée en paillettes d'un grand éclat, d'une odeur d'anis plus agréable que celle de l'essence brute ; très friable à 0°, fusible à + 18°, volatile à 222°, et ayant une composition représentée par $C^{10}H^{12}O^2$: c'est l'*anéthol*. Elle est identique à la matière concrète que l'on peut extraire des essences brutes de badiane et de fenouil.

L'essence normale renferme 80 % de cet anéthol, un stearoptène (un éther méthylique) qui lui donne son arome et sa valeur. Avec cela, une petite quantité de terpènes, des isomères liquides de l'anéthol et de la cétone anisique. Dans celle de Russie, il y a du cymène et de l'estragol.

L'essence d'anis pure ne renferme pas de fénone. Si l'on en trouve c'est qu'elle a été falsifiée avec de l'anéthol et de l'essence de fenouil. On en prend le point de solidification, il doit être compris ente 15° et 19°. Pour un résultat plus précis, on fait un dosage exact de méthoxyle, par la méthode de Zeisel, et on obtient à la fois l'anéthol et l'estragol.

On peut, par des actions chimiques diverses, obtenir de l'essence différents produits L'anisoïne provient de l'action de l'acide sulfurique, du perchlorure d'étain, etc. ; l'acide anisique, de l'action de l'acide azotique;l'anisulmine provient de l'action de la potasse sur les grains d'anis préalablement épuisés par l'eau, l'alcool, l'éther, et par précipitation de la dissolution alcaline par l'acide acétique. L'acide anisamique, l'éther anisique, l'alcool anisique, l'anésine, l'anisoï, l'acide anisurique, sont aussi des dérivés de l'essence d'anis.

Celle-ci sert à aromatiser les liqueurs, la pâte de réglisse, les produits de parfumerie, etc., etc.

A. ROLET,
Prof. à l'Ecole d'horticulture d'Antibes.



Les MÉTHODES ALLEMANDES QU'IL FAUT IMITER



En Argentine

La fortune d'un pays dépend uniquement de son commerce extérieur.

Cinq millions d'affaires internes valent ; mais, l'argent a uniquement changé de mains : 500.000 fr. d'affaires externes valent bien plus : la fortune s'est accrue.

Après la lutte armée dont nous sortirons vainqueurs, la lutte commerciale s'impose ; nous ne devons pas être pris au dépourvu, sans tarder, nous devons, dès ce jour, mettre

tous les atouts dans nos mains, et préparer une vigoureuse offensive.

Dans ces dernières années, le commerce extérieur allemand avait pris une extension formidable, une prépondérance commerciale extraordinaire ; grâce à ce commerce l'Allemagne avait acquis un ressort, une puissance financière insoupçonnée, dont la force s'est démontrée dans le conflit qu'elle a suscité. Heureusement, l'Allemagne s'est trop pressée pour des raisons que nous n'avons pas à chercher ; dix ans de plus de paix, notre commerce d'exportation en décadence, tombé déjà très bas, n'existait plus ; quoique à un degré moindre, il en était de même pour notre alliée l'Angleterre : toute réaction devenait impossible.

La guerre terminée, bien des brêches seront à réparer ; le commerce extérieur doit être le premier dans nos préoccupations, mais il ne faudra pas, il ne faut pas comme l'habitude en était prise, compter sur l'Etat sollicité trop souvent par des intérêts personnels au détriment des généraux, l'implorer, lui demander protection,le charger d'assurer la production, de faciliter l'exportation, les débouchés,de se substituer aux commerçants, etc. Dès ce jour, les anciennes et néfastes habitudes doivent disparaître, les initiatives individuelles doivent se faire jour, se grouper pour acquérir par la cohésion, la force nécessaire pour supprimer le fabricant allemand qui avait inondé le monde de ses produits en falsifiant à bas prix, en imitant, en modifiant, mais en fournissant partout tout ce qui lui était demandé.

De leur côté les capitalistes français ne doivent plus chercher leurs rentes dans des valeurs de Sociétés étrangères plus ou moins bonnes, trop souvent prête-noms d'espionnage, fournir des armes à nos ennemis, mais bien encourager, stimuler notre commerce, notre industrie nationale, et diriger leurs regards vers l'exportation, véritable source de la richesse générale.

Pour réussir dans l'exportation, il faut avant tout connaître géographiquement, politiquement même le pays où l'on désire travailler, ses us, coutumes, ressources, lois, droits..., etc., aucune de ces connaissances ne sont négligeables, elles éviteront bien des déboires ; c'est pourquoi un représentant sur place, à poste fixe sera toujours préférable dans la majorité des cas au voyageur le plus capable, le plus versé dans l'article qu'il offre, mais ignorant les usages du pays.

Le superficie de la République Argentine est de 2.806.600 k. carrés, sa population 6.700.000 habitants, population s'augmentant considérablement chaque année : très cosmopolite, Espagnols, Italiens, Allemands, Français, Anglais, Autrichiens, Suisses, Belges et autres s'y coudoient. Chaque nationalité désirant ce qu'elle consommait chez elle, le marché commercial est cosmopolite, les mêmes produits de diverses provenances luttent entre eux, la concurrence est acharnée, la lutte commerciale fort dure et très âpre.

L'idiome employé est l'espagnol.

Le climat est torride, tempéré ou froid suivant la région. Température moyenne annuelle 5° pour le Sud, 10° pour le Nord.

Le système métrique décimal est obligatoire. La monnaie est la piastre, papier $ m/n dont le cours est invariable et fixé à 2 fr. 20.

Le coût de l'existence y est fort cher, et dans la capitale, la valeur des loyers est dix fois plus élevée qu'en France.

Le système politique est fédéral, point important. L'Argentine est divisée en territoires nationaux et en provinces, celles-ci au nombre de 14;il en résulte que pour offrir de la marchandise en province, 14 patentes commerciales sont nécessaires. Pour la seule ville de Buenos-Ayres, la patente annuelle de représentant de maisons étrangères est de $ m/n 500 (1100 fr.), certaines provinces coûtent plus cher $ m/n 800 (1760 fr.) ; la totalité des patentes dépasserait en valeur la somme de 28.000 fr.

Buenos-Ayres étant la capitale fédérale de la République Argentine, en plus de la patente de 500 $ m/n citée, une autre est nécessaire si l'on désire commercer dans la province de Buenos-Ayres, capitale La Plata. La richesse et l'avenir de l'Argentine résident uniquement dans l'agriculture et l'élevage. Exportation : blés, graines de lin, maïs, viandes congelées, animaux sur pieds, cuirs, graisses, etc. Industries, sauf quelques-unes, n'ont pour ainsi dire aucune raison d'exister, la matière première, le combustible manque totalement et l'Angleterre doit subvenir à ce que refuse de ce côté le sol argentin. Ces industries boîteuses subsistent cependant grâce à une protection peut-être un peu exagérée du gouvernement argentin, droits prohibitifs sur articles similaires étrangers, qui malgré ces droits se vendent à peu de chose près aux mêmes prix.

Commercialement parlant il n'y a que trois villes dans l'Argentine où existe à proprement parler un commerce d'importation, je les cite par ordre d'importance : Buenos-Ayres, 1.500.000 habitants; Rosario de Santa-Fé 160.000 habitants, port de rivière où convergent cinq lignes de chemins de fer et le commerce du Nord ; Bahia-Blanca 60.000

habitants, port de mer recevant et desservant tout le Sud.

Les autres villes capitales de province achètent aux importateurs des trois centres cités. Les droits de douane sont fort élevés et dépassent en général la valeur de la marchandise, de l'emballage et du transport, ces droits fixés en or sont payables équivalant papier $ m/n avant possession, un mois de frais de dépôt sont perçus en plus même pour marchandise remise directement du vapeur après vérification.

Etre importateur demande donc des capitaux considérables, pour faire face aux frais de douane, accorder le crédit nécessaire 6 mois net, et renouveler les stocks de marchandises. Colis postaux, échantillons sont sujets aussi aux droits d'entrée, plus timbres de 4 fr. 40. Est indispensable pour tout commerçant désireux de travailler en Argentine, de faire enregistrer et déposer sa marque sous peine de s'en voir dépouillé quand le succès de la vente se manifestera.

La durée du voyage de France en Argentine est de 19 jours environ, le prix du passage 900 fr., avec faux frais. 1.000 par personne. Le transport de marchandises en temps normal (frêt) se paye par M3 ou tonne de 900 kil., 45 fr.

Les conditions commerciales usuelles du pays sont prix Cif ou Fob, marchandises assurées contre tous riques valeur 30 jours de vue avec escompte, ou 90 jours de vue net.

Le Cif pour la facilité de calculer le prix de revient est préféré par l'acheteur.

Jours de vue se calculent pour être juste du jour où les opérations de déchargement du navire sont terminées, car c'est seulement à partir de ce moment qu'il est permis de reconnaître et de vérifier la marchandise.

(Le frêt étant toujours payable d'avance, il serait préférable, ce qui revient au même pour les expéditeurs, d'établir les tarifs Cif au lieu d'ajouter au montant de leur facture et traite le taux du frêt).

Le caractère argentin est dépensier, l'économie ne compte pas, il ne regarde ni à la dépense, ni au prix quand un article lui plaît. Les affaires sont brillantes quand la situation du pays est prospère, quand les récoltes ont été abondantes.

Dans la parfumerie, le goût se porte sur les parfums plutôt forts, surtout persistants.

Les produits anglais très bien présentés, articles de luxe, luttent par le snobisme avec avantages avec les produits similaires français. Les Américains du Nord sont des rivaux dangereux qui perfectionnent chaque jour leurs fabrications et s'implantent grâce à une réclame bien comprise, très soutenue, mais très onéreuse. On peut dire qu'ils sèment sans compter pour récolter.

Les articles courants inférieurs sont représentés par l'agua Florida de Atkinson et les articles allemands dont le peuple fait un assez grand usage.

Il existe une dizaine de fabriques locales (articles communs) qui ne peuvent aborder l'article de luxe à cause des frais qu'entraînerait la présentation : frais occasionnés par les droits douaniers prohibitifs qui taxent les cartonnages et verrerie ; aussi ces fabriques achètent-elles à hauts prix tous les flacons vides.

La falsification clandestine fréquente, recherche aussi tels ou tels flacons qu'elle paye fort cher ; il y aurait là une surveillance à exercer.

Presque tous les pharmaciens et droguistes, sans exception, fabriquent l'eau de Cologne qu'ils vendent en flacons carrés de 1 litre au prix de $ m/n 1,50, soit 3 fr. 30.

L'Allemand avait accaparé tout le commerce de la basse parfumerie, falsifiant, imitant, truquant les marques françaises. (Expéditions de Hambourg ; double profit, faire de l'argent, discréditer les marques françaises et en dégoûter le public).

Comment s'était implanté le commerce allemand très prospère, et qui faisait tache d'huile ? par l'espionnage commercial, une connaissance approfondie des pays qu'ils désiraient travailler, les facilités incroyables offertes à la clientèle.

En tout premier lieu, ministres et consuls à la disposition du fabricant tudesque, lui fournissaient les renseignements sollicités par lettre simple, les plus insignifiants en apparence, se prêtaient de bonne grâce à toute affaire commerciale, et étaient toujours prêts dans les cas litigieux à prendre la défense de leurs nationaux devant les Tribunaux, en un mot le plus grand appui sur toute la ligne.

Procédé. — I. Chez le commerçant boche, tout est méthodique, il étudie à l'aide du Baedeker le pays où il désire travailler, se procure l'adresse des négociants, puis inonde ceux-ci de prix courants avantageux, toujours dans la langue du pays, d'échantillons triés remis franco domicile, de conditions extraordinaires, et ceci inlassablement, mensuellement.

(*A suivre.*)

LES ROSES DE FRANCE

La dignité et le patriotisme de tous les parfumeurs français et alliés, leur font un devoir de supprimer définitivement, dans leurs préparations, les produits d'origine ennemie.

Parmi les huiles essentielles dont la production était jusqu'ici, presque complètement monopolisée par les Bulgares et les Turcs (sujets Allemands, ou tout comme, désormais), il faut citer au premier rang, *l'essence de rose.*

Nous avons consacré ici même d'intéressantes études à ce sujet et depuis de longues années nous nous sommes efforcés de démontrer que la France produit assez de roses odorantes non seulement pour fabriquer toute la provision d'huile essentielle qui lui est nécessaire, mais encore pour approvisionner largement tous les pays alliés et d'autres encore le cas échéant.

Les essais que nous avons poursuivis depuis six ans et que nous avons publiés avec insistance, ont enfin porté leurs fruits. Nous avons pu constater qu'un certain nombre de maisons françaises, parmi les plus connues, ont suivi notre exemple et ont traité à profusion les Roses de France. Toutes n'ont pas suivi la même méthode, les unes ont employé les dissolvants volatils qui leur ont donné des essences absolues du plus haut intérêt, d'autres ont continué les méthodes d'enfleurage, plusieurs ont distillé à la vapeur d'eau, mais sans modifier leurs appareils, ce qui ne leur a pas permis d'avoir un rendement suffisant.

En réalité, avec des appareils convenablement modifiés, il est possible de tirer de nos Roses une essence en tous points comparable et, de l'avis de la majorité, supérieure, aux meilleures essences turques et bulgares.

On nous rappellera sans doute que la culture de la rose, dans la région grassoise, est très ancienne et que depuis longtemps tous les distillateurs travaillent cette fleur au parfum si délicieux : il s'agit là de ce que les catalogues enregistrent sous le nom de Rose de Mai. La Rose de Mai (Rosa centifolia L.) est une variété spéciale, très odorante, mais peu florifère, demandant beaucoup de soins et produisant, en fin de compte, peu de fleurs, partant d'un prix relativement élevé.

Alors que la fleur, en Bulgarie, ne coûte que quatre sous le kilog., en moyenne, elle atteint aisément, à Grasse, 1 fr. 50 le kilog. C'est ce qui est arrivé cette année, à la suite de la gelée et des conditions difficiles dans lesquelles se sont trouvés les propriétaires.

Il en résulte tout naturellement une augmentation de prix de l'essence rare qui en est retirée.

Cette rose, à cause de son prix et de la petite production, est d'ailleurs presque exclusivement réservée à l'enfleurage et à la préparation des Eaux distillées.

Mais nos lecteurs se rappelleront sans aucun doute que nous avons toujours visé l'utilisation des Roses de Jardin, autrement dit des variétés ornementales à bouquets, forcées pendant l'hiver et vendues à un très haut prix pendant cette période aux fleuristes de toutes les capitales, puis devenant tellement abondante au printemps, pendant la période de floraison naturelle, que le prix en est surtout déterminé par la facilité de la cueillette.

La culture de la rose à bouquets, en France, a pris une extension considérable et se développera encore après la guerre ; elle pourra d'ailleurs, nous le démontrerons à la première occasion, se doubler de la culture de variétés spéciales, très rustiques, véritablement intéressantes pour la parfumerie.

Sur la Côte d'Azur les forceries de roses sont légion. Dans la région d'Antibes, où nous avons installé notre usine pour cette distillation particulière, la terre ne produit à proprement parler que des roses et des œillets.

Les serres légères en bois couvrent des centaines d'hectares et pendant tout l'hiver, grâce à des tailles spéciales et à des fumures énergiques, sous l'influence des rayons solaires captés, les roses fleurissent pendant de longs mois, atteignant quelquefois le prix de 1 fr. 50 pièce...

On conçoit aisément que dans ces conditions le floriculteur trouve tout son bénéfice et l'amortissement de ses frais dans la vente de la fleur coupée, et que lors de la floraison de printemps il consent volontiers à céder ses millions de roses sans emploi (la vente au fleuriste cessant), moyennant une très faible redevance.

C'est ainsi que cette année, il a été possible d'obtenir la fleur de jardins à des prix variant entre 20 et 40 centimes le kilog., soit 4 à 8 fois moins cher que la Rose de Mai. Quant à la quantité, elle est presque indéfinie, les cultures de la Riviéra italienne

pouvant apporter, au besoin, leur contribution.

Il est donc possible actuellement de fabriquer 4 à 500 kilogs d'Essence de Roses de France, ayant tous les caractères de l'essence bulgare avec, en plus, la finesse particulière des produits de France. Notre production personnelle, jointe à celle des quelques amis qui ont suivi notre exemple ne doit pas être éloignée de ce chiffre.

Si l'on tient compte qu'il faut de 6 à 7.000 kilogs de fleurs pour produire un kilog. d'essence, on se rendra compte que le prix de revient n'est pas exagéré et qu'il est même inférieur à celui de l'essence bulgare la plus ordinaire. De l'avis des chimistes anglais, l'essence de France (des jardins) est excellente et peut se mêler en toutes proportions à l'essence bulgare ou la remplacer en totalité sans provoquer de changement sensible d'odeur ou de goût.

Dans ces conditions les parfumeurs français et alliés seraient impardonnables de continuer à utiliser l'essence ennemie. Adopter les essences fabriquées par les distillateurs français avec les fleurs nationales, c'est préparer la déchéance du peuple félon, c'est le priver d'un revenu annuel de près de 10 millions de francs, c'est affirmer que notre patriotisme va jusqu'à notre bourse... preuve réelle de sa sincérité.

Il ne sera pas utile, espérons-le, de rappeler que la loi interdit les relations avec l'ennemi et les punit... que quelques neutres se font un jeu d'être les intermédiaires entre les banques allemandes qui détiennent maintenant les stocks d'essences bulgares et les pays où se trouvent les principaux parfumeurs.

Il est vrai que certains courtiers, sous le couvert des ventes de marchandises séquestrées, achètent dans ces pays neutres des essences allemandes et les revendent comme de bonne prise..., mais les parfumeurs français et alliés ne se laisseront pas prendre à ces manœuvres louches ; il sera utile de dénoncer les intermédiaires marrons à l'indignation publique et aux foudres légales. Le seul patriotisme des acheteurs, comme aussi leur intérêt, triomphera de la vieille routine et des tentations malsaines.

Tous les distillateurs français vendent maintenant de l'Essence de Roses de France supérieure et moins chère que l'essence bulgare. Tous les parfumeurs emploieront l'essence nationale et rejeteront pour toujours les produits ennemis.

R.-M. Gattefossé.



La Crise du Flaconnage

On raconte que l'un de nos plus renommés collectionneurs parisiens se vit envahi dernièrement par un groupe de charmantes actrices, qui venaient le prier de leur prêter les fines céramiques de sa collection pour les remplir de parfum... faute de flacons de cristal.

Le désespéré collectionneur s'exécuta fort galamment... n'est-ce pas la guerre ?

Vraie ou « ben trovato », cette anecdote doit nous inspirer : puisque nous avons de réelles difficultés à faire exécuter des flacons de luxe, imitons les parfumeurs d'Aix-les-Bains et autres lieux, demandons aux potiers savoyards, aux céramistes de Vallauris, aux biscuitiers, aux fabricants de porcelaine, etc., des récipients adaptés aux circonstances. Sans aucun doute, ils éprouveront moins de difficultés que les cristalliers à nous donner satisfaction.

Ne peut-on songer aussi aux petits flacons en métal : l'aluminium se prête à tout, et le flacon en maillechort, en nickel, en « Titre Fix », en or, deviendra vite à la mode si nous faisons un petit effort.

Rien n'est indispensable, tout peut se remplacer, même le verre.

Prohibition des Alcools

Un décret spécial a prohibé l'importation en France des alcools et liqueurs de provenance étrangère.

La prohibition ne s'applique pas à la parfumerie à la condition que le dissolvant soit importé directement par le parfumeur ou par son syndicat.

Des mesures transitoires, permettant l'achat, par le parfumeur, d'alcools français, sous certaines conditions, nous acheminent vers un régime spécial, plus avantageux, nos revendications ayant été portées directement à la connaissance de M. le Président

du Conseil qui a promis d'en tenir compte très prochainement.

Nota. — En dernière heure, nous apprenons que nos réclamations ont produit leur effet et que le décret est rapporté. Au mois prochain des détails.

Interdiction d'Importation en Russie

On prête au gouvernement russe l'intention de prohiber pendant trois ans à partir du 15 juin 1916, l'importation d'un certain nombre de produits « *inutiles* » et notamment des Cosmétiques et Parfums.

Cette mesure semble avoir été inspirée à l'auteur du projet, M. Boublikoff, par la constatation de l'excès de dépenses somptuaires faire par une catégorie de « nouveaux riches ».

En France, également, le mouvement insolite de fonds provoqué par les achats de l'Etat a donné naissance à une vie un peu factice et à une sorte d'avilissement du numéraire. Le même phénomène se reproduit en Russie, accompagné comme ici d'une recrudescence de la « Vie à outrance ».

Ces conséquences de la guerre sont toutes naturelles et les moralistes seraient fort empêchés d'y mettre fin. Les prohibitions projetées diminueront-elles la débauche et les folles dépenses, nous ne le croyons pas.

Les gains élevés, la circulation intense de l'argent est indispensable pour entretenir maintenant et après la guerre la vie commerciale et industrielle : d'autre part, les conventions douanières ne peuvent être, sans précautions, abolies, et nous espérons que M. Boublikof se ralliera au projet qui lui a été soumis, de proposer les prohibitions envisagées à l'examen de la conférence économique des Alliés.

Les prohibitions françaises ont pris en considération les conventions franco-russes, nous espérons que nos dirigeants tiendront la main à ce que la réciproque soit vraie.

Prohibition d'Entrée

Par décret du 27 mai, l'entrée en France d'une série importante de produits non indispensables ou fabriqués en quantité suffisante en France, est interdite.

Parmi ceux-ci nous devons citer « Parfumerie (savons et autres) ». Cette désignation succincte ne doit pas troubler nos amis, elle se rapporte, en effet, exclusivement aux produits dénommés de la même façon dans notre tarif de douanes (article 311), elle ne vise que les préparations et en aucun cas les matières premières.

Si toutefois, les « Bureaux » se permettaient des interprétations différentes et abusives, nous prions les intéressés de nous en aviser, nous ferons, auprès du Ministère, les démarches utiles pour que satisfaction leur soit donnée.

Voyageuses de Commerce

Nous avons cité à plusieurs reprises l'activité des femmes françaises pendant la guerre ; nous avons admiré leur facilité d'adaptation et leurs véritables capacités. Nous devons enregistrer également la courtoisie avec laquelle elles ont toujours été accueilies partout et les égards qui, leur étant prodigué, à la Française, par nos compatriotes, ont facilité leur tâche.

Notre confrère, Jean de Bonnefon, à son tour dans *Le Journal*, fait les mêmes constatations et encourage les femmes à persévérer. Dans la Parfumerie notamment, comme voyageuses, et aussi et surtout comme préparateurs, comme chimistes, les femmes peuvent prendre une place importante. Qu'on ne les considère plus désormais comme « Petites mains », bonnes tout au plus à nouer des faveurs autour du col des flacons... Les femmes dirigent et ont dirigé d'importantes usines, elles ont désormais conscience de leurs forces, nous les connaissons plus artistes, meilleurs connaisseurs en Parfums que beaucoup d'hommes, donnons leur donc, dans nos industries la place qu'elles peuvent revendiquer.

C'est là d'excellent féminisme.

Banque d'Exportation

Les Anglais mettent sur pied, avec un premier capital de 10 millions de livres sterling une Banque d'Exportation destinée à supplanter le commerce hambourgeois et à augmenter largement le commerce déjà florissant de la Grande-Bretagne.

Que fait-on en France, s. v. p. ?

Progrès de l'Algérie

Le Bulletin de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie signale que le mouvement d'importation de l'Algérie pour les trois premiers mois 1916 est en augmentation de 24 millions de francs (107 millions

pour 83 millions en 1915 et 146 millions en 1914).

L'Exportation avance de 51 millions, soit 160 millions en 1916 au lieu de 109 millions en 1915 et 89 millions en 1914 (3 premiers mois pour chacun de ces chiffres).

La parfumerie (importation) augmente de 907.000 francs pour 2.315 quintaux. Cette prospérité ne doit pas être perdue de vue par les exportateurs de parfumerie.

♧ ♧ ♧

Utilisation des Compétences

Les industries chimiques se plaignent, et avec juste raison de la pénurie des chimistes et nos collègues des quotidiens bien informés insistent pour le renvoi des auxiliaires sans affectation, à l'usine, aux champs et aux bureaux commerciaux...

Voici une anecdote dont nous garantissons l'authenticité, parmi tant d'autres moins piquantes, mais tout aussi lamentables.

Un chimiste-coloriste très connu, autrefois attaché à une maison française achetée (sous menace de suppression), par les boches, ayant fait toute sa carrière dans la préparation des produits organiques et classé dans les services auxiliaires, se trouve appelé par une des dernières circulaires.

Il se fait connaître, indique ses titres, sa connaissance de la langue allemande et attend, confiant, une affectation conforme à ses capacités... Après mûr examen, il a été promu à la garde d'un parc... à bestiaux.

C'est ce que l'on appelle, en français, l'utilisation des compétences.

♧ ♧ ♧

Les Parfums sans Alcool

Nous attirons une fois de plus l'attention des parfumeurs sur l'importance de la création rapide de nouveautés sans alcool, susceptibles de remplacer les produits allemands.

La consommation des Parfums absolus augmente dans de larges proportions en Chine, au Japon, dans les Indes, et en général dans tout l'Orient. Elle commence à prendre une certaine extension dans les pays espagnols et Sud Amérique.

Il est indispensable que tous les parfumeurs-exportateurs attachent leur activité à la création de produits parfaits dans cette branche. Nous restons à leur entière disposition pour leur donner des renseignements à cet égard, ainsi que des formules, indications, sources de produits, etc.

Les Fantaisies de Dame Régie

Notre institution nationale, dont le monde entier nous plaint, tient à garder, même pendant la guerre son originalité.

Un de nos amis ayant expédié le 25 juillet 1914 (à la veille, par conséquent de la déclaration de guerre), un colis de produits alcooliques pour les régions si vite envahies, hélas, par les troupes ennemies, s'est vu dresser un procès-verbal et infliger une amende, parce que l'acquit n'a pas été déchargé à l'arrivée.

Devant ce zèle, il faut évidemment s'incliner : les Bureaux sont « au-dessus de la mêlée... »

♧ ♧ ♧

En Russie

Comme suite à notre filet relatif à la consommation des Parfums comme boissons, en Russie, la Chambre de commerce de Pétrograd nous communique le texte de l'arrêté du Ministère des Finances, en date du 1er février 1916, n° 412 qui a été pris justement pour éviter cet abus.

Avis aux exportateurs de parfums en Russie.

Production et mise en vente des produits cosmétiques et parfumerie, contenant de l'alcool.

En vertu de l'article 480 des statuts de l'Accise (édition 1901) il est reconnu nécessaire de modifier le règlement du Ministère des Finances du 24 juin 1911 sous le N° 2041, concernant « les indices caractéristiques de l'eau de Cologne, des parfums et des autres produits cosmétiques et de parfumerie, contenant de l'alcool et non destinés à l'emploi comme boissons » comme suit :

1) L'eau de Cologne (de fleurs ou de toilette) doit être fabriquée avec de l'alcool à 80° d'après Trallès, au moins ; les eaux de toilette (végétale, de quinine, péruine, etc.) peuvent être fabriquées avec de l'alcool titrant au moins 60° d'après Trallès.

2) L'eau de Cologne de toilette doit contenir au moins 3 % d'huiles volatiles ; l'eau de Cologne de fleurs doit contenir au moins 3 % d'huiles volatiles et de substances aromatiques, les eaux de toilette doivent en contenir au moins 2 %.

3) L'alcool utilisé pour les produits énumérés aux §§ 1 et 2 ne peut être livré, qu'après que l'on y a ajouté, sous la surveillance de l'accise, les huiles suivantes :

a) pour l'eau de Cologne de toilette —

huile de bergamotte 1 %, huile de lavande 0,3 % et huile de romarin 0,2 %.

b) pour l'eau de Cologne de fleurs — 1 % d'huile de bergamotte (en outre l'eau de Cologne de fleurs doit être colorée).

c) pour les eaux de toilette — 1 % d'huile de bergamotte et 0,1 % de savon.

4) Les produits de cosmétiques et de parfumerie ne peuvent être mis en vente, qu'avec indication sur les étiquettes de la dénomination du produit, de la raison sociale et du lieu de fabrication.

La livraison et la dénaturation de l'alcool destiné à la fabrication de l'eau de Cologne et des eaux de toilette, sont effectuées d'après les règlements sur la dénaturation spéciale de l'alcool.

L'Huile d'Olive

On nous écrit de Boston :

En France, les journaux font de magnifiques discours, élaborent de splendides programmes, mais en attendant aucune réalisation n'est ébauchée. A Boston, par exemple, l'huile d'olive française est introuvable, à moins de payer des prix affolants... en revanche l'huile italienne se trouve partout. Comme nous en faisions l'observation à un acheteur d'une de nos plus grandes épiceries, il nous répondit qu'il ne voyait jamais de représentant français... qu'on lui avait dit que l'huile qui vient de S... (France) est un mélange d'huile de coton américaine et que ça ne vaut pas l'huile italienne.

Pour tous les produits, c'est absolument le même cas.

Et nunc érudimi...

S'il existe en France un négociant en huile d'olive pure (et nous en connaissons des centaines) qui soit décidé à exporter à Boston qu'il nous demande l'adresse de notre correspondant à qui nous communiquons les règlements relatifs aux fraudes en France.

XX.



NOS AMIS D'AMÉRIQUE



On ne nous oublie pas, Outre-Atlantique, dans la crise que nous traversons et nous somme heureux de publier la lettre suivante que nous avons reçue de M. Ungerer, de New-York, créateur du premier magasine de parfumerie américain.

« Mon cher Monsieur Gattefossé,

« C'est avec un vif plaisir que je viens vous exprimer toute mon admiration et ma plus haute sympathie pour la France et ses alliés, dans la lutte qu'elle soutient actuellement pour la Justice et la Liberté de l'Humanité.

« Ne croyez pas notre pays endormi : en réalité nous ne nous sommes pas encore découverts, on commence à peine à publier dans nos journaux des appels pour que nous nous rangions enfin aux côtés des Alliés, dans cette lutte magnifique.

« Personnellement, je pense que la France et l'Angleterre pourront amener les Etats-Unis à participer à cette lutte gigantesque : et sans aucun doute, si nous avions eu une plus juste vision des faits nous aurions depuis longtemps abandonné notre neutralité officielle.

« Toutes les sympathies américaines éclairées vont, n'en doutez pas, aux alliés, mais il ne nous a pas été possible d'élever la voix comme Nation. En ce moment, notre situation au Mexique est quelque peu incertaine, mais la majorité espère que nous pourrons un jour abandonner cette fausse piste du Mexique, puisque notre véritable « Problème » est dans la lutte européenne.

« Les dernières nouvelles, la résistance de Verdun, l'offensive générale nous font espérer la fin de la guerre pour cet été, si nous ne trouvons pas le moyen de nous ranger à vos côtés d'ici cette époque, toute la gloire sera pour vous et nous n'y participerons pas,

« Je dois ajouter pour notre défense que nous sommes restés en paix si longtemps, que maints dangers de guerre pendant les troubles internationaux n'ont pas provoqué la vision de notre intervention, que notre psychologie se refuse encore à considérer la guerre comme utile. Mais laissez-moi vous assurer que malgré toutes les menaces germaniques intérieures, si les choses devenaient tragiques pour les Alliés, notre pays se lèverait aussitôt et préparerait sa défense contre le fléau commun et mondial le « Prussianisme ».

« La France rayonne désormais, avec plus d'éclat et de magnificence à nos yeux que toute autre nation, l'effort anglais est appré-

cié, malgré les critiques, la Belgique est, naturellement admirée pour sa belle résistance, nos sympathies sont, généralement acquises à l'Italie, mais il y a chez nous un unanime et sincère sentiment d'admiration pour ce que la France est, fut et sera. Dans la pensée des Américains d'aujourd'hui aucune nation ne peut lui être comparée.

« Puisse la victoire bientôt couronner vos efforts et que nous reprenions enfin nos douces occupations de Paix ».

Que M. Ungerer nous permette, à notre tour, d'exprimer les sentiments de gratitude que nous éprouvons pour les Américains du Nord qui, grâce à leurs moyens puissants, nous ont si efficacement aidés. Nous leur garderons désormais, et pour toujours, cette sympathie que le geste de La Fayette a immortalisée. A travers l'immensité, à la lueur du Flambeau de la Liberté éclairant enfin le Monde pour l'éternité, France et Etats-Unis se tendent la main.

La Rédaction.



LE FÉVIER TONKA

Botanique. — La Fève et la Coumarine. — Récolte et Préparation. — Usages. — Commerce. — Droits de Douane. — Culture.

Les hauts prix atteints par les fèves Tonka, dans ces derniers temps, leur rareté sur les marchés européens, nous font penser qu'il est bon d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt qu'il y aurait à multiplier dans nos colonies chaudes l'arbre producteur, le *dipteryx odorata* Wild., et que les intéressés feront bon accueil aux notes suivantes dans lesquelles nous avons résumé la plupart des données qu'on possède actuellement sur l'arbre producteur, sur la récolte, les usages et les débouchés commerciaux de la fève Tonka.

Botanique. — Le *dipteryx odorata* Wild. ou *coumarouna odorata* Aubl. est un grand et bel arbre forestier, d'une hauteur de 20 à 25 mètres, sur un diamètre de 1 mètre environ, à cime pourvue d'un feuillage magnifique, d'un vert foncé ; ses feuilles imparipennées sont composées de folioles ovales, oblongues opposées. Il appartient à la famille des légumineuses.

A ses fleurs papilionacées, violettes, succèdent des fruits allongés qui renferment une amande connue sous le nom de *fève Tonka*.

Le févier Tonka est originaire des régions septentrionales de l'Amérique du Sud ; il croît communément dans les forêts du Venezuela, des Guyanes, et du Nord du Brésil, sur les bords du fleuve des Amazones et de ses affluents, où il se multiplie abondamment.

Fève. — Son fruit entier est un drupe plus ou moins comprimé, un peu arrondi à la base, offrant à peu près la contexture et la forme d'une grosse amande. Il se compose d'un brou pulpeux, jaune, d'une odeur plutôt désagréable, très ferme, qui se détache facilement par la dessiccation, et d'une coque semi-ligneuse, à fibres très résistantes, dans laquelle se trouve une semence unique elliptique, aplatie, longue de 2 à 4 centimètres, connue sous les noms de *fève Tonka, Tonga* ou *Tongo, fève de Gaïac* ou de *Coumarou*. Celle-ci est formée de deux cotylédons plans, convexes, charnus, blancs, puis ensuite jaunâtres, huileux, d'une saveur douce, un peu aromatique, recouverts d'une enveloppe brun-noirâtre, lisse, brillante, mince et fortement plissée.

La graine fraîche, lorsqu'elle est encore sur l'arbre, est complètement dépourvue d'odeur et ne devient aromatique que lorsque le fruit est détaché du rameau.

Coumarine. — C'est à la *Coumarine* que la fève Tonka doit son odeur caractéristique qu'on retrouve dans la Flouve odorante, l'Aspérule odorante, le *Liatris odoratissima* et dans un certain nombre de légumineuses. Douce et agréable, on l'a comparée, comme tenant à la fois de la vanille et du mélilot et, peut-être avec plus de justesse, au *foin coupé*. La Coumarine est une substance concrète, blanche et brillante, qui existe dans les cotylédons à l'état libre et vient souvent se cristalliser entre les lobes, sous forme d'aiguilles carrées ou de prismes courts terminés en biseau. La Coumarine est d'une grande dureté et d'une densité supérieure à celle de l'eau ; elle est insoluble dans ce liquide, peu soluble dans les acides, mais se dissout bien dans l'alcool. Sa solution ne présente aucune réaction acide, ce qui fait de ce corps une espèce chimique distincte de l'acide benzoïque auquel *Vogel* avait cru devoir l'identifier. La potasse la transforme en *acide coumarouni-*

que. La Coumarine est toxique à dose élevée et agit sur l'organisme comme narcotique stupéfiant et anesthésique, en produisant des sueurs, des vomissements et des vertiges ; *Krolher* regarde cette substance comme exerçant une action spéciale sur le cœur. *Frapolli* et *Chiozza* ont retiré d'un de ses composés chimiques un alcaloïde, la *coumaramine*, cristallisant en belles aiguilles longues, d'un jaune rougeâtre, mais n'offrant qu'un intérêt scientifique.

Récolte. — La récolte des fruits peut se pratiquer chaque année, mais elle est plus abondante de deux ans en deux ans. Le docteur Crevaux estime la production de chaque arbre à un arrobe, soit à 25 livres de graines.

On ne cueille pas les fruits, on ramasse ceux qui tombent à terre à maturité et on les laisse sécher jusqu'à complète siccité de la pulpe.

On casse alors la coque dont on extrait facilement les fèves. Ces dernières sont séchées à l'ombre, puis mises dans un récipient contenant de l'alcool à 65°, où on les laisse macérer pendant une demi-journée.

On enlève ensuite l'alcool, et les fèves recouvertes d'un linge, séjournent encore cinq ou six jours dans le récipient.

Retirées alors, on les étend à l'ombre pour les faire sécher, soit sur le sol, soit de préférence sur un plancher, entre deux toiles, pour les laisser givrer et, dans ce but, il est bon d'ajouter à l'alcool précédemment versé sur les fèves 10 gr. de sucre par kilo de graines. Au Venezuela, avant d'être livrée au commerce, la fève est trempée dans un bain de rhum, puis séchée.

Usages. — En Guyane, on fait avec les fèves Tonka, des colliers odorants que les Créoles mettent dans leurs armoires pour les parfumer et préserver les étoffes qu'elles renferment des attaques des insectes.

Au Venezuela, les graines macérées dans l'alcool servent à préparer une eau de toilette fort estimée et à laquelle on accorde, en outre, des propriétés curatives contre les douleurs rhumatismales. Au Brésil, on en extrait une huile grasse dite *huile de Cumaru*, utilisée en parfumerie et pour le traitement des ulcérations de la bouche. Dans ce pays, on désigne encore sous le nom de Cumarùrâna, ou coumarou sauvage, une semence très vénéneuse, employée pour la destruction des rats, des blattes et autres bêtes ou insectes nuisibles.

La fève entière ou pulvérisée sert à aromatiser le tabac à priser et à fumer.

Avec sa poudre, on prépare des papiers pour faire des fumigations et des sachets d'une odeur suave et durable.



USINE GATTEFOSSÉ ET FILS, A GOLFE JUAN.

Son extrait est très employé en parfumerie.

Droits. — Au point de vue douanier, les fèves Tonka sont assimilées aux muscades en coques (104 francs aux 100 kilos) ou aux muscades sans coques (156 francs), suivant la forme sous laquelle elles sont importées.

Les fèves Tonka pulvérisées acquittent le droit afférent aux muscades sans coques. On applique le même tarif aux tourteaux dont on a extrait l'huile.

Culture. — On a peu de renseignements sur la culture du *dipteryx* et sur les soins qu'il convient de lui donner car, en général, il n'est pas cultivé. *Heuzé* écrit simplement que sa culture est facile et qu'on le propage par graines et par boutures.

Le *Dr Preuss* dit qu'il semble se complaire dans les mêmes conditions que le cacoyer auquel il l'a trouvé mêlé à titre de porte-ombre. Suivant le propriétaire d'une plantation qu'il a visitée, à Borburata, le *Dipteryx* réussirait même sur les coteaux secs. Cette plantation venezuelienne semble bien être la seule qui ait jamais été pratiquée.

L'indication que cet arbre a été cultivé comme porte-ombre, est intéressante, car elle implique que, si l'on veut tenter un essai de culture, l'arbre ne sera pas toujours sans utilité pendant la période peut-être longue qu'il faudra consacrer à l'obtention de certains renseignements spéciaux, tels que l'âge de rendement, la productivité des sujets, etc.

La teinture est utilisée par les pâtissiers et confiseurs dans la fabrication de gâteaux et bonbons à bon marché.

On en prépare un alcoolat pour la toilette. En pharmacie, on emploie rarement la coumarine, si ce n'est pour désodoriser l'iodoforme. Dans la médecine indigène, on considère la fève Tonka comme stimulante et anti-spasmodique.

Ajoutons que le bois du *dipteryx* est remarquable par sa dureté et sa force et qu'il est employé aux mêmes usages que le Gaïac, dont il porte du reste le nom à la Guyane.

Ses feuilles contiennent une huile aromatique, la coque de ses fruits du copal et son écorce un kino utilisable pour la tannerie et la teinture.

Commerce. — C'est le Venezuela qui fournit la presque totalité des fèves Tonka utilisées dans les autres parties du monde ; elles sont exportées de ce pays sous le nom de *Sarrapia* et leur marché principal est Ciudad-Bolivar.

Les Etats-Unis en consomment d'énormes quantités qui arrivent par le port de New-York. En Europe, les principaux marchés sont Hambourg et le Havre.

La Guyane Française exporte en petites quantités des fèves Tonka désignées, dans les statistiques officielles sous le nom de *fèves de Gaïac*. Voici les chiffres afférents aux cinq dernières années :

En 1907, néant.

1908...........	50 kilos	pour	500 fr.
1909...........	27 —	—	270 —
1910...........	7 —	—	70 —
1911...........	3 —	—	30 —

Les fèves du Venezuela dites *angostura* sont les plus appréciées : givrées, elles valaient, en mars 1912, de 35 à 40 francs le kilo, celles des Guyanes, dites de Surinam, givrées mais plus petites, et celles de Para, sont également demandées.

« Les fèves Tonka d'origine étrangère (autres par conséquent que celles de nos colonies) paient un droit fixe de 312 francs et une surtaxe d'entrepôt de 50 francs, lorsque la marchandise a passé par un entrepôt d'Europe avant d'entrer en France (Voir le n° 104 du Tarif général.) »

Geo Ernst.

LA DISTILLATION DU GÉRANIUM

On distille les branches feuillues et fleuries ; mais les tiges ligneuses nuisent plutôt à la bonne marche de la distillation. D'après les expériences de Charabot et Laloue, seules les feuilles renferment de l'essence ; il n'y en a ni dans le pétiole des feuilles, ni dans les fleurs, alors que le docteur Blandini en trouve plus dans celles-ci que dans celles-là. Distiller la matière fraîche, ne pas la laisser fermenter.

A la ferme, la distillation se fait souvent dans l'alambic rustique à feu nu. On conseille de n'introduire le produit (placé dans un panier que l'on peut soulever avec une poulie) que lorsque l'eau est en ébullition. On peut utiliser comme combustible les racines des vieilles plantations et, en Algérie, le palmier nain des défrichements. En Corse, on emploie des alambics à feu nu direct, contenant 250 kilos (région de Bastia) ; 1.000 k. dans la région d'Ajaccio.

A la Trappe de Staouéli, on charge l'appareil de 120 k. de feuilles fraîches et tiges ; on tasse légèrement, on ajoute 60 l. d'eau et on chauffe une heure environ, pour recueillir à peu près le quart de l'eau ajoutée. Celle qui reste est utilisée pour une nouvelle charge, et on amène le liquide au niveau primitif.

Dans les usines, on distille à la vapeur, dans très peu d'eau. Les alambics de 1.400 litres reçoivent 450 k. de matière (moins pour la première coupe) reposant sur la grille mobile du fond ; on ajoute 10 centim. d'eau et on amène la vapeur d'un générateur. Durée de la chauffe : une heure et demie environ. Le résidu de la distillation constitue un excellent engrais pour le géranium lui-même ; on l'enfouit à la charrue, entre les lignes de la plantation, au premier labour d'automne).

L'essence recueillie dans les vases florentins, et ayant reçu les soins ordinaires, est livrée au commerce dans des estagnons de 5 k. que l'on emballe par deux ou quatre.

On traite aussi le géranium par l'enfleurage à froid.

Rendement. — Il varie avec les régions, le climat, l'âge des plantations, l'époque de la récolte, etc. Quand la culture dure plusieurs années sur le même terrain, les vieil-

les plantations rendent moins ; le maximum est fourni par les jeunes, bien constituées et en bon terrain. La récolte de printemps est plus aqueuse et donne proportionnellement moins d'essence. Les plantes arrosées sont un peu moins riches, mais le poids de matière verte est plus élevé. Même remarque après les pluies, comparativement aux journées ensoleillées. Les feuilles sèches rendent moins, mais l'essence est de meilleure qualité. Dans une expérience de MM. Charabot et Laloue, 200 k. de tiges et feuilles fournirent 78 k. 9 de feuilles et 113 k. 8 de tiges et pétioles (perte de poids due au triage, environ 4 %). Par la distillation à la vapeur, les 78 k. 9 de feuilles fournirent 130 gr. d'essence et 130 litres d'eau, qui, agitée avec de l'éther de pétrole, céda 25 gr. d'essence, soit 155 gr. au total, ou environ 0,196 %. Les tiges et les pétioles ne donnèrent pas trace d'huile essentielle, même en épuisant l'eau au pétrole. D'après ces auteurs, « les fleurs de géranium sont dénuées de parfum ; la matière odorante élaborée par la feuille ne peut arriver jusqu'à elle, puisqu'elle ne traverse ni le pétiole ni les tiges ». Le Dr Blandini, de Portici, a trouvé, dans une plantation de deux ans, 0,75 % d'essence dans les feuilles et 1,5 dans les fleurs.

Il faut un peu plus de 1.000 k. de plantes (rameaux et feuilles), pour avoir, en moyenne, 1 k. d'essence. 100 k. de feuilles vertes peuvent donner 80 à 120 gr., 164, sans les pétioles.

En Algérie, l'hectare produit 10 à 40 k. (20 en moyenne) ; la coupe d'avril, 1 k. à 1 k. 250 par 1.000 k. de feuilles et tiges ; celle de fin juillet, août, 1 k. 875 à 2 k. ; en octobre, le taux est plus ou moins rapproché des deux précédents suivant les pluies. On a cité aussi : coupe d'avril, 1 k. d'essence pour 1.500 k., soit 0 k. 666 par 1.000 k. ; en juillet, 1 k. par 600 à 700 k. ou 1 k. 42 à 1 k. 66 par 1.000 k. en octobre, comme en avril. D'après Schilling : 1re coupe, 16.000 k. de matière herbacée, 20 k. d'essence, soit 1.25 0/00 ; 2e coupe, 2.600 k. à 3.200, 5 à 6 k., 1.92 à 1.875 0/00 ; 3e coupe, 6.000 k. à 8.000 k., 4 à 5 k. 0.625 à 0 k. 66 0/00.

A la trappe de Staouéli, dit Henzé, chaque hectare produit, en trois coupes, 30 à 35 k. d'essence. En Corse, où les plantations durent également 7 ou 8 ans et même plus, le rendement par hectare est de 30 à 40 k. ; à Bastia, 1 0/00 pour la première coupe, 1 k. par 600 k. pour celle d'août.

Prix de vente. — Les essences de Grasse, de Corse, d'Espagne, se vendent plus cher que celles d'Algérie, de Tunisie (essence d'Afrique), de la Réunion (essence Bourbon). Au cours moyen de 40 fr., l'essence de Grasse se paie 55 à 60 fr. de plus. D'après Henzé, quand celle de France vaut 120 à 130 fr. le kilo, celle d'Alger 50 à 70 fr., celle de Turquie 40 à 50 fr. En Algérie, en 1852, on payait 250 fr. ; ces dernières années, le prix s'est abaissé jusqu'à 18 fr. En septembre 1912, on cotait, dans cette région, 33 à 55 fr. et 70 fr. à la fin de l'année ; celle de la Réunion valait, à la même époque, 55 fr. ; celle de palmarosa 24 fr.

On a dit qu'à Grasse, quand l'herbe se vend 5 fr. 30 les 100 k., le prix de revient net de l'essence est de 74 fr. le k. (1.000 k. de plante), et le prix de vente 90 fr.

L'essence déterpénée est deux fois plus concentrée et vaut, parfois, l'essence de rose artificielle.

L'eau de géranium vaut de 25 à 30 cent. le litre.

Commerce. — L'Algérie ne produisait guère, en 1878, que 6.000 k. d'essence. Actuellement, le commerce représente un à deux millions de francs. Suivant les années, les expéditions (la plus grande partie en France, le reste en Allemagne, Belgique, Suède, E. U., Italie, etc.), s'élèvent à 285 quintaux (1911), représentant 997.000 fr., à 636 quintaux (1904), représentant 2.161.000 francs (Ducellier). Dans le Sahel et la plaine de la Mitidja, les 48 distilleries donnent 3.000 k. d'essence par an. M. Chiris, à Boufarik, en produit 2.000 k. D'après Ducellier, la production à la Réunion a plus que quintuplé depuis 1900. En 1911, 44.620 k. (1 million 278.738 fr.) contre 61.792 k. en 1910 (1.386.433 fr.).

En 1902, la France a importé 77.000 k. d'essence (droit de douane par kilo, 10 fr. au tarif général, et 5 au tarif minimum ; loi du 29 mars 1910) ; en 1912, 81.800 k. (y compris l'Ylang-Ylang) ; l'exportation s'est chiffrée, la même année, par 16.000 kilogs. (Ylang-Ylang compris) (1).

A. Rolet.

(1) Tous les chiffres cités ne se rapportent pas, bien entendu, à la période troublée que nous traversons.



Les MÉTHODES ALLEMANDES QU'IL FAUT IMITER



En Argentine

(SUITE)

Quelques commandes d'essai enfin parviennent, exécutées sous tous les rapports avec la plus parfaite minutie ; alors un intéressé, choisi ex-professo, fait le voyage ; inutile de décrire la souplesse, la platitude de l'envoyé pour lequel tout désir du client est un ordre, modification de l'article, poids, imitation, présentation, tout est accepté sans modification de prix, les conditions de paiement 30 jours de vue 3 ou 5 % sont transformées en 90 jours, les 90 jours net en 180 jours renouvelables mêmes en autres 180 jours, mais sous condition d'un intérêt calculé à raison de 8 ou 10 % l'an.

L'acheteur accepte d'autant mieux ces offres qu'elles lui permettent d'étendre ses affaire parfois restreintes par des capitaux insuffisants, pour les droits de douane payables comptant, et le crédit usuel de 6 mois net, obligatoire pour les petits commerçants ses clients. En résumé, il règle ses factures avec ce système, quand il a vendu et perçu en partie la valeur de la marchandise reçue, l'autre partie restante représente pour lui son bénéfice à percevoir.

A première vue, l'on pourrait croire que cette manière d'agir entraîne de grands risques, il n'en est pas ainsi en réalité. Le client satisfaira toujours premièrement ses valeurs allemandes avant toutes autres, désireux de se conserver le crédit avantageux.

A l'encontre des autres négociants étrangers, l'Allemand ne recherche pas les grosses signatures, les situations financières solidement établies ; sans les dédaigner, il sait que là on lui imposera des conditions, contrats, défense de vendre à d'autres, privilèges, ou que l'on dédaignera son article ou sa marque inconnue, ou que l'on négligera d'appuyer, de pousser sa vente, il préfère en commençant les maisons de 2e et 3e ordre, qu'il juge plus avantageuses, les factures étant moins importantes, les risques sont moindres, répartis, sa marchandise répandue dans diverses mains au lieu de deux ou trois, est proposée par suite partout (réclame sans débours), fera tache d'huile, et viendra le moment où les premières maisons la lui solliciteront, il sera alors le maître.

Peu lui importe la situation financière de l'acheteur, ce qu'il considère par-dessus tout est l'honnêteté, et le bon vouloir de son client ; il sait qu'une situation modeste, parfois embarrassée est un atout de plus dans son jeu, que le client sera plus acharné au travail, moins difficile sur la question marque et qualité, et que sa marchandise sera offerte avec insistance sans découragement, vantée et finalement acceptée.

Combien de maisons classifiées douteuses, sans responsabilités, capitaux insuffisants, sont aujourd'hui puissantes, figurent au premier rang grâce aux procédés décrits. Elles ont gardé une profonde reconnaissance à ceux qui ont eu confiance en elles, les ont aidées dans les moments difficiles.

Les commandes en poche, le travail de l'ex-professo n'est pas terminé; tous les trois ou quatre jours, il visitera son nouveau client, se glissera dans son intimité, l'invitera au café, à déjeuner, lui soutirera les échantillons qui intéressent tant son patron, qu'un ami de son patron : articles différents, renseignements, tout ira en Allemagne ; il le poussera à un voyage en Europe, à connaître la kolossale Germanie et son industrie. Si plus tard le client se décide à ce voyage tout sera en faveur de ce pays, il trouvera à la descente du navire ou du chemin de fer le voyageur qu'il connaît, sera défrayé de tout chemin de fer, notes d'hôtel lui seront réglées, etc., on lui fera admirer le kolossal de toute chose, il sera présenté à d'autres fournisseurs, qui, eux, rémunéreront d'un tant pour cent sur toutes les affaires traitées et à traiter, la maison qui leur a présenté le client, et sans s'en apercevoir l'étranger sera prisonnier de son accompagnant, ira où l'autre le conduira, sera attaché solidement et fidèlement, et n'aura que des louanges sans mélange à faire sur la façon dont il a été reçu et traité.

Ce n'est pas tout, avant de quitter le pays où il a ébauché ses relations, l'Allemand cherche une personne sur place susceptible de le remplacer ; ce qui guide son choix (là encore la situation financière n'entre qu'en deuxième ligne) est l'honnêteté, toujours pour les mêmes raisons, celui qui est obligé de gagner son existence quotidienne est plus acharné au travail. Il cherche 1° dans les représentants étrangers, s'enquiert de leur capacité, clientèle, de leur activité ; son dévolu jeté, il fait carrément ses offres.

Vous représentez une maison française, elle ne vous donne aucune indemnité, ne vous alloue aucun frais, votre taux de commission est 3, 5, 10 %, si vous acceptez mes offres je vous accorde 10, 15, 20 %, et comparez, mes prix sont plus avantageux que les vôtres, mes conditions plus libérales, donc affaires plus faciles pour vous : un noyau de clientèle déjà amie ; le voilà. Je vous défrayerai pour vos déplacements, vous allouerai mensuellement, indemnités, frais de bureau et personnel (là rentra un Allemand) nécessaire, indispensable, car vous ne pourrez être partout, mais j'exige en plus d'un travail assidu, une grande progression dans les affaires. Ce n'est pas tout, pour que vous marchiez largement, je vous ouvre crédit en Banque, pour que vous facilitiez le franco domicile à certains acheteurs difficiles à attirer, et que vous avanciez dans certains cas les droits de douane sous condition de remboursement dans les huit jours, à ceux dont les échéances seraient 3, 6 mois ; vous userez du dit dépôt au mieux de vos intérêts, et vos comptes seront réglés annuellement, état sera fourni chaque trimestre.

Si le représentant visé ne possède pas en mains des marques de tout premier ordre s'imposant, il acceptera contrat de 3 ou 5 années, il y a profit. L'Allemand, lui, fait d'une pierre deux coups, il s'est acquis un homme généralement estimé, connu, possédant une clientèle et a supprimé un concurrent étranger qui pourrait à son apparition se réveiller de sa léthargie.

Si le représentant visé n'a pas été trouvé, il s'adressera alors à un compatriote, employé dans une maison de commerce. Le tout réglé, avant le départ, un repas a lieu dans un des principaux restaurants, de préférence allemand (avantages, prix moindres, abondance et consommation de produits allemands) ; la réclame persiste, convives, clients, amis de la veille, auxquels on présente l'agent nommé récemment, festoient.

Petit à petit, le procédé se transforme, les articles les plus courants sont expédiés en consignation, dédouanés immédiatement, le crédit en Banque est là, on fait ainsi face aux besoins immédiats des clients, on complète la note par marchandises à recevoir, acheteurs et vendeurs y trouvent leur compte.

Pour le représentant, la roche Tarpéienne est proche, l'employé qui lui a été imposé, l'a été sous formelle condition d'intéressé, rien à lui reprocher, aucune besogne ne l'a rebuté, son espionnage patient, consciencieux, envieux attend sa récompense. Le contrat n'est pas renouvelé.

La transformation devient complète, X et Cie, maison d'importation, commission et consignation, est fondée.

L'initiateur de l'affaire n'a pas perdu son temps de son côté, il a réuni, syndiqué, fabricants et exportateurs du *port libre* de Hambourg et le syndicat commandite dans tous ses besoins la nouvelle maison ; les articles les plus divers s'y coudoient, soit comme échantillonnage seulement, soit comme marchandise.

Si un article étranger prend de la vogue, son imitation à bas prix ne tarde pas ; spécimen, prix, frais, valeur de la vente, tout ce qui le concerne est envoyé en Allemagne, et là-bas le fabricant n'hésite pas, change immédiatement sa fabrication si cela est nécessaire sans aucune hésitation, et présente sur le marché l'article similaire à meilleures conditions.

II. Je ne m'étendrai pas autant sur le deuxième procédé qui diffère seulement pour le choix de l'agent.

L'Allemagne a de sérieuses et pratiques écoles commerciales où non seulement les langues étrangères sont enseignées mais apprises, le perfectionnement viendra plus tard par le séjour à l'étranger.

Les études terminées, dès la sortie de l'école, le jeune homme fait savoir qu'il désire travailler en Argentine par exemple, immédiatement les commerçants se réunissent, le munissent des meilleurs certificats, le recommandent au consul et autorités teutonnes qui se chargeront de lui trouver un emploi immédiat dès son arrivée, dans une maison étrangère. Comme ses protecteurs connaissent le coût exorbitant de l'existence dans le Sud Amérique, plus élevé encore que dans le Nord Amérique, entre eux, lui passeront mensuellement et exactement une somme variant de 300 à 400 fr., mais il devra en échange chaque quinzaine faire parvenir le résultat de ses études et observations.

Son existence assurée, il ne s'attarde pas à chercher un emploi lui permettant de vivre, accepte n'importe quel appointement ; là est sa force ; pris *à l'essai*, d'une soumission exemplaire, il est le premier à l'ouvrage, le dernier sorti ; à la fin du mois $ 150 seront le prix de ses efforts (juste logement et nourriture), son zèle ne diminue pas, il augmente ; petit à petit, il s'insinue, gagne la confiance de ses patrons et est d'autant mieux vu qu'il ne réclame rien ; bientôt il est au courant des prix d'achat, des articles de vente, de la clientèle qu'il sert et chez laquelle il s'insinue aussi, etc...

Entre temps, prélève échantillons, étudie le tarif douanier, les lacunes de celui-ci per-

mettant de déclarer tel article sous forme plus avantageuse, etc..., le tout est expédié régulièrement en Allemagne, bon profit en est fait ; 14 ou 15 mois ont passé, il avise ses patrons qu'il retourne dans sa patrie, ceux-ci protestent, reconnaissent qu'il n'a rien demandé, qu'il n'a pas été rémunéré suivant ses mérites, lui offrent le double et plus de ses appointements, sa décision est irrévocable, il s'en va compléter ses rapports écrits en emportant liste et valeur des clients.

Son séjour en Europe est court, il revient et avec les excellents certificats de ses ex-patrons, recherche une place chez le plus important et le meilleur de leur concurrent, il recommence son manège ; son séjour y sera relativement court, le temps de connaître la clientèle autant que possible particulièrement, une ou deux autres maisons succèderont à celle-là, et le tour est joué.

Une nouvelle maison boche naît, commanditée d'Europe, sous son nom, ou dont il est le gérant, et travaille sur bases sûres en toute connaissance de cause, et la marchandise est moins bonne comme qualité, mais semblable en apparence est offerte avec bénéfice à la clientèle que nous dirons soustraite et qui abandonne ses anciens fournisseurs pour le bénéfice réel qu'elle y trouve.

En un mot, procédés déloyaux, ténacité, espionnage, tout est mis en jeu, mais jamais la mesquinerie n'entravera la réussite. De même que pour la guerre, l'argent est une arme qui doit assurer le résultat et le préparer ; de plus, jamais le commerçant allemand ne thésaurisera, la moitié ou les 3/3 de ses bénéfices annuels passeront à améliorer sa fabrication, à augmenter ses affaires, à progresser, ce qu'il veut; c'est le Deutschland commercial Uber Alles, peu importe, si dans la course quelques échecs se produisent, il passe par dessus, ce sont les risques et ces risques sont escomptés.

Quels sont nos procédés ? Que mettons-nous en face ? Un fusil à piston contre un 420, l'on s'étonne d'être repoussé, l'on geint, on implore l'aide du gouvernement qui n'y peut rien, l'on s'en prend à tout et à tous, ou glorieusement si l'on possède ce que nos ennemis n'ont pas, l'on dit que les pays d'outremer offrent trop de dangers, *moi* je travaille avec les commissionnaires de Hambourg. Bravo ! le bon billet qu'a la Châtre ; tu expédies 100.000 fr. de marchandises à ces bons boches Hambourgeois, ils en réexpédient 500.000 sous ta marque, sous ton nom.

(*A suivre.*)



JURISPRUDENCE

Moratorium des Effets de Commerce

De l'imputation de l'escompte effectué sur des effets de commerce impayés

Dans son audience du 8 octobre 1914, le Président du Tribunal civil de Toulouse statuant en référés, a décidé :

1° Que les décrets des 29 août et 27 septembre 1914, en autorisant les banquiers à ne remettre aux déposants qu'une quotité déterminée des fonds déposés par ceux-ci, n'ont pas organisé une sorte de forfait auquel il soit impossible d'apporter aucune modification ;

2° Que spécialement lorsqu'un banquier a escompté à l'un de ses clients des effets de commerce qui n'ont pas été payés à l'échéance, il est en droit de déduire le montant de l'escompte des sommes qu'il doit verser à ce client en vertu des décrets précités.

(*Moniteur Judiciaire de Lyon*, n° du 21 janvier 1916).

Concurrence Déloyale

Le commerçant qui indique faussement a sa clientèle qu'une société commerciale est allemande et qu'on ne peut se procurer ses produits, commet-il un acte de concurrence déloyale génératrice de dommages-intérêts ?

Oui, a répondu dans son audience du 14 décembre 1915, le Tribunal de Commerce de la Seine. Le jugement ajoute que ce commerçant ne saurait valablement se prévaloir de ce que sa bonne foi aurait été surprise par des articles de journaux.

(*Gazette des Tribunaux*, n° du 22 janvier 1916).

LA LAVANDE EN 1916

L'année 1916 marque le triomphe définitif des théories que nous défendons avec ardeur depuis huit années : seules les lavandes cultivées donnent cette année quelque rendement, les « baiassières sauvages » ne présentant que quelques rares épis desséchés.

Nous ne pouvons que rappeler, en rendant hommage à sa perspicacité, les nombreux articles que le professeur Lamotte a écrit pour notre revue ; résumer les efforts de M. Zacharewicz, directeur des Services d'Agriculture de Vaucluse ; de M. Rolland, directeur des Services d'Agriculture du Rhône, serait également superflu. Il nous faudra cependant mentionner l'exemple hardi de M. Cornillac, de Valence, qui n'a pas hésité à consacrer plusieurs années à la formation d'une plantation modèle dans des conditions qui révolutionnent littéralement les traditions en matière de lavande.



LAVANDERAIE ARTIFICIELLE CORNILLAC, A VALENCE

Il semblait avéré, en effet, que l'altitude élevée est le principal facteur de la formation d'une essence de qualité supérieure et riche en éthers. Or, l'acclimatation en terrain bas, presque au niveau du Rhône, des variétés L. Fragrans et L. Delphinensis, donnant à la distillation une essence plus riche encore que celle obtenue des mêmes fleurs récoltées au-dessus de mille mètres d'altitude, démontre péremptoirement que c'est surtout la « Variété » convenablement choisie qui donne la bonne essence et non pas exclusivement l'altitude.

Le terrain, il est vrai, doit être approprié à la culture de la lavande, il sera de préférence caillouteux et très perméable, il conviendra de surveiller la formation des hybrides dans les cantons à aspic, mais, pour l'utilisation des vastes terrains actuellement incultes du Sud-Est de la France, la lavande peut devenir un appoint de toute importance à la richesse nationale. Peu exigeante de main-d'œuvre, d'engrais, de façons, durable, avec des soins, pendant de longues années, la lavanderaie artificielle est susceptible d'un rendement brut de mille francs par hectare, rendement augmenté dans les années défavorables provoquant la hausse de l'essence.

Les photographies que nous publions montrent d'une façon frappante le spectacle merveilleux qu'offre une lavanderaie cultivée : le profit n'est pas moindre que la beauté...

On pourrait à première vue comparer ces champs aux cultures anglaises : mais les lavanderaies du Surrey ne sauraient prétendre à un rendement à l'hectare de 30 kilogs d'essence d'un titrage moyen de 45 % d'acétate de linalyle !

Le soleil de France est indispensable à la formation d'un parfum exquis et abondant. C'est ce qui explique l'envie féroce des Allemands de s'installer en France pour y produire, à n'importe quel prix, la base des mixtures qu'ils vendaient sous le nom d'essence de lavande de France...

fes pressées des lavandes ; celles qui restent forment des lignes, espacées d'un mètre environ, et les plants arrachés servent à remplir les manquants ou à créer des plantations exclusivement artificielles. Il reste toujours trop de pieds dans une lavanderaie : une touffe tous les mètres dans chaque sens est amplement suffisante. Et là où les céréales viennent avec peine mais où il est néanmoins fâcheux de perdre, pendant un an ou deux, le profit d'un sol ameubli, il est possible de semer dans l'intervalle des lignes encore minces, de l'avoine ou d'autres graminées.



Récolte de la Lavande

***

Nous devrions pour être complet, signaler avec précision les cantons ou la culture de la lavande a fait des progrès, il nous serait même fort agréable d'enregistrer les noms de tous les propriétaires qui ont compris l'importance de l'initiative de l'homme en cette matière. Mais un tel palmarès (car ce serait véritablement une liste des récompenses, puisque seuls les planteurs gagneront, cette année, de l'argent) dépasserait les limites qui sont assignées à un article de revue. Nous nous contenterons de signaler une méthode intermédiaire, qui a fait, elle aussi, ses preuves, mais qui ne s'applique qu'à la rénovation des vieilles lavanderaies naturelles.

Un large trait de charrue éclaircit les touf-

Nous avons pu admirer une démonstration de ce genre faite dans le Ventoux, par M. Augier de Ferrassière, et vraiment, devant cet exemple, le plus entêté doit être convaincu : une plantation est un placement excellent et qui ne fait perdre rien des récoltes qu'elle est appelée à remplacer.

Les lavanderaies sauvages ont souffert considérablement cette année de la sécheresse, chaque touffe émaciée ne donne que quelques rares épis : seuls les plants des bords des chemins ou des clapiers ont pu se développer à l'aise. La récolte sera réduite de près de moitié et c'est grand dommage.

Cette labiée renommée de tous temps pour la salubrité de son parfum, nous manquera davantage cette année que les précédentes ; n'avons-nous pas de redoutables miasmes à

combattre, ne devons-nous pas plus que jamais utiliser les puissants désinfectants que la nature nous octroie avec générosité ?

Nous avons cité il y a de nombreuses années les essais du docteur Battandier, de Viriville, pour l'embaumement des cadavres par l'essence de Lavande. Ses conclusions sont restées, en France, sans écho, mais une grosse partie des envois de cette huile essentielle aux Etats-Unis est, désormais, utilisée pour cet emploi. La piété des Américains, leur culte des ancêtres, veut diminuer autant que possible cette déchéance rapide des êtres que nous avons aimé, et, rénovant l'art des Egyptiens, le mettant à la portée de tous, ils utilisent les propriétés antiputrides de cette essence française que les Français ne savent pas apprécier à sa valeur.

***

Nous devons signaler également les efforts qui ont été accomplis en vue de la rénovation du matériel de distillation. Notre campagne personnelle est assez active depuis plusieurs années à ce point de vue, comme à celui des plantations, pour que les intéressés n'aient pas manqué de nous demander des conseils, des devis, et même des installations complètes. Nous avons fait de notre mieux et à la bonne parole que nous nous efforçons de répandre chaque année par la plume et de vive voix, nous avons joint l'exemple. Nous ne manquerons pas de donner quelques indications, en fin de campagne, sur les résultats que nous obtenons par la distillation extra-rapide à la vapeur.

Les différentes distilleries auxquelles nous nous sommes intéressés ou qui nous appartiennent, donneront une ample moisson de documents dont profiteront tous nos compatriotes.

Il est regrettable que le zèle de quelques séquestres ne nous aient pas permis d'être en possession, dès maintenant, des distilleries boches, nous espérons néanmoins qu'elles nous seront remises assez à temps pour que ce matériel profite à l'agriculture française après avoir été trop longtemps le paravent derrière lequel s'abritaient de louches manœuvres d'espionnage et de déloyale concurrence.

Nous aurons d'ailleurs à revenir à maintes reprises sur ce sujet.

La conclusion à retenir c'est que la culture et le labourage sont les formules d'avenir pour la lavande et que nous devons par tous les moyens propager ces méthodes. Le consortium de producteurs et de distillateurs dont nous faisons partie et qui contrôle les distilleries les plus modernes et les plantations les plus parfaites, ne négligera rien pour faire donner au sol français la plus grande quantité possible de la plus parfaite essence de Lavande.

Tout le bluff allemand ne saurait prévaloir, désormais, contre notre entente et contre nos moyens.

R.-M. Gattefossé.

LE COMMERCE AVEC L'ENNEMI

Décidément, bien des « gens de l'arrière », inconscients de leurs devoirs, peu soucieux des comptes que pourront leur demander, quelque jour, ceux qui combattent avec tant d'abnégation pour la grandeur de la Patrie, estiment que « l'argent n'a pas d'odeur » et se font un régal d'en recevoir de nos mortels ennemis.

Mais nous, qui momentanément, avons quitté la ligne de combat, nous ne saurions, encore, avoir perdu l'habitude de démasquer les mauvais ou les faux Français, et nous ne négligerons aucune occasion de leur faire savoir que leurs manœuvres ne sont point aussi occultes qu'ils aiment à le croire. Nous ne reculerons pas, s'il le faut, devant des dénonciations en bonne et due forme à l'autorité militaire... Qu'on se le dise.

Voici un des cas les plus remarquables de ce mercantilisme de mauvais aloi.

Des Allemands notoires, à l'époque où la France confiante était mise en coupe réglée, avaient, dans les Alpes, d'excellents agents chargés de réunir les meilleures essences de Lavande qui mixturées, falsifiées, étaient ensuite vendues comme « Type, Standard ou Boche-Teste », à nos compatriotes tout aussi bien qu'aux étrangers, sidérés par le bluff monstre de nos peu scrupuleux voisins. Ces agents après avoir « roulé » les négociants locaux, après leur avoir emprunté, gracieusement, leurs locaux, leurs charrettes et leurs bascules, voir même leurs employés ; après avoir laissé mille promesses irréalisées, sont maintenant « brûlés ». Quelques-uns frisent le conseil de guerre.

Mais cela n'a démonté ni les « notables » Allemands, ni leurs courtiers « embochés ». Ils ont trouvé des intermédiaires sans vergogne, qui, inconnus hier sur les marchés, sans crédit, sans confiance, se sont trouvés subitement acquéreurs à tout venant, payant en beaux billets tout neufs une marchandise destinée, on ne le sait, que trop aujourd'hui, aux firmes de Leipzig.

Nous espérons que ces faits ne se renouvelleront pas cette année, nous réunissons les éléments nécessaires à une poursuite efficace et le cas échéant, nous saurons agir.

***

Nous devons signaler un autre cas ou la bonne foi du vendeur est certaine, mais où, du moins, un peu de prudence eut été de mise. Un gros distillateur, réunissant la production de nombreux jardins d'orangers a vendu, au-dessus du cours, à une maison suisse, un lot fort important d'une essence indispensable aux parfumeurs de Cologne. La dite maison suisse, possédant une usine dans le Midi de la France, est francophile, en France, mais possède par ailleurs maintes sympathies avouées. Elle a pu, sans aucun doute, fournir le certificat exigé par les règlements « que le produit ainsi acquis est exclusivement destiné à sa consommation ». Il est probable, en effet, que le produit très pur acheté, est destiné à fabriquer une quantité double de la « mixture » que les parfumeurs de Cologne et autres lieux, préfèrent au « suc pur de la fleur ».

Le principe est sauf, la vérité n'est pas ostensiblement maquillée et les Boches se réjouissent.

Ce fait, joint à beaucoup d'autres, témoigne d'une certaine élasticité de conscience, qui, disons-le à leur honneur, n'est pas le fait de tous les commerçants en huiles essentielles. Mais ceux qui favorisent sciemment les agissements de nos ennemis (nous en connaissons), méritent qu'à leur retour les poilus leur tirent... les oreilles.

Et ce sera justice, comme on dit au Palais.

XXX.

ENQUÊTE SUR LES ROSES A PARFUM



« Débochons » nos Roseraies

Dans une étude très documentée et très édifiante, notre sympathique rédacteur en chef, M. R.-M. Gattefossé, a mis en relief les qualités de nos *Roses de France* (1) et montré que nos industriels parfumeurs possèdent, dans les diverses variétés mentionnées, les éléments précieux, leur permettant d'obtenir des produits de haute valeur.

La lutte à outrance que nous devons soutenir contre le germanisme, contre tout ce qui est allemand — car il importe d'assurer pour le présent comme pour l'avenir notre revanche économique — nous fait un devoir d'examiner cette question des « roses allemandes », agitée par quelques-uns de nos grands confrères de la presse quotidienne, discutée ici et là, souvent par un public peu au courant des particularités de la rhodologie et de la parfumerie. Il nous semble de même nécessaire de faire connaître les résultats d'une enquête à laquelle nous nous sommes livré, en vue d'établir, par une nomenclature justificative, ce fait indubitable que les rosiéristes français et anglais possèdent dans leurs collections, indépendamment des vieilles variétés justement réputées de longue date, telles que *Rosa damascena, R. Centifolia, R. Provincialis, R. Moschata, R. Gallica Simplex, R. Muscosa*, etc., ainsi que les *R. Nabonnand, Van Houtte* et de *l'Hay*, d'autres types, très nombreux, de rosiers, dont les fleurs, par la finesse et la tonalité de leur parfum, constituent des gains intéressants pour notre industrie des essences de roses, et peuvent nous permettre d'éliminer à tout jamais de nos cultures et de la parfumerie française les roses d'origine germanique que nos voraces ennemis, par une habile propagande, jusqu'à la veille même de la déclaration de guerre, avaient réussi à faire accepter en France. Et tout d'abord, en présence de la controverse soulevée à propos des noms de Roses allemandes, il importe d'allier le point de vue pratique au point de vue patriotique. A cet égard, on ne saurait faire appel à une opinion plus autorisée que celle de M. Jules Gravereaux, l'éminent et regretté « rosomane » qui, peu de temps avant sa mort, survenue en avril dernier, avait du reste, banni de sa célèbre roseraie de l'Hay, 353 variétés de roses allemandes de nom ou d'origine.

(1) *Parfumerie Moderne*, n° 8, août-octobre 1915.

Si de 1872 à 1902, soit en trente ans, les Allemands ne lancèrent en France que 115 variétés nouvelles, de 1903 à 1913, soit en dix ans seulement, ils nous envahirent de 238 nouveautés. L'année 1910 marqua le point culminant de l'invasion, avec 52 variétés. Or, parmi toutes ces roses boches, on n'en trouve guère qui n'aient point leurs équivalentes parmi nos roses françaises, si même celles-ci ne les surpassent point. Pour n'en citer qu'une, la plus connue, peut-être, *Frau Karl Druschki* est détrônée actuellement par *Candeur lyonnaise*, qui en est une magnifique amélioration. De l'avis de M. Jules Gravereaux, il n'est point de roses allemandes qui soient irremplaçables. La rose est, d'ailleurs une fleur éminemment française (*Rosa gallica*, disaient les Latins), dont toutes les variétés les plus méritantes sont françaises, les Allemands n'ayant jamais produit que des roses d'ordre secondaire. Et M. Gravereaux, de conclure que la règle de conduite de nos rosiéristes et industriels est toute tracée : Evincer tout rosier d'origine allemande, même travesti sous un vocable français ou allié.

Sous le titre « Débochons les roses », notre confrère *Le Matin* proposait de naturaliser les roses allemandes en leur donnant des noms français. Sans doute, il faut voir le motif principal de cette proposition dans notre répulsion pour tout ce qui est allemand. Sans doute aussi, des noms tels que *Farbenkœnigin*, *Leuchtfeuer*, *Schneekœnigin*, et tant d'autres, à consonnance tudesque, ne sont ni harmonieux, ni simples, ni faciles à écrire et à comprendre. Mais encore, la proposition de notre confrère parisien n'a pas qu'un défaut, outre qu'elle n'est pas radicale. En effet, toute mesure tendant à débaptiser une rose allemande en l'affublant d'un nom français aurait, matériellement et moralement, de sérieux inconvénients dont le moindre serait de jeter le trouble et la confusion dans la nomenclature. Remplacer le nom d'une rose allemande par un nom français ne serait rien moins qu'un démarquage, un procédé manquant de probité. Et puis, si le nom de cette rose boche se trouvait changé, sa nationalité ne le serait pas plus que l'esprit, le caractère d'un Allemand après qu'il eût été naturalisé Français. Donnez à telle rose allemande l'appellation de son nom traduit en français, on dira toujours, en la montrant du — du moins ceux qui la connaissent — « c'est la rose boche ». Enfin, pourquoi donnerait-on ainsi aux roses boches le bénéfice de la naturalisation française ? Il faut convenir que ce serait leur faire trop honneur, les grandir, au lieu de prononcer leur déchéance. Celle-ci ne sera vraiment réalisée d'une façon radicale, et nous n'en aurons fini avec les roses boches, qu'en leur interdisant de pénétrer dans nos collections, nos cultures et nos jardins. Somme toute, ce sont nos roseraies qu'il faut « débocher ». Et les industriels parfumeurs peuvent, sans préjudicier à leurs intérêts, faire cause commune avec les rosiéristes, en les incitant à obtenir de nouveaux gains, à améliorer encore les bonnes variétés de roses françaises.

En fait, l'enquête à laquelle nous faisions allusion au début de cet article, nous a permis de relever une longue nomenclature des roses d'origines française et anglaise qui se signalent par l'intensité et la finesse de leur parfum, indépendamment des variétés mentionnées comme les plus anciennement connues.

Citons au premier rang : *La France*, et parmi les semis nouveaux effectués à la roseraie de l'Hay, une fort belle variété issue de *la France*, rose nouvelle extrêmement méritante, qui, suivant le désir exprimé par son obtenteur, M. Jules Gravereaux, a dû recevoir le nom de *La France victorieuse*. Egalement comme roses modernes, au riche parfum, on peut citer : *Baronne de Rothschild*, *Mrs John Laing*, *Madame Maurice de Luze*, *François Juranville*, *Gerbe Rose*. Parmi les Hybrides perpétuelles, de nombreuses variétés se classent au premier rang.

Parmi les roses Thé, voici des variétés qui se signalent par l'intensité et la durée du parfum : *Marie Baumann*, *Charles Lefebvre*. *Etienne Levet*, *Commandant Félix-Faure*, *Dupuy Jamain*, *Prince Arthur*, *Sénateur Vaisse*, *A.-K. Williams*, *Général Jacqueminot*, *Madame Gabriel Luizet*, *Hugh Dickson*, *Horace Vernet*.

Parmi les Hybrides de Thé : *Augustine Guinvisseau*, *Richmond*, *Vicomtesse Folkestone*, *Château de Clos-Vougeot*, *Général Mac Arthur Betty*, *John Ruskin*, *Pady Alice Stanley*. Le parfum des roses Thé est aussi différent de celui des Hybrides perpétuelles qu'une odeur de fleur peut être différente d'une autre n'appartenant pas à la même espèce. Il est des variétés de roses Thé qui ont l'arome frais des fruits mûrs ; d'autres justifient leur désignation de « roses à parfum de thé ». *Catherine Mermet*, *Muriel Grahame* ont bien l'odeur de fruit ; *Innocence* et *Madame Cusin* ont nettement le parfum de thé. On peut citer encore, dans cette catégorie : *Devoniensis*, *Souvenir de S. A. Prince*, *Goubault*, *Souvenir de Stella Gray*, *Souvenir de Wm Robinson*, *Lady Roberts*

Dans la catégorie des rosiers Noisette, une des variétés les plus odorantes est *Maréchal Niel*. *Lamarque* a un parfum rare et exquis ; se signalent pour la finesse : *L'Idéal* et *Ma-*

dame Alfred Carrière. Parmi les rosiers Bourbon, les plus odorants sont : *Madame Isaac Pereire, Zéphirine Drouhin.* La petite rose blanche *Anna Maria de Montravel* accumule une quantité relativement considérable de parfum ; il en est de même de *Léonie Lamesch,* au curieux coloris.

Jusqu'ici nous n'avons mentionné que des noms de roses plus ou moins remontantes. Si nous jetons un coup d'œil sur les variétés de roses à floraison estivale, nous en distinguons une au parfum très pénétrant : la *Rose d'Ecosse perpétuelle Stanwell. Nitida,* aux fleurs d'un rose tendre, aux tiges et baies d'un rouge clair, est très odorante. *Altiaca,* rose au coloris crème, a un parfum ressemblant à celui de la rose sauvage. *Alpina,* exhale un parfum résineux assez bizarre. *Indica Semperflorens* a un arome tel qu'il provoquerait presque l'éternuement et dont on ne se débarrasse que difficilement quand on l'a une fois senti.

Dans une exposition qui eut lieu en Angleterre, ce sont les douze variétés suivantes qui furent considérées, par le Jury, comme ayant le parfum le plus agréable : *François Michelon, La France, Earl of Dufferin, Augustine Guinoisseau, Marie Pavié, Robin Lyth, Zéphirine Drouhin, Prince Arthur, Vicomtesse Folkestone, Gladys Harkness, Baronne de Rothschild, Mrs John Laing.*

En résumé, si notre devise — celle de tous les Français — doit être désormais : « Rien d'allemand, rien des Allemands », il ne faut pas hésiter à proclamer qu'il est très facile de se conformer à ce principe, car, parmi nos bonnes variétés de roses françaises — anciennes ou modernes — on ne peut avoir que l'embarras du choix ; en fait de parfum, il y en a pour tous les goûts.

En « débochant » nos roseraies, nous ferons œuvre patriotique et d'intérêt national. Puisse, la *France victorieuse,* le dernier gain obtenu pendant la guerre, par le regretté rhodologue, Jules Gravereaux, puisse cette nouvelle rose, dont les hautes qualités sont déjà justement appréciées, être la traduction et la consécration d'un délicat hommage à la vaillance, à la gloire de nos armées.

Henri Blin.

LES SAVONS A LA GLYCÉRINE



Sont souvent désignés comme savons à la glycérine les savons rendus transparents par déshydratation à l'alcool. Malheureusement cette fabrication qui perd la plus grande partie de l'alcool utilisé n'est guère praticable en France à cause du régime prohibitif de ce dissolvant. Un jour viendra peut-être ou nos efforts groupés obtiendront une meilleure situation de notre industrie.

Chacun sait préparer le savon à l'alcool dont parlent les manuels : on dissout dans son poids d'alcool du savon blanc et sec. L'alcool laisse déposer les impuretés et le savon pur est mis en barre et frappé. Cette préparation peut se faire dans un alambic afin de réduire les pertes. D'après Moride, la fabrication de cette sorte de savon s'est localisée en Autriche, grâce aux règlements de faveur appliqués dans ce pays.

Le savon au sucre se fait, d'après le même auteur, de la façon suivante :

Suif de bœuf	24	kil.
Huile de coco	20	»
Huile de ricin	30	»
Lessive de soude 36°	37	»
Sucre cristallisé	18	»
Eau distillée	20	»
Glycérine 28°	3	»
Cristaux de soude	5	»

On chauffe les matières grasses et on opère la saponification comme d'habitude, puis dès que le savon est diaphane et consistant, on arrête le feu et on laisse reposer. Lorsque la masse semble gélatineuse on y incorpore le sucre dissout dans l'eau distillée contenant la glycérine, le tout amené à la température du savon soit environ 74°. Puis enfin, on met les cristaux de soude, on laisse reposer, on coule en mises en ajoutant le parfum et la couleur.

Voici quelques formules autrichiennes qui pourront nous permettre de reprendre en partie le marché étranger.

Le mode opératoire est le même que ci-dessus, et chacun pourra, assez rapidement, se mettre au courant de cette fabrication qui peut se faire même en petites quantités.

SAVON TRANSPARENT A LA GLYCERINE ET A L'ALCOOL

Suif	104	kil.
Coco Cochin	104	»

Huile de ricin	40	»
Soude 38° Beaumé	125	»
Sucre	80	»
Alcool	80	»
Glycérine	10	»

SAVON TRANSPARENT SANS ALCOOL

Huile de coco	110	kil.
Suif	100	»
Huile de ricin	105	»
Soude 38° B	170	»

ajouter un mélange de :

Sucre	90	»

dans

Eau	80	»

puis de

Cristaux de soude	35	»

dans

Eau	35	»

Les trois formules suivantes sont également inspirées des mêmes principes, mais contiennent toutes de l'alcool :

I	Suif	90	kil.
	Coco	120	»
	Ricin	90	»
	Soude 38°	166	»
	Glycérine	30	»
	Sucre	90	»
	Eau	70	»
	Alcool	40	»
II	Suif	44	»
	Coco	50	»
	Ricin	36	»
	Soude 38°	72	»
	Cristaux de soude	12	»
	Sucre	36	»
	Eau	32	»
	Charge	28	»
	Alcool	15	»
III	Suif	90	»
	Coco	120	»
	Ricin	90	»
	Soude 38°	116	»
	Sucre	110	»
	Eau	80	»
	Charge	40	»
	Glycérine	10	»
	Alcool	25	»

Savon transparent à la Résine

(GENRE ANGLAIS)

Ce savon du type lancé par les grandes firmes anglaises a un écoulement facile, il est généralement coloré en brun alors que les savons autrichiens se font en toutes couleurs. (Ne pas employer de colorants fluorescents).

Suif	35	kil.
Coco	10	»
Ricin	5	»
Résine	10	»
Soude	38	»
Glycérine	15	»
Alcool	15	»

SAVON BLANC A LA GLYCERINE

Coco	32	kil.
Soude 38°	12	»
Potasse 38°	4	»
Glycérine	3	»

SAVON CREME LANOLINE-GLYCERINE

Ce savon doux pour les enfants a toujours eu également une certaine vogue en Allemagne et en Angleterre ; on le prépare avec :

Coco cochin	12	kil.
Huile de ricin	3	»
Soude 38°	12,5	»
Lanoline	1	»

En préparant ces divers savons avec la potasse et non avec la soude, on peut obtenir des savons liquides bons à être utilisés dans les distributeurs automatiques.

SAVON LIQUIDE A LA GLYCERINE

Coco ou huile de palme	40	kil.
Potasse 50°	20,5	»

saponifier comme d'habitude, puis ajouter :

Glycérine	25	»
Eau	12	»

SAVON LIQUIDE A L'HUILE D'OLIVE ET A LA GLYCERINE

Coco cochin	20	kil.
Huile d'olives ou d'arachides	34	»
Potasse 50°	23	»

saponifier, puis ajouter :

Eau	8	»

puis, un mélange de :

Glycérine	44	»
Eau	6	»

SAVON LIQUIDE ORDINAIRE

Coco	10	kil.
Huile d'arachides	10	»
Potasse 50°	8,5	»
Eau	4	»

saponifier et ajouter les solutions suivantes :

Sucre	2	kil.
Eau	4	»
Glycérine	6	»
Alcool	4	»
Potasse	2	»
Eau	6	»

Les parfums pour ces savons peuvent être essentiellement variés, néanmoins à cause de la présence d'alcali libre, il convient autant que possible de ne pas abuser des parfums qui se colorent, tels que la Vanilline, le musc artificiel, les jasmins artificiels ou produits contenant de l'Indol. Les parfums « Fixes GF » pour savons, à base de gomme-résines et baumes donnent les parfums les plus stables et généralement les moins coûteux. Néanmoins, on peut préparer les mélanges suivants utilisés dans des savonneries austro-allemandes et appréciés par la clientèle.

VIOLETTE

Violette artificielle	100	gr.
Géranium artificiel	100	»
Terpinéol	100	»
Bergamotte artif	100	»
Teinture d'iris	200	»
Ambrette	40	»

pour 100 kil de savon.

MUGUET

Linalol	220	gr.
Cananga	45	»
Terpinéol	100	»
Géranium	100	»
Santal	20	»
Narcisse artif	10	»
Essence de céleri	10	»

pour 100 kil. de savon.

HELIOTROPE

Héliotropine	120	gr.
Coumarine	25	»
Aubépine	25	»
Géraniol	25	»
Jacinthe	25	»
Vanilline	12	»
Amandes amères	15	»
Œillet artif	15	»
Teinture de benjoin	300	»

pour 100 kil. de savon.

ROSE

Géranium	300	gr.
Œillet	25	»
Santal	25	»
Bergamotte	50	»
Vetyvert	5	»
Teinture d'iris	25	»

pour 100 kil. de savon.

Voici d'autres mélanges pour savons ordinaires transparents de qualités décroissantes:

I	Petitgrain	200	gr.
	Géranium art	100	»
	Palmarosa art	100	»
	Géranium Afrique	100	»
	Gingergrass	100	»
	Patchouli	40	»
II	Girofle	160	gr.
	Gingergrass	160	»
	Wintergreen	160	»
	Géraniol J	160	»
	Bergamotella	160	»
	Linalol S	160	»
III	Géranium art	200	gr.
	Cèdre	100	»
	Bergamotte art	100	»
	Géraniol J	100	»
	Thymène	50	»
IV	Géranium	160	gr.
	Palmarosa art	160	»
	Wintergreen	160	»
	Citronelle Java	100	»
	Linalol	160	»
	Bergamotte art	160	»
V	Citronellal	160	gr.
	Safrol R	160	»
	Cèdre	160	»
	Girofle	160	»
	Thym blanc	160	»
VI	Citronelle Ceylan	200	gr.
	Géranium art	200	»
	Cèdre	200	»

Ces quantités sont indiquées pour 100 kilogs de savon.

Nous devons pour terminer dire deux mots d'une formule de savon dur à la glycérine, contenant une importante proportion de ce corps et susceptible par conséquent de remplacer les crèmes pour les soins de la peau.

Ce savon, mou à l'état ordinaire, peut être durci par une simple addition de Stéarate de soude, obtenu par la saponification de l'acide stéarique par le carbonate de soude anhydre (21 d'alcalin pour 100 d'acide) dissout dans le minimum d'eau.

La pâte de savon peut être quelconque à condition d'être aussi blanche et aussi sèche que possible. On la coupe en morceaux que l'on dessèche encore, puis on la fait dissoudre à refus dans la glycérine chauffée au

bain-marie ; 3 parties de glycérine peuvent ainsi dissoudre environ 6 à 7 parties de savon sec. On ajoute le stéarate si nécessaire, puis on coule en moules. Si ceux-ci sont convenablement refroidis, on peut démouler assez aisément. Les moules porteront alors des lettres en relief pour imprimer la marque. Sinon on coupera en longueurs que l'on frappera comme d'habitude. Ce savon s'enveloppe de papier métallique ou de cellophane.

On le parfume de préférence à la rose (fixe pour savons G. F.). Ses qualités sont indéniables et sa préparation aisée.

Ces différentes fabrications pourront sans aucun doute prendre de l'extension, mais il est indispensable, encore une fois, d'obtenir le libre emploi de l'alcool, ou l'autorisation de la dénaturation par le savon, comme en Russie.

FLORIANE.



Manque de Tact

Un parfumeur ayant à lancer un nouveau parfum l'a enfermé dans un flacon en forme de cœur après l'avoir coloré en rouge, il a appelé cela « Sang de France ». Nous aimons à croire que ce commerçant n'a ni fils ni frère au front, cela pourra expliquer sa gaffe sans toutefois l'excuser.

Si pareil trait était attribué à un Allemand, dit l'Humanité qui signale le cas, chacun s'écrierait : « Voilà qui est bien Allemand ».

Il y a malheureusement actuellement une série d'actes plus ou moins délicats qui pourraient donner lieu à la même exclamation. Que chacun se dise donc, avant de prendre une décision : Que ferait un Boche à ma place... et l'ayant compris... qu'il fasse le contraire.

L'Alcool

Le décret de prohibition a été annulé pour cet article, mais les droits de douane ont été portés à 450 francs par hectolitre pour la consommation et 70/80 francs pour la parfumerie et les vernis.

Cette situation facilite un peu notre industrie qui est d'autre part, éprouvée par la prohibition de l'importation de la parfumerie en Angleterre, en Italie et en Russie.

En revanche, les fabricants de matières premières sont débordés d'ordres qu'ils n'exécutent qu'avec difficultés, la plupart des maisons étrangères qui importaient des parfums confectionnés les fabriquant actuellement eux-mêmes.

Plusieurs maisons de parfumerie songent à envoyer les compositions concentrées à leurs dépôts étrangers qui en effectueront la dilution et la mise en bouteilles. Cette décision est urgente si nous voulons éviter le remplacement, sur les marchés amis, des articles français par les articles locaux.

La vogue des essences déterpénées, concentrées, solubles dans l'alcool faible, va croissant étant donné l'économie considérable d'alcool qu'elles procurent.

Nécrologie

M. Paul Parquet, co-propriétaire de la maison Houbigant vient de mourir. Il y a 36 ans, il installait à Neuilly l'usine dont on connaît les brillants succès commerciaux.

Successivement chevalier de la Légion d'honneur, conseiller du commerce extérieur, membre du Syndicat de la Parfumerie Française, il était à la veille, sa carrière bien remplie ainsi couronnée, de prendre un repos bien mérité.

La Parfumerie Française fait une perte mais M. Parquet a fait école, et ses idées fécondes serviront fréquemment à ses émules.

Nous présentons à sa famille et à ses amis nos sincères sentiments de condoléance.

Eau de Cologne

Quelques fabricants français ont gardé les étiquettes à rédaction allemande qu'ils employaient quelquefois — avec le plus mauvais goût d'ailleurs — pour imiter les Allemands qui ne se privent pas d'utiliser les désignations françaises pour leurs spécialités.

On trouve encore dans quelques bazars où nos « poilus » sont exposés à les acheter des flacons portant :

F. M. B. D. Eau de Cologne 5861
Angenehmes u erkuhlendes Parfum

s'ils sont de bonne humeur... va bien... mais dans le cas contraire s'ils lancent le dit flacon à la figure du vendeur avec quelques imprécations bien senties, nous n'y verrons aucun inconvénient.

Que l'on mette donc vite au pilon les étiquettes em...bochées.

❧ ❧ ❧

Le Monopole de l'Alcool

Le rapport de M. Tournan, député, fait au nom de la Commission de législation fiscale, chargée d'examiner le projet et les propositions de loi sur le régime de l'alcool, constitue un volume de 850 pages... heureux ceux qui auront le loisir de le lire et de le comprendre.

Nous aurons, avant le vote, souvent l'occasion d'en parler, mais nous voulons de prime abord signaler aux fabricants d'huiles essentielles et à leurs Syndicats l'article 22 du projet de loi, ainsi libellé :

« Est interdit pour la préparation des liqueurs et vins aromatisés l'emploi de produits chimiques, de plantes ou d'essences renfermant parmi leurs constituants normaux, de la thuyone, de l'aldéhyde benzoïque, de l'aldéhyde et des éthers salicyliques.

« Sont interdits la fabrication, la circulation et la vente des spiritueux contenant une quantité globale d'essences supérieures à 0 gr. 40 par litre pour les spiritueux contenant moins de 300 gr. de sucre par litre et à 0 gr. 600 pour les liqueurs contenant plus de 300 gr. de sucre par litre, exception faite pour les liqueurs dénommées anisette et menthe, pour lesquelles la limite pourra être portée à 1 gr. par litre et des liqueurs dénommées curaçao et kummel pour lesquelles cette limite pourra être portée à 2 gr. par litre.

Tous produits ayant en essences une teneur supérieure au maximum fixé, ainsi que tous les *extraits et produits concentrés* propres à la fabrication des boissons seront soumis aux dispositions de l'article 17 de la loi du 30 janvier 1907. Les dits produits circuleront sous le lien d'un acquit à caution garantissant le paiement du double de la surtaxe sur la quantité de liqueur qu'ils *peuvent* servir à fabriquer... »

Ces dernières dispositions, interprétées un peu étroitement peuvent conduire à la prohibition de circulation de toutes les huiles essentielles susceptibles d'être utilisées en liquoristerie... et elles sont nombreuses.

Il conviendrait donc de faire spécifier que le commerce des huiles essentielles reste libre et sans entrave, tant que les dites essences ne sont pas adressées à un liquoriste patenté.

Toute autre disposition moins libérale risque de porter un coup funeste à notre industrie.

❧ ❧ ❧

La Hausse de la Bergamotte et l'Essence de Lavande

Du fait que l'essence de Bergamotte, tirée d'un fruit voisin de l'orange garde un certain arôme *sui generis*, trop peu de parfumeurs savent la remplacer, le cas échéant, par l'essence de Lavande.

A l'emploi, et notamment dans l'eau de Cologne, l'essence des Alpes françaises remplace, cependant, et, avec avantage, l'essence Sicilienne.

Voici que l'essence de Bergamotte prend une plus-value excessive, due, disent les mauvaises langues, à la raréfaction des éthers acétiques artificiels, et notamment de l'Acétate de terpényle. Il n'est pas douteux que ce produit était utilisé trop souvent, pour allonger les huiles essentielles de Bergamotte de seconde qualité.

Ce n'est pas le cas pour l'essence de lavande, moins chère, malgré son cours également en hausse, que les éthers artificiels.

Le parfumeur doit donc s'exercer de son mieux à remplacer la Bergamotte étrangère, contenant en moyenne 34/38 pour cent d'acétate de linalyle, seul parfum actif, par l'essence de lavande de France contenant de 38 à 45 pour cent de même acétate de linalyle. L'odeur orangée ou citrine sera obtenue par une addition suffisante d'essence de citron ou d'essence d'orange à prix plus avantageux.

Que deviennent à ce propos les essais, faits en Algérie en 1913, pour la préparation des essences d'agrumes par les dissolvants volatils ?

Le zeste râpé était épuisé par l'éther de pétrole et le parfum récupéré par les procédés ordinaires. Cette méthode était, comme rendement et comme parfum, supérieure à la méthode sicilienne, bien désuette et bien arriérée.



Pérou

On nous écrit de Lima (Pérou) :

« Le Pérou offre un beau champ d'affaires pour la parfumerie et en particulier pour les savons de toilette.

« Jusqu'à présent, plus de la moitié des savonnettes importées sont de fabrication allemande, l'autre moitié se répartit entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. Ce qui est révoltant, c'est de voir les articles allemands chargés d'inscriptions françaises, avec Paris en grosses lettres pour attirer la vue du client. Et, comme, pour tous les articles en général, ces produits sont vendus par des firmes allemandes qui garantissent l'origine française.

Actuellement ce sont les Etats-Unis qui tentent de prendre pied, mais les savonniers américains ne sont pas très à craindre : entre leurs produits et les produits allemands il n'y a pas grande différence, mais ils sont plus honnêtes et toutes leurs inscriptions sont en anglais.

Comme les produits français sont mieux présentés et par conséquent plus demandés, les parfumeurs de France n'auront pas grande difficulté à s'imposer s'ils veulent s'en donner la peine. Certains disent que les Allemands font des crédits à longue échéance, qui facilite la vente de leur marchandise; à cela je réponds que si les Allemands font ces crédits, ils le font à des maisons solvables et que tout le monde peut en faire autant. Les Allemands ne donnent pas leur marchandise pour rien ; si on analysait rigoureusement leur façon d'agir, on se rendrait compte qu'ils ne sont pas plus favorisés et n'opèrent pas différemment que les autres peuples. Leur succès réside seulement dans le nombre de voyageurs qui visitent la clientèle jusqu'à la fatiguer.

Leurs représentants sont exclusivement allemands et d'une solidarité remarquable, en revanche les maisons françaises sont presque toujours représentées par des étrangers.

Sur le paquebot, qui m'a amené ici, par exemple, j'ai connu plusieurs voyageurs allemands, pas un seul français, mais un Russe qui voyageait pour une maison française de métallurgie ?... »

Espérons qu'après la guerre toutes choses changeront et que les produits français seront mieux introduits au Pérou.

♧ ♧ ♧

Australie

L'Australie a reçu en 1912 pour 30.000 livres sterling de parfumerie. La sympathie montrée à la France et aux Français par les Australiens, combattant aujourd'hui pour la cause des alliés, facilitera sans aucun doute la diffusion de nos produits dans ces régions. Une active propagande ne doit pas être négligée, et il convient de ne plus se reposer exclusivement sur les intermédiaires.

♧ ♧ ♧

Southampton

M. Barthélemy, consul de France à Southampton (Angleterre), signale que l'on pourrait organiser dans cette ville un dépôt centralisant les produits pharmaceutiques, les eaux minérales et les spécialités de parfumerie, tous ces articles étant vendus par la même clientèle, le pharmacien anglais.

Cette idée, très féconde, pourrait être développée pour toutes les villes anglaises d'une certaine importance.

♧ ♧ ♧

Cuba

Dans la catégorie des *graisses*, figurent les *essences et parfumerie*. Cet article est un de ceux qui intéressent le plus la France ; en effet, sur le total de 501.000 dollars de la catégorie, la parfumerie représente pour nous 406.339 dollars, soit une diminution de 48.000 dollars par rapport à 1913-14. Au cours du dernier exercice fiscal, la France s'est maintenue au premier rang, ses envois représentant 72 % du total importé en 1914-15 et 74 % l'année précédente. La supériorité de nos produits est acquise et, malgré leur prix élevé, malgré la guerre, ils s'imposent sur le marché. Nos principaux concurrents nous suivent à très grande distance : ce sont

les Etats-Unis avec 98.130 dollars (soit + 15.671), l'Espagne 16.998 dollars (soit + 109), le Royaume Uni 13.805 (soit — 3.587), et l'Allemagne 12.768 dollars soit — 21.746). L'Espagne a vu ses envois rester à peu près stationnaires ; les Etats-Unis ont augmenté les leurs de 18 % seulement, malgré les avantages douaniers et autres dont ils jouissent, ce qui prouve que leurs produits n'ont pu que très insuffisamment se substituer aux nôtres. Le total des importations de parfumerie a, d'ailleurs, diminué en quantité et valeur en 1914-15 : il n'a atteint que 519.000 kilogs (soit — 146.000), valant 561.000 dollars (soit — 45.000).

Le reste des importations dans cette catégorie, qui représente 95.244 dollars, comprend, dans la proportion de 83.000 dollars, les *savons* de toute sorte et pour de petites quantités, les *huiles végétales*, les *bougies*, la *stéarine* et la *paraffine*, *l'amidon* et la *colle*.

Les *savons* sont classés par les statistiques cubaines sous trois rubriques : *savons communs en barres*, *savons fins*, *tous savons autres*.

Savons communs en barres. Importation totale 382.476 dollars (soit + 6.300), dont des Etats-Unis 181.660 dollars (soit + 31.921), d'Espagne 173.813 dollars (soit — 29.695), de France 22.729 dollars (soit + 1.829), du Royaume Uni 2.333 (soit + 1.992). L'Espagne seule est en perte ; la diminution de ses envois apparaît plus sensible si, au lieu des valeurs, on tient compte des quantités : c'est ainsi qu'ils passent de 4.368.579 kilos à 3.546.141 kilos, soit un déficit de 822.438 kilos : le gain des Etats-Unis est de 289.137 kilos, celui de la Grande Bretagne est de 25.299 kilos, celui du Mexique de 7.744 kilos et celui des Iles Canaries de 23.136 ; la France a vu, au contraire, diminuer ses ventes en quantité (— 28.016 kil.) tout en augmentant de valeur.

Savons fins. Importation totale : 92.165 dollars, dont de France : 44.000 dollars, soit 47,8 %, des Etats-Unis : 30.751, d'Espagne : 14.839, du Royaume-Uni : 1.843 ; les autres provenances sont sans intérêt. En 1913-14, sur un total de 89.956 dollars, la part de la France était sensiblement égale, 43.918, soit 48 % ; mais celle des Etats-Unis atteignait 38.000 dollars, celle de l'Allemagne 2.242, celle du Royaume-Uni 3.792 et celle de l'Espagne 1.593. A part l'Espagne (+ 13.316 dollars) et la France (+ 82 dollars), toutes les autres provenances sont en déficit. On peut dire, de nos savons fins, ce que nous avons dit des essences et parfumerie ; c'est leur qualité qui les impose malgré leurs prix élevés: si l'Espagne a augmenté ses ventes en 1914-15, c'est à raison des irrégularités du service postal français depuis le début de la guerre et du développement pris par la navigation espagnole qui a cherché, pour ce motif, à nous supplanter.

Tous savons autres — Les trois seules provenances importantes sont respectivement celles des Etats-Unis avec 59.433 dollars (+ 8.048), de France 16.096 (+ 2.702 et du Royaume-Uni 4.264 (+ 2.702 : les envois d'Allemagne 658 (—2.450) et d'Espagne 830 (—1.140) accusent des diminutions importantes, le total de l'importation étrangère s'élevant en 1914-15 à 81.696 dollars, contre 72.559 l'exercice précédent. Les Etats-Unis et la France occupant en 1913-14, respectivement le 1er et le 2e rang, comme dans l'exercice suivant, la 3e place était revendiquée par l'Allemagne : elle a été conquise par le Royaume-Uni.



Louage d'Ouvrage

QUAND UN ENTREPRENEUR EST-IL DÉFINITIVEMENT ENGAGÉ ?

La réponse à cette question se trouve dans un jugement de la cinquième Chambre du Tribunal Civil de la Seine, en date du 22 janvier 1914, qui a posé les principes suivants :

1° Le contrat d'entreprise est un contrat complexe qui, pour devenir définitif, n'implique pas seulement l'accord des parties sur la chose et sur le prix ;

2° Il comporte généralement la rédaction d'un marché qui précise notamment la date de terminaison des travaux, la manière dont le prix sera réglé et édicte certaines pénalités ;

3° Un entrepreneur qui a offert par lettre de se charger d'un travail à forfait, ne saurait être considéré comme définitivement engagé, alors surtout que l'architecte lui a assigné un rendez-vous pour l'entretenir de la question.

(*La Loi*, n° du 18 juillet 1914).



LE COMMERCE DE LA PARFUMERIE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE



On doit à la vérité de dire que les Allemands avaient su, grâce à leur audace et à leur organisation méthodique, grâce aussi à la faiblesse des acheteurs français, prendre une large place chez nous, dans la production et le commerce des parfums naturels et synthétiques.

L'emprise germanique, dans les Alpes et en Provence, avait de puissantes racines, et ce n'est pas chose facile, paraît-il, que de faire rentrer, dans des mains françaises, les distilleries que les Boches avaient installées en France. Ce sont là des constatations, des vérités qui doivent nous servir de leçon pour l'avenir.

Cependant, il ne faudrait pas croire qu'en raison de ses grands progrès industriels et du considérable développement de son trafic mondial, la parfumerie allemande ait pu se substituer à la parfumerie française et anéantir les efforts de nos industriels, grâce à une concurrence effrénée et basée sur les principes commerciaux en usage en Allemagne.

Dans une étude sur « L'Essor de l'Industrie des Parfums en France », notre confrère *L'Exportateur français*, après avoir mis en relief l'importance de notre richesse naturelle, et les services rendus par les Facultés des Sciences de Lyon et de Nancy, au point de vue de la chimie des parfums, constate que la France peut se suffire à elle-même et qu'elle peut exporter, dans le monde entier, le surplus de sa production.

Le chiffre d'affaires de la parfumerie française s'élevait, en 1889, à 80 millions de francs ; en 1900, à 120 millions et, pour le dernier exercice normal, à 160 millions de francs, soit une progression de 100 pour 100 en moins de trente ans.

Sur ces chiffres, la consommation intérieure de la France ne figurant que pour un quart, on constate que l'exportation française des produits de parfumerie s'inscrivait pour 120 millions de francs, en 1913.

La guerre, on le conçoit, a eu pour conséquence, un ralentissement de nos exportations, et les Allemands, comme le signalait récemment le gérant du Vice-Consulat de France à Tétouan (Maroc), ont déployé tous leurs efforts pour enrayer le commerce de la parfumerie française dans ce pays, où nos produits sont très demandés. Il faudrait donc que nos industriels pussent exercer une vigilance constante par une action commune, afin que la situation — présentement comme après la guerre — ne devienne pas, quant à leurs intérêts, particulièrement difficile.

Les documents annuels publiés par l'Administration des douanes font ressortir ce fait assez bizarre que, malgré la guerre et ses conséquences fatales, le chiffre des importations de la parfumerie française, en 1915, est resté au même point qu'en 1913. Par contre, le chiffre des exportations aurait été faible, mais seulement de 5 millions de francs, en chiffres ronds, et cette diminution relativement faible aurait dû son atténuation à un plus fort trafic sur l'essence de roses. Le chiffre des importations françaises, en 1915, accusait 31.290.000 francs contre 31.742.000 francs en 1913 ; le chiffre des exportations était, en 1915, de 49.182.000 fr. contre 54.461.000 francs en 1913.

Un coup d'œil sur les statistiques des trois dernières années, en ce qui concerne les importations et les exportations de produits de parfumerie — savons de toilette exceptés — permet de se rendre compte des fluctuations du commerce français.

I. — Importations

	1915	1914	1913
	—	—	—
Parfumeries alcooliques :			
Hectolitres	25	77	246
Milliers de francs.	15	106	148
Parfumeries non alcooliques :			
Quintaux	76.395	23.002	20.864
Milliers de francs.	4.431	1.353	1.157
Parfums synthétiques :			
Quintaux	439	537	1.158
Milliers de francs.	1.144	781	1.429
Essence de Rose :			
Kilogrammes ...	1.930	745	1.701
Milliers de francs.	4.396	1.639	3.742
Essence de Géranium rosat et d'Ylang-Ylang :			
Quintaux	803	856	875
Milliers de francs.	4.419	4.710	4.486
Autres Essences :			
Quintaux	4.853	4.521	5.937
Milliers de francs.	16.986	15.824	20.780

II. — Exportations

	1915	1914	1913
Parfumeries alcooliques :			
Hectolitres	9.040	11.290	16.973
Milliers de francs.	5.424	6.774	9.505
Parfumeries non alcooliques :			
Angleterre.			
Quintaux	7.218	6.207	8.565
Belgique.			
Quintaux	6	1.490	3.493
Autres pays.			
Quintaux	17.928	14.897	18.185
Totaux (Quint.)	25.152	22.594	30.243
Milliers de francs.	9.055	8.134	10.282
Parfums synthétiques :			
Quintaux	218	285	147
Milliers de francs.	249	416	165
Essence de Rose :			
Kilogrammes	18.874	6.192	3.289
Milliers de francs.	20.761	6.811	3.619
Essence de Géranium rosat et d'Ylang-Ylang :			
Quintaux	167	70	81
Milliers de francs.	735	319	356
Autres Essences ou Huiles volatiles :			
Quintaux	4.628	6.610	10.905
Milliers de francs.	12.958	18.508	30.534

Ces Chiffres n'ont qu'une valeur relative, car ne figurent pas aux statistiques, les envois par colis-postaux qui représentent près du tiers de la valeur de nos exportations.

D'après les renseignements obtenus par notre rédacteur en chef, les exportations de nos parfums synthétiques atteignent, en réalité, au moins 30 millions de francs contre 250 à 500.000 francs indiqués, et sont au moins 30 fois plus forte que nos importations. Les parfums synthétiques sont, d'ailleurs, souvent désignés sous une indication de fantaisie qui les exclue de la rubrique.

L'Allemagne n'occupe donc, sur le marché mondial, qu'une place secondaire avec environ 54 millions de marcks d'exportation totale en parfumerie, notre exportation dépassant 80 millions.

Nos achats en parfumerie confectionnée sont insignifiants.

Les chiffres indiqués pour nos exportations d'Essence de Rose semblent, *a priori*, erronés, les chiffres de l'exportation des essences de Géranium et d'Ylang sont certainement faibles, et une interpolation est probable. Ils sont cependant possibles, si l'on tient compte de l'importance qu'avaient prise les distilleries françaises en Bulgarie d'une part, et l'augmentation de la production d'essence de Rose française. Il faut espérer que ce chiffre d'exportation d'essence de Rose de France se maintiendra les prochaines années.

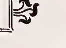
Nos principales importations portent sur les huiles essentielles brutes que nous manufacturons, réexportons ou utilisons. Les mesures que réclame la *Parfumerie Moderne* pour le développement de l'industrie des parfums ne pourra qu'augmenter ce mouvement, si elles sont adoptées.

L'industrie des parfums qui est une de celles qui le mieux résisté à l'invasion Austro-Boche (quoiqu'en pensent les pessimistes mal informés), prendra de plus en plus de force dans l'avenir et si l'entente se produit entre les producteurs, nous devons nous attendre à une rapide et fertile augmentation de notre chiffre d'affaires annuel.

Henri Blin.



LES CALORIFUGES EN PARFUMERIE



Tous les visiteurs des usines de parfumerie ont remarqué que les alambics ont généralement leur surface métallique nue, formant ainsi radiateur et condensant par le seul effet de la température ambiante, des quantités relativement considérables de vapeur.

A la perte de charbon s'ajoute la diminution de l'effet d'entraînement de la vapeur sur les produits volatils et, en outre, les distilloirs peuvent atteindre, dans certains cas, des températures élevées et désagréables pour le personnel.

La revue « *L'Industrie Française de la Conserve* » que dirige avec tant d'autorité et de compétence notre ami M. Francis Marre ayant publié, au début du printemps, une étude fort intéressante sur cette question, sous la signature de M. Paul Hendlé, ingénieur en chef du Génie maritime, nous avons

résolu de ne pas passer la campagne de distillation des fleurs en 1916, sans éprouver l'efficacité des mesures qu'il préconisait.

Disons immédiatement que les résultats ont dépassé notre attente, que les bénéfices ont payé, et bien au-delà, les petits frais occasionnés par cette mesure de protection. Est-il d'ailleurs une industrie où le moindre déchet cause plus de perte que dans la parfumerie, industrie où tout produit atteint des valeurs qui dépassent royalement le cours de la plupart des produits manufacturés alimentaires ou non.

Cette question de la protection des parois des vaisseaux où circulent des fluides chauds ne doit laisser aucun industriel indifférent et les fabricants de parfumerie confectionnée, de savons de toilette et autres bénéficieront également, dans une large mesure, de ce procédé.

Voici les indications que donne M. Paul Hendlé.

Chaudières. — Les chaudières noyées dans un massif de maçonnerie sont, par cette construction, naturellement calorifuges ; il en va autrement des chaudières demi-fixes ou mobiles utilisées si souvent dans notre industrie pour les distillations saisonnières. Dans ce cas, un revêtement d'amiante, un bourrage maintenu par une seconde cloison métallique ou par une carcasse en bois s'imposent. Les compositions du commerce à base de silice, argile et amiante, sont d'ailleurs des plus efficaces et il est inutile de chercher autre chose. On en fait un enduit semi-fluide que l'on applique d'abord au pinceau, puis à la truelle ou à la main sur les parois assez chaudes pour provoquer une dessication peu rapide du produit. Cinq à six couches atteignant une épaisseur totale de 4 à 6 centimètres, sont suffisantes pour qu'il soit possible de s'accouder sans aucune sensation de chaleur sur une chaudière timbrée à six kilogs.

Canalisations. — Dans les distilleries plus que partout ailleurs, les canalisations de vapeur atteignent une étendue considérable : la perte par condensation devient une charge considérable qui atteint souvent 10 et même 20 pour cent de la production totale de vapeur. L'usage général est de serrer autour des tuyaux d'abord, des cordes d'amiante rondes ou carrées, ou des tresses plates, également en amiante, ou des tubes de ce même textile minéral bourrés de silice. On peut encore, comme nous l'avons fait nous-mêmes, tremper des bandes de toile d'emballage dans la mixture isolatrice diluée en bouillie et les tourner autour des canalisations chaudes. Il se forme un matelas isolateur auquel on peut donner toute épaisseur désirable pour qu'aucune sensation de chaleur ne soit perceptible. Il est, d'ailleurs, possible de terminer cette disposition sommaire par l'adjonction de coquilles moulées spéciales, parfaitement cylindriques et appropriées à la forme des tubes : l'installation prend alors toute l'élégance désirable et souhaitée généralement dans une usine moderne.

Couleurs conventionnelles. — Il n'est pas inutile de rappeler que la Marine française et, à sa suite, l'Industrie nationale, a adopté des couleurs conventionnelles permettant de reconnaître à première vue les diverses canalisations d'une usine.

Ces couleurs sont les suivantes :

Vapeur : *rouge.*
Purge de Vapeur : *bleu et rouge.*
Eau potable : *bleu.*
Eau douce non potable : *bleu et gris.*
Eau de mer : *noir.*
Eau sale : *brun clair.*
Eau sous pression : *vert foncé.*
Air sous pression : *rose foncé.*
Ventilation (air frais) : *vert clair.*
Ventilation (air vicié) : *rose clair.*
Huile de graissage : *brun clair et jaune.*
Pétrole : *noir et rouge.*

Elles s'emploient exclusivement pour les « arrivées » ; les « évacuations » sont indiquées par un anneau blanc alternant avec les couleurs, ou les groupes d'anneaux de diverses couleurs, caractéristiques de chaque catégorie de tuyautages.

Bénéfice procuré par une installation calorifuge

Pour fixer les idées, il est utile de mettre en évidence, par une application numérique simple, le bénéfice pécuniaire qu'un industriel peut retirer d'une installation calorifuge soigneusement établie. Pour rendre ce calcul, d'ailleurs tout approximatif, aussi probant que possible, il convient de supposer que l'isolant employé n'atteint pas son effet maximum et ne réduit que de 75 p. 100 la perte de chaleur par rayonnement, et, qu'en outre, c'est un des plus coûteux, par exemple un matelas d'amiante, posé tant sur le tuyautage que sur la chaudière.

On peut prendre par exemple, comme type, une installation comportant une chaudière verticale de 2 mètres de hauteur et de 1 m. 20 de diamètre, timbrée à 6 k., alimentant une canalisation en cuivre rouge de 50 millimètres de diamètre et de 1 mètre de long, dans laquelle la vapeur circule sous

une pression de 5 k. La température ambiante est supposée de + 15°.

La chaudière, nue, perd alors par rayonnement une quantité de chaleur équivalant à la combustion de *4 k.* de charbon *par heure ;* le tuyautage, nu, perd dans les mêmes conditions, une quantité de chaleur correspondant à *0 k. 040* de charbon *par heure et par mètre courant.* La calorifugation fera réaliser, dans l'hypothèse admise, un gain horaire en charbon égal aux *3/4* de ces chiffres, et par conséquent, à raison de *25 francs* la tonne, un gain *horaire pécuniaire de :*

$$Fr. : 0{,}075 + (0{,}00075)\ L.$$

Il reste à évaluer maintenant la dépense, faite une fois pour toutes, du matelas d'amiante nécessaire pour réaliser ce gain. En prenant ce matelas de 25 millimètres d'épaisseur, au prix de 15 francs le mètre carré, — ce qui, en temps normal, doit être considéré comme un maximum, — le revêtement de la chaudière coûtera *150 francs*, et celui du tuyautage *2 fr. 40* le mètre courant, y compris la main-d'œuvre de mise en place.

Il en résulte finalement que le nombre d'heures H, au bout duquel la dépense de première installation se trouvera amortie par le gain en combustible qu'elle aura permis de réaliser, est donné par la formule très simple :

$$H = \frac{150 + (2{,}40)\ L}{0.075 + (0.00075)\ L} = \frac{2.000 + 32\ L}{1 + \frac{L}{100}}$$

Avec un tuyautage en fer, au lieu de cuivre, on trouve, dans les mêmes conditions :

$$H = \frac{2\ 000 + 55\ L}{1 + \frac{L}{60}}$$

L'amortissement aura donc lieu au bout d'un temps de chauffe qui sera *toujours supérieur à 2.000 heures*, et qui augmentera avec la longueur du tuyautage, comme on pouvait, d'ailleurs, le prévoir *a priori*.

Voici quelques chiffres à titre d'exemples, pour le cas du tuyautage en cuivre :

L = 20 m........	H = 2.200 h.
50 m........	2.400 h.
100 m........	2.600 h.
200 m........	2.800 h.
500 m........	3.000 h.

Règles a suivre

En résumé, pour tout industriel soucieux de la bonne tenue de son usine, et spécialement pour tout fabricant de parfums désireux de travailler le mieux et le plus économiquement possible, la calorifugation des chaudières, des tuyautages et des appareils, apparaît comme une nécessité primordiale.

Alambics. — Pour les alambics fixes, nous avons adopté l'enduit indiqué pour les chaudières ; pour les alambics mobiles susceptibles d'être exposés à la pluie ou destinés à être manipulés, roulés, basculés, etc. notamment dans les installations pour la lavande, le romarin, la menthe et le géranium, nous avons adopté un dispositif particulier comprenant deux enveloppes concentriques entre lesquelles est bourrée de la sciure de liège.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Le rendement des alambics a toujours été augmenté *quelle que soit la plante* en distillation. Dans une usine particulièrement exposée aux courants d'air, dès le premier jour, à la suite du premier revêtement d'un centimètre à peine d'isolant calorifuge, le rendement journalier de 24 kilogs d'essence de lavande a été porté à 26 kilogs.

L'économie de charbon a été de plus de 10 % dans une usine cependant normalement installée sur la Côte d'Azur par le chaudronnier spécialiste de la région ; cette économie est loin d'être insignifiante cette année.

Enfin, la rapidité de la distillation a été augmentée, les *passées* étant en général écourtées d'un quart et souvent de plus.

Notre expérience personnelle et celle de nos amis qui ont bien voulu accepter notre manière de voir est donc absolument concluante. Nous ne doutons pas que tous les distillateurs-parfumeurs suivront rapidement notre exemple. Cette modification jointe à celles que nous avons préconisées dans notre ouvrage « Technique de la Fabrication des Parfums » contribuera à faciliter notre lutte contre nos ennemis moins dédaigneux que les Français, jusqu'ici, des perfectionnements scientifiques.

A. Vial et R.-M. Gattefossé.





Le numéro de mai-juin de la Revue Internationale de l'Union des Fabricants, reproduit le projet de loi relatif aux marques de fabrique et de commerce, déposé le 5 juin dernier, par le Gouvernement sur le Bureau de la Chambre des Députés.

1° Le dépôt, actuellement déclaratif de propriété, deviendrait attributif après un certain laps de temps, et sous des conditions déterminées ;

2° La transmission de la propriété d'une marque ne serait opposable aux tiers par le nouveau propriétaire qu'après l'accomplissement des formalités du transfert institué par la loi ;

3° Les marques seraient réparties, d'après leur destination, en un certain nombre de classes, et leur dépôt donnerait lieu au paiement de deux taxes, l'une dite de « dépôt », fixée invariablement à 25 francs, dont le montant serait attribué à l'Etat ; l'autre dite « d'enregistrement », perçue au profit de l'Office National de la Propriété Industrielle, à raison de 10 francs pour chacune des classes dans lesquelles la protection est réclamée;

4° Un titre du projet de loi est consacré aux marques collectives françaises et étrangères ; il détermine les conditions spéciales de l'admission de cette catégorie de marques à la protection légale ;

5° Le fait, par un détaillant, de délivrer un produit autre que celui que l'acheteur lui désigne par le nom d'une marque déposée serait qualifié délit et, comme tel, sévèrement réprimé.

Bien que le Parlement ait vu jusqu'ici son ordre du jour rempli, sans discontinuité, par les graves questions que les événements font naître, on peut prévoir que la discussion de ce projet de révision de la loi de 1857 sera abordée très prochainement, surtout en raison de l'intérêt d'actualité que semble présenter l'organisation d'une protection des marques collectives.

Il y a donc urgence pour les intéressés à signaler les modifications qui leur paraîtraient utiles.

Le Directeur de l'Union des Fabricants prie les adhérents de lui envoyer leurs observations à toutes fins utiles. Nos lecteurs, de leur côté, ne manqueront pas de nous écrire à ce sujet afin que nous puissions nous joindre aux efforts louables de l'intéressante et puissante association des fabricants.



Commission

Un commissionnaire a-t-il droit a sa commission dans le cas ou il y a eu impossibilité d'exécution ?

Ainsi jugé par le Tribunal de Commerce de Nantes dans son audience du 27 mars 1915 :

1° Si le commisisonnaire qui a passé un ordre a droit à sa commission sans avoir à se préoccuper des suites de la convention, il en est autrement lorsque la livraison est empêchée par un fait indépendant de la volonté du vendeur, spécialement par l'impossibilité de livrer par suite de l'état de guerre ;

2° Mais la Commission est due si la livraison n'a été retardée que par la négligence du commettant ou par les prorogations de délais qu'il a bénévolement accordés à son acheteur.

(*Jurisprudence commerciale et maritime de Nantes*, 1915, page 212).



LA TOILETTE AU FRONT



Pour la toilette et le mouchoir, l'Eau de Cologne a toutes les faveurs. Le poilu la préfère en petits flacons carrés, très simples (les flacons ronds perdent de la place), avec bouchon à gicleur. Etiquette de bonne apparence. Prix de vente au détail, 1 fr. ou 1.50.

La savonnette se vend bien entre 0.40 et 0.65 le pain. Emballage très simple. Tous les parfums trouvent amateur. Préférences : *violette*, œillet, jasmin.

Les eaux dentifrices et les poudres s'emploient peu. Les savons dentifrices ont plus de succès et se vendent fort cher, qu'ils soient en boîtes ou en tubes.

Au front, 1916.

NOS CULTURES FLORALES

La cueillette du jasmin bat en ce moment son plein, et c'est plaisir de voir l'activité qui règne dans les innombrables cases du damier fleuri que le travail de l'homme a tracé à travers les campagnes du Plan et de Mouans-Sartoux et jusqu'au flanc des côteaux qui, jusqu'en ces dernières années, ne connurent que l'olivier. Dès la première heure du jour, les équipes de femmes et d'enfants recrutées même dans les villages voisines s'égaillent dans les plantations, et il faut voir avec quelle prestesse les blanches fleurs étoilées écloses dans la nuit disparaissent sous les doigts agiles, avec quelle émulation grands et petits s'appliquent à faire avancer la ligne de démarcation qui, bientôt, fait apparaître la plantation sous l'aspect d'une prairie verdoyante à côté d'un champ de neige parfumé. Veut-on se faire une idée de la diligence, de l'habileté que cueilleurs et cueilleuses doivent déployer pour venir à bout de la tâche ? Un de nos sympathiques industriels a compté qu'il ne faut pas moins de 6.400 fleurettes pour faire un kilo. Si l'on considère que la durée moyenne de la cueillette journalière est de 4 à 5 heures, et que certaines cueilleuses arrivent à cueillir en ce laps de temps jusqu'à 4 et 5 kilos de fleurs, on conviendra sans peine qu'un tel résultat ne doit pas s'obtenir en musant. Que de salutaires réflexions pourraient faire à ce sujet les élégants et les élégantes qui, du jasmin, ne connaissent que les suaves émanations qui se dégagent du fin cristal où l'art de nos parfumeurs « emprisonne l'âme des fleurs », selon la belle expression de Maeterlinck ! et quel Taylor serait capable de décomposer, pour la simplifier et la réduire, la somme de mouvements que représente un tel travail !

***

Ce mois d'août est aussi par excellence le mois de la lavande, dont la distillation a pris à Grasse, depuis la guerre, une importance jusqu'alors inconnue. La mobilisation, en effet, a considérablement réduit le nombre des petits distillateurs ambulants qui se répandaient chaque année dans nos montagnes, établissant leurs alambics, dès le mois de juillet, aux centres même de la production. L'usine allemande de Barrême, d'autre part, est fermée, placée sous séquestre. Aussi la petite labiée parfumée des Alpes arrive-t-elle en grandes quantités dans nos usines, soit par le charroi direct en ce qui concerne la récolte des montagnes les plus voisines, soit surtout par le chemin de fer du Sud, dont l'organisation spéciale inaugurée à cet effet en 1916 a permis l'utilisation de la plus grande partie de la production des régions desservies.

(*Revue de Grasse*).

LE TABAC ET LES PARFUMS

Pour ce que le tabac à priser me fait penser au Musc — comme eut dit le désopilant Matthiola, qui cependant ne connut pas la tabatière — d'autant qu'il a l'aspect du Musc hors vessie et qu'il contient également un relent ammoniacal, justifié d'ailleurs par sa composition ; disons avec Piesse que le « tabac à priser » est au plus haut degré ce que l'on peut appeler « un parfum ».

C'est un peu à l'ammoniaque, mais surtout à des huiles essentielles que la poudre de tabac préparée doit son montant spécial, et Piesse compare la tabatière « au flacon des dames (Sels de Preston, Sinellingsalts, eau de Luce, etc., additionnés de quelqu'autre substance colorante, à seule fin d'en déguiser l'odeur réelle à l'odorat ». C'est assez bien trouvé.

Nous ne parlerons pas de la préparation du tabac à priser, c'est depuis longtemps l'affaire des manufactures nationales qui, en France, disons-le, s'en tirent généralement *très bien* quant aux soins à apporter aux manipulations longues, très longues, des énormes meules mises en fermentation. Cependant, dès le XVIIe siècle, sous Louis XIII, et surtout sous Louis XIV, on fit le plus brillant accueil au tabac à priser. Mais le plus souvent il fallait le préparer soi-même, ce qui n'était pas une mince besogne. On ache-

tait le tabac en cordes ou en *carottes* (la Flandre donnoit la forme d'une carotte à son tabac, d'où l'enseigne rubiconde adoptée par nos buralistes débitants), on le séchait après l'avoir décordé ; on le pulvérisait et on le tamisait au moyen d'un sas approprié, puis on le purgeait par macération dans l'eau, on l'exprimait et on le colorait en jaune ou en rouge ; enfin on le parfumait de différentes manières qui s'appelaient « à la Bergamotte, au Néroli, à la Rose, à la Civette, aux Mille fleurs, en façon d'Espagne, au Pongibon (Pozziboni, ville de Toscane renommée pour son tabac), à la fleur d'oranger, en odeur de Malte, musqué (qu'on appelait Vérine), à la pointe d'Espagne (Musc et Civette), en odeur de Rome (ambre musc et civette) ».

Les grands d'alors y faisaient mettre tous les soins possibles. Dans la préface du « Parfumeur Français), du Sr Barbe (Simon), où nous puisons ces renseignements, nous apprenons que « le prince de Condé, dont la mémoire sera toujours en vénération à la France, faisait parfumer devant lui par le sieur Charles, le tabac et plusieurs choses de cette nature dont il se servait ».

Ajoutons que les gens d'armes et bon nombre de bourgeois et d'artisans ne faisaient pas tant de façons ; ils se contentaient du tabac des marchands en cordes, en côtes ou en rouleaux qu'ils râpaient au moyen de râpes dites « grivoises », en fer, en buis ou en ivoire, curieusement sinon *grivoisement* sculptées, très recherchées aujourd'hui des collectionneurs, et aussi de *pilons à tabac*, les « friquets des Auvergnats » ; de ceux-là, il y en eut fort longetmps et je n'oserais avancer qu'on n'en fit plus du tout à St-Claude. Ces anciens pilons ne sont pas moins recherchés que les râpes. Puisque nous dépouillons nos fiches à ce sujet, il n'y a pas de raisons pour ne pas sortir cette autre qui nous révèle qu'au siècle suivant, Louis XV tournait lui-même des *tabaquières* en bouleau ou autre bois dont le couvercle traversé par une lanière de cuir prit le nom populaire de « queue de rat ». Alors la queue de rat du scieur de long, du charpentier, du savetier, serait d'origine royale ? Parfaitement, et nous connaissons des priseurs qui possèdent des tabatières en or, en écaille, en argent, et dans la poche desquels, au lieu et place de ces « riches greniers tabachiques », vous ne trouverez guère qu'une vulgaire queue de rat. La queue de rat du « Bien Aimé » est toujours aussi prisée — c'est le cas de le dire — qu'au XVIIIe siècle. On ne la remplacera jamais, paraît-il ; c'est donc l'immortalité ajourée. Que d'objets usagés n'arriveront jamais à une pareille célébrité ?



BOUTIQUE DE TABAC ET DE LOTERIE AU XVIIIe SIÈCLE Photo X.

Ce n'est pas tout encore et c'est pour le service de ces différents ustensiles qu'arrivaient d'outre-mer, à cette époque, le Canasse, l'andouille de St-Vincent ou Cigale d'Amérique, le rolle de Mantaubon, le buquet du Brésil ; enfin, la Macouba, de la Martinique, à quoi l'on donnait l'odeur de la violette au moyen d'une dissolution de sucre brut (Moscouade).

Les priseurs d'aujourd'hui se contentent du tabac de la régie ; un bien petit nombre y ajoute de la fève tonka. Là-dessus, l'opinion de Spire Blondel est irréductible. « Quelques personnes, dit-il, ont le goût assez dégénéré pour mettre dans leur tabatière une graine de Coumara qu'on appelle « fève tonka ». Je dois les prévenir qu'à la manufacture du quai d'Orsay, on parle d'elles avec une commisération qui ressemble fort à du mépris ».



Cliché « Correspondant Médical ».

BOILLY. — AH ! QU'IL EST BON

Après cet exposé un peu long sur les tabacs parfumés, on comprendra mieux pourquoi certains buralistes prirent jadis pour enseigne : « A la Civette ». La légende du bureau de Paris qui porte encore ce nom par excellence a été donnée par Spire Blondel, dans son charmant livre des « Fumeurs et des Priseurs, p. 216.

Maintenant, si du tabac à priser nous passons au tabac à fumer dans ses rapports avec la parfumerie, nous voyons que la fumée du Narghilé, des Orientaux, passe à travers un récipient *ad hoc* chargé d'une eau parfumée : généralement de l'eau de roses ou de Santal.

Dans la confection de certains cigares de la Havane entrent *des sauces* légères à base de « liatris » et *d'autres eupatoires.* La cascarille a ses partisans qui mêlent sa poudre grossière au tabac de leurs cigarettes (on fit également usage jadis du bois d'aloës râpé (Dict. de Trévoux). Enfin, un parfum liquide se débite depuis peu dans un flacon assez élégant à bouchon, muni d'une baguette de verre, renfermant un parfum spécial avec lequel on touche légèrement le tabac destiné le plus souvent aux cigarettes pour le parfumer. Le fait n'est pas nouveau, il se pratiquait déjà sous la Restauration, au moyen du « *Suc de roses d'Andrinople* », que l'on trouvait chez Mme Legobe, rue du Petit-Carreau, n° 1, à Paris, vers 1825. Le prospectus peu banal prônait ce suc « contre les rides et pour la toilette des deux sexes, il le recommandait spécialement aux confiseurs pour leurs bonbons, aux distillateurs pour leurs liqueurs, aux oculistes pour fortifier les vues les plus affaiblies. Mais voici pour le tabac : « Avec notre Suc d'Andrinople, les marchands de tabac donneront le *montant le plus joyeux à leur tabac à la rose* ». Rien de nouveau sous le soleil, sinon le Vieux oublié. Rappelons à ce sujet que la *Parfumerie Moderne*, 1910, p. 85, a signalé un emploi original en Bulgarie, du liquide résineux qui exsude des glandes du pédicelle des roses recueilli après la récolte, en minuscules boulettes, sur les doigts des cueilleuses, qui, mélangé au tabac serait fort apprécié des fumeurs. C'est un nouveau « *Suc de Roses* » que les Bulgares devraient nous faire connaître, mais le moment n'est pas choisi pour cela.

Il ne manque plus à cet attirail des fumeurs que les « allumettes parfumées » ; en France du moins on ne les rencontre pas encore. La Régie routinière, comme chacun sait, n'a pas encore songé à nous en gratifier.

E. G., biblioph. champ.).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. *Barbe :* « Le Parfumeur Français, 1698, p. 114. Traité des Parfums avec le secret de purger le tabac en poudre de toutes sortes d'odeurs.

2. *Buchez* : « La Toilette de Flore », 1771, chez Valade, rue St-Jacques, p. 230. Différentes manières d'apprêter le tabac ; tabac à la Civette, etc.

3. *Abraham du Pradel* (de Bligny) : *Le Livre commode* pour l'année 1692 : Marchan-

dises des gantiers-parfumeurs, t. 2, p, 34, « Les Essences pour les cheveux et le tabac sont commerceś par les Provençaux au cul de sac de St-Germain-l'Auxerrois. Pour les cheveux et les perruques, c'est l'essence de jasmin qui était préposée ; pour le tabac, c'était la Civette.

P. 35 : « A la Devise royale », sur le quay de Nesle, près la rue Guenegaud, on vend les essences fines pour le tabac (Annotations de Fournier).

4. *Rouaix* : Dict. des Arts décoratifs : Les Tabatières.

5. *Spire Blondel* : « Le Livre des fumeurs et des priseurs. H. Laurens, édit., 1891.



LE NOUVEAU RÉGIME DES ALCOOLS



M. Tournan, dans un volumineux rapport de 850 pages, présente au nom de la Commission de Législation fiscale, un projet de loi qui, sur plusieurs points est en divergence complète avec celui du Gouvernement.

L'une de ces divergences, si elle était adoptée par le législateur, réduirait à néant, une bonne part des espérances que notre industrie avait pu fonder sur le projet Ribot, nous voulons parler de la suppression des octrois, amorcée dans le pojet gouvernemental, au moyen d'un fonds commun réparti entre les communes intéressées.

La Commision de Législation fiscale, se contentant d'admettre le principe de la suppression des droits d'entrée, laisse les communes libres de frapper l'alcool de taxes supplémentaires.

C'est pour nous, la suppression du prix de vente unique, et le maintien des tracasseries et formalité multiples à la circulation.

Par ailleurs, le projet de la C. D. L. F. se rattache au principe du Monopole par l'état, de la fabrication de l'alcool industriel.

Le conseil d'administration du monopole, fixera chaque année le prix de vente de l'alcool.

Dans ce conseil d'administration composé de 21 membres, les syndicats de parfumeurs réunis auront le droit de désigner un administrateur.

La même faveur est accordée aux syndicats réunis de l'industrie chimique ;

Le prix de vente de l'alcool de bouche sera, dit le projet de loi, au moins le double du prix de revient.

Il reste muet sur le prix de l'alcool réservé à l'industrie de la Parfumerie.

Les droits d'entrée sur les alcools sont supprimés.

Le droit de consommation sur l'alcool est porté à 400 fr. par hectolitre, avec une surtaxe de 150 fr., soit 550 fr. pour les alcools, employés à la fabrication des vins alcoolisés vermouths et liqueurs.

Les déductions d'entrepôt sont supprimés pour les alcools d'industrie et maintenues pour les eaux de vie et alcools naturels emmagasinés dans les conditions prévues par l'article 3 de la loi du 15 juillet 1915.

Les fabricants d'eaux de senteur et extraits alcooliques, pourront bénéficier d'un déchet de fabrication ne devant pas dépasser 5 % des quantités d'alcool neuf, mis en œuvre.

Les parfumeurs ou fabricants de produits chimiques, pourront travailler en entrepôt réel, sans pourtant que la quantité des déductions totales qui pourront leur être attribuées, puisse dépasser 5 % de l'alcool neuf reçu dans l'entrepôt.

Ce projet de loi reste muet sur les facultés qui pourraient être accordées aux exportateurs.

Ces derniers, ayant à lutter sur les marchés de l'extérieur avec des concurrents qui pourront certainement se procurer l'alcool à de bien meilleures conditions, vont se trouver en état d'infériorité manifeste.

Ils seront obligés pour lutter à armes égales d'organiser des fabrications à l'étranger, si le Monopole ne peut leur fournir de l'alcool pour l'exportation à un prix sensiblement égal à celui où on peut se procurer l'alcool sur les marchés libres.



CROQUIS MAROCAINS

Petit Marchand de Menthe sauvage

Tout Marocain boit du thé, qui, sucré à l'excès, devient un véritable aliment énergé-



Photo X...

PETIT MARCHAND DE MENTHE SAUVAGE

tique. Mais ce thé, toujours vert, rehausse son âpreté du parfum extra fort que lui donne la menthe sauvage. De petits Marocains vont la cueillir en des jardins spéciaux et la revendent soit à des particuliers, soit à des marchands spéciaux. Ces derniers, installés dans des « Souks » ombreux, se sentent de très loin. Le parfum de la « Nana » (menthe sauvage), tranche trop avec l'odeur rance et âcre du boutiquier voisin, pour qu'on n'éprouve un vrai plaisir à respirer la menthe fraîche.

Cette menthe est mise à infuser avec le thé vert dans de l'eau bouillante et des quantités invraisemblables de sucre. Et rien, au Maroc, ne se traite, ne s'ébauche ou se conclue, sans que l'infusion précitée ne préside, bouillante, à la séance.

Marchand d'Arachides

La balance est manifestement fausse. La pierre qui voisine avec le plat sert de cale à la cuvette et de poids !! Les arachides vendus au poids si variable du « Retal » vont



Photo X...

MARCHAND D'ARACHIDES

donner de l'huile à beignets et entrer dans la confection de diverses pâtisseries.

Dr E. F.





INFORMATIONS

La Syrie

Les relations économiques n'étant pas interrompues avec l'Empire Ottoman, les affaires peuvent se traiter encore avec bien des régions et, notamment, avec la Syrie.

Non seulement comme client, mais surtout comme producteur, le Syrien intéresse notre profession : aucun sol n'est plus riche que cet Orient, français d'esprit et de cœur.

Denièrement, le comte Cressaty, venant de Damas, a fait entendre, à Paris, une conférence très documentée sur la *France et la Syrie*, et nous regrettons vivement de ne pouvoir la reproduire en entier.

Ne eroyons pas, dit en substance l'orateur, que la Syrie est un pays pauvre et sans intérêt, bien au contraire ; sa production agrieole est des plus intéressante et comprend, en outre des céréales, du coton et du tabac, tous les fruits d'Europe, des richesses minières considérables, une industrie relativement florissante et surtout (point qui nous touche davantage), une propension à la production aisée des plantes aromatiques.

MM. Vial, Lautier, Guigues Roederer ont déjà commeneé, avant la guerré, la production des dérivés de l'Oranger et du Rosier, du Cassier, de la Scamonnée, du Styrax, etc.

Notons, par exemple, après M. Cressaty, que le Villayct d'Adana fait un chiffre d'affaires annuel de plus de 500 millions de francs ; que, magré le déplorable état des finances turques, le budget de la Syrie se solde par un excédent de recettes de 45 millions ; que le Syrien possède des aptitudes remarquables au commerce ; qu'en fin de compte, la Syrie déjà acquise mentalement à la France, possède pour nous une valeur plus importante que celle de beaucoup de nos colonies.

« Renoncer à la Syrie, nous dit le distingué conférencier, serait pour la France rompre à son propre détriment l'équilibre des mers, abandonner à leurs seules ressourees ses possessions asiatiques et une partie des Colonies africaines, ce serait exposer aussi ses flottes à se voir complètement paralysées dans la Méditerranée ».

L'autonomie de la Syrie, préconisée par quelques-uns, serait funeste, dès lors une solution s'impose : le rattachement de la Syrie à la France dont la population l'aime de longue date.

Ne perdons pas cette occasion de signaler à nos parlementaires, lecteurs de la *Parfumerie Moderne* que, parmi les Français bien informés, les parfumeurs et les distillateurs connaissent l'avenir et l'importance de la Syrie et désirent fermement son rattachement à la France. Puissent tous les industriels français, force et ressource dernière de notre Patrie, se joindre à nous pour récla- me cette solution.

La Foire de Fez

L'ouverture de la Foire se trouvant reculée jusqu'au 15 octobre, les fabricants français qui n'ont pas encore donné leur adhésion à cette manifestation de notre activité pendant la guerre, peuvent encore envoyer leur demande de participation à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris qui leur donnera tous les renseignements utiles.

Cette foire a le plus haut intérêt pour les parfumeurs, la consommation des articles de parfumerie étant très intense dans ce protectorat.

Au Brésil

Le Gouvernement du Brésil ayant besoin d'une augmentation de recettes de 40 millions de francs votera probablement un nouvel impôt sur la parfumerie pour 1917. Avis aux exportateurs.

En Angleterre

Le Royaume Uni a prohibé, il y a peu de temps, l'importation de la Parfumerie confectionnée. Le Ministère du Commerce nous fait savoir que des licences pourront être accordées à nos nationaux. Les commerçants intéressés pourront lui adresser sous le timbre « Cabinet-Service Technique », la nomenclature des produits dont ils envisagent l'exportation en Angleterre, avec spécification des quantités et dates éventuelles d'expédition.

Ceux de nos lecteurs que cette mesure avait gênés peuvent, dès maintenant, envisager une amélioration de cette situation.



Iles Hispano-Portugaises

Madère, Açores, Iles du Cap-Vert et Canaries

La *Kelly's Monthly trade Review* nous donne d'intéressants détails sur le commerce des Iles Portugaises, que les négociants de Hambourg avaient, en partie, su accaparer.

Madère. Madère ne possède aucune industrie sérieuse. Funchal est une petite ville de 50.000 âmes (district compris) et possède des réseaux interurbains de transport par tramways et automobiles qui augmentent un peu l'activité des habitants.

Les 170.000 habitants de l'Ile ont avec le Royaume-Uni un commerce évalué à 7 millions 700.000 fr., dont 800.000 d'exportation, surtout composé de vins et de fruits. L'Angleterre y envoie, au contraire, charbon, machine, coton, engrais, etc.

Développement éventuel. — Les industries agricoles ont plus de chance de se développer que les autres. On signale la production des matières tannantes et tous produits des belles forêts (encore que très endommagées par le feu et l'exploitation désordonnée. Le système coopératif se développe entre paysans et propriétaires.

La création éventuelle *d'une distillerie de parfums du pays* est envisagée comme capable de succès.

Açores. — La situation des Açores comme relâche pour la ligne Panama augmentera leur importance maritime.

La population de 160.000 habitants, en dehors de ses occupations marines se livre aussi surtout à l'agriculture. Les fruits s'exportent en assez grande quantité : oranges, bananes, olives et pineaples (ananas). En dehors de la fabrication du sucre pour les besoins locaux, la plupart des produits du sol étaient achetés par les intermédiaires hambourgeois. Le commerce total s'élève à 12 millions de francs.

Iles du Cap-Vert. — 150.000 habitants en parties nègres et métis, îles montagneuses et privées d'eau suffisante. Commerce de sucre, café, mainoc, tabac, maïs, millet, etc.

La plantation et l'utilisation *des plantes médicinales aromatiques*, peut prendre de l'importance et mérite l'attention des spécialistes.

Canaries. — Cette province est composée de 13 îles espagnoles, dont sept seulement sont habitées.

Santa Cruz de Santiago, Teneriffe est la capitale avec une population de 62.000 habitants. La population de cette île est de 190.000 personnes répartie en 152 villages,

Grand Canary a 165.000 habitants, capitale Les Palmas, port Puerto de la Luz.

Peuple actif, adonné à l'agriculture, notamment à la culture des fruits et légumes. Production de vin, sucre, cigare. Le commerce de la cochenille a une tendance à reprendre de l'activité. Exploitation du soufre volcanique.

Comme dans les îles précédentes, les cactus sur lesquels on recueille la cochenille sont abondants. Vignes renommées. Cultures maraîchères : pommes de terre, tomates, etc., mais l'exportation n'en est importante que sous forme de primeurs. En pleine saison, les produits de ce sol fertile et chaud se détériorent rapidement.

Les colonies agricoles, coopératives, s'efforcent de développer la culture de ricin, le commerce de la fibre d'aloès, de la caroule. Les sucs pharmaceutiques de l'Euphorbia Canariensis et de l'Euphorbia Balsamifera ne doivent pas être négligés.

Commerce réciproque avec le Royaume-Uni de 35 à 40 millions d'importations et d'exportation.

Ce qu'il faut faire

Visiter régulièrement, envoyer des catalogues illustrés en Espagnol ou en Portugais, le patois local étant un mélange de ces deux langues. Ces îles sont déjà fréquentées par les touristes, convalescents de France et d'Angleterre, il ne tient qu'à nous de développer commercialement ces relations de bon voisinage.

L'exhubérance de la flore semi-tropicale doit attirer l'attention des fabricants d'huiles essentielles qui doivent trouver dans les îles Hispano-Portugaises d'abondantes matières premières.

L'APRÈS-GUERRE

Les étrangers songent à l'après-guerre, les Français en parlent.

Ils en parlent beaucoup trop pendant que les autres agissent...

Personne ne nous fera croire que « Ceux de l'arrière » ne sont bons exclusivement qu'aux effervescences verbales et que leur activité est limitée à des gestes stériles ou à des crises d'éloquence. Il y a, nous en avons la preuve, des hommes qui ne demandent qu'à agir, qu'à entraîner dans leur sillage la foule des confrères encore hésitants...Que leur manque-t-il donc pour obtenir le succès que méritent leurs efforts, leurs idées géniales et leur initiative ?

Il manque, dirait un sociologue ou un psychologue, l'habitude de l'action collective. Les Français ont trop l'habitude de l'action isolée, ils sont trop indifférents aux problèmes généraux, ou du moins, après en avoir parlé, ils répugnent à agir pour le profit de tous.

Une des preuves les plus flagrantes qui nous en est donnée, ces temps-ci, est l'insuccès (momentané, espérons-le), d'un projet qui, cependant, aurait dû grouper tous les enthousiasmes pour un effort général. Nous voulons parler du projet d'une Banque Centrale de Produits chimiques élaboré par les dirigeants de la firme bien connue, Chenal, Douilhet et Cie. Ce projet, fort bien conçu et que nous allons résumer, a été accueilli, verbalement, avec une réelle sympathie par tout ce qui porte un nom dans l'industrie des produits chimiques. Mais lorsqu'il s'est agit d'entrer dans la voie de l'exécution, chacun s'est retranché dans une excessive prudence.

Il faudra, sans aucun doute, attendre le retour de nos poilus, à qui la lutte aura donné l'habitude de la combativité et qui traiteront comme il convient la pusillanimité des amoindris de l'arrière.

L'industrie des produits chimiques a, nous disent les auteurs du projet que nous avons sous les yeux, plus besoin que tout autre d'organiser la lutte contre l'ennemi de l'est. Celui-ci tenait sa supériorité surtout de la collaboration étroite entre les industriels, les savants, les hommes de laboratoires et d'usine, les ingénieurs techniciens et praticiens, puis ensuite, et pour une très grande part, de la facilité de trouver des capitaux pour l'exploitation des procédés nouveaux de fabrication, des améliorations de rendements, etc., etc.

Citons en passant que plus de 9.000 maisons allemandes, groupant plus de 1.400 millions de capital s'entendaient parfaitement, de l'autre côté du Rhin, pour nous combattre.

Que pouvons-nous leur opposer.

Une organisation groupant en une sorte de consortium tous les fabricants français, leur donnant la collaboration de tous les savants et se doublant d'un organisme financier destiné à favoriser l'extension de ce groupement.

Une *Banque Centrale* des produits chimiques peut former ce noyau par la simple entr'aide des adhérents, sans leur imposer le plus petit amoindrissement de leur personnalité.

Cette banque attirera les capitaux qui, désireux d'aider l'industrie chimique, craignent cependant de se lancer dans l'inconnu des inventions nouvelles sans garantie. La banque bien conseillée par le groupe des spécialistes qu'elle réunit aura toutes facilités pour protéger à bon escient les bonnes et profitables découvertes sans faire courir de risque sérieux aux déposants.

Cette banque pourra, en facilitant les industriels qui suivront ses conseils, organiser la production pour éviter la concurrence entre nationaux.

Il est évident que les participants à cette organisation trouveront intérêt à se faire mutuellement des concessions de façon à se spécialiser : tel d'entre nous, par exemple qui aura organisé parfaitement la fabrication de l'ionone ou du terpinéol, trouvera avantage à accroître constamment sa vente, en vendant au prix le plus bas possible à ses collègues, de façon à perfectionner son matériel, sa technique, ses rendements, en éduquant spécialement des techniciens constamment appliqués à des recherches sur ces produits.

Pratiquement, l'industriel en question arrivera à monopoliser, sous l'égide de l'organisation collective, et au plus grand profit de tous les adhérents, la fabrication visée, dont la quintessence sera tirée

En revanche, tel autre chimiste se consacrera de plus en plus à la préparation de

corps différents, qu'il cèdera au mieux aux adhérents en échange d'avantages équivalents.

Par le simple jeu de ces facilités, les bénéfices de chacun peuvent augmenter dans de larges proportions, et, le cas échéant, il est possible pour tous de lutter avec efficacité contre le Dummping allemand.

C'est la méthode que nous préconisons depuis longtemps pour l'industrie des huiles essentielles, méthode bien connue outre Rhin, et qui permettra aux négociants et aux industriels de produire les meilleures essences au moindre prix.

Conçoit-on par exemple que si tout le néroli était fabriqué dans une usine centrale et réparti ensuite à un prix uniforme à tous les marchands d'huiles essentielles, que si toute l'essence de rose était préparée dans un distilloir collectif ou coopératif, et ainsi des essences de menthe, petit grain, géranium, etc., de nos centres de cultures, les distilloirs de nos confrères ne pourraient pas, avec le plus grand profit, être transformés, l'un en distilloir de bois odorants exotiques, l'autre en usine de transformation des épices, le troisième en laboratoire de fabrication de tel ou tel constituant de grosse consommation que chacun payerait au plus bas prix, pour la meilleure qualité et le plus grand rendement de la matière première.

Pour les produits de synthèse, cette méthode est encore plus fructueuse, car, bien souvent les prix de revient peuvent être, dans une grande usine, plus largement diminués que lorsqu'il s'agit de produits naturels.

Et ce rêve se réaliserait sans peine par la simple création de la Banque Centrale des produits chimiques. Cette banque aurait pour rôle :

— D'escompter le papier commercial.

— De consentir des avances pour les installations et inventions nouvelles après étude.

— De transformer au besoin les maisons existantes en sociétés anonymes.

— De donner, par son conseil technique tous les renseignements nécessaires à une prompte et fructueuse réussite.

— De rendre aussi complète que possible l'utilisation des réactions chimiques en facilitant l'écoulement des sous-produits ou produits intermédiaires, etc.

A côté du Conseil d'administration siégerait un conseil technique ayant pour but :

— D'étudier les affaires à soutenir, à créer, les brevets proposés, etc.

— D'étudier les perfectionnements généraux à apporter à l'industrie chimique.

— De répartir au besoin les fabrications entre adhérents, d'après la spécialisation de ces derniers.

— De rechercher des utilisations nouvelles des produits fabriqués.

— De faire étudier par des spécialistes les questions intéressantes. ...

— D'étudier les moyens d'étendre les affaires, à l'étranger surtout, par une propagande commune, des prospections des voyages, des comptoirs, etc.

Enfin, ce Conseil posséderait, au besoin, sur des fonds autonomes, un Laboratoire spécial de recherches.

Il est incontestable qu'une telle banque, opérant surtout dans un cercle fermé de relations, pourrait s'entourer de telles garanties que ses fonds ne pourraient que rapporter de gros intérêts. En outre, les avantages offerts aux adhérents seraient tellement importants que la grande majorité des industriels se trouverait rapidement unie de liens très étroits et très fructueux. Enfin, la concurrence étrangère pourrait être combattue aisément par les moyens connus, appliqués seulement jusqu'ici à notre détriment.

Ces avantages sont si considérables qu'il est inconcevable qu'un commencement de réalisation ne puisse être tenté. Les objections des futurs adhérents sont sérieuses, mais elles ne sont pas telles qu'il soit impossible d'y remédier. Un organisme vivant, comme celui que proposent MM. Chenal et Douilhet pourrait même avoir, sur les organismes administratifs une autorité qui nous guérirait de bien des maux, avant la fin des hostilités, comme après.

Ce seul argument aurait dû décider des gestes plus définitifs.

L'industrie des parfums de synthèse française ne sera pas la dernière à aider la réalisation de ce projet qui nous ouvre des perspectives fort agréables de prospérité et promet à nos clients des fournitures de plus en plus parfaites et à des prix meilleurs.

Le verbe était autrefois un commencement d'action, espérons qu'il ne restera pas en France un simple pavillon derrière lequel se cache l'impuissance et la faiblesse.

Nous recevrons volontiers toutes communications à ce sujet.

PARFUMERIE MODERNE.



LA SAUGE SCLARÉE



La sauge sclarée vient d'être distillée. Son essence toujours si fine et si parfaite, contenant une proportion considérable d'un acétate de linalyle d'une fraîcheur et d'une finesse peu approchées jusqu'ici, fait la base des spécialités les plus en vogue.

Son odeur se marie notamment parfaitement avec celle de plusieurs plantes agrestes et avec l'essence de feuilles de violettes, elle imite alors l'odeur de la fleur de l'Origan de nos garrigues nîmoises, si délicieuse à la fois et si réconfortante.



Photo P. M.

CUEILLETTE DE LA SAUGE SCLARÉE

L'essence de sauge sclarée a un autre mérite, elle est un fixateur de tout premier choix, dans les compositions de nouveautés fraîches (les plus à la mode actuellement), elle donne une persistance qui plaît et qui fait que la femme retourne volontiers au parfum qui en contient.

Dans les Foins coupés modernes, dans les Fougères les plus délicates, dans les parfums rappelant les frondaisons et les sous-bois, dans les secrets les plus délicieux des parfumeurs modernes, on trouve, de plus en plus la Sauge sclarée comme base de l'élément fixateur.

Les cultures se sont propagées, les terrains ou l'on a semé la Sauge se sont couverts de cette labiée imposante et vivace, de vastes coteaux, où la chèvre la moins difficile n'aurait rien trouver à brouter il y a trois ans, sont maintenant peuplés des belles feuilles vertes de la sauge et de ses hampes mauves dressées et si élégantes.

Cette abondance a une répercussion favorable sur le prix de l'essence qui chaque saison, avance vers son prix définitif.

Nous pensons que d'ici quelques années, si les consommateurs veulent bien nous y aider, l'essence de Sauge sclarée ne coûtera pas davantage que l'essence de lavande qu'elle dépasse cependant, comme odeur, de maintes coudées.

Mais il faut pour cela que nous puissions agrandir chaque année nos cultures afin que les façons soient de moins en moins coûteuses pour un rendement plus grand. L'essence de Sauge sclarée doit prendre sa place dans toutes les préparations modernes, non seulement à cause de sa valeur technique présente, mais surtout à cause de son avenir.

Les parfumeurs doivent songer un peu qu'ils se doivent à favoriser la mise en valeur des terrains incultes de la zone méridionale de la France ; là où seuls les cailloux marquaient la désolation et la sécheresse, désormais par leur bon vouloir, les plantes odorantes, au port gracieux à l'aspect exo-

tique, charmeront les sens des touristes et enrichiront, petit à petit, les pauvres populations des garriques, des causses, des montagnes ensoleillées.

Utilisons d'abord les produits français, tous les produits français, ne donnons notre faveur qu'à eux, car ils sont les meilleurs, plus tard, nous emploierons les produits exotiques, mais ne nous pressons pas d'exporter notre or, songeons plutôt à faire donner à notre sol tout ce qu'il peut produire.

Les parfumeurs français comprennent ce devoir, nos amis d'outre-mer ne seront pas les derniers à nous aider dans cette voie.

R.-M. G.



PARFUMERIE RÉTROSPECTIVE





Les Caprices de la Mode
Du Directoire à Louis-Philippe

Paul Lacroix dans son « XVIII[e] siècle, Mœurs et Coutumes » nous apprend « que la passion des fleurs possédait les femmes du Directoire et du Consulat. Elles ne paraissaient pas dans un salon sans avoir un bouquet de fleurs à leur ceinture, de préférence aux fleurs artificielles qu'on fabriquait à Paris avec un art incomparable. Ces fleurs (à parfums bien entendu), on les faisait venir de Nice ou de Gênes par le courrier de la poste — ce qui en ce temps-là n'était pas une petite affaire — on préférait l'*odeur des Fleurs à tous les Parfums* ».

Examinons maintenant où en était la question vers la fin du règne de Louis-Philippe, soit à près de cinquante années de distance. Nous empruntons pour cela la littérature de Taxile-Delord, telle que nous la rencontrons dans le texte des *Fleurs animées de Grandville* (1)

Taxile Delord, publiciste né *en* Avignon que Sainte Beuve qualifiait de *louslic libéral*, écrivait en 1845 : « Les parfums sont bien déchus de leur ancienne grandeur depuis la mort des trente-deux mille divinités ou sous-divinités du monde païen. Les parfums ont perdu leur caractère religieux. Les temples, les autels ne fument plus; c'est à peine si on brûle quelques grains d'encens dans les églises. La chambre nuptiale et la salle des festins ne sont plus parfumées ; les fontaines d'eaux odorantes ne coulent plus dans les fêtes publiques.

L'extrême civilisation et la barbarie, le paganisme et le moyen âge se touchaient par un point : l'amour des parfums. Le fashionable grec ou romain se serait cru déshonoré s'il se fut montré dans le monde sans que ses cheveux, sa barbe, ses vêtements fussent parfumés ; le baron féodal aurait trahi les lois de l'hospitalité si l'hôte, en se mettant à table ou en entrant dans son lit n'eut respiré l'odeur fortifiante de quelque parfum. Il est vrai qu'à cette époque où la chimie avait fait peu de progrès, une jonchée de roses ou d'odorante ramée du bois voisin, suffisait aux besoins de l'odorat et formait tout l'art de la parfumerie.

Notre siècle n'a point hérité de ce goût. Le parfum n'existe qu'à l'état de tolérance ; on s'en sert, mais on ne l'avoue pas. Par quel enchaînement bizarre de faits et d'idées est-on venu à cette hypocrisie du parfum ? Cette étude nous entraînerait trop loin ; d'ailleurs, elle n'est pas de notre sujet. Bornons-nous à constater un fait accompli. Aujourd'hui un homme n'ose pas avouer qu'il met de la pommade à ses cheveux. Voilà un monsieur qui met de la pommade : cette phrase est caractéristique. Si on la prononce sur votre compte, vous êtes classé, étiqueté, jugé. Il suffit d'humecter son mouchoir de quelques gouttes d'eau de senteur, pour se donner le vernis de petit maître et d'homme efféminé. On tolère par exemple l'usage du savon parfumé pour se laver les mains et se faire la barbe. Voilà pour les hommes.

Autrefois, une femme portait sur elle des parfums sans croire commettre une faute. On sentait la rose, le jasmin ou la vanille selon la mode ; tout le XVIII[e] siècle s'est poudré sans vergogne à l'iris. Dire à une femme qu'elle porte des odeurs, avoir l'air de s'en

(1) *Les Fleurs animées de Grandville.* Introd. d'Alph. Karr, texte de Taxile-Delord, Gabriel Gonet, édit., 6, rue des Beaux-Arts (1845). Ce livre, un peu oublié aujourd'hui ne fait plus que de rares apparitions chez les bouquinistes. Ce fut cependant un des plus répandus de l'œuvre de Grandville. Ceux, ils sont nombreux, qui ne le possèdent pas, liront avec plaisir, j'imagine, ces lignes sorties de la plume d'un littérateur plein de brio et très à la mode alors.

apercevoir, c'est se perdre sans retour près d'elle. Mais cependant, me direz-vous, les flacons, les cassolettes parlent d'elles-mêmes. Laissez-les parler, mais faites semblant de ne pas les entendre. Ma jeunesse, ma beauté, ma fraîcheur, voilà mes parfums, pensent les femmes ; qu'avez-vous besoin, malotru que vous êtes de vous apercevoir que je sens la violette ou la bergamotte. La femme, malgré tout cela ne peut se passer de parfums ; il lui en faut, elle les aime. Aussi jamais l'art du parfumeur n'a été plus florissant ; mais toute son habileté consiste à dissimuler, à voiler, à déguiser le parfum. Aujourd'hui le parfumeur ne distille plus que des paradoxes.

Vous connaissez l'histoire de la culotte du ci-devant jeune homme ?

On peut l'appliquer à la parfumerie. Faites-moi des parfums, mais s'ils sentent quelque chose, je n'en veux pas. La tradition des parfums s'est maintenue pourtant dans quelques honnêtes familles de la province et du Marais. On a des recettes pour fabriquer la marmelade aux abricots et l'essence de roses, les cerises à l'eau-de-vie et la pommade au jasmin. C'est de la parfumerie de ménage. Les mères croient encore à la pommade. Elles n'ont pas renoncé au charme de pommader la chevelure de leurs enfants. C'est un soin qu'à l'exemple du *jasmin devenu femme* (1), elles prennent toujours avec plaisir.

Le sachet persiste aussi malgré la défaveur générale qui s'attache aux parfums. Il est éternel comme les pantoufles, les bretelles brodées et le bonnet grec.

La Parfumerie moderne a poussé si loin le paradoxe qu'elle est parvenue à proscrire le parfum des fleurs. Le règne minéral, le règne animal sont mis à contribution pour satisfaire le caprice des femmes à la mode ; mais on dédaigne le règne végétal. Il faut arriver en droite ligne des Colonies ou de Carpentras pour ne pas tomber en des spasmes terribles, rien qu'en respirant l'odeur de l'œillet ou de la tubéreuse. Aussi le moment est venu de nous écrier : les parfums s'en vont !

Ce départ a coïncidé avec l'invention des nerfs. En créant la névralgie, la médecine a porté le dernier coup au parfum. On ne l'accepte plus que comme moyen de suicide : au lieu d'allumer un réchaud de charbon, on se contentera de déposer un bouquet de roses sur sa cheminée. Il y a des romanciers qui ont fait mourir leur héroïne en l'enfermant dans une serre. Je connais un bas-bleu qui garde précieusement chez elle un petit flacon d'essence de roses ; quand la coupe du désenchantement sera pleine, elle respirera le flacon et tout sera dit. Les parfums s'en vont, vive les sels !

Mais non, nous ne pousserons ce cri antinational. Le sel est un produit de l'invasion étrangère : le sel anglais. Jamais en France le sel ne régnera. Le sel est frère du gingembre, du poivre rouge et du vin de Porto. Il convient à des narines dépravées. Il est fils des climats sombres et brumeux. Le sel fait éternuer, c'est un tabac minéralogique. Les Françaises reviendront au parfum des fleurs. L'abus des nerfs commence à se faire sentir; on éprouve assez généralement le besoin d'en venir aux vapeurs. Sous l'ancien régime, les parfums les dissipaient.

Et remarquez bien que ces nerfs si délicats, consentent à ce qu'on brûle devant eux des petits bâtons jaunes, d'une composition douteuse, d'un arôme suspect qui donneraient la migraine à un charbonnier. Il est vrai que ces petits bâtons arrivent de Chine et sont fabriqués à Pantin.

Bientôt, il faut l'espérer, nous reverrons ces temps heureux où les poètes parlaient de la démarche embaumée des femmes et de leur présence qui se trahissait par des parfums. Que de choses nous aurions à ajouter à ce que disaient les poètes. Le choix du parfum n'était-il pas une occasion de plus de montrer son esprit ? Il y avait le parfum du matin, le parfum du jour, le parfum du soir, le parfum de l'intimité et le parfum du monde ; le parfum du boudoir, celui de la rue ; le parfum heureux, le parfum mélancolique ; le parfum du rendez-vous, couleur de muraille ; enfin le parfum de tous les sentiments, de toutes les situations, même le parfum de la constance, toujours le même parfum.

Les femmes ont perdu plus qu'elles ne pensent à la disparition des parfums. Sans eux point de toilette vraiment complète. Ils sont la partie vivante et animée de l'élégance, ils créent à la femme comme une atmosphère de déesse qui semble la séparer de la terre.

Les sens ont leur souvenir comme le cœur, pourquoi le nez, qu'on me pardonne d'écrire ce mot, presque toujours ridicule, n'aurait-il pas sa poésie ?

Vous qui vous rappelez l'étoffe de sa robe, le son de sa voix, la couleur de ses gants, la nuance de ses yeux, la forme de son chapeau, avez-vous oublié son parfum si elle en portait et n'avez-vous pas regretté qu'elle n'en portât pas ? Ce serait un moyen de plus de se souvenir d'elle.

(1) L'acerbe romancier anglais Dickens avait fait du Jasmin « l'*Omphale* » du règne des fleurs.

Il n'y a de parfum véritable que le parfum des fleurs, tous les autres rentrent plus ou moins dans la pharmacie. Que les Françaises laissent les sels aux pâles sectatrices du Soda Water ! elles ont banni les fleurs, mais les fleurs ne leur tiendront pas rigueur : roses, lis, jasmins, violettes, tubéreuses, toutes les fleurs sont encore prêtes à verser le plus précieux de leur sang pour la beauté repentante ». E. G. (Bibl. champ.)



La *distillation* n'est guère appliquée à la fleur du jasmin. On dit, en terme de parfumerie, que le jasmin n'a pas d'essence. La température élevée de l'eau altère le parfum, qui est loin d'avoir les qualités du produit obtenu par l'enfleurage à froid ou avec les

Photo R.
L'ARRIVÉE ET LA PESÉE DU JASMIN A L'USINE

dissolvants volatils, l'odeur est forte et légèrement empyreumatique. 100 kilogs de fleurs fraîches donnent 8 à 12 gr. d'essence.

Voici le compte fourni par Si Amor Kaddour, en Tunisie, pour la distillation du jasmin : 100 kg. fleurs, 80 fr.; cueillette, 20 fr.; 20 fioles, 5 fr ; bois de chauffage, 12 fr. ; salaire du distillateur, 10 fr., soit une dépense de 127 fr. Recettes : 10 fioles d'eau de jasmin 1re qualité à 10 fr. 100 fr. ; 10 fioles de 2e qualité, à 3 fr., 30 fr. ; 2 metkal (le metkal, 4 gr.), 42 fr. ; total : 172 fr.

L'eau de jasmin vaut, en Tunisie, 4 à 6 fr. le fiasque de 2 l. 5.

Tunis, Andrinople fournissaient une certaine quantité d'essence à 500, 550 fr. l'once de 31 gr., soit 16.000 à 17.000 fr. le kilog. Le compte ci-dessus fait ressortir le gramme à 11 fr., soit 11.000 fr. le kilog. On a cité aussi 5.000 fr.

Le traitement des fleurs par *enfleurage* à froid, moins brutal, demande plus de temps et de main-d'œuvre. Il donne des rendements plus normaux que la macération. On l'explique en disant que la fleur « meurt » dans le dissolvant et ne donne que le parfum qu'elle possède au moment du traitement ; tandis que la fleur vivante, qui repose sur la graisse, l'air circulant autour, continue à produire des émanations volatiles.

Toutefois, les pommades sont difficiles à faire et à manipuler dans les pays chauds, à cause de leur faible consistance.

Le procédé repose sur la propriété qu'ont les matières grasses d'absorber les effluves parfumées. On étale sur les deux faces d'une



Photo R.
TRAITEMENT DU JASMIN PAR LES DISSOLVANTS VOLATILS

plaque de verre rectangulaire entourée d'un épais cadre de bois, et tel que le verre se trouve enchâssé au milieu de l'épaisseur de ce cadre, une faible couche de graisse, préalablement préparée, purifiée, aseptisée, mélange de graisse de rognons de bœuf et de

saindoux en proportions variables suivant la saison, pour lui assurer toujours un même degré de consistance. L'ouvrier, qui s'aide dans ce travail d'une sorte de large couteau, analogue à la spatule des vitriers, a soin de faire une surface gaufrée pour en augmenter sa faculté d'absorption. Puis on jette les fleurs de jasmin sur ces lits onctueux ; après quoi, les cadres sont empilés. Au bout de 24 heures, on enlève les corolles en secouant les châssis et on en met d'autres fraîches. On renouvelle ainsi l'opération 8 à 15 fois, suivant le degré de concentration que l'on veut donner à la pommade.

On compte qu'il faut au moins 2 kg. 5 à 3 kg. de fleurs pour un kilog de graisse.

On fait fondre au bain-marie, à douce température, la pommade parfumée ainsi obtenue, on la décante et même on la filtre. Le kg. revient de 15 à 25 fr. On peut immédiatement en séparer le parfum par l'alcool pour faire des extraits, ou la conserver dans de grandes caisses doublées de métal, en contenant jusqu'à 500 kg. La vente augmente considérablement chaque année en temps normal. Aussi, en général, à peine préparée, les parfumeurs fabricants l'expédient-ils.

L'extrait, que l'on appelle aussi infusion sur pommade, s'obtient en traitant 1 kg. de pommade parfumée par 1 l. à 1 l. 5 d'alcool. On divise la matière grasse et on la chauffe jusqu'à la faire devenir presque liquide, puis on la verse lentement dans l'alcool. On ferme le récipient et agite violemment (le récipient est pourvu d'agitateurs spéciaux) ; puis on laisse reposer un mois en agitant de même tous les jours. L'alcool une fois soutiré, est « frappé » pour séparer la matière grasse dissoute. En somme, la graisse ou « corps » n'a été, ici, qu'un intermédiaire, un trait d'union entre la fleur et l'alcool qui a disous le parfum. Quand elle a été ainsi dépouillée, elle reste à peine parfumée ; elle sert à faire du savon de toilette.

D'après M. Albert Verley (Communication à l'Académie des Sciences), le rendement (pommade épuisée à la vaseline) est très faible. L'extrait peut être distillé dans le vide. Par 40 gr. on en tire 21 gr. de résine et 19 gr. d'une d'huile très fluide.

L'extrait vaut jusqu'à 500 fr. le kg., suivant concentration et qualité. On vend de l'extrait de jasmin N° 500 pour confiseurs, 250 fr. le kilo ; le parfum concentré de pommade, 800 fr. le kilo et davantage.

Pour l'enfleurage à l'huile, on trempe dans de l'huile d'olive, des morceaux de molleton de coton et on les étale sur le grillage du châssis, qui remplace alors le verre, puis on y jette les fleurs. En pressant le coton, on obtient l'huile de jasmin qui vaut, à Paris, 20 à 25 fr. le kilog. On peut tirer le parfum de cette huile comme on le fait de la graisse.

Le traitement par *macération* consiste à laisser baigner les fleurs à une douce chaleur, au soleil, dans de l'huile de lin ou, à défaut, de l'huile de noisette ou de l'huile d'olive vierge. On renouvelle les fleurs trois ou quatre fois quand elles ont perdu leur parfum, puis on filtre l'huile. On pressant les corolles, on récupère une certaine quantité de liquide.

Les *dissolvants volatils* donnent le parfum avec toute sa suavité. On laisse baigner les fleurs dans de l'éther de pétrole, par exemple, pendant un certain temps et à une température convenable. On évapore ensuite dans un vide partiel pour récupérer, d'une part, le pétrole qui ressert pour une autre opération et, d'autre part, le produit qui contient le parfum et qu'il faut débarrasser, ce qui est le plus délicat, de toute trace de dissolvant, des résines, cire, et autres ingrédients des tissus des corolles.

Quand l'été est sans pluie en juillet, août, l'essence est plus liquide, plus parfumée. Par les pluies en octobre, novembre, l'essence est plus concrète, moins parfumée. On mélange généralement les deux produits.

Le parfum ainsi obtenu est bien supérieur à celui de la distillation. La floressence (liquide) vaut 750 fr. le kilo ; la quintessence, 1.300 francs ou plus selon les années.

Antonin Rollet.



LE JASMIN EN PROVENCE



Au point de vue des éléments à envisager dans le problème de « l'après-guerre » pour accroître les sources de richesses nationales, il convient de songer, dès maintenant, à orienter notre activité vers une exploitation plus méthodique, plus rationnelle, plus scientifique de nos cultures et des industries régionales qu'alimentent ces cultures.

Or, on peut dire que, plus que jamais, un bel avenir s'offre à la parfumerie et, par conséquent, à la production des labiées à parfum. Nous pouvons et nous devons mon-

trer au monde entier qu'un pays comme le nôtre ne saurait que puiser dans les événements tragiques, qui auront jeté l'opprobre et la honte sur la race germanique, une nouvelle énergie pour assurer la pérennité de sa prospérité dans les diverses branches de la production nationale.



Photo P. M.

PLANTATION DE JASMINS DANS LE VAR

L'union de nos cultivateurs, de nos industriels, de nos commerçants en vue de promouvoir des intérêts communs, sera le puissant facteur qui mettra en harmonie la production et l'industrialisation.

C'est ainsi que notre belle Provence, par sa production florale toujours plus abondante et mieux soignée, doit contribuer à l'évolution nouvelle que l'industrie de la parfumerie veut s'imposer pour gagner des débouchés nouveaux, plus nombreux et plus lucratifs.

Le jasmin, par suite de l'élévation du cours de la fleur a pris, depuis quelque dix ans, une extension considérable dans les Alpes-Maritimes. Il a remplacé l'olivier sur les coteaux arrosables, et le système de culture de cette plante de parfumerie s'est modifié favorablement grâce à l'extension des irrigations et à des conditions économiques nouvelles. C'est ce que faisait remarquer mon bon ami Louis Belle, Directeur des Services agricoles des Alpes-Maritimes, dans un rapport très intéressant, présenté à la Société d'agriculture de Grasse.

Le jasmin occupe une très grande étendue sur le territoire de Grasse, plusieurs centaines d'hectares, et la production en fleurs de jasmin atteint environ 650.000 à 700.000 kilogs, comme récolte totale annuelle, sur laquelle le terroir de Grasse produit au moins 450.000 à 500.000 kilogs à lui seul.

Cette culture, très étudiée durant ces dernières années, intéresse donc beaucoup nos industriels parfumeurs par la raison que, plus elle sera améliorée, régénérée, pourrait-on dire, plus la quantité et la qualité du produit à travailler dans nos usines seront élevées et d'un meilleur rendement industriel.

Les nouvelles plantations de jasmin se font en lignes espacées de 0 m. 90 à 1 m., ce qui donne des résultats plus avantageux et facilite beaucoup la récolte. D'autre part, on a reconnu qu'il est préférable d'employer des sujets greffés, et de les planter à l'espacement indiqué ci-dessus ; ils sont plus vigoureux et d'un rendement plus élevé. Ainsi, à production égale, la plantation espacée offre de sérieux avantages sur la plantation serrée.

On utilise, comme porte-greffe, le jasmin qui croît spontanément dans les forêts provençales. Mais il serait très intéressant d'essayer l'emploi d'un porte-greffe fourni par une espèce convenant mieux, et que l'on trouverait chez les grands pépiniéristes. On a constaté également que la meilleure orientation des lignes de plants est, non pas la



Photo P. M.

USINE DE LA COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DE FLEURS DE JASMIN, A GRASSE

direction Est-Ouest, mauvaise à cause des gelées, mais la direction Nord-Sud.

Dans la conduite des rameaux, il est à conseiller de substituer les fils de fer aux roseaux, ces derniers offrant un refuge aux insectes et favorisant leur multiplication.

La fumure à appliquer à la culture du jasmin est une question de grande importance ; elle est encore négligée par bien des producteurs, et cela ne s'explique pas, car il s'agit, ici, d'une culture dont la moindre élévation de rendement se traduit par une augmentation des bénéfices, l'engrais étant le principal facteur de la production.

L'acide phosphorique et la potasse sont les deux éléments qui exercent une influence marquée sur la floraison, sur la production de la fleur, tandis que l'azote ne fait qu'activer la végétation. Il est donc indiqué d'employer dans la culture du jasmin, des engrais phosphatés et potassiques, et de ne pas abuser des engrais azotés (tourteaux, nitrate, fumier, etc.), afin d'obtenir les résultats les plus favorables, au point de vue du rendement intensif en fleurs de belle qualité pour la distillation.

En préconisant des essais méthodiques de fumure du jasmin, M. Belle a émis cet avis que la formule d'engrais complet à employer, par hectare, ne devrait guère s'écarter, la première année, des chiffres suivants : Superphosphate, 600 kg. ; chlorure de potassium, 250 kg. ; nitrate de soude, 400 kg. Dans les cultures où le jasmin est très vigoureux, on peut même réduire à 250 kg. environ, la dose de nitrate de soude.

Il faut aussi apporter toute l'attention nécessaire à la défense des plantations de jasmin contre les parasites (maladies et insectes), notamment contre la larve du *Margarodes unionalis* qui, en certaines années, dévore les organes du jasmin à l'époque de la floraison et anéantit ainsi la récolte.

La disparition de l'insecte a pu faire supposer que ce dernier avait été détruit par un ennemi naturel, de sorte que l'on n'a pas eu à étudier des moyens de défense, mais on peut toujours craindre le retour de ce parasite si dommageable, surtout lorsqu'on considère l'extension prise par la culture du jasmin en Provence, aussi convient-il de surveiller avec soin les plantations.

Le pourridié (*Dematophora necatrix*) ou « blanc des racines » cause parfois aussi de graves préjudices dans les cultures de jasmin. Cette maladie cryptogamique forme tache, s'étend plus ou moins dans les plantations. Tout pied de jasmin atteint est fatalement destiné à périr. On ne connaît pas de traitement curatif, mais il est possible de préserver les sujets demeurés sains. A cet effet, on doit d'abord délimiter la tache formant invasion dans la plantation, puis arracher les plants contaminés, en ayant bien soin de ne pas laisser des racines ou des portions de racines dans le sol, après quoi, sur le terrain devenu libre, on répand du sulfure de carbone à la dose de 600 kg. par hectare, au moyen d'un pal injecteur qui introduit le sulfure dans la terre ; celle-ci est tassée ensuite, d'un coup de talon, après chaque piqûre faite par le pal ; de cette façon, on évite l'évaporation du sulfure de carbone. On a essayé le sulfate de cuivre, mais il ne produit un effet marqué que lorsqu'on l'emploie à doses massives. Il faut se garder de faire des cultures légumières (pois, haricots, pommes de terre, etc.), sur les surfaces envahies par le pourridié, car le champignon parasite peut vivre sur les racines de ces plantes et entretenir la maladie indéfiniment dans le sol. On ne ramènera la culture du jasmin sur ce même terrain qu'après un repos de deux ou trois ans, et un drainage, un assainissement complet, parfait, car l'humidité excessive est éminemment favorable au développement du pourridié.

Telles sont les règles culturales qu'il convient de suivre pour faire acquérir à la production de la fleur du jasmin, toute son importance et toute sa valeur industrielle.

Henri BLIN.



LES DENTIFRICES ALLEMANDS



Il est entendu que les dentifrices allemands, farcis de produits chimiques soi-disant plus antiseptiques que les huiles essentielles, en réalité bien inférieurs et surtout nuisibles, quelquefois dangereux en présence des réactifs de la salive, sont tout à fait au-dessous des dentifrices français, connus et appréciés dans le monde entier.

Cette confiance en nos produits ne doit pas nous permettre d'ignorer ce que faisaient nos concurrents, nous devons connaître leurs formules, ne serait-ce que pour en

tirer, par une judicieuse adaptation, le plus petit parti possible éventuel... Il ne faut pas ignorer ses ennemis.

Disons d'abord que la thèse des fabricants français est juste : les huiles essentielles sont non seulement des antiseptiques puissants, nous le répétons chaque mois depuis bientôt dix ans, après les plus célèbres chimistes de l'antiquité, après les plus autorisés praticiens du moyen âge. On finira par nous croire et à revenir à l'utilisation rationnelle de ces produits végétaux, les plus puissants qu'il soit possible de concevoir, comme le démontrent d'ailleurs leur puissance d'expansion et d'imprégnation.

Pour la bouche plus que pour tout autre organe, la bonne et sainte odeur est un critérium de santé : nous savons tous ce que veut dire la bouche mauvaise, la bouche pâteuse, nous savons tous ce que signifient les mauvaises odeurs buccales... il faut combattre le mal par son adversaire tout indiqué, et nul n'ignore (à moins qu'il n'ait jamais pratiqué l'usage de la brosse à dents) quelle fraîcheur et quelle sensation de propreté nous laisse l'emploi des dentifrices aromatiques français.

La cause est entendue, nous n'y reviendrons que pour relater des expériences, mais notons rapidement quelques formules boches, plus ou moins copiées sur les nôtres.

Un jugement, en Allemagne, a toléré l'emploi par tout le monde du terme *Eau de Botot*, comme générique de parfum pour toilette dentaire... c'est sans doute une revanche contre l'adoption du terme autrement plus général et plus vieux d'*Eau de Cologne.*

En France, l'eau de Botot est propriété privée, mais nous citons des formules allemandes et nous nous permettons pour l'authenticité de la citation, de lui garder sa désignation (injustifiable en France) d'eau de Botot.

Eau de Botot

Alcool	1.000 gr.
Anéthol	20 »
Essence de girolle	10 »
Essence de canelle	10 »
Essence de menthe	3 »
Infusion de cochenille pour colorer.	

Disons de suite que cette formule ne donne pas du tout le parfum ni le goût de la spécialité française, mais un dentifrice assez quelconque et qui ne vaut pas la formule que connaissent tous les pharmaciens.

Eau de Viau

Alcool de vin	1.000 gr.
Acide salycilique	8 »
Chloroforme	80 »
Infusion de benjoin	80 »
Essence de canelle	10 »
Eau	800 »

Eau Antiseptique de Thymol

Alcool	1.000 gr.
Thymol	10 »
Menthe	10 »
Infusion de myrrhe	50 »

Eau Salicilée

Alcool	1.000 gr.
Menthol	15 »
Acide salicylique	3 »
Eau	500 »

Eau Antiseptique I

Salol	300 gr.
Alcool	1.500 »
Ess. de Badiane	50 »
Géraniol de Géranium	30 »
Essence de Menthe	1 »

Eau Antiseptique II

Acide borique cristallisé	40 gr.
Eucalyptol	10 »
Menthol	3 »
Thymol	1 »
Alcool	1.000 »
Eau	300 »
Wintergreen	3 »

Eau Saccharinée

La saccharine n'est pas dépourvue de pouvoir bactéricide, aussi l'emploie-t-on pour les eaux de toilette de la bouche, son goût sucré n'est pas désagréable.

Alcool	200 gr.
Saccharine	2 »
Essence de Menthe	10 »
Acide salicylique	6 »

Eau Phéniquée

Phénol cristallisé	50 gr.
Menthol	5 »
Salol	20 »
Eucalyptol	15 »
Essence de Lavande	15 »
Eau	300 »
Alcool	1.500 »

Nous passons sous silence les formules au Lysol, au Salicylate de soude, à la Formaldéhyde, que nous considérons comme des aberrations de chimiste en délire et qui ne peuvent donner que des mécomptes, mais voici d'autres formules purement aromatiques, que l'on pourra essayer... ou faire essayer...

Eau Dentifrice à la Violette

Alcool	400 gr.
Infusion de rose	300 »
Infusion d'iris	300 »
Glycérine	10 »
Essence d'amandes amères	0,5 »

Eau Dentifrice au Cananga

Alcool	8.000 gr.
Ylang-Ylang	15 »
Anéthol	3 »
Menthol	15 »
Girofle	30 »
Géranium Bourbon	5 »

Eau Dentifrice au Cyprès

Alcool de vin	5.800 gr.
Essence d'Eucalyptus	80 »
Essence de Cyprès	60 »
Eau distillée	4.000 »

Eau Dentifrice à l'Angélique

Alcool de vin	5.800 »
Essence d'Angélique	90 »
Eucalyptol	10 »
Infusion de rathania	100 »
Infusion de myrrhe	100 »
Thymol	2 »

Les colorations vertes, bleues, jaunes et violettes sont autorisées pour ces mélanges qui trouveront peut-être un débouché... au pôle sud ou ailleurs.

Mais, du moins, nous connaissons les formules de nos concurrents, telles que les a publiés (respectons la renommée de l'auteur), M. H. Mann, récemment décédé.

FLORIANE.



INFORMATIONS



Le Scandale des Séquestres

Les séquestres ont-ils été institués pour protéger les commerçants et les industriels austro-allemands établis en France ?

La question ne devrait pas se poser et cependant il semble de plus en plus flagrant que les séquestres se sont préoccupés avant tout non seulement de conserver intact l'avoir de nos ennemis, mais encore d'en tirer le meilleur profit, à notre détriment.

Nous avons pu dire que le nouveau trust allemand des matières colorantes s'est constitué grâce au kolossal bénéfice tiré de la vente, dans les pays alliés, des matières premières ou produits confectionnés accumulés avant la guerre dans les dépôts et usines de France, d'Angleterre et d'ailleurs.

L'inutilisation des usines de distillation de lavande des Schimmel, à Barême et à Sault, dont il a été impossible de tirer parti depuis deux saisons n'est pas étrangère à la hausse considérable de l'essence de lavande que nous sommes obligés de subir.

Les fleurs de lavande des Basses-Alpes ont dû être, en grande partie, transportées à grands frais dans les usines grassoises par les moyens de transport coûteux et lents de ces régions montagneuses. Pendant ce temps-là l'usine boche, son stock de charbon et même d'essences vieilles, son distilloir au centre de la production restaient sans emploi. A Sault, où les Boches n'étaient qu'en location et le bail étant terminé, il a été impossible d'utiliser plusieurs gros alambics qui ne leur appartiennent pas pour la seule raison qu'un ou deux appareils sont leur propriété.

Et des millions de quintaux de fleurs se sont perdus faute de main-d'œuvre pour la cueillir ou la transporter.

Les Boches se réjouissent de notre bêtise et en augurent favorablement de la prochaine reprise de leurs « bedides avaires ».

❧ ❧ ❧

Recettes Douanières

Le produit des impôts-revenus indirects et monopoles a atteint pendant le mois d'août 1916, la somme de 335.135.000 fr., accusant des plus values de 92.430.500 fr. ou 38 % sur les recouvrements d'août 1915 et de 41 millions ou 14 % sur les rendements normaux. Ces plus values sont dues surtout à un accroissement des recettes douanières.

Le montant de droits perçus à l'importation dépasse 148.700.000 contre 63 millions en août 1915 et 50 millions en période normale. Les acquittements du service de l'intendance entrent dans ce chiffre pour 79 millions environ.

D'aucuns pourront se réjouir de cet accroissement du rendement des impôts. En réalité, ces chiffres montrent dans quelle

voie périlleuse nous marchons en augmentant constamment nos achats à l'étranger et par suite notre exportation d'or. Ces 100 millions d'excédent de recettes douanières correspondent à un milliard d'achats supplémentaires au moins, pour le seul mois d'août.

Ajoutons qu'aux droits ordinaires se superposent actuellement des amendes importantes infligées pour des motifs futiles aux importateurs. Sous prétexte de « faire rentrer de l'argent », et sous le couvert de la législation de 1824 qui met la douane « hors du droit commun », les commerçants sont fréquemment l'objet de poursuites iniques et ruineuses. Citons le cas de plusieurs maisons parisiennes et provinciales qui pour avoir négocié avec une firme suisse indiquée par un Office commercial officiel comme notoirement suisse, se voient aujourd'hui poursuivies pour commerce avec l'ennemi et menacées de peines infamantes et de près de 700 mille francs d'amende.

Il a été reconnu, en effet, que la dite maison suisse est dirigée par un boche naturalisé depuis 25 ans. Suisse pour un de nos ministères elle reste boche pour l'autre...

Que nos services officiels s'entendent une fois pour toutes autrement que sur le dos des commerçants.

XXX.

Les ALTÉRATIONS COLORÉES des EAUX PARFUMÉES



On sait que les eaux parfumées provenant de la distillation des fleurs ou autres parties des plantes, sont sujettes à des altérations diverses. Au nombre des facteurs qu'il faut incriminer en l'espèce, on doit citer les microorganismes auteurs de tant de méfaits.

L'eau de fleurs d'oranger, est particulièrement atteinte d'autant que l'on a l'habitude de la conserver dans des récipients ouverts, ce qui, naturellement, l'expose aisément à l'infection. M. Barnouvus avait reconnu qu'elle peut être envahie par des champignons, des bactéries, des algues. M. Guyot René a étudié également cette question et il nous fait connaître des résultats intéressants dans le numéro du 16 janvier 1916, du *Journal de Pharmacie et de Chimie.*

La Mucorinée Hygrocroeis hydrolatorum se présente sous forme de flocons verts, mais elle ne provoque pas la coloration du liquide. L'expérimentateur a isolé aussi un micro-organisme qui affecte la forme d'un bacille allongé de 4 à 5 μ de longueur et de 0.5 μ de largeur. Ces bacilles, aérobies et non chromogènes, sont groupés en tas; en culture artificielle, ils liquéfient la gélatine. Mais il suffit d'une légère variation dans la composition du substratum nutritif pour provoquer chez ces microbes, la sécrétion d'un pigment colorant.

On peut donc conclure qu'il y a des causes favorables à la coloration et d'autres défavorables. Par exemple, une goutte d'eau de fleurs d'oranger verte ajoutée à de l'eau de fleurs saine, lui communique la propriété de devenir verte ; mais cette coloration n'apparaît pas si l'eau en question a été préalablement stérilisée.

D'après l'auteur, la coloration est favorisée par l'oxygène et les corps oxydants, tandis que les principes réducteurs atténuent ou décolorent les cultures. Les rayons chimiques (violets et ultra-violets) de la lumière solaire, sont favorables également. Mais les antiseptiques et certains métaux, comme le zinc, entravent la coloration. Enfin, un milieu neutre ou alcalin est favorable aux bacilles, tandis que les mucorinées préfèrent les milieux acides. Le principe chromogène paraît être une leucobase, qui vire au rouge sous l'action des acides et au vert sous l'action des corps alcalins. Chose curieuse, tandis que les mucorinées atténuent et, parfois, font disparaître l'odeur des eaux distillées, l'altération colorée la rend plus fine et plus délicate. Outre l'eau de fleurs d'oranger, celles de laitue, de cannelle, de mélisse, de rose, sont exposées à subir les altérations dont il vient d'être question. Quant à l'eau de laurier-cerise l'acide cyanhydrique qu'elle contient en petites quantités et qui est un antiseptique, empêche la prolifération des germes étrangers.

La conclusion pratique qui se dégage de ces constatations, c'est que la plus grande propreté doit présider à toutes les manipulations qu'entraînent les préparations. En particulier, il importe de stériliser par la vapeur d'eau sous pression, ou de laver à l'eau acidulée, tous les récipients où doivent passer ou être conservées les eaux distillées parfumées, qu'il faudra tenir fermés. En ce qui concerne spécialement l'eau de fleurs d'oranger, la placer dans des ustensiles de zinc.

R. A.



Au Front, Octobre 1916.

Les cieux sont gris, les bois rouillés s'effeuillent sous la bise : c'est l'automne et c'est la Toussaint. Dans les froids cimetières, les mains pieuses apportent les fleurs vivantes. Les tombes sont parées, les froides nécropoles deviennent de féeriques jardins. Heureux ceux qui peuvent ainsi visiter et fleurir leurs morts ! La douleur trouve un apaisement à ces soins. On se sent moins loin de ceux qui sont partis, on évoque leur souvenir avec une amère douceur, avec des larmes attendries.

Mais il y a dans les bois, dans les prés, dans les champs, dans les cimetières du front, beaucoup de petites croix toutes simples, des tombes anonymes, de pauvres morts qui dorment ensevelis au hasard des combats dans la terre qu'ils ont défendue. Et c'est à vous qui pleurerez ces morts lointains, chez vous, la porte fermée, les mains vides de fleurs, c'est à vous que va notre plus grande pitié. Ne nous cachez pas votre chagrin, ne gardez pas pour vous toute votre peine. Vous n'êtes pas seuls à vous souvenir et à pleurer. La France tout entière se souvient et les pleure. La Patrie s'agenouille avec vous pour prier :

« O vous, qui êtes morts pour la France, vous les plus généreux de ses fils, les meilleurs d'entre nous, vous les glorieux et les obscurs, les grands et les humbles, tous vaillants,

« Nous vous prions.

« Intercédez auprès des dieux de justice pour qu'ils récompensent votre sacrifice et nos efforts, pour qu'ils nous donnent la Victoire.

« Et dans la Paix revenue, aux prochaines Toussaint, nos enfants fiers et libres par vous, viendront vous apporter les fleurs frissonnantes. Sur vos tombeaux, leur parfum montera comme un encens, leur beauté se fanera, leurs grâces passagères se flétriront, cependant qu'en nos cœurs reconnaissants vivra toujours la fleur immortelle et splendide de notre inépuisable souvenir ! »

Jacques PIMPENAN.



La Foire de Lyon pour 1917 s'organise méthodiquement et dans des conditions telles que le succès improvisé de cette année sera dépassé de cent coudées. La Foire de 1917 ne sera plus seulement la consécration hâtive d'une idée de génie, mais bien le résultat d'une étude patiente, d'une collaboration méthodique de tous les spécialistes qui sous la direction de M. Herriot se sont attachés à faire œuvre durable et utile.

Remplacer la foire de Leipzig est mieux qu'une œuvre de patriotique concurrence c'est une nécessité urgente à laquelle on donne satisfaction. Et la Foire est née ainsi non seulement parce que l'idée est éclose à Lyon, mais surtout et parce que Lyon se trouve mathématiquement, à l'heure actuelle, le véritable centre économique et industriel de la France. C'est le nœud où, depuis la plus lointaine antiquité, doivent fatalement se réunir les voies qui amènent de tous les points du Monde les produits qui, une fois transformés en France, retourneront partout porter le renom de nos industries. Lyon est aussi la ville de commerçants et d'industriels-nés bercés dès leur tendre en-

fance des traditions et des méthodes à la fois hardies et réfléchies qui font le véritable homme d'affaire.

Ce n'est pas par un vain orgueil, par un égoïsme mal compris que nous réclamons une foire unique pour toute la France et même pour tous les pays alliés, c'est parce que nous avons l'intuition qu'à Lyon seulement cette centralisation est possible, naturelle et utile. Si nous nous sommes élevés contre la création des Foires de Paris, Bordeaux et autres lieux, ce n'est pas par une mesquine jalousie de ville à ville : c'est parce qu'un tel organisme doit être unique pour être parfait.

La foire de 1917 qui a réuni tous les suffrages, qui vient de recevoir d'Amérique et de Russie les témoignages les plus sincères de sympathie, éveillera en France un sentiment unanime de reconnaissance, car elle doublera la capacité d'affaires de toutes les industries. Lyon, métropole des Gaules, véritable capitale industrielle et commerciale de la France guerrière, aura bien mérité de la Patrie. Chacun sait qu'elle n'a pas de vanité, elle travaille pour le mérite de travailler et de se rendre utile et personne encore n'a pu être froissé ou jaloux d'une jactance qui n'est pas dans son caractère.

Les Villes qui ont projeté des Foires ne doivent éprouver à notre égard aucune animosité, elles doivent se rendre compte qu'une telle réunion d'acheteurs et de vendeurs doit se faire dans des conditions qui donnent à tout le monde satisfaction par la variété des produits et par le nombre des chalands. Marseille, Bordeaux, Paris, chacune dans leur genre peuvent créer des marchés annuels ou même trimestriels susceptibles d'un véritable succès, mais aucune ne peut sincèrement croire qu'elle possède les éléments d'une foire mondiale.

Sans vanité, nous nous sommes crus l'an dernier les mieux placés pour réaliser convenablement le louable projet de remplacer, de supplanter et de dépasser Leipzig, nous démontrerons en 1917 que cette conviction est partagée par le monde entier qui n'entend pas parler de Lyon, mais le voit à l'œuvre. Les Lyonnais dispersés dans tous les pays du monde, dans toutes les contrées industrielles ou agricoles de la planète ont plus fait pour la Foire de Lyon que la réclame la plus intense.

C'est pourquoi, tous les négociants, tous les industriels se donnent dès aujourd'hui rendez-vous dans notre bonne ville pour mars 1917.

R.-M. Gattefossé.



UNE LOI IMPRÉVUE

Pharmaciens contre Coiffeurs Parfumeurs et Fournisseurs

Il y a bien quatre années que je n'avais plus eu à vous entretenir de cette vieille lutte commerciale, et je ne demanderais pas mieux que de vous parler d'autre chose.

Malheureusement, la trêve a pris fin par un récent retour offensif de nos adversaires, qui se préparaient en silence et qui ont même réussi à nous porter par surprise un coup grave. Tellement grave, que nous en sommes positivement ahuris, je dirais presque affolés.

Dans un dernier article à ce sujet (Voir The Hairdressers Weekly Journal du 7 décembre 1912), j'indiquais déjà le gros nuage menaçant qui s'avançait au-dessus de notre corporation, sous forme d'un décret en préparation, avec le tableau des produits permis ou prohibés à ceux qui ne sont pas pourvus du diplôme de pharmacien.

Cette fois-ci ça y est. Le décret en question a été publié au *Journal Officiel de la République Française* (N° du 10 septembre 1916) et nous pouvons dire en quelques mots qu'il coupe bras et jambes aux coiffeurs, parfumeurs, fabricants, marchands ou applicateurs de teintures et lotions capillaires, produits de beauté, d'hygiène et de toilette.

Ce règlement d'administration publique, établi par les pouvoirs publics et publié sous forme de décret présidentiel, tient seize colonnes en petits caractères : comporte 49 articles et 3 tableaux des substances considérées comme vénéneuses, toxiques, dangereuses, etc. Depuis longtemps ce document dormait dans les cartons où l'on classe ordinairement les projets scabreux, et ceux qui l'avaient élaboré, sous la pression incessante des futurs bénéficiaires, attendaient le moment favorable pour le sortir. Un prétexte s'est présenté récemment, dans la nécessité urgente de frapper les « stupéfiants » (cocaïne, morphine, etc.).

Et c'est cette occasion, en pleine guerre, c'est-à-dire au moment où les uns sont partis se sacrifier et les autres se trouvent désorga-

nisés tant dans leurs affaires que dans leurs syndicats de défense, c'est cette occasion, disons-nous, qu'on n'a pas hésité à saisir pour déposséder gratuitement plusieurs catégories importantes d'industriels et de commerçants, au profit de la corporation des pharmaciens.

Naturellement, tous les intéressés se soulèvent et entraînent, dans leurs légitimes protestations une foule de particuliers indirectement ou nullement intéressés à cette question, mais souverainement indignés. Tels les vieux maîtres d'hôtels et garçons de cafés, qui sont déjà allés expliquer à un ministre qu'ils avaient absolument besoin de recourir à la teinture pour trouver du travail et assurer leur gagne-pain.

Que ferons-nous, exactement, pour sauvegarder nos antiques attributions ? Il n'est pas encore permis de le dire. Mais ce qui peut être dit, parce que c'est certain, c'est que nous sommes tous résolus à ne pas nous prêter à cette honteuse spoliation.

Pour le moment, on reforme chez nous les groupements syndicaux ; on réorganise les cadres inter-syndicaux et fédéraux ; on accumule des réserves en munitions de toutes sortes ; nos états-majors professionnels travaillent activement au plan de notre prochaine contre-offensive, qui sera énergique et décisive, dussions-nous employer les grands moyens irrésistibles, quelque sorte de « Crème de Menthe ».

Le devoir de chacun d'entre nous est donc de rejoindre immédiatement son groupement. Le mot d'ordre : Au drapeau corporatif, et sus aux accapareurs !

***

Revenons au décret et examinons sommairement. Nous avons dit qu'il comporte trois tableaux de substances plus ou moins toxiques. Le tableau A comprend, entre autres, les arséniates, l'atropine, la belladone, les cantharides sous toutes les formes, et la cantharidine avec ses sels ; la coque du Levant, les cyanures métalliques, la digitale sous toutes ses formes, les ergots et dérivés ; la jusquiame sous toutes ses formes, la noix vomique également ; le sublimé, le pavot, la pilocarpine et ses sels ; les sulfures d'arsenic, etc. La liste complète comprend 75 substances. Les articles du règlement qui concernent les substances du tableau A disent, entre autres :

Article 4. — Il est interdit de détenir en vue de la vente, de vendre, de livrer, d'expédier ou de faire circuler ces substances autrement que renfermées dans des enveloppes ou récipients portant inscrit le nom desdites substances, tel qu'il figure dans le tableau annexé au présent décret. Cette inscription doit être faite en caractères noirs très apparents sur une étiquette rouge orangé, fixée de telle sorte qu'elle ne puisse être involontairement détachée. L'inscription ci-dessus visée doit être accompagnée de la mention *Poison* sur une bande de même couleur faisant le tour de l'enveloppe ou du récipient, etc.

Article 14. — Les dispositions de l'article 4 sont applicables aux teintures et lotions pour cheveux, fards, cosmétiques, dépilatoires et produits de toilette préparés avec des substances du tableau A. La vente des dites compositions renfermant de l'arsenic, du mercure ou du plomb est interdite à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de pharmacien ».

Avez-vous bien senti le coup d'assommoir qu'on nous porte ? Ce n'est pas tout. Sans nous occuper du tableau B, qui ne concerne que l'opium, la morphine, la cocaïne, le haschich, toutes leurs préparations et dérivés, arrivons au tableau C, qui contient, parmi ses 74 substances un grand nombre d'acides, de sels métalliques et de produits organiques employés dans l'industrie des cheveux, de la teinture, de la parfumerie, de la savonnerie, etc. Nous y relevons tous les composés au plomb et dérivés ; les caustiques à l'antimoine, au zinc, à la potasse, à la chaux ; les amido-phénol, diamido-phénol, méta et paraphénylène-diamine et toutes les préparations qui les contiennent ; le nitrate d'argent et toutes ses préparations ; les lessives, les iodure, l'eau de cuivre, les oxalates de potassium, la potasse, le pyrogallol, la soude caustique, les sulfates de zinc, etc., le tétra-chlorure de carbone.

Aux termes des articles qui concernent le tableau C, les contenants de ces substances doivent porter les inscriptions prescrites à l'article 4, ainsi que le nom et l'adresse du vendeur.

Il faut montrer patte blanche pour obtenir ces substances et on ne peut revendre au public les préparations ou compositions qui les contiennent, qu'en prévenant ostensiblement que ce sont là des préparations *dangereuses*. Rendez-vous compte si nous exagérons :

Article 44. — Les teintures et lotions pour cheveux, les fards, cosmétiques et produits de toilette préparés avec des substances du tableau C ne peuvent être détenues en vue de la vente, mises en vente ou vendues que dans des récipients portant une étiquette *indiquant le nom desdites substances* entrant dans leur composition, et revêtues, en outre, de la bande de couleur verte avec le mot « *Dangereux* » prévu à l'article précédent.

L'article précédent dit que l'étiquette de couleur verte doit porter le mot « *Dangereux* » avec la mention « *Pour usage externe* ».

Allez donc présenter un produit de beauté dans ces conditions ! Et pourtant c'est bien ce que nous allons nous trouver dans l'obligation de faire. Les sanctions prévues sont des plus sévères. Un délai de six mois est accordé aux fabricants de spécialités pharmaceutiques pour l'écoulement de leurs produits en circulation. Aucun délai n'est accordé à ceux qui fabriquent des spécialités de parfumerie ou de toilette. Les inspecteurs (des pharmaciens, naturellement !) assistés par le maire ou le commissaire de police sont chargés de visiter les laboratoires,entrepôts et magasins de parfumerie, de coiffure, et d'une faon générale, tous les lieux où sont fabriqués, entreposés, mis en vente les produits sus-visés, pour y procéder aux constatations et saisies d'échantillons réglementaires.

De sorte qu'il suffirait qu'aujourd'hui ou demain on vienne saisir chez l'un de nous un flacon quelconque, dérogeant à ce règlement, pour motiver une première condamnation et établir la nouvelle jurisprudence qui nous pend au nez.

Il y a de ces choses, voyez-vous, qui, tout en étant devenues légales, n'en demeurent pas moins d'une injustice criante. Telle est la nouvelle réglementation qui nous exproprie d'un commerce aussi vieux que le monde, qui avait prospéré entre nos mains, sans jamais empoisonner personne. Il a fallu trouver des raisons, pour en livrer le monopole à ceux qui depuis si longtemps le convoitaient. On en a trouvé à foison, des raisons ! Nous trouverons des moyens pour rétablir nos droits violés.

Nous avouons loyalement avoir perdu cette importante manche. Mais la lutte continue et nous espérons fermement gagner la finale.

Les épiciers, attaqués par les pharmaciens, ont dû plaider dix années et finalement se sont fait reconnaître une liste de produits auxquels on ne touchera pas de sitôt.

Les liquoristes, attaqués aussi par les pharmaciens, ont dû plaider pendant vingt années, avant de pouvoir fabriquer tranquillement du quinquina.

A présent c'est à notre tour !

E. Long.



LES FUMIGATIONS PARFUMÉES



« *Les médecins pourraient tirer des odeurs plus d'usage qu'ils ne font, car j'ai souvent aperçu qu'elles me changent et agissent en mes esprits, suivant qu'elles sont ; qui me fait approuver ce qu'on dit, que l'invention des encens et des parfums aux églises, si ancienne et si espandue en toute nation et religion, regarde à cela de nous résjouyr, esveiller et purifier le sang.* »

Montaigne. — *Essays.*

« *Je me plais à rattacher aux explications de la science, les anciens usages. Ils sont presque toujours le fruit d'observations justes... Un usage quelconque, lorsqu'il est généralement suivi, est le fruit d'une expérience raisonnée ; il y a quelque utilité à ne point s'en écarter, et la connaissance des phénomènes naturels qui s'y rattachent n'est vraiment complète que lorsqu'on en peut donner scientifiquement l'explication* ».

Pasteur. — *Discours à l'Académie.*

Habitudes et traditions, si routinières qu'elles puissent parfois paraître, sont presque toujours réellement le résultat méthodique d'observations rationnelles,d'ailleurs parfois faites et enregistrées presque inconsciemment. Les coutumes d'autrefois sont respectables, non point seulement par leur ancienneté,mais par la valeur dont témoigne un long temps d'application. Et il est utile, il est indispensable que les « progrès » soi-disant trop osés ou préconisés par des savants pas toujours assez prudents, soient arrêtés par la barrière de la routine : le progrès ne se généralise ainsi qu'après un temps d'expérimentation pendant lequel on peut définitivement juger sa valeur.

Ces réflexions, nous les fîmes en songeant aux travaux récemment exécutés à l'Institut Pasteur de Paris pour constater l'effet produit par les fumigations, ou émanations résultant de la combustion incomplète de certains produits végétaux. Depuis des milliers

d'années, on pratiquait la coutume de répandre dans l'air ces épaisses fumées pour détruire les germes morbides en cas d'épidémies, pour rendre plus agréable à respirer l'air des appartements, pour purifier l'air des temples rendus ainsi mieux digne des Dieux. Et puis, après les premiers travaux de nos bactériologistes modernes, ç'avait été un beau mépris pour d'aussi élémentaires moyens de désinfection. Mais maintenant après avoir étudié plus intimement le phénomène, on s'aperçoit de la haute valeur bactéricide de ces antiques fumigations. L'empirisme, qui est aussi une science, mais une science confuse et qui s'ignore, prend sa revanche : la fumée de vulgaire paille mouillée se révèle valoir le formol, les médecins d'à présent reviennent à certaines coutumes du moyen âge, qu'on avait abandonnées pour d'autres, ne les valant pas...

Le moment nous paraît opportun pour résumer, en nous plaçant au point de vue scientifique, l'état de nos connaissances sur les fumigations. Nous ne classerons pas les diverses manières de les obtenir d'après la nature des résultats obtenues : toutes, aussi bien celles des églises que celles des hôpitaux ou celles des harems sont à la fois parfumées et antiseptiques. Il nous paraît plus rationnel d'établir notre classement d'après les divers procédés de production. On le sait, les fumigations peuvent être produites en saupoudrant une surface métallique chauffée, en allumant des masses combustibles de compositions spéciales, par la combustion de rubans en papier imbibé de mixtures parfumées. Nous négligeons de parti pris l'emploi de gaz désinfectants comme le formol, le gaz sulfureux, ne se rattachant qu'indirectement aux fumigations proprement dites.

Composition et Valeur désinfectante des Fumées en Général

Comme le remarque fort justement M. Trillat (1) l'emploi hygiénique des fumigations repose sur une observation exacte : la peste, par exemple, semblant se répandre par l'odeur repoussante exhalée des cadavres pestiférés, on imagina de combattre ces miasmes par le feu, agent purificateur par excellence, et les vapeurs odorantes dont le parfum masquait et semblait faire disparaître les émanations putrides.Homère, Hippocrate, Pline le jeune, montraient l'emploi des feux de racines sur lesquels on jetait des baies de certaines plantes ,du vinaigre, du soufre, etc. Au cours des siècles précédents, pendant les épidémies de peste, de choléra, qui désolèrent Marseille, Moscou, Milan, on fit des feux d'herbes odorantes mélangées de poix, de graines de genièvre, de poudre de gaïac ; les médecins ne visitaient les malades que protégés par les fumigations d'un flambeau de résine ou de poix.

L'utilisation des feux et des fumées qui s'était conservée jusqu'au commencement du siècle dernier, n'a été condamné qu'à la suite des travaux des chimistes Guyton de Morveau, Fourcroy, Vauquelin, Berthollet, etc., lesquels prétendirent que le feu se bornait à agiter l'air et à dissiper l'humidité, et que si les fumigations étaient désinfectantes, ce n'était que par l'acide pyroligneux qui s'en dégageait. Seul Vicq d'Azyr resta fidèle aux vieilles idées. Trillat montra que la combustion de certains végétaux dégage des fumées assez riches en formol pour produire une désinfection tout au moins partielle. Si l'on examine de près la liste des substances et la manière de procéder des anciens, on remarque que l'on était arrivé à choisir les substances susceptibles de donner le plus de formol par combustion incomplète et plus encore à faire intervenir les facteurs les plus favorables. Les baies de genièvre que l'on brûle même actuellement dans la chambre des malades, fournissent une quantité très appréciable de formaldéhyde. C'est ainsi le cas du vinaigre brûlé sur des cailloux préalablement chauffés, pratique que le célèbre médecin Desgenettes avait fait revivre pendant l'expédition d'Egypte ; le vin se comporte pareillement, donnant en plus de l'aldéhyde acétique.

En répétant les fumigations dans un appartement, on comprend que l'on procède à une véritable stérilisation continue. Il a été prouvé, en effet, que des traces de formol trop faibles pour stériliser des germes en une seule fois devenaient microbicides au bout d'un certain nombre d'applications.

Les fumées dégagées par la combustion de toutes ces substances contiennent de notables proportions de vapeurs fortement antiseptiques. En particulier, les fumées de foin, surtout de foin putréfié et contenant alors de l'ammoniaque, sont très riches en bases pyridiques, corps bien plus dangereux pour les moustiques par exemple, que la résine de pyrèthre dont on connaît l'étonnante toxicité (1). Dans la fumée de sciure de conifères, qui associée à la poudre de chrysanthèmes, sert aux Japonais à faire des bougies anti-

(1) La théorie miasmatique et les idées du jour. *Revue scientifique*, 1912.

(1) Cf. Trillat et Legendre. — *Bulletin de la Société de pathologie exotique*, 1908.

moustiques, on trouve une proportion considérable de vapeurs aldéhydiques. La combustion incomplète des baies de genièvre, autrefois si souvent utilisées, donne une grande quantité d'aldéhyde formique polymérisé ; la décomposition du miel ou de racines sucrées peut parfois donner un rendement de 2 à 3 % en dérivés aldéhydiques. Quant au chauffage du vin, du vinaigre, par des cailloux poreux portés à température assez haute, il est semblable au procédé moderne de préparation catalytique du formol.

D'après Trillat (1), il existe de l'aldéhyde formique dans les fumées provenant de la combustion des substances suivantes : charbon, tourbe, bois de noyer. de chêne et de sapin, tissus, liège, caoutchouc, alcool, benzine, toluène, cétones, etc... Dans les fumées de bois et de matières cellulosiques, les doses de formol atteignent 1/10000 du poids de la matière brûlée ; les doses les plus faibles étant de l'ordre de grandeur du 1/100000. En ajoutant à la masse brûlante des tournures de cuivre par exemple, il est possible d'obtenir jusqu'à cent fois plus de formol.

Les essais de Fokène, que nous résumons cidessous, montrent l'importance de l'action catalysante, et les intéressants résultats qu'on pourrait obtenir élaborent en conséquence de nouveaux fumigateurs rationnels pour remplacer les classiques lampes à éponge de platine. Ce chimiste a fait passer de l'air saturé de vapeurs d'alcool méthylique dans des tubes contenant divers catalyseurs et à diverses températures. Il a pris comme catalyseurs : 1° de l'aluminium en copeaux ; 2° du nickel réduit par l'hydrogène à 300-330 degrés ; 3° du cobalt réduit en solution aqueuse par le zinc ; 4° du manganèse pulvérisé ; 5° du platine déposé sur l'amiante sous forme d'hydrate ; 6° du cuivre déposé sur l'amiante ; 7° de l'argent déposé sur l'amiante par réduction à l'aldéhyde formique et à l'ammoniaque ; 8° de l'or déposé sur l'amiante et provenant de la décomposition du chlorure d'or. Le tube de verre contenant le catalyseur était chauffé à une température déterminée pour chaque metal, soit pendant toute la durée de l'expérience, soit seulement au début, selon les exigences. Le cuivre demande un chauffage continu ; l'argent et l'or n'ont besoin que d'un chauffage initial. Les meilleurs résultats s'obtiennent lorsque l'air, saturé de vapeurs d'alcool méthylique vers 50 degrés, contient à peu près la quantité théoriquement nécessaire d'oxygène. Voici les rendements obtenus en aldéhyde formique avec les métaux employés :

Nickel	1,08	p. 100
Aluminium	1,50	—
Manganèse	2,01	—
Cobalt	2,80	—
Platine	5,20	—
Cuivre	43-47	—
Argent	64-66	—
Or	71	—

Enfin si, quand on emploie le cuivre, on dispose en avant de ce métal un peu d'amiante chargé d'argent, on obtient un rendement de 84 pour 100 ; dans ce cas, quand la réaction est amorcée, on n'a plus besoin de chauffer, la chaleur dégagée sur l'argent étant suffisante pour entretenir la température du cuivre. On peut donc avec le cuivre, l'argent ou l'or, atteindre à des résultats presque théoriques ; mais, dans la pratique industrielle, il est inutile d'employer l'argent ou l'or ; il suffit de mettre dans le tube à catalyseur, et en avant du cuivre, un peu d'amiante imprégné d'argent ou d'or, que l'on chauffe au début vers 200 ou 250 degrés. Ces recherches sont intéressantes parce qu'elles permettront certainement d'obtenir, avec peu ou pas de dépenses supplémentaires, un bien meilleur rendement en aldéhyde formique.

Le sucre fournit en brûlant une fumée particulièrement riche en aldéhyde formique, 1 kgr. de saccharose en brûlant à l'air donne plus de 5 gr. de formol si on opère dans un creuset quelconque, et environ 30 gr. quand la combustion se fait dans un foyer à paroi métallique en raison de l'action catalytique exercée par la paroi chaude (1).

La fumée du sucre brûlé contient, outre l'aldéhyde formique, de l'acétone, des alcools méthylique et éthylique, de l'acide acétique, divers dérivés phénoliques, etc...

Contrairement à ce qui existe dans les fumées de combustibles usuels, l'aldéhyde formique existant dans la fumée du tabac (à doses de 0,05 à 0,12 % du poids de tabac brûlé) n'est pas libre, mais combiné, comme l'aldéhyde acétique, aux bases azotées comme la nicotine entraînées par la fumée (2). Par conséquent, les fumées de tabac seraient moins nocives que celles d'autres végétaux : c'est tant mieux pour les fumeurs, mais cela doit faire rejeter de la composition des par-

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, 1904.

(1) Trillat. — *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1905.

(2) Trillat. — *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1904.

fums à brûler une matière d'ailleurs très chère, mais qu'on pouvait *a priori* s'imaginer capable d'exercer une action particulièrement efficace.

Nous allons examiner les détails de cette action : auparavant donnons quelques chiffres pour préciser les doses d'antiseptiques produits, et permettre en conséquence d'apprécier les quantités mises en œuvre dans les divers essais.

Aldéhyde formique dégagé par la combustion de 1 kil. des Substances suivantes :

Baies de genièvre...	3 gr. 15	38 gr.
Benjoin	2 gr.	
Pastinaca sativa....	2 gr. 85	26 gr.

pour assainir une chambre de 50 mètres cubes, Palozzi (1) y fit tout simplement brûler 3 kgr. de sciure de bois. En tendant aux extrémités de la pièce des tissus imprégnés de cultures microbiennes diverses, on put constater qu'au bout de vingt-quatre heures, tous les germes étaient détruits. L'efficacité est supérieure à celle du formol. Pour excès de sûreté, il convient de pratiquer trois fois de suite les fumigations, en allumant le bois toutes les douze heures. Il est recommandé d'humecter la sciure avec un peu d'eau pour obtenir des fumées blanches ne détériorant rien.

L'action bactéricide de tous les produits des fumées fut également mise en lumière en faisant brûler 2 gr. de saccharose dans une cloche de 12 litres, où étaient exposés divers objets contaminés.

Evidemment, les doses de désinfectant (environ 200 gr. de sucre par mètre cube d'air) sont très fortes. Mais rien n'empêche pratiquement d'utiliser beaucoup de substance si elle est très bon marché.

On conçoit que de telles émanations éminemment antiseptiques puissent assurer la destruction des microbes soumis à leur action. Trillat put ainsi désinfecter les murs d'une chambre en faisant tout simplement un feu de paille mouillée au milieu de la pièce. Mais les fumigations peuvent encore agir d'autre façon. L'air contient des traces infinitésimales de « miasmes » ou gaz putrides qui répandus dans l'air ou se dissolvant dans l'eau favorisent beaucoup le pullulement des microbes (2). C'est même à l'augmentation du % de miasmes aériens que doivent être attribués le caillage du lait par les temps d'orage, l'aggravation des maladies, car la dépression atmosphérique fait alors sortir de terre des gaz putrides : pour être en très petites quantités ils ne sont pas moins nuisibles, leur masse étant de l'ordre de grandeur de celle des microbes. Or, les fumigations détruisent ces miasmes putrides en assainissant l'air de façon très puissante.

Il n'y a pas toujours nécessairement, dans l'utilisation des produits pour fumigations vendus par le commerce de parfumerie, formation de ces produits aldéhydiques fortement antiseptiques qui se produisent lors des combustions incomplètes de matières organiques. C'est le cas par exemple des « parfums pour fumigation ». Et les parfumeurs auraient tendance à préférer ces sortes de fumigations à celles des feux de foin mouillé, car si la fumée de ces derniers est un puissant bactéricide, elle sent terriblement mauvais. Toutefois, même si elles sont uniquement composées de vapeurs d'essences odorantes, les émanations des fumigations demeurent hygiéniques, en raison du pouvoir antiseptique bien prononcé des huiles essentielles.

Vieilles Recettes de Fumigations désinfectantes

Elles sont légions, et les anciennes publications médicales en foisonnent, car c'est surtout contre les épidémies qu'étaient employées les poudres à jeter sur brasier pour produire des fumées désinfectantes.

Papon (1) recommande l'emploi de la composition suivante, à l'effet de produire des fumigations désinfectantes :

Soufre	30 livres.
Poudre acana.........	30 —
Poix résine............	14 —
Poix noire............	14 —
Arsenic blanc..........	1 —
Cinabre	1 —
Antimoine	1 —
Realgar	1 —
Graines de lierre......	28 —
Baies de genièvre......	28 —

Dans le même but, le même auteur préconise un mélange à poids égaux de soufre, poudre, poix résine, graines de lierre, baies de genièvre et son. Voici enfin une autre formule complexe.

(1) *Revue des questions scientifiques.*

(2) Trillat, Trillat et Fonassier. — *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, 1912.

(1) *De la peste, ou les époques mémorables de ce fléau*, in-8, Paris.

Feuilles de laurier......	10 livres.
Feuilles de thym......	10 —
Feuilles de lavande....	10 —
Feuilles de sauge......	10 —
Feuilles de romarin....	10 —
Feuilles de rüe........	10 —
Feuilles de tabac.......	10 —
Semences d'anis.......	6 —
Semences de fenouil...	6 —
Semences de cumin....	6 —
Baies de genièvre......	10 —
Racine d'iris de Florence	8 —
Encens	2 —

Pour l'usage, on réduit en poudre grossière, on jette sur un brasier de manière à ce que toute la pièce soit emplie d'épaisse fumée. En place de brasier, on peut prendre une botte de foin, la saupoudrer de composition aromatique et mettre le feu au tout : pour nous, nul doute que cela ne soit même préférable.

Selon Corran, les pestiférés à l'arrivée dans un port étaient à l'entrée et à la sortie du lazaret soumis à une visite sévère et à une désinfection des hardes et bagages faites dans une chambre à parfum où on pratiquait de la manière habituelle des fumigations avec un mélange de :

Soufre	6
Poix résine..................	6
Grabeaux d'encens............	4
Grabeaux de myrrhe..........	6
Storax	4
Labdanum	2
Poivre noir..................	3
Gingembre	4
Cumin	5
Curcuma	2
Cardamome	2
Aristoloche	2
Euphorbe	2
Cubèbe	2
Baies de genièvre............	3
Son	50

On brûlait encore des déchets de cuir, du galipot et une infinité d'autres choses qui furent bientôt abandonnés sous l'influence des savants de la fin du XVIII[e] siècle, qui, férus du peu de chimie qu'ils venaient d'apprendre, voulurent remplacer par des vapeurs corrosives acides les émanations antipestilentielles des vieux hygiénistes. Le plus fougueux des ennemis de la vieille méthode fut Guyton Morveau, le magistrat dijonnais et chimiste, parrain de la « nomenclature » des corps ; il avait d'ailleurs inventé un procédé nouveau de désinfection, et naturellement le prônait au détriment des autres !

Guyton Morveau mentionne bien l'action antipestilentielle de l'acide pyroligneux, du vinaigre, employés soit en pulvérisation, soit en fumigations, mais il préconise comme bien plus actif (?) le chlorhydrate d'ammoniaque formé par émanation simultanée d'ammoniaque et d'acide chlorhydrique.

Désormais, la vogue est aux fumigations de produits chimiques : Guyton Morveau désinfecte l'air pestilentiel d'une église environnée d'un charnier, en y chauffant un mélange de 3 kgr. sel marin et 1 kgr. acide sulfurique fort (pour 5.000 mètres cubes) donnant lieu à la formation de vapeurs d'acide chlorhydrique (1).

En Angleterre (2), les fumigations d'acide nitrique étaient préférées. On les produisait en introduisant dans de l'acide sulfurique chauffé, un poids égal de nitrate de potasse pulvérisé.

En 1801, Guyton Morveau encore, préconisait l'emploi des vapeurs sulfureuses pour la désinfection. « On forme pour cela, écrivait le savant magistrat, des espèces de lampions en mettant sur une assiette de terre du soufre en poudre avec une très petite mèche au milieu. On les allume et on se retire ».

Poudres Fumigatoires

Les poudres pour fumigations étaient autrefois composées seulement d'un mélange de résines comme l'encens, la myrrhe et de poudres de bois odorants, tels que santal, cèdre, etc... Si, comme il résulte des essais de Trillat, on augmente ainsi le pouvoir antiseptique des fumées, c'est au détriment du parfum que les vapeurs acétiques et formolés produites altèrent beaucoup. Aussi dans les pastilles de qualité supérieure, emploie-t-on seulement des résines et du charbon de bois. On dispose d'ailleurs maintenant, pour produire un pouvoir antiseptique très sûr et d'intensité facilement réglable, d'un produit chimique organique, le trioxyméthylène, isomère du formol qui sous l'action de la chaleur se transforme en aldéhyde formique.

Outre ces produits, on ajoute aux poudres à fumigations des carburants comme le nitrate de potasse, qui facilite la combustion des sciures de bois ; des essences diverses qui se volatilisent avant combustion de la poudre, embaumeront la pièce en prévenant

(1) *Journal de physique*, an IX.

(2) Carmichael. — *An account of the Expériment.*, in-8, Londres, 1796. Cité par Guyton Morveau, *Traité des moyens de désinfecter l'air*, in-8, Paris, an IX.

agréablement l'odorat que choquera peut-être moins de la sorte les odeurs formolés ensuite perçues. Voici, d'après Gattefossé, une formule moderne de poudre à brûler :

Poudre de bois de cèdre.....	800
Benjoin pulvérisé...........	50
Vanilline	10
Tolu pulvérisé..............	50
Salpêtre	50
Résine	25
Trioxyméthylène	5

D'autre part, nous résumons, à notre façon habituelle, en un tableau commode à consulter, les formules désuètes d'après divers auteurs. Faisons remarquer que toutes les recettes sont peu employées, de telles mixtures étant le plus souvent préparées sous forme de pastilles ou trochisques moulés. Mais à ce propos il importe de faire remarquer que toutes les formules pour poudres peuvent parfaitement servir à la confection des pâtes : il suffit de malaxer la poudre ou de l'eau gommée, absolument comme on le fait pour fabriquer les pastilles du sérail.

Quant aux poudres d'encens employées dans les cérémonies religieuses, elles ne sont nullement comme on pourrait le croire étant donnée l'habituelle tradition immuable de tout ce qui est catholique, constituées par de l'encens.

En faisant des recherches sur la préparation de l'encens employé dans les églises, écrit un collaborateur du *Cosmos*, nous avons découvert des choses qui ont étonné notre naïve bonne foi. L'encens seul n'ayant pas une odeur agréable, on le parfume habituellement avec d'autres aromates, tels que le benjoin, le musc, l'ambre, etc.

Dans cette voie, on s'est cru autorisé à ajouter toutes les résines possibles, en diminuant de plus en plus la quantité du produit essentiel, et actuellement on trouve dans le commerce, sous le nom d'encens, des produits où l'*oliban* liturgique manque complètement.

Dans quelques pays même qui ont, il est vrai, pour excuse leur pauvreté, on lui substitue purement et simplement la résine de pin sauvage, le *galipot*.

Dans la régularité, l'encens peut être parfumé comme nous l'avons dit, il est réduit en poudre, et c'est en cet état qu'on le jette sur des charbons ardents dans l'encensoir ; dans ces conditions, il se consume presque instantanément ; on a essayé de remédier à cet inconvénient de différentes manières.

Voici une préparation dans laquelle, du moins, l'encens domine au milieu des autres parfums.

On prend :

Charbon porphyrisé.....	100 gr.
Encens	100 »
Benjoin	20 »
Baume de tolu..........	20 »
Storax	2 »

De toutes ces poudres, on forme une pâte avec de l'eau gommée légèrement sucrée ; on la façonne en petit pains que l'on laisse sécher. On peut les allumer et ils brûlent doucement, exhalant leurs parfums. Leur usage est indiqué pour les cassolettes.

Pour l'encensoir, on peut notablement diminuer la proportion de charbon ; on les brise en morceaux plus ou moins gros que l'on jette sur les charbons ardents ; leur durée est d'autant plus grande qu'ils sont plus gros, et le parfum dégagé d'autant plus abondant qu'ils sont plus petits.

Papiers d'Arménie

On désigne sous les noms de papier d'Arménie, papier d'Orient, papier Russe, etc..., des bandes de papier qu'il suffit d'allumer pour que peu à peu la cellulose brûle doucement sans s'enflammer, en répandant des vapeurs fortement odorantes.

Ces papiers sont obtenus en soumettant des feuilles de papier non collé (papier buvard, papier filtre) à deux traitements distincts : imprégnation avec une solution de nitrate alcalin ou autre sel donnant à la cellulose la propriété de brûler doucement à l'air, sans s'éteindre ni s'enflammer ; fixation de produits aromatiques produisant les fumées embaumées lors de la combustion.

On peut préparer un seul bain contenant et le nitrate et les résines parfumées diverses ; mais habituellement on préfère rendre d'abord le papier doucement combustible en le plongeant dans une solution concentrée aqueuse de nitrate de potasse, puis en faisant sécher à l'ombre.

L'extraction des principes solubles se faisant très lentement pour la plupart des constituants, on devra laisser en contact l'alcool et les aromates pendant très longtemps : un mois par exemple. On filtre ensuite et on fait digérer pendant quelque temps le résidu avec de l'alcool qui servira pour une opération suivante.

Le papier nitraté, plongé dans le bain, est mis à égoutter au-dessus, en sorte que soient réutilisées les gouttelettes en excès. On fait ensuite sécher à l'ombre et on découpe en banderolles.

Outre ce procédé usuel de préparation, il en est d'autres dont nous donnons ci-dessous quelques exemples. En fait, il est autant de

procédés que de préparateurs, car chaque spécialiste emploie des bains aromatiques combinés à sa guise, rien n'étant plus facile soit pour obtenir plus de finesse dans les fumigations, soit pour abaisser le prix de revient, que de modifier les formules plus haut reproduites. Mais voici les quelques recettes en question :

Papier russe (*Parfumerie française*, 1896). — On nitrate à la façon habituelle et on aromatise avec le bain suivant, qui peut être préparé instantanément.

Teinture de benjoin.....	250 gr.
Teinture de musc........	10 »
Teinture de girofle.......	5 »
Teinture de lavande......	5 »
Teinture de rose.........	5 »
Teinture de géranium.....	10 »
Teinture de violettes......	5 »

Papier incombustible (Durvelle). — Le papier est plongé pendant quelques heures dans une solution aqueuse saturée d'alun. On le laisse égoutter, légèrement sécher, puis on le plonge dans un bain formé pour 2 lit. alcool à 95°.

Benjoin	400
Baume du Pérou...........	150
Storax	60
Musc artificiel..............	1
Essence de mélisse...........	10
Essence de citron...........	4
Essence de macis............	2
Essence de cannelle.........	2
Essence de girofle..........	2

Pour l'emploi, on pose le papier, séché, sur un fourneau où il se carbonise sans brûler en flamme.

Papier d'Orient (*Parfumerie française*, 1896). — Le papier, toujours imprégné de nitrate de potasse comme à l'ordinaire, est plongé dans une macération de :

Baume du Pérou........	15 gr.
Essence de girofle........	30 »
Essence de bergamotte....	30 »
Ether acétique...........	30 »
Teinture de musc........	6 »
Teinture de vanille.......	60 »
Teinture de benjoin......	160 »
Teinture bois de cèdre....	30 »

Papier Anglais (Askinson). — Même apprêt préparatoire du papier ensuite aromatisé avec la mixture :

Benjoin	150 gr.
Bois de Santal...........	100 »
Encens	100 »
Essence de Ray-grass.....	10 gr.
Essence Vétyver..........	50 »
Alcool	1 lit.

Papier Arménien (*Industria saponiera*, 1911). — Les rubans de papier sont plongés dans une solution d'azotate de potasse à 60 grammes par litre, puis mis à sécher par étendage à l'air sur des cordelettes. Ceci fait, il ne reste plus qu'à imprégner avec un liquide aromatique. Les parfums se préparent diversement selon le genre des odeurs à obtenir ; voici les compositions surtout usitées :

1° Musc	1 gr.
Baume de tolu...........	20 »
Benjoin en larmes........	80 »
Myrrhe	1 »
Storax en pains..........	20 »
Bois de santal citrin.......	20 »
Cascarille	20 »
Alcool à 80°.............	200 »

Laisser macérer pendant un mois, puis filtrer.

2° Baume de tolu...........	50 gr.
Benjoin	50 »
Storax en larmes.........	10 »
Baume du Pérou.........	10 »
Alcool	200 »
Essence d'œillet..........	5 »
— de citron........	5 »
— de lavande.......	1 »
— de cannelle......	1 »
Teinture d'ambre...........	2 »
— de musc.........	2 »

A la première dissolution filtrée, ajouter le second mélange :

3° Teinture de benjoin......	75 gr.
— de vanille.......	75 »
— de musc........	10 »
— d'ambre	10 »
Essence d'ylang-ylang.....	20 »
— de cannelle......	20 »
— de rose..........	10 »
— de bergamote....	10 »
— de bois de santal..	20 »
Alcool	500 »

Terminons en remarquant que si les papiers d'Arménie peuvent chasser assez efficacement certaines mauvaises odeurs, ils n'ont qu'un effet antiseptique proportionnel à la quantité de vapeurs qu'ils émettent.

Rubans de Bruges

Maintenant peu répandue, cette spécialité diffère du papier d'Arménie en ce que le support combustible des matières parfumées est

en tissu. On l'a surtout employée en Angleterre. On la prépare selon diverses formules que nous reproduisons ci-dessous :

Formule Piesse. — On emploie du ruban de coton non apprêté ou débarrassé de son apprêt par lessivage. Ce ruban est imprégné d'une solution de 50 % de salpêtre dans l'eau de roses. On le laisse sécher, puis on trempe dans le mélange des deux teintures ci-dessous, préparées en filtrant les mélanges conservés pendant environ un mois.

A)	Teinture d'iris	250 gr.
	Benjoin	100 »
	Myrrhe	20 »
B)	Alcool à 90	250 gr.
	Musc	12 »
	Essence de roses	2 »

On laisse égoutter, puis sécher. Pour l'emploi, on allume un bout, on souffle et on laisse l'ignition se propager doucement en vaporisant le parfum.

Formule Lunel. — Faire digérer dans un demi-litre d'alcool fort :

Musc	12 gr.
Benjoin	100 »
Myrrhe	12 »
Iris de Florence	250 »

Ajouter 4 gr. essence de roses et 150 gr. essence de verveine : c'est dans ce liquide qu'on plonge le papier salpêtré et séché.

Formule Pradal. — Le ruban imprégné de nitrate est plongé dans la teinture suivante, qu'on a laissé macérer durant un mois :

Alcool à 85°	500 gr.
Iris de Florence	250 »
Benjoin	100 »
Myrrhe	12 »
Musc	12 »
Essence de rose	4 »

Faire ensuite sécher à température modérée.

Formule Askinson. — On prépare le produit en apprêtant d'abord dans une solution d'alun à 100 gr. par litre, faisant sécher, puis trempant dans le mélange :

Benjoin	20 gr.
Baume de Tolu	20 »
Extrait de Tonka	20 »
Extrait de Vétyver	20 »
Alcool	50 »

Plutôt que d'allumer, on pose sur la plaque chauffée d'un fourneau.

Formule Héraud. — Le ruban est en coton non apprêté, qu'on combustilise dans un bain chaud de 500 gr. eau de rose tenant en dissolution 30 gr. nitrate de potasse, puisqu'on parfume dans un bain préparé avec :

	Teinture d'iris	300 gr.
1	Benjoin	100 »
	Myrrhe	20 »
	Alcool à 80	300 »
2	Musc	15 »
	Essence de roses	2 »

On mélange 2, préparé au moment de l'emploi, à 1 qui doit macérer depuis un mois.

Pastilles du Sérail

Les trochisques bien connus et dont on s'est si souvent moqués, qui allumés par leur pointe brûlent doucement sans flamme en répandant d'odorantes fumées, sont tout simplement des poudres fumigatoires agglomérées avec de la gomme.

Les formules de masses pour pastilles du sérail ou produits similaires sont assez nombreuses, mais se ressemblent toutes : ce sont des mélanges de résines odorantes avec parfois d'autres parfums, et d'un nitrate provoquant la lente combustion indispensable. Quant à l'agglomérant, on le prépare d'ordinaire en mélangeant à l'avance 30 gr. de gomme adragante et un litre d'eau.

A Pastilles fumantes, d'après Pradal.

B Pastilles des parfumeurs de Piesse.

C Pastilles du sérail, d'après Ghersi.

D Clous du sérail, selon Lunel.

E Pastilles orientales, formule de l'*American Perfumer*.

F Pastilles fumantes, selon la *Parfumerie française*.

G Trochisques odorants, formule empruntée à Piesse.

H Pastilles indiennes, suivant de Ferville.

Les mélanges pulvérisés sont malaxés avec suffisamment de mélange d'adragante, ou parfois d'une colle de gomme du Sénégal, après quoi on façonne en petites pyramides et on laisse sécher.

Parfums divers pour Fumigations

Nous venons de passer en revue une assez riche collection de produits pour fumigations hygiéniques. Il est cependant encore d'autres préparations différentes, d'ailleurs pour la plupart peu ou prou employées. Nous don-

nons, à titre d'exemple de chaque sorte, une ou deux formules.

Grains d'encens. — Ils sont préparés en mélangeant intimément :

	A	B
Roses sèches............	150	600
Feuilles de pavots, dessèch.		600
Lavande sèche...........	150	
Racine d'iris............	200	600
Clous de girofle.........	100	
Cardamome	100	
Encens	100	
Benjoin	100	400
Styrax	100	200
Cascarille	100	200
Musc	1	1
Héliotropine		2
Essence de bergamote....	25	
Essence de petit grain....		25
Essence de géranium.....	25	

On tamise finalement pour éliminer les fines poussières. On projette pour l'emploi sur plaque de métal chauffée (*Durwelle*).

Batons russes aromatiques. — Malaxer, puis mouler en forme de gros crayons, un mélange de :

Baume noir du Pérou........	20 gr.
Baume de la Mecque........	20 »
Baume de tolu...............	80 »
Styrax	80 »
Benjoin	80 »
Poudre de cannelle..........	80 »
Poudre de cascarille.........	80 »
Poudre de girofle............	20 »
Sucre	80 »
Vanille	40 »
Musc	1 »
Ambre gris.................	1 »
Succin	160 »

Pour l'emploi, on frotte une extrémité sur une pelle de fer chauffée. (*Ghersi*).

Eau a bruler. — S'emploie en projection sur une pelle métallique chauffée. C'est un simple mélange de :

Alcool à 90°................	500 gr.
Acide benzoïque.............	15 »
Essence de bergamote........	50 »
Essence de thym............	2 »
Essence de Carvi............	2 »

On peut changer nature et dosage des essences, mais en prenant toujours des essences du même genre. (*Piesse*).

Alcool pour lampes a fumigations antiseptiques. — Les produits dits « biformol », « triformol », servant dans les brûleurs, genre Guasco, à mousse de platine, sont préparés tout simplement avec de l'alcool ordinaire dénaturé au méthylène ou de l'alcool méthylique. On peut obtenir un dégagement de vapeurs parfumées en ajoutant par litre d'alcool à brûler :

Pour une odeur de verveine, 20 gr. essence de verveine.

Pour un parfum à la rose, 20 gr. essence de géranium et 0 gr. 25 menthol.

Et pour un produit à la violette, 5 gr. essence de bergamote, 2 gr. ionone et 1 gr. héliotropine ou vanilline. (*Cerbelaud*).

Conclusion Pratique

La mode est passée des fumigations parfumées, si en honneur autrefois. Ce camelotage des pseudo-turqueries, le bon marché des produits vendus par de lamentables pauvresses, sont les causes de cette décadence.

Cependant ces fumigations sont très hygiéniques et d'une valeur antimicrobicide incontestable : les travaux des savants modernes prouvent surabondamment le bien-fondé des fumigations parfumées d'autrefois.

Dans ces conditions, le moment nous paraît opportun de lancer à nouveau les vieux produits qu'attend sûrement un regain de vogue si l'affaire est bien présentée. Il serait toutefois absolument indispensable de réviser la technique de préparation des produits à fumigations qui tous, datent, de modifier et de rationaliser les formules en tenant compte de la production de fumées antiseptiques et de la finesse d'arôme, vraiment tombée bien bas dans la plupart des produits du commerce actuel.

Cette monographie n'est qu'une compilation. Cependant, nous espérons que les praticiens en trouveront la lecture utile. Nous y avons réuni des documents épars dans toute une bibliothèque, parmi lesquels il en est de très difficilement accessibles à la plupart des praticiens. Ceux-ci ne doivent point chercher ici de bonnes formules qu'il suffit d'appliquer, mais les matériaux d'une étude rationnelle de la question et les idées propres à suggérer une expérimentation méthodique. Nous avons le ferme espoir qu'en s'inspirant de notre travail, quelques parfumeurs bien qualifiés rencontreront sur la route suivie le succès qu'ils y espèrent trouver.

A. Chaplet.

ON CHERCHE UN LITHOGRAPHE

La Question des Etiquettes

Les imprimeurs spécialistes pour étiquettes de parfumerie savent que les lithographes allemands s'étaient spécialisés dans les tirages que l'on appelle « Passe-partout ». C'étaient des étiquettes, quelquefois laides, quelquefois fort jolies et dues alors au crayon de nos bons dessinateurs français.

Gravées en toutes dimensions, adaptées à tous les besoins de la parfumerie, il était facile d'y adapter un texte approprié de façon à permettre à tout parfumeur de faire aisément un « Montage » rapide et bon marché, soit pour une spécialité demandée par un revendeur ou un négociant étranger, soit encore pour une fabrication de début et dont on ne peut prévoir le succès ou l'insuccès futurs.

L'existence de ces collections échantillonnées à profusion et sur simple demande, étaient la source d'affaires de la plus haute importance, et favorisaient dans une mesure dont il est difficile de se faire une idée, l'éclosion de jeunes marques, la fabrication des spécialités pour l'exportation, etc.

Il est donc indispensable que les lithographes français fassent ce que les lithographes allemands réalisaient avec le concours de nos artistes.

Les temps ne sont pas favorables, nous le savons : le papier est cher, les couleurs rares, l'or introuvable, mais l'effort ne sera que plus méritoire.

D'Amérique, on nous écrit encore ces jours-ci : « Nous voulons fabriquer avec les produits français beaucoup de spécialités, mais nous avons besoin pour cela d'étiquettes qui nous soient personnelles. Les imprimeurs français ne possèdent pas de collection d'étiquettes tirées d'avance, alors qu'au contraire, à New-York notamment, il existe des dépôts d'imprimeries allemandes qui sont très abondamment approvisionnées de modèles de toutes sortes. Allons-nous être obligés d'habiller les produits que nous allons fabriquer (avec des essences françaises) au moyen de vignettes allemandes ? »

Poser la question devrait être la résoudre. Mais qui prendra l'initiative de grouper les lithographes, de leur demander de réunir les modèles qu'ils créent, de les prier de tirer quelques milliers de plus que le nombre qui leur est commandé, quand cela se peut, pour constituer un stock qui sera centralisé et échantillonné sur simple demande (1).

Notre revue pourrait se charger d'annoncer l'existence de cette collection, en donnerait même des reproductions le plus souvent possible, avec des listes de prix, mais elle n'est pas faite pour être un bureau de vente, d'autant plus que ses rédacteurs, son directeur aussi (à nouveau) sont aux armées...

On cherche un lithographe...

XX.

(1) La Maison Haberer, Douin et Jouneau, 3, rue Papin, Paris, nous écrit à ce sujet qu'elle met sa collection à la disposition de nos lecteurs.

Nous enregistrerons volontiers les adresses des maisons dans les mêmes dispositions.

N. D. L. R.



LAVANDERAIES CULTIVÉES EN 1916

Dans le numéro de juillet, M. R.-M. Gattefossé nous a dit tout le bien qu'il pensait de la culture de la lavande, méthodiquement conduite avec l'appoint des engrais minéraux et des labours.

Notre ami l'excellent professeur Lamothe, dans ses savantes études sur la reine de nos labiées alpines avait bien raison lorsqu'il prévoyait que l'altitude n'avait aucune importance dans la création de lavanderaies artificielles et que seule la variété de plants à cultiver avait une influence prépondérante pour obtenir une essence supérieure en finesse et surtout riche en éthers.

Je suis heureux de pouvoir soumettre à mon tour aux lecteurs de la *Parfumerie Moderne* quelques observations faites cette année sur des plantations qui ont à peine deux années de création dont les résultats dépassant toute espérance, semblent appelées au plus

brillant avenir et feront bientôt délaisser les maigres baïassières de notre Basse-Provence où la main-d'œuvre est de plus en plus rare et dont le prix va chaque jour grandissant.

Depuis longtemps des essais avaient été tentés dans nos environs, mais les planteurs, peu prodigues de leurs terrains et espérant avoir plus de plants à l'hectare et par suite un rendement plus grand en fleurs et en essence, placèrent les pieds de lavande à 0 mètre 50 ou plus 60 centimètres de distance, de sorte qu'au bout de peu de temps les plants se développant s'étouffèrent par suite du manque d'air et de l'impossibilité de pouvoir donner la moindre façon culturale.

M'étant souvenu que le meilleur producteur d'essence de lavande d'Angleterre, M. Perks à Hitchin, comté de Hertford avait établi ses lavanderaies en espaçant les pieds à 1 mètre 20 centimètres, je conseillerai ici de planter les lavandes à 1 mètre 50 en tous sens pour permettre à la charrue de labourer facilement en long et en travers et de s'approcher le plus près possible du pied, de façon à n'avoir que le minimum de travail à faire à la main.

D'assez vastes plantations ont été faites en 1914 — et on continue d'en faire depuis — à une altitude d'environ 340 mètres et à un peu au-dessus du niveau du Verdon, rive droite, à deux expositions différentes : Midi et Nord.

L'une d'elles créée en plein Sud et complantée en Delphinensis et Fragrans pris dans les Alpes du Diois à 1.200 mètres d'altitude, fumée avec engrais chimiques, labourée, binée et dont les plants ont été soumis l'année suivante à l'opération de la taille, a donné des résultats merveilleux en 1916, après seulement deux années d'existence une essence très fine ayant donné à l'analyse les constantes suivantes :

Ether acétate de linalyle....	44,59 %
Densité à + 15° C..........	0,89029

L'essence de la plantation Nord a donné :

Ether acétate de linalyle....	41,16 %
Densité à + 15° C.........	0,89176

Le rendement en essence a été de 1 k. 060 pour 100 kil. de fleurs.

L'exposition au Midi est donc plus favorable puisqu'elle a donné en plus 3,43 % d'éther acétate de linalyle. Mais le résultat le plus intéressant de la campagne 1916 est celui-ci :

En 1913, on complanta dans un jardin potager deux parcelles, l'une en Delphinensis, l'autre Fragrans. L'année 1916 fut très sèche et assez chaude. Ces deux plantations jouirent des mêmes faveurs que les légumes : Elles furent irriguées copieusement ayant les pieds constamment dans l'eau et la tête en plein soleil ! Vous croyez peut-être que l'excès d'humidité leur a été contraire ? Détrompez-vous, car le résultat fut merveilleux. Voici en effet les constantes obtenues :

	Delphinensis	Fragrans
Ether acétate de linalyle	48,02 %	47,53 %
Densité à + 15° C.....	0,89004	0,88606

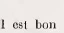
soit 0,49 % en faveur du Delphinensis.

A titre de comparaison, il me reste à dire qu'une baïassière jouxtant la même propriété et d'altitude beaucoup plus élevée a donné l'an dernier 34 % d'éhers, soit à 7 à 14 % en moins que les lavanderaies artificielles. N'est-ce pas concluant ?

Pierre MAURE.



LE ROMARIN ET SON ESSENCE EN PARFUMERIE



La *distillation* se fait par les ambulants, avec les alambics ordinaires sur les lieux mêmes de la récolte, c'est-à-dire les collines et coteaux calcaires tout comme pour la lavande, le thym et autres labiées rustiques, compagnes naturelles du *Rosmarinus officinalis*. On traite, en général, les rameaux feuillus et les fleurs. Mieux vaudrait n'employer, sinon que les feuilles et les fleurs, au moins que les sommités seules, le bois contenant une résine à odeur d'encens. On sait que les feuilles donnent une essence de meilleure qualité que les fleurs. Dans tous les cas, la matière doit être fraîche, et coupée par un temps sec et chaud. Il est bon de placer une grille au fond des alambics rustiques.

La proportion d'essence obtenue varie, entre autres, avec les parties de la plante traitées. Si on emploie le tout-venant, on a naturellement, proportionnellement moins d'essence que si l'on ne prend que les jeunes rameaux et, à plus forte raison, que si l'on n'utilise que les feuilles et les fleurs. On comprend que, dans ces conditions, on ait pu donner des chiffres très variables 2 % (2 k. d'essence par 100 k. de matière), 1 %, 0,2 %, etc. En général, le chiffre moyen est

de o k. 200 d'essence par 100 k. de jeunes branches vertes. D'après M. Beaucaire, 100 k. de feuilles et sommités fraîches peuvent donner 400 à 500 gr. d'essence, ce qui représente plus du double qu'avec les plantes qui croissent à l'état spontané, sans compter l'augmentation de matière verte par hectare.

L'eau de romarin peut s'obtenir en prenant 5 k. de fleurs sans calice, 300 gr. de sel de cuisine et 30 l. d'eau. On laisse macérer les fleurs durant 24 heures dans l'eau, puis on distille et retient 15 l.

La France importait une quantité notable d'essence de la Dalmatie et des rives de l'Adriatique ; mais, comme celle d'Espagne, elle est moins fine que la nôtre (les Basses-Alpes, le Gard, la Drôme, l'Hérault, le Var donnent un total d'environ 25.000 k. d'essence) et que celle du Sud tunisien, qui est une des plus appréciées et la principale source pour la parfumerie (elle paie 50 c. par kilo en entrant en France). L'Angleterre consommait, par an, 50.000 k. de l'essence en question (oil of rosemary, rosmarineol). La demande est croissante en Amérique et en Australie.

En période normale, le prix de l'essence de romarin varie de 5 à 10 fr. le kilo. Cette huile essentielle est très fluide, jaunâtre, très odorante, rappelant les effluves de la plante. Elle a comme constituants : pinène (terpène), camphène, bornéol, cinéol, camphre. Le pinène gauche est surtout abondant dans l'essence de printemps ; le droit dans celle d'automne. L'essence déterpénée est quatre fois plus concentrée que l'essence ordinaire ; elle vaut environ 25 fr. le kilo. Une partie est soluble dans une partie d'alcool à 80°, ou dans 10 parties à 70°.

Les constantes de l'essence de romarin sont : poids spécifique à 15°, 0,9 à 0,915 ; pouvoir rotatoire + 5°, à + 10° ; viscosité apparente 55 à 65 s. ; viscosité spécifique, 60 à 70 s. ; solubilité : alcool à 90°, 0,5 ; à 85°, 0,5 à 1 ; à 80°, 9 à 10 ; acidité, 0,56 à 1,68 ; indice de saponification, 3,5 à 14 ; indice de saponification après acétylation, 35 à 40.

L'essence de romarin de l'Estérel a comme caractéristiques moyennes : densité, 0,900 à 0,920 ; destrogyre ; une partie soluble dans une partie d'alcool à 85° ; indice de saponification 10, soit 3,5 % d'éthers (mais non d'acétate de bornyle) ; indice de saponification après acétylation 35 ; soit 9,88 d'alcools totaux (mais non de bornéol).

L'essence de romarin rectifiée est incolore. Elle vaut de 14 à 15 fr. le kilog.

On obtient l'*esprit de romarin* en dissolvant 30 grammes d'essence dans un litre de bonne eau-de-vie ou en distillant le romarin avec de l'alcool.

L'essence de romarin est indispensable à la fabrication des *savons fins*, auxquels elle communique une douce odeur de rose. Pour cet usage, on la combine généralement à d'autres essences. Voici quelques formules :

Savon fin dit « *au foin coupé* » : Prendre pour 100 de savon blanc : essences : portugal, 120 gr. ; de verveine, 40 gr. ; de citron, 110 gr. ; de lavande, 160 gr. ; de petitgrain, 40 gr. ; de romarin, 40 gr. ; de wintergreen, 45 gr. ; de patchouli, 40 gr. ; de géranium, 50 gr. ; de girofle, 45 gr. ; de bergamote, 60 gr. ; d'iris, 100 gr. ; infusion de tonka première, 70 gr. ; vert de chrome, 60 gr. ; infusion de jaune d'or, 120 gr.

Savon au miel. — Pour 100 de savon blanc : blanc de baleine, 1.200 gr. ; fiel de bœuf, 600 gr. ; miel de Narbonne, 1.200 gr.; essence de romarin, 600 gr. ; suc de citron. 50 gr. ; oléosucre de citron, 1.200 gr. ; essence de rose, 900 gr. ; essence de Portugal, 900 grammes.

Savon aux mille fleurs d'Amérique. — Essences de menthe, 300 gr. ; de lavande, 300 gr. ; de romarin, 300 gr. ; de thym blanc, 250 gr. ; de géranium, 500 gr. ; de girofle, 150 gr. ; de citronnelle, 300 gr. ; de badiane, 300 grammes.

Le romarin entre dans la composition de l'*eau de toilette* que l'on a nommée, en 1870, Eau de la Reine de Hongrie, autrefois très réputée, et qui n'est autre chose qu'un mélange d'hydrolat et d'alcoolat de romarin. Voici, à titre de curiosité, la recette avec commentaire, extraite d'un livre imprimé à Leyde en 1684, sous le titre : *Recueil des Secrets et Curiosités rares des plus admirables effets de la nature :* « Récepte de l'eau de la Reyne d'Hongrie, trouvée escrite dans les heures de la sérénissime princesse Dona Izabelle, en la cité de Bude. Moi, Dona Izabelle, reyne de Hongrie, âgée de soixante-et-douze ans, infirme de mes membres et goutteuse, ay usé un an entier de la présente récepte, laquelle me donna un hermite que je n'avois jamais veu ni sceu voir depuis, qui fit tant d'effect sur moy, qu'à même temps je guéris et recouvray les forces, en sorte que paraissant belle à un chacun, le roy de Pologne me voulut espouser, ce que refusoy pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, croyant qu'elle m'avait esté donnée par un ange ».

« Prenez : de l'eau distillée, quatre fois trente onces ; fleurs de romarin, vingt onces. Mettez dans un vase bien bouché l'espace de cinquante heures, — puis distillez dans un alambic au bain-marie et en prenez, le ma-

tin, une fois la semaine, une dragme avec quelqu'autre liqueur ou boisson, ou bien avec de la viande et en lavez le visage tous les matins et en frostez le mal des membres infirmes. Ce remède renouvelle les forces, fait bon ventre, fortifie les esprits de la vie en leur nouvelle opération, restitue la veue et la conserve ; elle est excellente pour l'estomac et pour la poitrine, s'en frottant dessus. »

On donne aujourd'hui à l'eau de la reine de Hongrie, la formule suivante : alcool à 96°, 4 l. 50 ; essence de romarin, 56 gr. ; d'écorce de citron, 28 gr. ; de mélisse, 28 gr.; de menthe, 8 gr. ; alcool de rose à 20 gr., 56 centilitres ; extrait de fleurs d'oranger, 56 centilitres.

L'essence de romarin entre dans la composition des *eaux, lotions et extraits pour les cheveux.* On prépare, d'abord, l'eau de romarin de la façon suivante : on distille 5 kg. de fleurs avec 55 l. d'eau et l'on recueille 45 l. Prendre 4 l. 5 de cette eau, ajouter 0 l. 28 d'alcool à 96° et 28 gr. de potasse perlasse. Extrait astringent de rose et de romarin : eau de romarin (préparée comme il vient d'être dit), 2 l. 25 ; alcool de roses, 0 l. 28 ; alcool à 80°,0 l. 85; extrait de vanille, 1 l. 13; magnésie pour clarifier, 56 gr. ; filtrer sur papier. — Lotion de glycérine et de cantharide pour arrêter la chute des cheveux : eau de romarin, 4 l. 5 ; esprit de sel volatil (esprit d'ammoniaque) (c'est un alcoolat obtenu en dissolvant les essences de cantharide, de girofle et de citron dans une solution alcoolique de sesque (carbonate d'ammoniaque), 28 gr. ; teinture de cantharide, 56 gr. ; glycérine, 113 gr. — Lotion pour les cheveux du Dr Lecock, médecin de la reine d'Angleterre : Ammoniaque, 3 gr. 54 ; essence d'amandes amères, 3 gr. 54 ; esprit de romarin, 28 gr. 33 ; essence de macis, 0 gr. 88 ; eau de roses, 73 gr. On mélange d'abord, essence d'amandes amères et ammoniaque, puis essence de macis et esprit de romarin ; on mélange ces deux compositions, agite et ajoute peu à peu l'eau de roses.

Vinaigre de toilette : 1 l. vinaigre blanc, 60 gr. ; glycérine, 2 gr. essence lavande ; 2 gr. essence romarin. Il existe aussi d'autres compositions obtenues par la macération des plantes.

L'essence de romarin entre dans la composition de l'*Eau de Cologne.* 1re qualité : alcool, 27 l. 25 ; essences : Néroli bigarade, 87 gr. ; de romarin, 56 gr.; de zeste d'orange, 141 g.; de zeste de citron, 141 gr. ; de bergamote, 56 g. Agiter et laisser reposer quelques jours. — 2° qualité : alcool, 27 l. 25 ; essence petit-grain, 56 gr. ; néroli bigarade, 14 gr. ; essence de romarin, 56 gr. ; d'écorce d'orange, 113 gr. ; de citron, 113 gr. ; de bergamote. 113 grammes.

Cold Cream ou glace au camphre : huile amandes douces, 500 gr. ; eau de roses, 500 gr. ; cire et spermaceti, 28 gr. ; camphre, 56 gr. ; essence romarin, 1 gr. 77.

Sel inépuisable pour flacons : Ammoniaque, 0 l. 56 ; essence de romarin, 1 gr. 77 ; de lavande, 1 gr. 77 ; de bergamote, 0 l. 88 ; de girofle, 0 l. 88 ; mettre dans une bouteille forte et bien bouchée et agiter. On garnit des flacons remplis de rognures d'éponges, par exemple.

L'essence de romarin entre encore dans la composition du « Numidol », produit antiseptique, de la poudre dentifrice Princesse, des vernis, etc. On en tire le camphre de romarin. Faut-il dire, aussi, qu'elle sert à frauder l'essence de Cajéput.

Antonin Rolet,
Ingénieur agronome.



Compétence Commerciale

De la valeur de la mention imprimée sur la facture : « payable au domicile du vendeur ».

Dans son audience du 23 mai 1914, la deuxième Chambre de la Cour d'appel de Nîmes a décidé ce qui suit :

1° L'énonciation imprimée d'une facture portant que le montant de cette facture sera payable au domicile du vendeur ne peut être attributive de juridiction au Tribunal de Commerce de ce domicile qu'à défaut de convention contraire ;

2° Cette convention existe si, lors de la vente, il a été stipulé que le prix de la vente serait payable en une traite à telle date et que la facture par une mention manuscrite reproduise cette clause ;

3° En conséquence, une traite étant payable au domicile du débiteur, celui-ci doit être assigné devant le Tribunal de ce domicile.

(*Le Droit*, n° du 8 janvier 1916).



LETTRE OUVERTE A M. QUI-DE-DROIT



Les fabricants, négociants et commerçants détaillants : de teintures et lotions pour cheveux, fards, cosmétiques et produits de toilette, représentés par leurs syndicats,

Appellent la bienveillante attention des pouvoirs compétents, au triple point de vue, des intérêts du Trésor, des intérêts de l'Industrie française et du Travail national, et de la liberté commerciale sur les conséquences du Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 juillet 1845, modifiée et complétée par la loi du 12 juillet 1916, concernant l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses, notamment : l'opium, la morphine et la cocaïne.

Le Gouvernement en proposant et les Chambres en votant l'excellente loi du 12 juillet 1916 qui a pour but de mettre un terme à l'usage des stupéfiants qui constitue un véritable danger national, n'ont certainement pas eu l'intention de frapper de mort l'importante Industrie et Commerce des Teintures et Lotions pour cheveux, fards, cosmétiques et produits de toilette.

Cette industrie dont les affaires se chiffrent par millions, fait vivre en France un très grand nombre de personnes ; elle contribue à la prospérité nationale et assure au Trésor des ressources qui sont loin d'être négligeables. C'est une des industries françaises qui a su se défendre dans le monde contre la concurrence redoutable de l'industrie allemande.

Pour répandre le commerce de cette industrie aux quatre coins de l'Univers, les principaux établissements français dont la création remonte au commencement du XIX[e] siècle, et pour beaucoup antérieure à cette époque, ont fait des efforts considérables et dépensé des sommes importantes.

Cette industrie intéresse plusieurs millions de nos nationaux comprenant notamment :

1° les fabricants et le personnel qu'ils occupent,
2° les parfumeurs,
3° les coiffeurs,
4° les herboristes,
5° les bazars,
6° les maisons de nouveautés,
7° les merciers,
8° les épiciers,
9° les cartonniers,
10° les verriers,
11° les dessinateurs,
12° les imprimeurs,
13° les brossiers,
14° les droguistes.

Si le décret publié au *Journal Officiel* du 19 septembre devait être appliqué à la lettre, ce serait la mort de cette industrie.

Mais nous pensons que, de même qu'il y a eu des transpositions typographiques dans la mise en pages qui rendent la lecture du décret inintelligible ; en effet, une partie de l'article 36 et des articles 37 et 38 sont insérés après l'article 41, ce qui fait que ces articles au lieu d'être placés au titre 2, se trouvent placés au titre 3, de même, c'*est par erreur que les mots « ou du plomb »*, figurent au dernier paragraphe de l'article 14.

L'article 14 fait partie du titre 1[er], chapitre 1[er] du décret, qui réglemente les substances classées dans le tableau A.

Le plomb ne figure pas au tableau A où sont classées les substances dont les récipients les contenant doivent porter la mention « Poison ».

Les acétates de plomb cristallisés et préparations qui les contiennent, ainsi que les nitrates de plomb et préparations qui les contiennent figurent au tableau C.

Il semble donc que les produits préparés avec des acétates ou nitrates de plomb, qui figurent au tableau C, doivent être réglementés par l'article 44 qui dit :

« Art. 44. — *Les teintures et lotions pour cheveux, les fards, cosmétiques et produits de toilette préparés avec des substances du tableau C. ne peuvent être détenus en vue de la vente, mis en vente ou vendus que dans des récipients portant une étiquette indiquant le nom des dites substances entrant dans leur composition et revêtus, en outre, de la bande de couleur verte avec le mot « dangereux » prévu à l'article précédent* ».

Si, malgré les acétates de plomb cristallisés et préparations qui les contiennent ainsi que le nitrate de plomb et préparations qui les contiennent soient classés au tableau C et non au tableau A, la vente des produits préparés avec ces substances est interdite à quiconque n'est pas pourvu d'un diplôme de pharmacien, comme l'indique le dernier pa-

ragraphe de l'article 14, ce serait au profit des pharmaciens, l'expropriation pure et simple de tous les établissements fabriquant les teintures progressives et une grave perturbation dans les affaires des nombreux commerçants détaillants qui les vendent actuellement au public.

Mais, nous pensons que les mots « *ou du plomb* » ont été insérés par erreur dans le dernier paragraphe de l'article 14, attendu que le premier paragraphe du dit article dit : « *Les dispositions de l'article 4 sont applicables aux teintures et lotions pour cheveux, « fards, cosmétiques, dépilatoires et produits « de toilettes préparés avec des substances du « tableau « A* ». Or, le plomb comme nous l'avons déjà dit, ne figure pas parmi les substances classées au Tableau A.

S'il est admissible que la vente des produits préparés avec les substances classées aux tableaux A et B, c'est-à-dire d'après l'exposé des motifs du décret « *Les substances vénéneuses proprement dites* » sont interdites à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de pharmacien, il ne peut pas en être de même pour des produits préparés avec les substances classées au tableau « C ».

La troisième catégorie, dit l' « exposé des motifs », comprend des substances moins toxiques que la précédente, mais dont l'emploi peut cependant offrir assez de dangers pour qu'il apparaisse nécessaire d'imposer à leur commerce certaines mesures de précautions. Les précautions nécessaires sont d'après les dispositions générales du règlement, en ce qui concerne les teintures et lotions pour cheveux, fards, etc., celles stipulées à l'article 44.

Nous nous permettons respectueusement de faire remarquer que l'article 29 dit :

« Les dispositions du présent chapitre (il « s'agit du chapitre 2, régime des substan- « ces du tableau A, lorsqu'elles sont desti- « nées à la médecine humaine ou vétéri- « naire) ne sont pas applicables aux prépa- « rations médicamenteuses renfermant des « substances du tableau A, à des doses trop « faibles pour que les dites préparations « puissent être soumises à la présente régle- « mentation ».

« Les doses seront fixées pour chacune de « ces substances par arrêté du Ministre de « l'Intérieur, pris sur l'avis du Conseil supé- « rieur d'Hygiène publique de France. Cet « arrêté sera inséré au Codex ».

Or : *les substances du tableau C servant à la préparation des teintures, lotions pour cheveux, fards, cosmétiques et produits pour toilette, sont généralement employées à des doses très faibles.*

Si l'on tient compte : que les substances classées au tableau C, sont beaucoup moins toxiques que celles classées aux tableaux A et B, si l'on tient compte également que les teintures, lotions pour cheveux, fards, etc., sont à *l'usage externe ;* nous pensons que les teintures lotions pour cheveux, fards, etc., préparés avec des substances du tableau C., à doses infinitésimales, pourraient sans danger bénéficier d'une disposition semblable à celle de l'article 29 qui a trait à des préparations médicamenteuses à usage interne.

Etant entendu que les doses seraient fixées par les autorités compétentes.

Une semblable disposition, avec la suppression à l'article 14 des mots « ou du plomb », qui semblent bien y être insérés par erreur, puisque les acétates et nitrates de plomb, sont classés au tableau C et non au tableau A, nous donnerait entière satisfaction.

Si au contraire, les mots « *ou du plomb* » doivent être maintenus à l'article 14, ce serait, nous le répétons, ou la ruine complète des fabricants de teintures progressives,dont les affaires se chiffrent par millions, ou l'obligation pour eux de transporter leur industrie dans des pays où la législation n'oblige pas que la vente de leurs produits en soit faite par des personnes pourvues du diplôme de pharmacien. Ce serait priver de travail un grand nombre de nos nationaux, ce serait aussi une perte appréciable pour tous les commerçants détaillants qui font actuellement la vente des teintures progressives.

Les teintures, nous nous permettons de le faire remarquer, ne sont pas exclusivement un objet de luxe ou de coquetterie, la plus grande part des personnes qui en font usage, le font par nécessité. Il y a de nombreuses professions où il faut pour les exercer être jeunes, ou tout au moins ne pas paraître vieux. Les employés de magasins des deux sexes, les garçons de café et beaucoup d'autres, n'ont pas le droit de paraître âgés.

Les teintures pour cheveux généralement vendues dans le commerce, sont-elles toxiques au point de présenter des dangers pour la santé des personnes qui en font usage ?

En ce qui concerne celles préparées avec des substances de plomb et de nitrates d'argent à la dose généralement employée, ce n'est pas nous qui répondrons. Les plus hautes sommités médicales ont eu à se prononcer sur la matière, ce sont les professeurs Brouardel, Ogier, Thoinot et Thiberge, qui tous les quatre ont conclu négativement.

Les teintures à l'acétate de plomb et au nitrate d'argent à doses modérées sont inca-

pables de produire des accidents. Voilà la vérité.

S'il est des teintures préparées avec des substances et à doses pouvant présenter du danger, que la vente en soit interdite.

Mais, interdire à quiconque n'est pas pourvu d'un diplôme de pharmacien, la vente des teintures dont l'innocuité a été reconnue par des savants qui font autorité dans le monde de la science médicale, est une chose que le bon sens et l'équité ne sauraient admettre.

Enfin, nous nous permettons de faire remarquer que l'obligation d'apposer sur les récipients contenant des teintures et lotions pour cheveux, des fards, cosmétiques et produits de toilette, préparés avec des substances classées au tableau C, le nom des dites substances n'est pas sans présenter de nombreux inconvénients, qui quoique secondaires par rapport au mot « dangereux » sont néanmoins réels ; cette mesure enlève aux fabricants tous les avantages de leur secret de fabrication, et pour les produits destinés à la clientèle riche, qui à dose égale, se vendent à des prix plus élevés, cette mesure aura pour effet d'en rendre la vente plus difficile ; il est cependant logique que la clientèle riche qui emploie ces produits par coquetterie les paye plus cher, que la foule des ouvriers et employés des deux sexes, qui les emploie par nécessité.

L'obligation de mettre sur les récipients une bande portant la mention « dangereux », même pour les produits destinés à l'exportation, va placer les produits français, dans un état d'infériorité manifeste par rapport aux produits similaires étrangers non soumis à cette obligation.

Cette mesure aura pour effet de réduire à néant tous les efforts faits individuellement par les fabricants et négociants français et par leurs organisations syndicales pour maintenir et développer l'exportation de leurs produits. Il en résultera une perte pour l'Industrie, le Commerce et le Travail national, et par répercussion, une perte importante pour le Trésor.

Ce règlement, en ce qui concerne la parfumerie, les teintures et lotions pour cheveux, les fards, cosmétiques et produits de toilette, est tout à l'avantage des fabricants étrangers au nombre desquels se trouvent nos ennemis.

Résumé :

Les fabricants, négociants et commerçants des produits précités, représentés par leurs syndicats, demandent :

1° que les mots « *ou du plomb* » insérés à l'article 14 soient supprimés ;

2° de bénéficier des dispositions de l'article 29 pour tous les produits préparés par eux avec des substances classées au tableau C, à faible dose ;

3° que, si possible, l'obligation d'indiquer sur les récipients les noms des substances entrant dans la composition des produits, soit supprimée ;

4° que l'obligation d'apposer sur les récipients une bande portant le mot « dangereux » soit supprimée et remplacée par les mots « usage externe ».

Ils insistent particulièrement, sur la nécessité de la suppression du mot « dangereux » sur les produits destinés à l'exportation.



COMMENT L'EAU DES HESPÉRIDES DEVINT L'EAU DE COLOGNE



Manière dont cette Eau admirable parvint au Père Féminis en 1650

Vers le milieu du XVII°, un Italien J.-P. Féminis inventa, soi-disant « l'Eau de Cologne ». Cet événement, sans bouleverser le monde, fit grand bruit en son temps. Où Féminis avait-il puisé la recette de son « *Eau Admirable* » ? Voilà ce que les savants et les historiens se demandèrent. Nous ne rappellerons pas ici les discussions, les polémiques souvent violentes qui eurent lieu à ce sujet, d'ailleurs nous ne les connaissons pas toutes, et cela nous entraînerait beaucoup trop loin.

Mais, à l'article de la mort, Féminis fit la déclaration suivante : « Un certain jour de mai, dit-il, j'ai reçu d'Arcadie, un papyrus que m'adressait mon père : c'était une recette écrite en grec ancien — mon père avait eu l'obligeance de la traduire — je jugeai de suite tout le parti que je pouvais en tirer, j'ai fait de mon mieux ». Ces paroles n'ont jamais été démenties par les héritiers présents : « L'auteur de mes jours me pardon-

nera, dit-il encore en montrant le ciel, si je n'ai pas appelé mon précieux Arcane : Eau des Hespérides, suivant qu'il m'en avait témoigné le désir... » Quel était donc ce mystère ?... une légende que nous allons rapporter ici et dont nous garantissons la parfaite authenticité.

belles nymphes ne purent réprimer tout d'abord un mouvement de surprise à la vue de ce noble et robuste étranger qui venait de violer leur domicile avec autant de désinvolture ; mais elles se ressaisirent bientôt. Aréthuse offrit à Hercule la fleur de l'oranger. Eglé, les fruits du bergamottier, du



VERTUS ET EFFETS

DE L'EXCELLENTE EAU ADMIRABLE

DITE

DE COLOGNE,

Approuvée par la Faculté de Médecine le 13 Janvier 1827,
de la Fabrique de FRANÇOIS MARCH, *Parfumeur et Distillateur,*
avec Patentes de l'Université Royale de Turin,

à Nice Maritime.

Il y a en siècle qee cette Eau a été inveetée par le sieur PAUL FEMINIS Italien, Distillateur à Cologne; la graede célébrité dunt cette Eau, composée de matières odoriférantes les plus spiritueuses, jouit dans tous les pays, dispense d'en faire l'éloge.

Ce Spiritueux généralement connu, et qui doit ses avantages à un heureux choix de plusieurs essences du règne végétal, est le seul qui se soit maintenu pour la toilette, et qui dans l'art médical ait été reconnu comme un remède sûr et très-salutaire.

Appliqué aux carps ou aux parties paralysées, il stimule et fortifie les nerfs ; par sa seule odeur il chasse subitement le vertige, les défaillances et les maux de tête; employé pour les maux d'estomac, les contusions, les froissements, les percussions, partout où se trouve un dépôt de sang coagulé, il opère avec la plus grande efficacité.

Pour les maux de dents, il suffit de le mêler avec de l'eau de fontaine, et de s'en rincer la bouche.

C'est principalement dans les fièvres malignes, lorsqu'on en frotte le corps, que cette Eau démontre sa force incomparable; mêlée en quantité suffisante dans un bain, elle surpasse, par ses heureux effets, toutes les herbes aromatiques que l'on ajoute aux bains pour fortifier les nerfs.

Pour les crampes d'estomac on peut en boire depuis dix jusqu'à vingt gouttes dans une cuillerée d'eau.

Non seulement cette Eau est recommandable comme préparation médicinale, mais encore comme cosmétique : mêlée d'une portion convenable d'eau de fontaine, elle a la vertu de purifier et d'embellir la peau ; par son évaporation, lorsqu'on en arrose le linge, elle répand le plus agréable parfum; quelques gouttes versées sur un fer chaud, purifient l'air, et dans les contagions on ne saurait trop en recommander l'usage.

Pour conserver cette Eau, il faut tenir les flacons bouchés, et leur donner une position verticale; on doit également éviter de l'exposer à la chaleur, et surtout de l'approcher de la flamme, particulièrement lorsqu'on s'en frotte, à cause de son inflammabilité, mais le froid le plus rigoureux ne saurait ni la faire geler, ni détériorer sa vertu.

N. B. *On trouve dans la même Fabrique toute sorte d'Essences, toute sorte de Pommades et d'Huiles parfumées aux fleurs et aux odeurs les plus distinguées, d'Extraits surfins à tous les parfums; de Savonnettes de toute espèce, du véritable Savon de Naples, de la Pâte d'Amande liquide et en poudre pour la toilette, de l'Eau de fleurs d'orangers et de rose, double et triple, ainsi que divers autres articles concernant la parfumerie; le tout en première qualité et au plus juste prix. Le sieur* MARCH *fabrique aussi les Liqueurs surfines façon d'Amérique.*

....

Un jour, Hercule fatigué de porter le Monde s'arrêta aux pieds d'Atlas et pria ce colosse de lui porter un moment son Globe. Son intention secrète était bien de ne pas le lui redemander.

Débarrassé de ce fardeau, il tente aussitôt un coup de main sur le jardin des Hespérides, étrangle la sentinelle : un dragon dont on n'a jamais retrouvé le numéro matricule. Seul enfin dans ce jardin mystique, Hercule tombe en extase, émerveillé de toutes les splendeurs et de toutes les senteurs du lieu. (Air de Vasco).

Etaient présentes en ce lieu paradisiaque : Aréthuse, Eglé et Hypérèthuse, les trois filles d'Atlas appelé à d'autres fonctions. Ces trois

credatier et du limonier. Hypéréthuse, l'orange douce et aussi l'orange amère : toute la lyre des pommes d'or.

Or, Hercule avait accoutumé, en homme prudent et sage, de porter sur lui une gourde remplie d'hydromel ; il lui vint une idée géniale, celle d'y faire infuser les fleurs et les zestes des fruits si gracieusement offerts et qui l'entouraient de toutes parts. Enfin, ayant bourré ses poches d'oranges, il s'en revint aux pieds d'Omphale qui, tout en filant, attendait avec impatience le résultat de cette expédition. Omphale trouva les oranges excellentes, mais elle ne fut pas insensible aux charmes de l'hydromel. L'aimable reine ne mit plus autre chose dans son bain ni sur son... sétabe (lisez mouchoir). Aussi, après

mûre délibération, une formule correcte fut décrétée le jour même, transcrite sur un papyrus, puis enfermée dans une petite amphore qu'Hercule portait toujours dans sa besace.

Or, il arriva qu'un matin où notre héros était retourné sur les bords du lac Stymphale pour y chasser le canard (?) — le monde savant *se travaille* encore sur la véritable nature de l'oiseau. Bien que M. de Buffon ne se soit pas prononcé, on suppose généralement que c'était un canard — un coup de Chokboore, le coup gauche croit-on, fit subitement pirouetter Hercule dans sa nacelle ; sa besace tomba entraînant l'amphore dans le lac... impossible de la repêcher, elle était déjà trop loin !

....

Bien des siècles s'étaient écoulés depuis les événements que nous venons de raconter, lorsqu'un dimanche après midi, on vit arriver sur les bords du lac, aux environs d'un remous bien connu pour l'abondance et l'excellence de ses carpes, un petit homme à lunettes bleues, en frac bleu, en chapeau napolitain qui aussitôt se mit en devoir de jeter son épervier. Lorsque ce petit homme vit venir à lui une amphore mollement bercée par les eaux. Un coup d'épuisette, l'amphore était sur le sable. Féminis... car c'était le père Féminis lui-même, alors teneur de livres à Stymphal, se dit « sans doute quelque bateau en perdition qui va me faire connaître sa triste agonie ! » Point du tout : une recette ! Ce qui ne fut pas sans l'intriguer : une recette d'eau de senteur c'était celle de l'Eau des Hespérides, signée de la main même d'Hercule. Eh té, voilà, dit-il, qui fera bien l'affaire de mon fiou de Cologne. Son fils y faisait alors une bédide gommerce de distillerie.

Féminis reçut la recette par le premier courrier et se mit à l'œuvre sur-le-champ, mais il se garda bien tout d'abord d'en indiquer l'origine. Et l'eau, par suite d'une aberration ou d'un revirement inexpliquable prit le nom de la ville où Féminis *junior* avait la mauvaise habitude de payer ses contributions. Et voilà pourquoi...

Comme cette histoire est difficile à raconter aux personnes qui, à tort ou à raison se méfient des légendes entachées de mythologisme, on a conservé à cette eau le nom de Cologne... mais c'est bien l'Eau des Hespérides.

Tubinge, le 8e jour de novembre, an XVI
Alcofribas, extracteur d'essences.

Prenez cette pochade pour ce qu'elle vaut, ô lecteur bienveillant. Or ça, qu'il s'agisse de l'Eau de Cologne, de l'eau de la reine de Hongrie ou de l'Eau de Mélisse des Carmes, c'est toujours le mystère qui enveloppe leur origine commune.

La recette de l'Eau de Cologne viendrait d'un *moine d'Orient ?* (Larousse, article Farina). Franklin : les Médicaments, p. 218, écrit : l'Eau de Cologne paraît avoir été inventée vers 1650 par un sieur Jean-Paul Féminis, habitant la ville de Cologne. Il en indiqua la fabrication à Jean-Antoine Farina dont le petit-fils Jean-Marie Farina vint vers 1806 s'établir à Paris. Ce qui paraît parfaitement exact. Celle de l'eau de la reine de Hongrie serait venue « d'un *moine passant* », que dona Isabelle ne revit jamais (Curiosités rares et Nouvelles d'Emery, 1686) (1).

Enfin, le secret de l'Eau de Mélisse des Carmes, de l'aveu même de ces Religieux, leur venait du père Damiens qui le tenait, soi-disant, d'un *médecin inconnu* (Monographie de Boyer).

Ces trois célèbres alcoolats marquèrent dès le milieu du XVIIe siècle les débuts des premiers esprits parfumés, toujours commercés depuis avec le plus grand succès.

Les Féminis, les Farina se fixèrent tout d'abord à Cologne comme ils auraient pu se fixer ailleurs. Le marquis de Frangipani n'était-il pas maréchal des armées de Louis XIII, et tous ces Italiens pratiquaient la cuisine des parfums : ils étaient nés parfumeurs.

En 1865, paraissait à Londres une petite plaquette « *Le Parfumeur* », poème comique faisant l'apologie du « Livre des *Parfums de Rimmel* », qui paraissait à Londres en 1865, suivi en 1868 de l'édition française agrémentée d'une charmante préface d'Alphonse Karr. Les vers de cette plaquette étaient signés : Ar. Maout qui n'est autre que le naturaliste Le Maout (poète à ses heures) et les dessins très amusants qui les accompagnent « Jules Chéret »,âgé alors de 29 ans, qui s'est illustré depuis, comme on sait, dans l'Affiche Moderne. L'exemplaire que nous possédons en est à sa 3e édition ; il n'a que 16 pages, dorées sur tranches (!) L'Eau de Cologne n'y est pas ménagée, témoin le

---

(1) La recette avait paru déjà dans le *Recueil de remèdes faciles et domestiques*, de Mme Fouquet, édit de 1678. On sait que Mme de Sévigné l'a prônée à outrance : « Elle est divine, je m'en enivre tous les jours, j'en ai toujours dans ma poche, c'est une folie comme le tabac. On ne peut plus s'en passer, j'en suis folle... »

factum souvent reproduit depuis. Nous le ferons suivre de la piquante annotation de l'auteur :

....

Les Parfumeurs semblaient pressentir l'avenir.
Pour preuve, on en cite un, trafiquant sans vergogne
Qui transporta jadis ses lares à Cologne
Et creusa dans sa cour un grand puits qui donna
L'Eau triple du second Johannès Farina
Cet intrig nt fit plus : (Jésus le cœur m'en saigne !)
Il avait pris le nom, il déroba l'enseigne,
Et mit en lettres d'or au faîte de son mur :
« Je suis le Farina, le grand, le pur !
« L'eau qui sort de mon puits, seule est véritable
« Et mon voisin n'est rien qu'un autre misérable ».
Ils étaient deux alors, i's sont mille aujourd'hui :
Sur ces temps primitifs, le doux progrès a lui,
Et chaque jour le Rhin vers Cologne charrie
De nombreux Farina, tous « seuls » tous Jean-Marie ! (1)

(1) Le pays qui nous approvisionne de marmottes produit aussi de nombreux Farina. En répandant l'eau sainte sur la tête des nouveaux-nés on leur donne à tous le nom de Jean-Marie et dès qu'ils sont sevrés, on les embarque pour Cologne où ils se placent comme prête-nom et domestiques chez les Fritz et les Hans indigènes. Pour un Farina, le nom de Jean-Marie vaut un ours, deux singes et trois orgues de Barbarie. Qu'on se le dise !

E. G. (*Bibl. Champ*).



LES PLANTES MÉDICINALES FRANÇAISES



La récolte et au besoin la culture des plantes médicinales, leur séchage, coupage ou présentation telle qu'elle est demandée par l'herboriste en gros, marche de pair avec la récolte ou la culture des plantes aromatiques.

Ces végétaux sont d'ailleurs bien souvent les mêmes et les fleurs de Lavande, de Thym, du Romarin, de Sauge sclarée ou de Sauge officinale, d'Hysope, se vendent sèches aussi facilement que sous la forme d'huile essentielle.

De même, le distillateur qui organisera la récolte de maintes fleurs pharmaceutiques aura souvent la ressource de distiller l'excédent de sa récolte, ou les parties qui ne sont pas vendables à la droguerie. Ce sera le cas du Fenouil, du Persil, de l'Estragon, de la Camomille, de la Rue, du Basilic, du Carvi, du Calament, de la Mélisse, de l'Origan de la Tanaisie, de la Verveine officinale, etc., qui se distillent aisément et avec profit.

Nous ne saurions trop répéter que l'industrie de la distillation et celle des plantes officinales se complètent mutuellement et ne peuvent pas être séparées. Le distillateur, en sélectionnant chaque année la portion médicinale de sa récolte augmentera sans effort son gain. D'autre part, le récoltant-herboriste aura toujours la ressource de passer par l'alambic les portions mal séchées ou mal cueillies ou les débris inutilisables en droguerie. Ajoutons même que le mariage de ces deux industries est seul capable de leur faire rendre à toutes deux le maximum de profits. A l'heure actuelle, l'herboristerie en gros est un commerce très capricieux : les cours des produits changent avec rapidité et tel qui escomptait un gain normal fait quelquefois ou une perte sérieuse ou un profit inespéré. La facilité de transformer à son gré la plante en huile essentielle d'un cours plus stable ou au contraire de restreindre la production d'essence pour accroître celle de la plante séchée permettra d'obtenir une « péréquation » ou équivalence des prix de vente dans l'un et l'autre cas. C'est donc au distillateur de prendre l'initiative de la culture ou de la récolte des plantes médicinales odorantes dont il réglementera ainsi aisément les fluctuations de valeur.

Quant aux fleurs, racines, feuilles non distillables, elles permettront d'occuper toute l'année le séchoir, le hangar aux alambics et la petite main-d'œuvre de la ferme.

Les plantes de nos montagnes dont l'écoulement est aisé et régulier sont excessivement nombreuses comme on s'en rendra compte par l'énumération que nous donnons plus loin et que nous empruntons au « Manuel des Récolteurs de Plantes », édité par MM. de Poumeyrol et Travi de Lyon (1). Nous conseillons à nos amis la lecture de cette brochure qui donne les renseignements utiles pour le séchage, l'expédition et le conditionnement commercial des drogues.

Insistons cependant sur la nécessité où nous sommes de transformer en une industrie bien française un négoce qui trop sou-

(1) De Poumeyrol et Travi, 6, rue des Etroits, Lyon.

vent empruntait aux pays étrangers les produits qui poussent en abondance sur notre sol si favorable aux plantes médicinales.

Ce ne sera pas, en effet, la matière première qui nous fera jamais défaut. Tous nos départements montagneux du Sud-Est et du Sud-Ouest unissent à la latitude méridionale, à l'altitude, la fraîcheur de l'atmosphère et les natures du sol les plus variées.

On compte plus de 150 plantes plus intéressantes les unes que les autres poussant spontanément dans nos montagnes et susceptibles à l'occasion d'être cultivées au même titre que la Lavande, le Romarin ou la Sauge musquée.

Pourquoi continuerions-nous à acheter à l'étranger, les feuilles de noyer, la barbe de maïs, la guimauve, la belladone, la jusquiame, la valériane, les bourgeons de pin, toutes plantes qui poussent spontanément sur notre sol.

Les herboristes croient avoir remarqué que la culture diminue la proportion de corps utiles dans les plantes. Cette constatation est contraire à celle que nous faisons au sujet des plantes aromatiques, qui, répétons-le, sont elles-mêmes des plantes médicinales. Pourquoi ce qui est bon pour nos plantes à essences serait-il mauvais pour les plantes pharmaceutiques. Nous pensons qu'il y a eu là simplement une erreur d'application, une faute d'appropriation.

En choisissant judicieusement le sol destiné à la plantation et les variétés de graines à multiplier, on doit obtenir des plantes de plus en plus riches en produits curatifs. Soutenir le contraire serait nier les travaux que nous avons faits ou conseillés depuis dix ans et qui donnent aujourd'hui la preuve de la haute valeur de nos théories.

D'ailleurs, en Seine-et-Oise, à Milly et à Oncy, on cultive avec profit le datura, la belladone, la jusquiame; dans le Gard, à Meynes, on a planté l'hysope, la mélisse, la verveine, la sauge sclarée; dans le Vaucluse, la menthe, la valériane, le mélilot, la nigelle ; dans la Loire, le bouillon-blanc, les roses de Provins, la camomille ; dans le Puy-de-Dôme, l'angélique ; dans le Maine-et-Loire, à Chemille, St-Lambert-du-Lattey, la camomille romaine, la mélisse, le cassis ; dans le Nord, on cultivait la mauve bleue, la guimauve, la chicorée ; la Belgique avait la spécialité de la valériane, de la camomille, etc.

Ces exemple multiples sont une preuve supplémentaire et un encouragement.

Mais planter ces variétés dans un sol qui n'est pas le leur ne semble pas une solution rationnelle : ce qu'il faut, c'est multiplier la plante sauvage dans son habitat propre : la montagne méridionale, où elle donnera avec le minimum de frais, le maximum de rendement. Utiliser un sol arable et coûteux pour ces cultures qui se contentent des pentes stériles et sans valeur de nos montagnes est un véritable crime. Notre devise doit être: Utiliser chaque sol par la plante qui lui convient le mieux.

Cette maxime doit assurer la richesse des montagnes sans nuire le moins du monde à la plaine.

***

L'organe végétal utilisé en pharmacie devra être cueilli au moment où il est le plus gorgé de sucs, c'est-à-dire le plus riche en principes actifs : les bulbes, les racines, les rhizomes, les écorces à la fin de l'automne ; les feuilles au moment de leur complet développement et dans leur entière fraîcheur ; les fleurs alors qu'elles commencent à s'épanouir, les fruits et les grains en pleine maturité.

La récolte des organes aériens des plantes doit toujours se faire par un temps sec, après disparition de la rosée. Et il importe de trier avec soins les matériaux recueillis, d'en éliminer toutes les parties corrompues, flétries ou envahies par des parasites qui risqueraient de contaminer le lot.

Le séchage des bulbes, des racines doit se faire vite sous peine de les voir pourrir. Pour atteindre ce résultat l'usage du four paraît tout indiqué, mais encore convient-il que la température en soit suffisamment abaissée pour ne pas roussir les tissus. C'est en effet un principe absolu que si la dessication doit être poussée assez loin pour éliminer toute l'eau susceptible d'entraîner la moisissure, elle ne doit pas atteindre le point qui en altérerait l'aspect et en ferait évaporer le parfum ou les éléments actifs. Il faut en un mot que, sèches, les plantes et parties de plantes soient immédiatement reconnaissables et gardent autant que possible leur couleur naturelle.

Le séchage des fleurs et des feuilles des menues plantes que l'on cueille entières se fait à l'ombre dans un endroit ventilé : un grenier, un préau, une grange. On les remue délicatement de temps en temps jusqu'à complète évaporation de l'eau. L'échauffement qui noircit et brûle par fermentation aussi bien les principes utiles que la cellulose doit être surtout évité. L'usage des claies est donc à conseiller.

Les plantes sèches sont emballées aussitôt dans des sacs pour éviter l'évaporation des principes actifs, et expédiées à l'herboriste qui se charge alors de les conserver jusqu'à la vente.

***

En général, toutes ces indications sont connues des cultivateurs des montagnes qui utilisent déjà les simples pour leur usage personnel ou les récoltent pour les pharmaciens du canton.

Reste donc la connaissance des variétés botaniques utilisables. Cette question est facile à élucider, soit par le secours des instituteurs locaux, soit par celui des pharmaciens ou plus simplement des herboristes de Lyon et des places où l'on fait ce commerce en gros. Elle ne se pose qu'une fois et l'expérience faite, la récolte annuelle suit son cours en s'intensifiant et en se perfectionnant graduellement.

Nous espérons que d'ici peu, les plantes dont l'énumération suit seront toutes récoltées et vendues à bon prix.

Ce profit s'ajoutera, sans avoir occasionné grande défense, à celui des distillations, qui, nous l'avons démontré, rapportent déjà des millions. Nos malades ne se soigneront plus qu'avec les plantes françaises et nos fabricants de remèdes n'auront plus à aller chercher dans les pays ennemis, les végétaux précieux qu'ils payaient bien souvent à prix d'or, alors qu'il n'y a qu'à se baisser, chez nous, pour les obtenir à profusion.

Chaque arpent de notre bonne terre française, sédiment riche ou cailloux, doit produire la plante qui s'y plaît le mieux. Toute plante doit être utilisée.

A nous de connaître les prédilections de chaque végétal et ses applications.

R. M. G.

Calendrier des Plantes Médicinales

JANVIER-FEVRIER

Racine de Gentiane, lorsque la température le permet.

FEVRIER-MARS

Bourse à pasteur en paquets.
Bourgeons de pins (Pinus sylvestris) coupés courts sans bois.
Bourgeons de peuplier, sans bois.
Ficaire, plante en bouquet.
Gui, feuilles mondées.

MARS-AVRIL

Arrête bœuf, racine coupée 2 centimètres.
Asarum, plante en bouquet (Cabaret).
Fenouil, racine coupée 2 centimètres.
Persil, racine coupée 2 centimètres.
Impératoire, racine entière.
Lierre terrestre, feuilles mondées.
Prunellier sauvage, fleur.
Pulmonaire officinale, feuilles mondées.
Seau de Salomon, racine entière.
Saponaire, racine coupée 2 centimètres.
Tussilage, fleurs.
Benoîte, racine entière.

AVRIL-MAI

Absinthe grande, feuilles mondées.
Aubépine, fleurs en petites grappes sans feuille, non épanouies (en boutons).
Anémone pulsatille, plante bouquet.
Bistorte, racine entière.
Bourrache, fleurs (pas confondre avec buglosse).
Cochléaria, feuilles sèches mondées.
Chiendent rhizome, petits paquets (sans radicelles).
Cresson de fontaine, feuilles mondées.
Dompte Venin (asclépiade), racines coupées à 2 centimètres.
Douce amère, tiges coupées à 2 centimètres.
Livêche, racine entière (ache des montagnes).
Myrtille, feuilles (airelles feuilles).
Ortie blanche, fleurs avec calices.
Ortie blanche, fleurs sans calices.
Ortie blanche, plante fleurie en bouquets.
Pivoine, pétales de fleurs.
Raifort, racine coupée 2 centimètres.

MAI-JUIN

Aspérule odorante, plante en bouquet.
Aurone mâle, plante en bouquet (citronelle).
Ache, racine coupée 2 centimètres.
Ache, feuilles mondées.
Bardane, feuilles mondées.
Belladonne atropa, feuilles mondées (Poison).
Benoîte, feuille mondée.
Benoîte, racine entière.
Buglosse, fleurs mondées.
Bétoine, plante en bouquets.
Coquelicots, pétales.
Chardon bénit, plante fleurie en bouquets.
Euphraise, plante.
Estragon, plante.
Fumeterre, bouquet.
Germandrée, plante entière en vrac.
Herbe à Robert, en bouquets.
Jusquiame, feuilles mondées (Poison),
Muguet, fleurs en bouquets.
Muguet, feuilles mondées.
Muguet, racines entières.
Muguet, plante entière fleurie avec racine.
Panicaut, racine coupée 2 cent. (chardon rolland).
Pervenche, feuilles mondées (grande pervenche).
Pissenlit, feuilles mondées.
Pissenlit, rancines entières.

Plantain lancéolé, feuilles mondées.
Ronce douce, feuilles mondées.
Scabieuse, fleurs mondées.
Sureau, fleur en grappes (bien jaune) sans tiges.
Bourrache, fleurs (ne pas confondre avec la buglosse).

JUIN-JUILLET

Angélique, racine.
Aconit, feuilles mondées.
Aconit, racine entière.
Arnica Montana, feuilles mondées.
Armoise, feuilles mondées.
Ciguë, feuilles mondées.
Caille lait jaune, plante bouquets fleuris.
Caille lait blanc, plante bouquets fleuris.
Camomille petites (matricaire), fleurs mondées.
Colchique semences.
Cassis, feuilles mondées.
Cabaret plante (asarum).
Digitale, feuilles mondées (Poison).
Guimauve, feuilles mondées.
Guimauve, fleurs mondées.
Mauve bleue, fleurs mondées.
Mauve, feuilles mondées.
Marrube blanc, mondé.
Nénuphar, fleurs.
Nénuphar, racines.
Prêle petite, en vrac.
Pieds de chats, fleurs.
Reine des prés, fleurs en grappe.
Rue, feuille mondée (Poison).
Marguerite, fleurs mondées (petite marguerite).
Sanicle, plante bouquet.
Stramoine, feuilles mondées (datura) (Poison)
Sauge officinale, feuilles mondées.
Souci des jardins, fleurs avec calices.
Souci des jardins, fleurs sans calices.
Tilleul, fleurs mondées.
Tilleul, fleur avec bractées.
Thym, feuilles mondées.
Véronique, plante avec feuilles.
Velar (erysimum).

JUILLET-AOUT

Aigremoine, bouquets.
Aigremoine, feuilles mondées.
Argentine, plante.
Bluets, fleurs avec calices.
Bluets, fleurs sans calices.
Basilic, feuilles mondées.
Bon-Henry, feuilles.
Bouillon blanc, fleurs mondées (jaune).
Cataire, plante.
Calament, plante entière en vrac.
Carthame, fleurs pétales.
Carvi, semences.
Gratiole, plante en bouquets.
Houblon, cônes verts.
Lavande, fleurs mondées.
Marum vérum, racine coupée 2 centimètres.
Marjolaine, feuilles mondées.
Ményanthe, feuilles (Trèfle d'eau).
Mélilot jaune, fleuri plante en bouquets.
Mélisse, feuilles mondées.
Morelle noire, feuilles mondées (Poison).
Menthe sauvage, feuilles mondées.
Origan, fleuri en bouquets.
Pensées sauvages, fleurs mondées.
Persicaire, plante.
Persil, racine coupée 2 centimètres.
Rossolis (drosera rotondifolia).
Romarin, mondé.
Serpolet, fleuri plante en vrac.
Scolopendre, feuilles mondées.
Tanaisie, plante bouquet court.
Ulmaire, fleurs en grappes (reine des prés).
Verveine officinale, feuilles mondées.
Vulnéraire anthylis, fleurs.
Ache, feuilles mondées.
Courges, semences mondées (décortiquées).

AOUT-SEPTEMBRE

Acore, racines (calamus odorant).
Ansérine potentille, plante.
Bugrane, racine coupée (arrête bœuf).
Chélidoine, plante en bouquets.
Chicorée, racines coupées 2 centimètres.
Fougère mâle, racine entière.
Fougère mâle, griffes choisies.
Grateron, plante (Gaillet).
Garance, racines.
Gremil, graines.
Iris, racines entières blanches.
Mercuriale, plante en bouquets.
Mercuriale, feuilles mondées.
Phellandrie, semences.
Patience, racines coupées 2 centimètres.
Polypode de chêne (rhizome).
Quintefeuilles, racines.
Renouée, plante en vrac.
Réglisse, coupé 2 centimètres.
Tormentille, racines entières.
Valériane, racines.
Sureau, baies sèches.
Ache, racines coupées 2 centimètres.
Airelles, baies sèches.
Bistorte, racines entières.

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Ache, racine coupée 2 centimètres.
Alkékenge, baies.
Alkékenge, robes.
Berbéris, fruit (épine vinette).
Bardane, racine coupée 2 centimètres.
Belladonne atropa, racines.
Bryone, racine coupée en tranches de 2 cent.

Consoude, racine coupée 2 centimètres.
Chicorée, racines coupées 2 centimètres.
Fraisier sauvage, racines coupées 2 centimètres.
Genièvre, baies sèches.
Gouet, racine coupée (pied de veau).
Impératoire, racines entières.
Méum, racines.
Pivoine, racines entières.
Saponaire, racines coupées 2 centimètres.
Aspérule odorante, plante en bouquets.
Barbe de maïs blonde.
Colchique, bulbes coupés en tranches de 1 cent.

OCTOBRE-NOVEMBRE

Aunée, racine coupée 2 centimètres.
Colchique, bulbes coupés en tranches.
Pépins de coings mondés.
Racine de Gentiane.

DECEMBRE

Racines de Gentiane, lorsque la température le permet.



CROQUIS MAROCAINS

Brûleur à Parfums

Voici le brûleur traditionnel où le riche Arabe marocain, désireux de bien recevoir



Photo Dr F.
BRULEUR A PARFUMS

son hôte, introduit des charbons ardents sur lesquels il dépose des grains d'encens. La tente s'emplit aussitôt d'une fumée bleuâtre qui chasse, pour un moment, l'odeur fade du beurre et du gynécée tout proche.

Le maître de céans, rabattant son capuchon, l'imprègne du doux arôme ; il force l'officier qu'il reçoit à parfumer la coiffe du képi ou du casque.

Certains de ces brûleurs sont très finement travaillés. Le cuivre est le métal ordinairement employé. Depuis quelques années, l'Allemagne fabriquait « en série », des articles de pur style marocain et avait remplacé le cuivre réquisitionné par Krupp, par un métal blanc, d'un aspect parfaitement komique et faux.

Le Marchand de Parfums



Photo Dr F.
LE MARCHAND DE PARFUMS

C'est le riche marchand de parfumerie populaire, un magasin de matières premières

pour parfumerie, teintures et confiserie. Ce mercanti vend de tout et possède peu de chaque article. On y trouve du henné pour teindre les mains et les pieds aux jours de fête ; on y trouve du beurre « fin » (??), ou prétendu tel qui, mélangé au henné en poudre porphyrisée, fait une crème que les coquettes disent délicieuse et efficace contre le hâle et les coups de soleil. L'été, la plupart des femmes de moyenne condition, s'appliquent sur le visage, comme une chauve-souris gris sale, cette crème de beauté, qui donnera à la peau la souplesse voulue.

Le Mercanti de la photo vend encore du carmin pour les lèvres ; du khôl en bâtonnets, du noir de fumée (khôl pour les pauvres) ; de l'écorce de noyer pour les gencives et les dents. On s'y procure de tout et encore d'autres articles, car tout vendeur adjoint à son commerce la vente de produits hétéroclites. C'est ainsi que le Marocain photographié ici vendait, ce jour-là... du poivre et des pois chiches.

L'Encenseur

Dans les rues ombreuses de la « Médina », où l'air pénètre insuffisamment ; dans les souks empuantis par un peuple en haillons sales et par les légumes pourris que le marchand espère toujours vendre ; dans les ruelles où se travaillent côte à côte les cuirs, les huiles et la laine en suint, il est indispensable que passe, de temps à autre, un parfum plus raffiné. C'est le rôle du Marocain photographié ici, personnalité moitié publique, moitié religieuse, respectée de tous. Il va, nonchalant, de boutique en boutique, promène son encensoir sous le nez du marchand qui sourit, lui prête parfois son appareil qui va tenter une rapide désodorisation dans les coins vierges de tout balai ; puis il repart, ayant reçu une « mouzoune » (un liard), va se réapprovisionner de charbon chez le rôtisseur voisin qui prend sa part

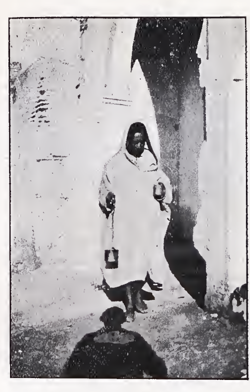


Photo X.

L'ENCENSEUR

d'encens, mais ne la paie pas. Très calme, bousculé mais souriant toujours et sans cesse dans un rêve paradisiaque de houris parfumées, le thuriféraire marocain est un demi-saint, convaincu de son importance et pauvre comme un croyant.

Dr L. Forgues.



INFORMATIONS

Prohibitions de Sorties

C'est avec étonnement que nous sommes obligés de constater que les difficultés que l'on oppose au commerce d'exportation augmentent de jour en jour. Des produits qui sont manifestement inutiles aux belligérants, qui ne leur sont pas destinés et qu'ils n'achèteront certainement pas d'ici longtemps comme les parfums de luxe, sont arrêtés à la sortie sans qu'aucune prescription légale n'ait été publiée à ce sujet au *Journal Officiel*.

Les essences de menthe qui auraient pu rendre service à nos ennemis cet été ont été ont été prohibées à la sortie de la fin de l'automne ; depuis quelques jours d'autres huiles essentielles sont assimilées à l'essence de menthe.

Nous nous réservons de présenter des observations au Ministère à ce sujet : il est vrai qu'en temps de guerre la parfumerie n'inté-

resse pas nos administrations. Il n'en est pas moins exact que cette industrie fait rentrer en France une portion appréciable de cet or qui s'exporte avec tant d'abondance depuis le commencement de la guerre...

♧ ♧ ♧

Concurrence Japonaise

Nous n'attachons pas assez d'importance à l'extension de l'industrie japonaise et à la concurrence qu'elle va nous opposer dès maintenant et encore davantage après la fin des hostilités.

Notre correspondant du Caire nous avise que les savonniers japonais offrent déjà en Egypte des savonnettes de 80 gr. parfumées, bien présentées à 1 fr. 80 la douzaine franco en boîtes de 3.

Avec l'adoption de l'écriture cursive, le Japon prendra place dans le commerce mondial. Rappelons-nous d'ailleurs que la nation japonaise prend ses origines dans une des tribus juives, probablement celle de Juda, dont les livres sacrés orientaux nous ont signalé l'exode après la *Captivité*. Cet atavisme commercial est un indice que nous ne devons pas négliger dans nos appréciations sur cette nation.

♧ ♧ ♧

La Foire de Fez

La Foire de Fez a été un véritable succès. Nous attendons de notre correspondant spécial un compte rendu détaillé. Notons seulement au passage que deux fabriques françaises d'huiles essentielles y étaient représentées : La Maison Chiris et Jeancard et la Maison Gattefossé et fils.

Quelques fabricants de parfumerie confectionnée, au nombre desquels la Maison Peyronnet, de Bordeaux et quelques représentants locaux.

Il faut prendre note que le Maroc a importé en 1915 pour 400.000 francs de parfumerie et que ce chiffre pourra être aisément doublé.

♧ ♧ ♧

Les Droits sur l'Alcool

Comme cela arrive chaque fois qu'une innovation trouble les habitudes acquises, un certain flottement doit être constaté dans l'application des nouveaux droits d'entrée sur l'alcool.

Déjà l'importation en entrepôt sous réserve d'application du droit de 80 francs aux parfumeurs et de 450 aux distillateurs est interdite aux revendeurs, et les parfumeurs eux-mêmes ne peuvent pas revendre l'excédent de leurs achats à leurs confrères.

Il y a là une anomalie très préjudiciable au commerce et une entrave à notre exportation qu'il faut faire cesser au plus tôt.

D'autre part, dans certains endroits l'alcool de menthe et l'eau dentifrice sont assimilés aux alcools de consommation, l'eau de Cologne est interdite aux pharmaciens comme produit de parfumerie alors qu'elle figure cependant au dernier Codex.

Il faudrait savoir si l'administration des Contributions indirectes peut s'arroger le droit d'apporter des modifications aux règlements d'une profession, règlements arrêtés par une commission notoirement compétente.

Il faut également fixer la nature de la mention « Usage externe ». Un produit doit-il être considéré comme de consommation (usage interne), parce qu'il rentre dans une cavité de corps, comme les dentifrices dans la bouche ! A ce compte, bien des produits d'hygiène qui sont utilisés pour l'hygiène de nos cavités naturelles seraient également d'usage interne : tels les permanganates, eaux oxygénées et même sublimé corrosif employés en solutions antiseptiques pour l'hygiène.

Pas trop de zèle, Messieurs les fonctionnaires, et entendez-vous avec nos syndicats avant de décider de nouvelles interprétations des coutumes et des usages.

♧ ♧ ♧

Pour l'Industrie Chimique Française

A l'heure où se dessine l'effort de notre industrie chimique pour se libérer de l'emprise allemande, il est intéressant de signaler une publication qui répond à un besoin actuel de tous ceux qui s'intéressent directement ou indirectement à la fabrication ou au commerce des produits chimiques : industriels, capitalistes, fabricants, chimistes, négociants, etc.

Nous voulons parler de l'*Office Chimique*, publié par M. R. Bureau, qui sous une forme sévère et sans prétentions, constitue un index précieux d'informations techniques et commerciales.

M. Bureau a su donner à sa publication le même esprit pratique que l'on retrouve dans l'organisation et la conception même de ses laboratoires bien connus dans l'industrie.

♧ ♧ ♧



PARFUMS ARTIFICIELS ET ARTIFICIEUX



Avec un zèle que nous ne saurions trop louer, M. Andrieux, député des Basses-Alpes, s'est élevé dernièrement contre la possibilité d'un retour à l'ère des falsifications que nous avons connue il y a quelques années. Mais comme cette très louable intention à laquelle nous nous associons de tout cœur (ayant toujours mené nous-même la lutte contre le commerce malhonnête), méconnaît les véritables intentions des Industriels français, nous nous faisons un devoir de donner à l'honorable M. Andrieux quelques éclaircissements indispensables.

Voici in-extenso, l'article publié sous sa signature dans le journal *l'Heure*, le mois dernier :

Soies, Parfums Artificiels

Sous ce titre, *Documents de la guerre*, la Chambre de Commerce de Paris publie un « Bulletin d'information » que je lis, pour ma part, avec autant d'intérêt que de profit.

Dans le bulletin du mois de septembre 1915, ma qualité de représentant d'un département agricole m'a fait dresser l'oreille au passage suivant : « *Les grandes usines construites dans la banlieue de Paris, dans la région de Lyon, de Saint-Etienne, de Roanne, d'Annonay, pour préparer les acides, poudres et les explosifs, seront après la guerre, transformées en usines pour la fabrication des parfums artificiels et aussi de la soie artificielle.* Tous ces artifices ne me disent rien qui vaille.

Ainsi les braves gens qui cueillent la lavande et l'hysope dans nos Alpes parfumées, les cultivateurs de plantes et de fleurs odorantes destinées à la distillation, les propriétaires de mûriers, les éleveurs de vers à soie pour la production des cocons et de la *soie naturelle*, c'est-à-dire la *soie véritable*, peuvent se le tenir pour dit. C'est la Chambre de Commerce de Paris qui leur fait savoir : après la guerre, ils se heurteront à la concurrence des ingénieurs et des ouvriers qui travaillent pour la défense nationale et dont la main-d'œuvre est dès à présent escomptée pour la fabrication artificielle des parfums et d'un textile qui n'a que le nom de commun avec la soie.

A cette concurrence, qui n'est, à vrai dire, que le libre développement de l'industrie, fécondée par la chimie, je n'opposerai aucune objection si elle devait se faire loyalement. Mais si les marchands de kamelote reprennent sous un nom usurpé leur vente de produits frauduleux, je croirai reprendre, avec mon collègue Mourier, député d'Alais, la campagne commencée, sous la précédente législature avec son prédécesseur Devèze, contre ceux qui par une fausse appellation, trompent l'acheteur et déprécient les produits naturels en jetant sur le marché leurs produits de contrefaçon.

Le moins que le législateur puisse exiger de ces industriels, c'est que le qualificatif *artificiel* suive toujours le nom qu'ils attribuent à la substance offerte au consommateur.

Je conviens que de bons Français s'adonnent à cette industrie, mais les plus grands producteurs de parfums et de soie artificielle, ce sont les Boches. Ces gens-là font de la tromperie l'instrument nécessaire du commerce, comme de la diplomatie et de la guerre. A leur sens, *qui ne sait mentir manque de Kultur.*

C'est une raison de plus pour que le Parlement exige l'application des lois répressives de la fraude. Celle du 1er août 1905 a été modifiée par celle du 15 juillet 1907 et complétée par celle du 5 août 1908 ; elle a été renforcée mais non abrogée.

Il me sera permis de rappeler que, durant la législation précédente, j'avais saisi la Chambre des députés de la question relative à la prétendue soie artificielle et qu'à la séance du 14 novembre 1912, le ministre de l'agriculture, répondant à l'intervention de mon collègue Devèze, avait prononcé ces paroles qu'aucun des sériciculteurs français n'a sans doute oubliées : « *Je tiens à dire qu'au ministère de l'agriculture, nous considérons qu'il existe la même différence entre la soie artificielle et la soie naturelle qu'entre la margarine et le beurre.* (Applaudissements.) *Nous avons le sentiment que nous devons intervenir pour faire cesser les fraudes dommageables à la sériciculture en appliquant les lois sur les fraudes.* (Nouveaux applaudissements.)

Devèze a été battu par le docteur Mourier, le 10 mai 1914, mais si quelque chose peut atténuer l'amertume de son échec, ce sera la pensée que son successeur, continuant le bon combat, va rappeler au ministre de l'agriculture les promesses de 1912. Quatre années

se sont écoulées ; mais les promesses ne sont point exécutées ; mais elles ne sont pas prescrites.

Le marché français est momentanément soulagé des parfums de laboratoire que les Boches pour mieux dissimuler, appellent synthétiques. Les prix sont par suite notablement améliorés pour les plantes et les fleurs dont la distillation produit les parfums naturels ; mais n'attendons pas l'après guerre pour prendre nos précautions contre les fraudeurs qui nous guettent.

Andrieux,
Député des Basses-Alpes.

Précisons d'abord que les mots : *artificiel ou synthétique* ne comportent aucune signification péjorative : la glace artificielle n'est pas plus dangereuse que la glace naturelle, au contraire, et la plupart des médicaments usuels sont des produits de synthèse. Le triomphe de la chimie moderne est justement l'application à la fabrication de corps utiles, des découvertes analytiques. Les mots savants, nous l'avons dit souvent, effrayent par leur orthographe baroque, mais ne cachent pas de *mystères* dangereux. Artificiel, synthétique ne signifient ni camelote ni falsification, ce sont au contraire des mots caractéristiques de l'évolution de la science et nous devons nous réjouir de pouvoir désormais compléter l'œuvre de la nature. Tout ce qui n'est pas strictement produit par le sol est artificiel, le verre, les engrais chimiques, l'acier moderne, les explosifs, les médicaments, mille produits indispensables à la vie de chaque jour sont des produits de synthèse n'ayant aucun caractère frauduleux.

De même et nous l'avons proclamé, dans notre programme de conduite dès les premiers numéros de notre revue, les parfums de synthèse sont des produits honnêtes, indispensables aux industries de la parfumerie, de la savonnerie, etc... et donnant généralement des parfums très différente des huiles essentielles naturelles.

Quand les parfums de synthèse peuvent se substituer aux essences naturelles, ils exercent une influence stabilisatrice sur les cours et permettent un emploi plus étendu des huiles essentielles.

C'est le cas de l'essence artificielle de violette qui a donné un essor considérable à l'emploi de l'essence naturelle trop coûteuse (3 fois à 10 fois plus chère que l'or) et a permis la création du traitement de la feuille du violettier. Le parfum de la feuille mêlé au parfum de synthèse donne un produit bon marché à grand débouché facilitant la vente de la parfumerie et de la savonnerie démocratique et toujours vendu d'ailleurs comme parfum artificiel.

L'essence synthétique de violette est l'exemple le plus typique des synthèses aromatiques : elle a pour point de départ une essence naturelle, l'essence de verveine de même que l'essence de rose part de l'essence de géranium, la vaniline du girofle, l'héliotrophe du camphre, etc.

La chimie des parfums a centuplé le chiffre d'utilisation des parfums naturels, l'un ne peut vivre sans l'autre et le parfum naturel, grâce à l'analyse chimique,se défend très aisément contre la falsification.

Loin d'être l'ennemi de l'industrie des essences naturelles, le parfum chimique, généralement tiré de l'essence naturelle, rarement de la houille, est son complément naturel et indispensable.

Il est en outre nécessaire de réfuter cette légende qui donne au parfum artificiel une origine allemande. Nous avons démontré ailleurs, qu'au contraire, c'est la France qui a toujours produit la plus grande quantité de parfums de synthèse et que l'Allemagne ne fabriquait que quelques dérivés des goudrons produits extrêmement bon marché et que nous produirons avec facilité lorsque l'alcool sera considéré en France comme un réactif chimique indispensable à l'industrie, comme un dissolvant, utile et précieux et non pas comme une source de taxes et d'impôts prohibitifs.

Le mélange de produits naturels et synthétiques est toujours et partout vendu pour ce qu'il est : loin de concurrencer le parfum naturel, il en facilite la vente et en multiplie les applications.

Nous sommes les premiers à lutter contre la fraude, nous voulons, comme tous les industriels honnêtes, que le produit de synthèse soit vendu comme tel, mais nous voulons, avant tout, qu'aucune réglementation ne soit instaurée sans que nous ayons voix délibérative.

Oui, les industries chimiques de guerre doivent être utilisées après la paix pour l'extension de la fabrication des produits chimiques ; oui, nous devons développer largement nos fabrications techniques et ces usines donneront un large appui à nos industries agricoles.

Jamais les essences naturelles ne se sont vendues davantage que depuis que les parfums de synthèse en utilisent de grosses quantités comme bases. Jamais les cours des produits d'origine végétale n'ont été aussi élevés que depuis que les parfums artificiels en facilitent l'écoulement.

Pas de fraude, c'est notre devise, mais pas de suspicion sur l'industrie chimique, la plus indispensable désormais à notre prospérité économique et surtout pas de confusion entre chimie et falsification.

La science décelle la fraude et en permet la poursuite ; sus aux Boches, sus aux malhonnêtes gens, mais que l'on nous épargne des assimilations fâcheuses et des confusions désagréables avec les filous.

R.-M. Gattefossé.

PARFUMEURS D'AUTREFOIS

Où trouver comme au bon vieux temps ?
La couleur qui donne au visage,
La jeunesse et l'air du printemps
L'air pur, et la grâce en partage...
Disparu dans la nuit des âges !
Comme un souvenir trop charmant,
Pour réparer des ans l'outrage,
Où sont les parfumeurs d'antan ?

Sur les minois un peu trop blancs,
Plus de roses et frais nuages ..,
Sous lesquels brillaient éclatants
Les regards tendres et volages.
Où sont les fleurs, pendant l'orage ?
Elles s'effeuillent sous le vent
Et nul ne les cueille au passage :
Où sont les parfumeurs d'antan?

De leur frais calice odorant,
Les violettes sous l'ombrage,
Encensent en vain les passants,
Et puis meurent sous le feuillage...
Le seul parfum de nos rivages,
Las ! c'est le gaz asphyxiant...
Où donc est la lointaine plage,
Où sont les parfumeurs d'antan ?

Envoy

Prince, quand s'éteindra la rage,
Et la fureur des combattants.
Nous saurons après cet orage,
Où sont les parfumeurs d'antan.

M.-H. D



Tous les Français aspirent à la victoire économique après l'autre victoire. Beaucoup voient déjà l'Allemand gisant, sans forces et sans ressort pour reprendre la lutte économique. On ne saurait trop se mettre en garde contre une telle pensée. Détrompons-nous. L'Allemand n'est pas encore vaincu et quand il le sera, quand nous l'aurons battu par les armes, nous le verrons avec la ténacité particulière à sa race, redevenir notre adversaire sur un autre terrain et faire l'impossible pour y reprendre ses avantages. Le commerce allemand prépare ses armes. Nous apprenons que les grandes industries opèrent des regroupements. Nous voyons l'empire allemand étudier des alliances économiques avec l'Autriche, la Bulgarie, les Turcs, et s'efforcer de constituer le Bloc économique central, fort et puissant comme le Bloc militaire que depuis deux ans nous nous efforçons de détruire.

Voulons-nous vaincre leur commerce *chez nous d'abord*, sur le marché mondial ensuite ? Il faut nous préparer à un effort soutenu, régulier, intelligent, et renier résolument certaines erreurs d'avant-guerre. Débarrassons-nous notamment de cet individualisme aigu qui nous portait à une concurrence effrénée entre Français, pour le plus grand profit de l'étranger (1). Unissons-nous pour être forts, pour abattre l'ennemi commun. Organisons méthodiquement nos affaires. *Apprenons enfin à nous servir de la Publicité.*

Alors que les Américains, les Anglais, les Allemands ont parfaitement compris quel levier puissant elle peut être, alors qu'ils la considèrent comme indispensable et qu'elle trouve sa place dans leurs plus modestes budgets, nous en sommes encore à discuter sa nécessité. Quelques-uns disent : « La Publicité, ça n'est bon que pour la camelote ». D'autres commerçants déclarent : « Je n'ai pas besoin de publicité, je suis assez connu » — On n'est pas plus modeste. — J'ai entendu proférer cette énormité : « Faire de la publicité ! Ah non ! pas cette année, les affaires vont trop mal ! » ou bien encore : « J'en ai fait, j'ai dépensé plusieurs milliers de francs, et ça n'a pas rendu ». Que répondre à cela ! Il semble que certaines sot-

(1) Il apparaît notamment à cet égard que la foire de Bordeaux et celles qui se préparent dans d'autres villes de France feront un double emploi fâcheux avec celle de Lyon.

tises devraient tomber d'elles-mêmes, qu'il y a des vérités qui s'imposent.

La publicité donne des résultats quoi que l'on vende, articles bon marché ou articles de luxe, et si vous ouvrez certaines belles revues à grand tirage, — l'*Illustration*, par exemple, — dont la publicité est fort chère, vous y trouverez parmi les annonces les plus diverses des firmes importantes et qui, certes, n'ont jamais fait ni vendu de « camelote ». Au commerçant qui est assez connu et n'a pas besoin de « réclame », nous répèterons la phrase : « Dieu aussi est fort connu et cependant c'est pour lui qu'on sonne les cloches chaque dimanche ». Quant à ne pas faire de publicité parce que les affaires vont mal, c'est repousser un moyen certain de les faire aller bien, c'est refuser de souffler le feu alors qu'il va s'éteindre. Enfin, le monsieur qui a fait de la publicité sans résultats, qui a dépensé de l'argent inutilement, — s'y est mal pris. C'est tout.

La publicité est un voyageur qui va trouver le client chez lui, à tous moments, qui voyage à peu de frais. Elle ne craint la pluie ni le soleil, le froid ni la chaleur. Elle va partout, à toutes les époques et en même temps quand on le veut. Elle est multiforme. L'annonce, le prospectus, la circulaire, l'affiche, le papier à lettres, l'enseigne, l'emballage, l'étiquette, tout ce qui parle de vos produits, tout ce qui répète le nom de votre firme, tout ce qui rappelle l'existence de votre maison, — tout cela procède de la publicité et s'y rattache. On voit combien le champ est vaste et quels horizons s'ouvrent aux esprits ingénieux. Il y a mille moyens d'intéresser, de mettre en confiance le client probable, d'éveiller en lui le désir ou la nécessité de l'achat. Une publicité raisonnée, intelligente, faite suivant un plan et un budget bien établis amènera certainement des clients, permettra, en développant la vente, d'améliorer la fabrication, de diminuer les frais généraux, d'obtenir ainsi un meilleur rendement sur le chiffre d'affaires. Suivant l'augmentation des bénéfices, si on lui donne chaque année davantage, la publicité bonne personne, rendra toujours un peu plus.

D'autre part, il faut admettre comme une vérité qu'on ne peut rester stationnaire. On n'arrête pas le développement d'une entreprise commerciale en disant : « *C'est bien ainsi, restons-en là* ». On va vers un mieux ou vers la décadence. *Il faut grandir ou périr.*

La Publicité vous permettra d'étendre largement vos affaires. Elle vous fera puissant et fort.

Pierre Argence.



LA LAVANDE : APPEL AUX MONTAGNARDS



Nous apprenons que la Rédaction de la *Parfumerie Moderne*, soucieuse de développer et d'intensifier les cultures de Lavande, va donner un nouvelle édition, complétée et mise au courant des dernières expériences, de l'ouvrage bien connu du professeur Lamothe « Lavande et Spic ». Cette étude qui a tout fait déjà pour la prospérité de nos montagnes sera suivie d'une partie traitant de toutes les plantes médicinales ou aromatiques susceptibles d'être récoltées dans nos régions (1).

Nul doute que nos cultivateurs ne fassent à cette édition abondamment illustrée le même accueil qu'aux précédentes. Et à cette occasion nous pouvons bien agiter le problème suivant : Doit-on multiplier en plaines les cultures de plantes aromatiques ou n'est-il pas préférable de les réserver aux montagnes leur véritable berceau ? Ou plutôt les montagnards ne doivent-ils pas s'efforcer de devancer les cultivateurs en plaines dans cette initiative ?

Nous ne pouvons que rappeler la conclusion d'un des derniers articles de M. Gattefossé disant : à chaque sol la plante qui lui convient le mieux : aux plaines les céréales, aux montagnes les plantes aromatiques.

Certains agriculteurs de la plaine alléchés par les hauts prix des essences ont entrepris la culture de la Lavande ; avec, il faut le dire, pour certain, un plein succès. Mais personne ne nous contredira lorsque nous affirmerons que l'exploitation judicieuse des Lavanderaies doit être surtout le but préféré des montagnards des régions alpestres où la précieuse labiée se développe naturellement avec une si remarquable rusticité.

(1) Les photographies insérées dans ce numéro sont extraits de l'ouvrage de MM. Lamothe et Gattefossé.



PLANTATION DE LAVANDE A PORTES-LES-VALENCE



DISTILLERIE A VAPEUR SYSTÈME J. M. V. A FERRASSIÈRES



GROS ALAMBIC A VAPEUR A LA SEREINE (VAUCLUSE)



ANCIEN « PEÏROU » DANS LA HAUTE-DROME



ALAMBIC RUSTIQUE DANS LE VAUCLUSE



CUEILLETTE DE LA FLEUR DANS UNE LAVANDERAIE ARTIFICIELLE



ALAMBIC DE FERME DANS LE VENTOUX



~~TYPE COMMUN D'ALAMBIC~~ ALPESTRE

Alambic de ferme à Ferrassières.

Sur les hauteurs couvertes de baïassières naturelles ; la culture des céréales, comme base d'exploitation (1) est une erreur économique trop pratiquée. Elle découle d'une vieille habitude, d'une tradition qui a été souvent ruineuse et reste sans avenir, et est fatalement condamnée à disparaître à la longue et par la force des choses.

Aussi professons-nous cette opinion que les premiers parmi nos voisins de ces montagnes qui moderniseront leurs exploitations par la transformation des cultures de céréales peu appropriées au sol en cultures de plantes aromatiques tout à fait indiquées, au contraire, tireront de beaux avantages de leur courageuse initiative.

Au premier examen on se rend compte de l'état d'infériorité du montagnard pour la culture des céréales et on peut affirmer sans crainte d'être démenti que le fermier des hauteurs a tout avantage à faire venir ses céréales de la plaine, quels que soient la distance et les moyens de locomotion. L'agriculteur de la plaine qui peut tirer parti de la machinerie agricole, des engrais bon marché, des chemins de fer, de la main-d'œuvre cosmopolite, produit indubitablement dans un sol riche, dans des conditions qui ne peuvent en rien être comparées à celles de la montagne.

Au contraire, en ce qui concerne les plantes aromatiques et surtout la lavande, reine des plantes à parfum, les rôles sont renversés : les avantages signalés plus haut perdent toute importance : la machinerie (en dehors du distilloir) est inutile, la main-d'œuvre réduite et les transports sans importance pour un produit de grand prix sous un petit volume.

Et à ces moindres inconvénients que d'avantages notables à ajouter :

Valeur foncière infiniment moindre permettant au montagnard de porter son effort sur une plus vaste étendue ; terrain caillouteux très propice à la lavande, difficile et trop maigre pour tout autre culture ; altitude favorable à la conservation de la fraîcheur préservant les baïassières de l'abatardissement et de l'envahissement des mauvaises herbes ; pâturage prolongé à travers les lavanderaies au profit du bétail qui, en montagne a une si haute importance ; époques le labour et de récolte mieux appropriés aux saisons et d'un caractère de moindre urgence ; conservation commode sans frais ni perte des produits sous un petit volume, etc.

Devant ces avantages opposés aux inconvénients précédemment énumérés, les montagnards vraiment soucieux de l'avenir ne devraient pas se laisser distancer par les hommes de la plaine animés d'un esprit d'initiative plus prompt, mais moins à même, cependant, de produire cette délicate essence capable d'apporter le bien-être, la fortune même dans nos régions.

N'attendez pas davantage, montagnards, et diminuez ainsi l'exode de vos compatriotes vers les villes où les attire un fallacieux mirage.

P. Augier,

à Plan-des-Lavandes (Drôme).

(1) Nous n'entendons pas la suppression de ces cultures mais leur réduction aux seules nécessités de chaque exploitation pour les besoins de son bétail.



MANUAL FOR THE ESSENCE INDUSTRY PAR ERICH WALTER (1)



Nous venons de recevoir de MM. Chapmann et Hall, les honorables éditeurs de Londres, le *Manual for the Essence Industry* de M. Erich Walter, le spécialiste connu en boissons anglo-saxonnes. Cet ouvrage intéressera particulièrement nos compatriotes en les initiant aux goûts un peu particuliers des clientèles anglaise et américaine et en leur permettant de fabriquer les « Essences » qui lui conviennent.

On sait que le terme « Essence » définit dans les pays de langue anglaise non plus les huiles essentielles comme chez nous, mais les solutions alcooliques d'huiles volatiles d'infusions, de décoctions prêtes à être utilisées par simple dilution dans un véhicule approprié.

A cet égard, l'ouvrage de Walter est excessivement complet, il se divise en plusieurs parties sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir en les analysant d'une façon plus approfondie.

L'auteur explique d'abord ce qu'est le « goût » et comment il convient de flatter ce sens par la composition rationnelle des boissons.

(1) En vente à la bibliothèque de la *Parfumerie Moderne*.

Puis après avoir étudié le laboratoire du fabricant et son outillage, il donne des formules détaillées de toutes les boissons non alcooliques : eaux minérales et gazeuses, limonades, jus et vins de fruits, etc. Le chapitre suivant nous enseigne le mode de fabrication des liqueurs anglaises et françaises et en général de toutes les boissons alcooliques.

Une partie à laquelle nous devons donner plus d'attention est celle qui traite des essences pour la confiserie, la pâtisserie, la cuisine, etc. On sait qu'il se fait dans les pays anglais une consommation énorme de bonbons, pâtisseries, plats spéciaux, entremets, aromatisés avec des parfums accentués auxquels notre goût n'est pas toujours accoutumé. C'est une raison pour que nous restions inférieurs dans la préparation de ces mélanges que nous devons cependant étudier et perfectionner si nous voulons prendre notre place sur les marchés anglais et américains.

M. Walter passe ensuite en revue les colorants autorisés et arrive enfin à un chapitre qui est vraiment bien étudié, celui de la fabrication des parfums pour extraits, lotions, savons au goût anglais, etc.

Toutes ces formules sont indiquées en poids anglais, mais nous avons toute facilité pour les transformer en poids français en nous rappelant que le *dram* correspond à 1 gr. 77 et l'*once* qui contient 16 *dram* à 28 gr. 34. La *livre* à son tour contient 16 onces et pèse 453 grammes 59.

Le *gallon* de 4 litres 54 contient quatre *quarts* de 1 litre 135. Le quart vaut 2 *pints* de 0 litre 5679.

Voici quelques formules d'extraits qui montrent avec quel soin les différents dosages ont été étudiés :

EXTRAIT D'AMBRE ROYAL

Musc	0 gr. 7
Essence de Patchouly	0 » 7
Essence de Réséda	1 » 35
Vanilline	2 » 25
Ambre gris	2 » 65
Benzylacétate	11 » 50
Solution Styrax	16 » 35
Solution Benjoin	21 » 25
Teinture d'ambre gris	56 gr.
Teinture de vaniline	56 »
Teinture Musc	56 »
Extrait Jasmin	112 »
Extrait Rose	112 »

EXTRAIT AUX FLEURS DE BUCKINGHAM

Essence de Lavande	0 gr. 25
— de Néroli	0 » 25
— de Rose	0 » 45
Teinture d'Iris	20 »
— d'Ambre	21 » 25
Fleur d'oranger (extrait)	90 »
Jasmin —	90 »
Cassie —	90 »
Rose —	133 »

EXTRAIT DE CHYPRE

Essence de Calamus	0 gr. 45
— Patchouly	0 » 45
— Santal	0 » 45
Coumarine	0 » 90
Vanilline	0 » 90
Bergamotte	1 » 80
Civette à 10 %	2 » 20
Teinture de Castoréum	2 » 65
— de Musc	4 » 40
Cassie (extrait)	42 »
Jasmin —	112 »
Rose —	112 »
Tubéreuse —	168 »

ESSENCE POUR EAU DE COLOGNE

(10 GR. PAR LITRE)

Essence de Rose	3 gr. 50
— Mélisse	3 » 50
— Neroli	8 » 85
— Lavande	10 » 60
— Géranium	14 »
— Romarin	16 »
— Limette	28 »
— Cédrat	56 »
— Petitgrain	56 »
— Orange	56 »
— Citron	84 »
— Bergamotte	112 »

ESSENCE BOUQUET A L'ANGLAISE

Solution de Styrax	0 gr. 90
Teinture d'Ambre gris	0 » 90
Essence de Citron	9 » 75
Teinture d'Iris	70 »
Jasmin (extrait)	112 »
Réséda —	112 »
Violette —	140 »

EXTRAIT GLYCINEA

Anthranylate de Méthyle	0 gr. 90
Essence de Rose	2 » 65
Acétate de Linalyle	5 » 30
Benzyle acétate	5 » 30
Teinture de Tolu	10 » 50
— de Musc	17 » 70
Cassie (extrait)	98 »
Jasmin —	140 »
Rose —	168 »

LAVANDE AMBREE

Essence concrète d'Iris	1 gr. 80
Musc	2 » 65
Essence de Limette	9 » 75
Baume du Pérou	28 »
Essence de Bergamotte	28 »
Teinture de Styrax	56 »
— Tolu	56 »
Essence de Lavande	154 gr.

SAVON CREME POUR LES DENTS

Miel	21 gr.
Eau	35 »
Poudre de Savon	42 »
Glycérine	98 »
Carbonate de Magnésie	98 »
Carbonate de Chaux	154 »

Parfumer avec 6 gr. par kg. du parfum suivant :

Essence de Menthe	140 gr.
— Eucalyptus	140 »
— Girofle	168 »

PARFUMS POUR SAVONS

FLORIDA

Vanilline	4 gr. 50
Vetyver	13 »
Romarin	56 »
Thym	56 »
Cannelle	84 »
Lavande	93 »
Bergamotte	140 »

Nous ne citons que ces quelques exemples, mais le seul chapitre réservé à la parfumerie contient 294 formules adaptées aux matières premières actuellement en usage. Cet ouvrage est vraiment « up to date » et par là mérite d'être entre toutes les mains.

FLORIANE.



ROSE BULGARE CONTRE ROSE FRANÇAISE



Il est assez extraordinaire que les chargés d'intérêts de fabriques bulgares d'essence de Roses d'Orient osent attaquer les Essences de Roses de France en les déclarant falsifiées. Cependant les renseignements officiels bulgares et les statistiques de sorties de la douane bulgare, établissent que la récolte annuelle de roses donne généralement de 3,000 à 3,500 kilogs d'essence de Roses, alors que les sorties s'élèvent en moyenne à 5,000 kilogs. Il est donc avéré et officiellement reconnu par les autorités bulgares, que la fraude s'élève chaque année à 1,500 ou 2,000 kilogs.

Mais, en outre, à l'alambic même, la falsification est classique et reconnue par tous les auteurs et tous les voyageurs qui ont étudié de près la fabrication de la Rose. Il n doit pas être mis dans le commerce plus de 500 kilogs d'essence qui ne soient distillés en présence de l'essence de *Palmarosa*.

Nous citerons notamment l'étude du docteur Antonoff (1), qui n'est pas sujette à caution, ainsi que toutes les études allemandes elles-mêmes sur la question.

D'ailleurs le point de fusion, souvent très bas, des essences bulgares, témoigne des additions qu'elles subissent. Les essences fabriquées par les Syriens, moins bien approvisionnés de *Palmarosa* par les négociants allemands, sont généralement d'odeur bien meilleure et de point de fusion plus élevé.

C'est aussi à leurs points de fusion, considérés comme généralement trop élevés par les chimistes, que l'on reconnaît les essences françaises. Pour les rendre commerciales, il est souvent indispensable d'en « des stéaropténer » une partie, c'est-à-dire de soustraire au produit naturel une certaine proportion de ses cires cristallisées pour lui donner le point de cristallisation adopté par les chimistes, comme critérium de pureté.

En réalité, les essences françaises ont un point de fusion variant de 27 à 32 degrés centigrades, alors que les roses bulgares ont un point critique de 19 à 21 degrés et les roses turques de 23 degrés.

En outre, la teneur en éthers des essences de roses françaises et leur forte proportion de citronellol montrent péremptoirement qu'elles ne sont pas adultérées avec du géraniol ou de l'essence de *Palmarosa*.

Les distillateurs bulgares peuvent-ils tous en dire autant ?

L'essence française obtenue des roses de jardins est un produit nouveau. Ce n'est pas l'essence de la Rose de Mai (Rosa damascena ou Rosa centifolia), c'est l'huile essentielle des roses de jardins, roses des fleuristes, ro-

(1) Cette thèse a été écrite il y a plus de cinq ans, nous en extrayons le passage relatif à la falsification.

ses à bouquets, dont le nombre est légion, et la quantité de fleurs pratiquement infinie.

Il serait inconcevable que nos ennemis, les plus félons et les plus méprisables, parmi nos adversaires, soient admis à calomnier les essences françaises. Il serait inimaginable que les acheteurs anglais ou français se laissent prendre à ces imputations venimeuses de négociants destinés à disparaître des marchés alliés.

Le vœu du Sirdar Kitchener doit être pour nous une loi sacrée : il faut que pendant vingt ans les marchand ennemis soient rejetés de nos marchés et tenus à l'écart commè des filous et des traîtres.

Et ce n'est pas à l'heure où ce testament moral du grand maréchal anglais va être enfin mis en vigueur, qu'il faut tenir compte des derniers soubresauts des ennemis agonisants ou de leurs mandataires intéressés.

Depuis près de cinq ans, nous nous efforçons de multiplier en France l'utilisation des Roses de printemps, Roses délicieuses par leur odeur, Roses peu coûteuses, puisque pendant tout l'hiver, par leur vente aux fleuristes, elles ont payé leur cultivateur. A l'heure où la guerre vient supprimer un concurrent déloyal, nous avons pu avec quelques amis, utiliser ces Roses pour en fabriquer



INDUSTRIE DE LA ROSE SUR LA COTE-D'AZUR (1)

(1) Gravure extraite de la brochure « Roses de France » envoyée gratuitement sur demande à la rédaction du journal.

une essence nouvelle, moins chère que l'essence bulgare et très abondante.

Il est naturel que devant ce péril, nos ennemis cherchent à nous nuire.

Il y a longtemps que tous les parfumeurs utilisent ces roses pour en extraire par les dissolvants volatils une essence concrète très appréciée. Il suffisait de trouver un alambic bien approprié pour en tirer économiquement une huile essentielle pure, ayant presque tous les caractères de l'essence bulgare.

Près de 500 kilogs d'essence cristallisable et environ 1.000 kilogs d'essence concrète, ont été fabriqués cette année avec les roses de jardins, sans compter la récolte habituelle de l'essence, de l'eau et des extraits de pommade à la Rose de Mai.

Les champs de roses cultivés s'étendent en France, de Toulon jusqu'à San-Remo, en Italie, où nous avons installé aussi un distilloir, ils sont d'une importance colossale de Vintimille à Oneglia, à Porto-Morizio et presque jusqu'à Florence. C'est par millions de kilogs que l'on peut récolter les roses dans ces jardins et il est possible d'obtenir plus d'essence de Roses sur les rivieras française et italienne que dans tous les Balkans.

Serions-nous assez naïfs pour laisser per-



INDUSTRIE DES ROSES DE FRANCE

dre de telles richesses et laisser nos mortels et vindicatifs ennemis s'enrichir à notre détriment ?

Non. Les Français et les Alliés doivent connaître l'essence de Roses de France et la substituer définitivement à l'essence ennemie. Laissons les intéressés insinuer que cette essence si abondante et si parfaite est inférieure à la leur, c'est leur dernier soupir qui s'exhale dans un grincement de dents.

L'essence de Roses française est née de nos victoires, l'essence bulgare périra tant de notre offensive militaire en Orient que de notre ténacité industrielle en Europe.

R.-M. Gattefossé.

Falsification de l'Essence de Rose Bulgare

La falsification de l'essence de roses a commencé d'abord à Constantinople, d'où elle a été introduite en Bulgarie, il y a 40 à 50 ans. On dit que ce fut un Turc, qui importa le premier, du géranium à Kazanlik, qu'il avait connu à la Mecque lors d'un pélerinage dans cette dernière ville. Le *terché* entrait en Bulgarie par l'intermédiaire des Juifs et des Grecs qui étaient marchands de géraniums. Jusqu'à la guerre russo-turque, les falsificateurs d'essences de roses étaient peu nombreux. Mais leur nombre s'est accru depuis lors, et actuellement, une bonne partie des exportateurs d'essence de roses la falsifient.

On ne peut établir exactement l'étendue qu'a prise cette falsification en Bulgarie. Mais des personnes qui ont une longue pratique assurent qu'on y importe en contrebande environ 1500 kgs d'essence de géranium par an. La falsification se fait en cachette et c'est pour cela que nous avons eu beaucoup de peine pour en connaître les détails. Ni les producteurs, ni les marchands d'essence n'avouent la falsification ; chacun, lorsqu'on les consulte, tâche de nier la falsification et de l'attribuer aux autres. Les producteurs ajoutent de 5 à 10 % de terché dans l'essence de roses, tandis que les marchands en ajoutent de 20 à 30 %.

La preuve que la falsification a pris une grande extension en Bulgarie, c'est 1° que les marchands achètent des essences de roses riches en stéaroptène, dans le but d'y ajouter du géranium ; 2° qu'ils vendent l'essence à l'étranger à des prix plus bas qu'ils ne l'ont achetée aux producteurs bulgares, abstraction faite des frais d'exportation. Par exemple, ils achètent l'essence de roses au prix de 800 à 1.500 fr. le kilog et après avoir fait des frais d'emballage, de douane, d'assurance, de commission et de transport, la vendent à l'étranger au prix de 500 à 900 francs le kilog ; 3° qu'ils exportent plusieurs qualités d'essence de roses. Par exemple, ils appellent « première qualité » ou « extra », l'essence qui contient 10 à 20 % de terché ; « deuxième qualité « celle qui en contient 20 à 25 %, etc. Ils disent que ces deux qualités d'essence sont pures, à la différence que la première est obtenue par la distillation de roses rouges; la seconde, par la distillation de roses blanches ; 4° que les douaniers bulgares saisissent tous les ans de l'essence de géranium importée en contrebande.

Depuis 1888, on a essayé de combattre cet état de choses très préjudiciable au bon renom des producteurs bulgares. L'entrée du géranium en Bulgarie a été interdite par le gouvernement (1). Aussi, ne peut-on plus se le procurer qu'en secret et par des intermédiaires dépourvus de scrupules. Beaucoup plus souvent, l'essence est dirigée sur Constantinople, où elle est fraudée en toute liberté. C'est pour cela qu'on doit se méfier à juste titre de ces essences bulgares qui reviennent en Europe par la Turquie, c'est-à dire par le chemin le plus long, malgré les droits d'exportation qui les frappent à la frontière et le prix ridiculement exagéré du transit sur le chemin de fer de Phillipoli à Constantinople. Tous ces frais supplémentaires, comme nous l'avons déjà expliqué, ne sont compensés pour le négociant que par le profit résultant de l'adultération faite à Constantinople.

Malgré la prohibition d'importer de l'essence de géranium, celle-ci est introduite en contrebande tous les ans en grandes quantités de la Turquie. Naturellement, son prix augmente dans la proportion des risques qui accompagnent dans la contrebande. En Bulgarie, ce prix (2) est deux ou trois fois plus élevé que le prix dans le pays d'origine, mais cependant, par rapport au prix de l'essence de roses pure, il est 10 fois plus bas, de sorte que l'adultération de l'essence est très rémunératrice.

N.-P. Antonoff,
Licencié ès-sciences commerciales,
Dr es-sciences économiques et financières, à Sofia.

(1) Un procès-verbal est dressé à tous ceux chez qui on trouve du géranium et une amende de 200 francs par kilo est perçue au profit du fisc.

(2) 1 kilog d'essence de géranium vaut 20 à 30 francs à Constantinople, la même quantité est vendue en Bulgarie à raison de 50 à 60 francs.

LES BOIS PARFUMÉS

Les parfums naturels d'origine végétale sont extraits de toutes les parties des plantes qui les produisent, racines, écorces, branches, grains, fruits, fleurs ou feuilles, et parfois de plusieurs organes de la même plante; mais à côté d'un nombre considérable de fleurs, de feuilles ou de graines fournissant des essences parfumées, il n'existe au contraire que quelques arbres dont le bois puisse être employé dans un but identique. Indépendamment du cèdre et du santal, connus dès l'antiquité avec une certaine précision, on a fait allusion sous les noms impropres de *bois d'aloès* ou *bois d'aigle*, et de *bois de rose* à des variétés botaniques de provenances diverses, qui sont encore traitées par la distillation pour l'extraction de leurs essences et qui sont aujourd'hui bien individualisées. La série des végétaux dont le bois, à proprement parler est la partie productrice de parfum, se réduit en somme à une courte liste, qui comprend : le *Bursera Delpechiana* et le *Bursera aloexylon* du Mexique (bois d'aloès, bois d'aigle, lignaloë, linalué, bois de citron mexicain), dont on extrait l'essence de linaloë.

L'*Acotea caudata* (lauracée, Müller), de la Guyane française (bois de rose femelle, bois de Rhodes, bois jaune, likari, bois de citron de Cayenne), quelquefois confondu avec le précédent, et dont l'essence était sur[illegible] consacrée à la falsification de l'essence de rose véritable avant que le géranium soit employé à cet usage.

Le *Juniperus Virginiana* de l'Amérique du Nord, et le *Cedrus atlantica* de l'Atlas (conifères), qui ont succédé aujourd'hui au cèdre du Liban, et dont le bois et les feuilles servent également à la préparation de produits très appréciés en parfumerie.

Le *Santalum album* des Indes, le *Santalum Preissianum* (quandong) et le *Santalum cygnorum* d'Australie, le *Santalum Yasi* des îles Fidji, le *Pterocarpus tinctorius* (santal rouge d'Afrique), légumineuses parasitaires, dont le bois de cœur contient l'essence bien connue en parfumerie et en droguerie.

⁂

L'histoire des bois parfumés est ancienne et ordinairement associée, à ses origines, aux pratiques religieuses et aux pratiques funèbres, plus tard seulement au luxe et parfoi à la thérapeutique. Le bois d'aloès ne fut connu des Européens qu'à l'époque des Croisades, mais les Orientaux en tiraient déjà parti depuis des siècles. Les livres de l'Ancien Testament mentionnent à plusieurs reprises, parmi les arbres les plus précieux, le cèdre du Liban, que Salomon employa au Xe siècle avant l'ère chrétienne à la construction du Temple de Jérusalem. D'après Pline, la résine du cèdre entrait dans la formule des préparations destinées à l'embaumement des cadavres par les Egyptiens qui, d'autre part, exploitaient déjà le Santal, près de 2.000 ans avant J.-C. Aux Indes et en Chine, le bois de Santal, d'odeur agréable, et que les insectes n'attaquaient pas, fut employé par les Bouddhistes à la fabrication des images du culte et à l'ornementation intérieure des édifices religieux.

Au Moyen âge, les Croisés rapportent d'Orient le bois d'aloès ou « kalamback », probablement originaire du Siam et de la Cochinchine, utilisé en parfumerie et en médecine, et qui faisait partie des présents les plus recherchés. Dès la même époque, les bois de cèdre et de santal servent à la fabrication des coffrets destinés à contenir les menus objets de valeur. Ils ont aujourd'hui conservé le même usage, surtout à cause de leur précieuse propriété de n'être pas attaqués par la plupart des insectes xylophages. Parmi tous les bois parfumés, le santal est celui qui a donné lieu au plus grand nombre de travaux : la légende lui attribua le pouvoir de communiquer son odeur et ses vertus au fer ayant servi à l'abattre ; depuis le premier siècle de notre ère jusqu'à nos jours, ont paru à son sujet quelques monographies célèbres des relations qui le mentionnent. Celles de Kosmas Indikopleustès (Ve siècle), d'Avicenne (Xe siècle), de Const. Africanus (Xe siècle), de Marco Polo (XIIIe siècle). Les ouvrages publiés dans les temps modernes, par Saladin d'Ascoli, Barbosa (1511) ; Rumpf (1741), ont un caractère plus scientifique. Plus près de nous, la distillation du bois fut entreprise par Conrad Gesner, Frédéric Hoffmann, Delme, et C. Neumann ; enfin, l'on doit à Chapoteaut l'étude complète de l'essence.

⁂

Le bois de linaloë du Mexique (*Bursera Delpechiana*), provient principalement de la région située au sud de Mexico, province de

Guerrero, où il subit une distillation grossière : il se présente dans le commerce sous la forme de tronçons volumineux, écorcés en forêts, rugueux, de couleur pris terne, de texture spongieuse, et dont la surface de section légèrement brillante montre une série d'anneaux concentriques brunâtres et très resserrés.

Le bois de linaloë de la Guyane française (*Ocotea caudata*), est disséminé dans toutes les forêts du pays, et exploité par les indigènes qui se frayent des sentiers à la hache. Il est dur, pesant et se casse avec facilité. La surface de la cassure, jaunâtre quand elle est fraîche, devient au bout d'un certain temps presque rouge. Les bûches sont décortiquées avant d'être embarquées, car la plus grande partie est destinée à l'exportation. Pourtant, depuis une quinzaine d'années, une certaine quantité de la récolte est distillée à Cayenne, où le rendement en essence serait supérieur, à poids égal, à celui qu'on obtient en Europe.

Le cèdre de Virginie (*Juniperus Virginiana*) est répandu dans toute l'Amérique du Nord, mais le bois de cèdre utilisé dans diverses industries, et partiuclièrement en parfumerie, provient surtout des forêts de l'état de Virginie (Etats-Unis), où il est connu sous le nom de cèdre rouge (*red cedar*) ou cèdre à crayons. Ce sont les déchets de la fabrication des crayons qui sont utilisés pour la distillation. Les feuilles de cet arbre servent également à la préparation d'une essence parfumée, mais qui n'est jamais pure, car les distillateurs mêlent aux feuilles du cèdre rouge les feuilles d'autres conifères, et en particulier celles du cèdre blanc (*Thuya occidentalis*). Le bois est généralement traité sur place ; on n'exporte guère que la sciure, qui sert à la préparation de sachets parfumés.

Il est plusieurs variétés botaniques qui fournissent le bois de santal utilisé par l'industrie ; elles ont ce caractère commun d'être, bien que le fait ait été discuté, des parasites à chlorophylle, dont les suçoirs se fixent sur les racines des arbres voisins. Le quandong australien (*Santalum Preissianum*) qui porte des fruits comestibles, est exploité pour son bois serré, dur et très lourd, qui contient de l'essence rouge. (*Pterocarpus tinctorius*). On traite aussi le *Santalum cygnorum* de l'Australie occidentale, le *Santalum Yasi* de l'archipel des Fidji, et l'*Hasovanto* de Madagascar (Rubiacée), mais toutes ces espèces sont d'un intérêt secondaire, si on les compare au *Santalum album* de l'Inde. Favorisé par des pluies modérées et par la présence de buissons entretenant un léger ombrage, le santal blanc croît partout en assez grande abondance sur les collines et les plateaux élevés des Indes orientales ; mais les provinces où l'on procède à sa récolte sont par ordre d'importance décroissante celles de Mysore, de Coorg, de Coimbatore, de Nilgiris, de Salem et d'Arcot. La production annuelle de la province de Mysore est de 1.850 tonnes de bois : les arbres les plus riches en essence sont ceux qui poussent à une altitude d'au moins 600 à 700 mètres ; ils sont susceptibles d'exploitation lorsqu'ils ont atteint l'âge de 50 ans et que la circonférence de leur tronc est d'au moins 0 m. 60. Les lièvres détruisent un assez grand nombre de jeunes pieds, mais les incendies, qui sont fréquents dans les forêts indiennes, constituent un fléau beaucoup plus redoutable. Des essais de plantations entrepris jusqu'à ce jour, et particulièrement à Mysore, qui est le grand centre de production, n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants ; heureusement les fruits sont si nombreux, que malgré le tribut prélevé par l'alimentation des corneilles, la reproduction naturelle est très abondante. Le bois exploité par les indigènes est généralement vendu aux enchères, par les soins du gouvernement local, sous la surveillance d'un résident anglais. Il existe, dans chaque province (au moins dans celles où la production est importante), plusieurs centres de vente : les prix varient naturellement suivant les années et suivant la provenance ; quelques crûs sont très renommés.

Le Japon produit les huiles essentielles de Shiu et de Ryuno extraites de bois odorants sur lesquels les données sont encore peu précises. Madagascar de son côté est riche en bois odorants dont on a tiré en laboratoire des essences précieuses. Nous reviendrons sur ces points dès que nos documents sur ce sujet seront complets.

(*A suivre.*) Francis Marre.



9e Année. Numero 3 MARS 916.

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

LA PARFUMERIE MODERNE

LYON PARIS

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

C BOBENRIETH 1915

SOMMAIRE DU N° 3

Imp. P. Legendre & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.



L'Usine de Produits de Chimie Organique **A. BIRCKENSTOCK, 12, Rue du Progrès, MONTREUIL,** informe ses Amis que les difficultés présentes de main-d'œuvre et de matières premières ainsi que l'affectation aux besoins militaires de la majeure partie de ses possibilités industrielles ne lui permettent pas de livrer tous Produits en toutes quantités comme avant la guerre. En attendant le retour à la normale de la vie économique, elle prie ses Amis de la questionner lors de leurs besoins. Elle s'efforcera de les aider au mieux de ses stocks constamment variables et de ses moyens.







OFFICE D'EXPORTATION



La Parfumerie Française en Suède

Nous trouvons en Suède les marques françaises connues, mais quelle est la vente de ces articles comparaison faite avec les marques allemandes ? Les « flots » d'argent que la guerre fait rentrer en Suède provoquent forcément une amélioration générale et en même temps le « bien-être », devient plus exigeant. Pour cette industrie de vieille réputation française, la Suède mérite une attention très particulière. Seulement il convient que nos commerçants ne regardent pas aux frais d'introduction. La maison allemande qui fait certainement le plus d'affaires en Suède est Wolff et Sohn, de Carlsruhe. Cette maison envoie régulièrement deux fois par an un voyageur avec des collections d'échantillons complètes et visite les détaillants. A Malmoë, qui est le grand point de départ des Allemands, nos maisons françaises se bornent généralement à avoir un agent pour la Suède entière et même pour toute la Scandinavie et la Finlande. Ces agents, dans leurs tournées, n'ont tout naturellement que le temps de voir les maisons de gros et dans nos régions leur influence baisse comme partout. Or, pour introduire une marchandise dans un pays, il faut commencer par le détail et finir par le gros : la maison de gros n'a, en général, aucun intérêt à s'occuper d'un nouveau produit. Les maisons allemandes vendent à six mois franco de port et de douane et ont des agents régionaux.

La Maison Ferd. Mulhens, de Cologne (N° 4711) possède une fabrique près de Stockholm, et cette méthode de faire conditionner sur place de la parfumerie dont les bases essentielles sont envoyées de l'usine mère, est à retenir pour nos maisons françaises.

Tubes en étain pour pommades, parfums, etc. Depuis que l'Allemagne n'est plus en état de fournir, ces articles viennent de Schimmelpfeng, à Deventer (Hollande).

Rapport de M. Maurice LECLERC.



BIBLIOGRAPIHE



Les Formulaires

M. Long, 40, rue de Moscou, à Paris (1), s'est fait une spécialité de petits manuels et formulaires professionnels qui méritent d'être signalés, pour les services qu'ils rendent, en ce moment de réorganisation, dans les Instituts de beauté et chez les coiffeurs-parfumeurs.

Ses *Recettes et Formules pour Manucures* comprennent la description et la composition des eaux, pâtes et poudres employées pour détruire les petites peaux ; détacher, colorer et polir les ongles ; des crayons et des vernis susceptibles de rendre les ongles très brillants ; des savons liquides, lotions, pâtes et poudres pour nettoyer, masser, blanchir et adoucir les mains ; des produits employés pour blanchir et durcir les ongles ; pour atténuer poils et duvets importuns ; pour empêcher la transpiration ; enfin des procédés employés pour combattre les cors, les verrues et les durillons.

Envoi contre 5 fr. 25 (étranger 5 fr. 50).

(1) Voir son annonce, dans ce numéro.



TABLE DES MATIÈRES



Informations

Office d'Exportation

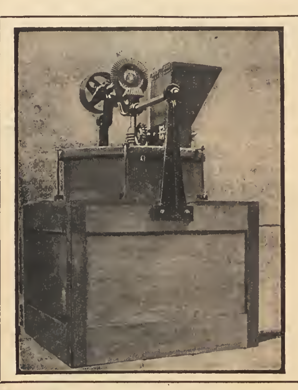
Bibliographie

Recettes et Procédés Utiles

Inventions Nouvelles

VOULEZ-VOUS FAIRE UN CADEAU ?

Si vous désirez être agréables à vos Clients, mettre dans leur Salon de Lecture un Recueil intéressant de Gravures sur l'*Industrie Française de la Parfumerie*, demandez-nous notre PORTE-FOLIO DE LA PARFUMERIE FRANÇAISE; **gratuit** pour nos Abonnés (frais de port seulement à leur charge), **0** fr. **50** pièce pour les Lecteurs au Numéro.



TAMISEUR 

MÉLANGEUR

Pour toutes Poudres

POUVANT S'ADAPTER SUR TOUS LES TAMIS

Appareils Complets — Tamis Compris depuis 80 fr.

Voir la description de l'Appareil dans la *Parfumerie Moderne* de Février 1913.

GUTIERRES

3, Rue Turbigo, 3, PARIS

Téléphone : 310-83



FERD. BALLER & C°

Marque "Balance"

CATANIA et MESSINA (SICILE)

Essences pures de BERGAMOTTE, CITRON, PORTUGAL, BIGARADE, MANDARINES, etc.

AGENTS:
- **BING Fils**, 43, Rue Paradis (1, Cité Paradis) PARIS, pour toute la France, à l'exception du département des Alpes-Maritimes.
- **A. FOUQUES**, Courtier, 4, Pl. du Cours, GRASSE pour le seul département des Alpes-Maritimes.

SANTO GRECO FU F^sro

REGGIO DI CALABRIA

Adresse Télégraphique : SAGREF Reggio-di-Calabria

Usine à S. CATERINA

ESSENCES PURES

de Bergamotte, Citron, Cédrat, Limette, Orange douce et amère, Néroli, Mandarine, etc.

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1890

PEAUX BLANCHES — PEAUX COULEURS

PARFUMEURS-DROGUISTES

Pour les Peaux Blanches et Couleurs

Adressez-vous à la Fabrique

A. LÉVY & CIE

32, Rue des Marais, à PARIS (X^e)

TÉLÉPHONE : NORD 37-31

PEAUX COULEURS — PEAUX BLANCHES

MATIÈRES PREMIÈRES DE PARFUMERIE

Essences - Solvessences - Odoressences

Charles GARNIER & Cie

Pharmacien de 1re Classe

Lauréat de Chimie de l'École supérieure de Paris

38 *bis*, Rue des Messiers à MONTREUIL-s/-BOIS (Seine)

Usines à Vapeur :

MONTREUIL (Seine) | KARA-SARLI (Bulgarie)
GRASSE (Alpes-Maritimes) | BOIS-ROUGE (Réunion)

LA LUTTE ÉCONOMIQUE

Aujourd'hui et Demain

Voici l'époque où la Parfumerie Moderne prie ses abonnés de renouveler leur abonnement pour l'année qui commence. Elle n'a pu, malgré toute sa bonne volonté, se priver cette année de cette ressource qui fait la moitié de son budget.

C'est avec regret qu'elle a constaté quelques défections, non pas parmi ceux que la guerre prive de toute activité commerciale, mais parmi les maisons qui, favorisées par les circontances actuelles peuvent encore fabriquer et livrer.

L'Union Sacrée devrait cependant régner partout en vue des deux combats, celui qui continue implacable et sanglant et celui qui durera, espérons-le, longtemps encore après la Victoire.

Malgré ses blessures encore sanglantes, la *Parfumerie Moderne* par la voix de ceux de ses rédacteurs qui, n'ayant plus leur place au front, veulent à tout prix continuer à l'arrière le bon combat, s'efforce de montrer au monde entier l'activité et la persévérance des industriels français.

Son directeur a adressé à cent Maisons françaises la lettre suivante :

Lyon, le février 1916.

« Monsieur,

« Dès mon retour de l'hôpital, après blessure de guerre, je me suis empressé de reprendre la publication de la revue mensuelle *Parfumerie Moderne*, dont vous connaissez le succès depuis neuf ans, et qui vient de recevoir à nouveau un accueil chaleureux de la part de ses lecteurs.

« Les encouragements que j'ai reçus de tous les pays du monde m'ont démontré que les produits français sont impatiemment attendus sur tous les marchés et que toute offre intéressante est immédiatement accueillie.

« Il semble donc urgent, malgré les conditions défavorables dans lesquelles nous nous trouvons tous actuellement, d'organiser la lutte économique et surtout d'augmenter le chiffre, lamentablement réduit, de nos exportations seules capables de ramener en France l'or qui en est sorti.

« Vous savez certainement que les expéditions de notre alliée l'Angleterre, augmentent dans des proportions inouïes : le journal anglais de parfumerie contient actuellement 96 annonces de fabricants et négociants pressés de remplacer les concurrents allemands.

« Nous laisserons-nous devancer sur les marchés neutres ! Notre effort militaire doit-il annihiler complètement notre activité économique.

« Devons-nous donner à la clientèle étrangère, par notre silence, l'impression d'un épuisement définitif ou d'une inertie irrémédiable !

« Il semble au contraire que le moment est venu de montrer et de clamer par tous les moyens possibles, que la France prétend ne pas céder bénévolement sa place.

« Mobilisant toutes ses énergies pour la défense du sol de la Patrie elle doit en trouver encore pour que la suprématie de l'industrie française ne lui soit pas enlevée : elle doit, dès maintenant, manifester son désir de continuer la lutte comme elle l'a déjà fait par les Expositions de San Francisco, de Casablanca et par la Foire d'Echantillons de Lyon.

« Plus que jamais, les quelques revues françaises qui paraissent à l'heure actuelle, doivent porter dans les pays les plus reculés les preuves de notre volonté indéfectible de vivre.

« Je vous propose donc de vous unir à mon effort.

« La *Parfumerie Moderne* porte chaque mois dans tous les pays du monde le renom des produits français. Prenez-y un emplacement pour annoncer vos spécialités.

« Il est indispensable, ne serait-ce que pour la sauvegarde de l'honneur national, que nos industries, si affaiblies soient-elles, fassent preuves d'énergie et de vitalité.

« Je compte que vous comprendrez le point de vue très patriotique, auquel je me place. Vous me donnerez aussi la plaisir de voir les industriels français aussi unis à l'arrière que le sont les combattants sur le front.

« Je vous remercie à l'avance de votre concours pour cette œuvre de défense de la réputation nationale, et vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments distingués ».

R.-M. Gattefossé.

Nos lecteurs pourront constater par l'accroissement de nos annonces le nombre de ceux qui veulent lutter à nos côtés pour la bonne cause. Nous espérons qu'ils seront nombreux...

Nous comptons aussi que nos abonnés sauront, par une propagande intelligente nous amener encore des adhérents nouveaux.

Nous nous efforcerons de suivre les indications qu'ils nous donneront, la *Parfumerie Moderne* est l'œuvre de tous, que tous y collaborent dans le même esprit.

La Parfumerie Moderne.



LA DESTRUCTION DES PARASITES



Les travaux de MM. Cadéac et Meunier, de Blaizot et de Caldagnes et plus récemment de Hall au laboratoire de Physiologie de Sydney ont confirmé les recherches plus anciennes sur le pouvoir bactéricide de certaines essences.

Des essais, provoqués par la multiplication dans certaines régions du « Front » de parasites excessivement désagréables, ont démontré qu'un grand nombre d'huiles essentielles ont également une puissance parasiticide de la plus haute importance.

Il est en effet possible, grâce à la production importante de produits aromatiques en France et dans les Colonies françaises, de préparer dans des conditions économiques très appréciables des produits dont l'emploi est deux fois recommandable.

Le *Salvol* (de *Salvia-Sauge* et *Salvare*) est une composition directement soluble dans l'eau, contenant le quart de son poids de produits aromatiques judicieusement choisis et d'une efficacité certaine comme désinfectants, désodorisants et insecticides.

Créé par un soldat qui a eu lui-même à souffrir de l'atteinte des parasites, mais à qui sa longue expérience des produits odorants a pu permettre d'opposer au mal, le remède, le *Salvol* est une préparation sérieuse, très active, parce que contenant une très forte proportion de produits actifs, et cependant d'un prix modique.

Son emploi méthodique est à conseiller partout où de grandes agglomérations d'hommes peuvent provoquer l'éclosion de maladies dangereuses, et la multiplication des parasites.

Le praticien reconnaîtra au premier examen de la formule du Salvol que sa constitution le range parmi les produits les plus actifs que la nature permet de composer : Il contient entr'autres des phénols : Eugénol, thymol, carvacrol ; des aldéhydes : citronellal, citral ; des oxydes : eucalyptol, puis de l'endesmol, du bornéol, du camphre, de la salvone et de l'aromadendrène dont on connaît la propriété de provoquer la formation d'ozone dans une atmosphère humide.

Ces différents hydrocarbures sont rendus solubles dans l'eau par un procédé spécial qui les laisse sans modification chimique : un kilog de salvol contient plus de 200 grammes des différents produits que nous venons d'énumérer et permet de préparer très économiquement de 1 à 10 hectolitres de solution antiseptique et antiparasitaire très active.

Nos essais et ceux de tous les praticiens qui l'ont expérimenté démontrent que le *Pediculus Vestimenti* (pou de corps) et le *Pediculus Capitis* (pou de tête) meurent très rapidement dans l'air contenant seulement une goutte de salvol par litre d'air. Le *Phritius Inguinalis* ne résiste pas au contact du Salvol pur ou dilué.

Emploi

En Frictions. — Le *Salvol* s'emploie pur ou dilué dans 1 à 5 fois son poids d'eau pour le traitement individuel. Le contact de la solution est suffisant pour détruire les insectes et l'odeur agréable qui persiste, même après le lavage, suffit ensuite à les éloigner. Le *Salvol* peut être laissé en contact avec l'épiderme sans causer ni rubéfaction ni irritation d'aucune sorte. Il est absolument neutre.

Les frictions peuvent donc présenter la douche ou le bain de plusieurs jours sans aucun inconvénient. Employé chaque jour dans l'eau de toilette, il remplace tous les produits hygiéniques du commerce qui ne contiennent généralement que de 1 à 10 grammes, par litre, de produits aromatiques purs au lieu de 200 grammes comme le *Salvol.*

Shampoing. — Pour la destruction du pou de tête, le *Salvol* s'emploie en shampoing : on en verse sur la tête la valeur d'une cuillerée à café avec laquelle on procède à une friction suffisante pour humecter le cuir chevelu. Un lavage ultérieur complète le traitement. Le Salvol peut être employé chaque jour comme une brillantine sur la brosse, il prévient alors toute invasion parasitaire.

Désinfection des Cantonnements, Hôpitaux, Dépôts, Casernes, Abris, Tranchées, Feuillées, etc.

Par lavages. — Le lavage avec une solution de Salvol est la façon la plus efficace de détruire les insectes qui se sont logés dans les isolateurs, les planchers, etc. On prépare selon les cas une solution forte pour la destruction des colonies de parasites ou une solution faible pour les lavages ultérieurs destinés à empêcher l'éclosion des œufs.

La solution forte contiendra un demi-quart réglementaire (100 à 125 grammes) pour un arrosoir d'eau de 8 à 10 litres. La solution faible contiendra une cuillerée à soupe, 15 grammes pour la même quantité d'eau.

Cette dernière solution est à conseiller pour la prophyllaxie des maladies contagieuses et notamment des voies respiratoires, les vapeurs de salvol étant très salutaires.

La désinfection des feuillées, W.-C., urinoirs, infirmeries, postes de secours, dépôts mortuaires, trains et voitures sanitaires, ves-

GROLEA & SORDES

Parfums Synthétiques et Artificiels

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

Usine et Bureaux : 11, Rue Jules-Ferry, 11, SURESNES (Seine)

SPÉCIALITÉS :

VIOLETTE ALPHA, VIOLETTE EXTRA ET PURE

VIORALDÉINE

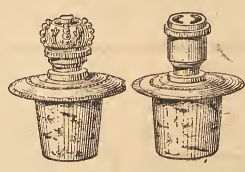
Acétate de Benzyle.	Alc. et Ald. Décylique.	Musc-Ambrette.
» Linalyle.	Aldéhyde Phénylacétique.	» Xylène.
Alcool Benzylique.	Benzoate de Benzyle.	Néroline, Yara-Yara.
» Phényléthylique.	» Méthyle.	Rhodinol.
Alc. et Ald. Octylique.	Indol.	Salicylate d'Amyle.
» » Nonylique.		

Bouvardial. — Jacinthe. — Jasmin, — Œillet. — Roses.
Violette blanche, verte. — Trèfle.

de BEFFORT & CIE

PARIS
Rue de Bondy, 66

GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale





LONDON
2, St-Georges Avenue, 2
Aldermanbury E. C.

GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale

FABRIQUE DE

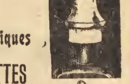
Stilligouttes, Vaporisateurs
Révolvers et Brûle-parfums

Cistaflor Breveté S. G. D. G. — *Brûle-parfums formant porte-bouquet dans lequel brûle une lentille qui, sans se consumer, répand dans l'appartement le parfum approprié à la fleur.*









tiaires, etc., sera assurée économiquement par des aspersions, arrosages, etc.

Par vaporisation. — Les solutions de salvol pourront être utilisées en vaporisation, au moyen des pulvérisateurs, pour l'assainissement des tranchées, abris, cantonnements. Elles se sont montrées plus actives et d'une efficacité plus durables que les solutions d'hypochlorites.

Si l'on tient compte que le prix de l'hectolitre de solution varie entre 1 et 8 francs et peut permettre le lavage de plusieurs centaines de mètres de bois ou la vaporisation de très larges surfaces contaminées, on conviendra qu'il est difficile de trouver un produit dont l'usage soit aussi économique, aussi efficace et aussi volontiers accueilli par les militaires, les blessés et les prisonniers.

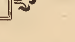
L'inventeur du *Salvol* ne cherche d'ailleurs pas à réaliser des profits que la situation n'excuse pas, il désire seulement être agréable à ses camarades et leur permettre de réaliser ce qui lui a parfaitement réussi. Les expériences qui se poursuivent actuellement sur un grand nombre de points sont des plus encourageants.

Prix : Essence déterpénée de Lavande, le kilog., 95 fr. ; Salvol, le kilog., 8 francs.

GATTEFOSSÉ & FILS.



LA PARFUMERIE A CEYLAN



La *Chambre de Commerce française de Ceylan* signale que, d'après les chiffres relatifs à l'année 1914, les importations totales de parfumerie à Ceylan ont été de 213.164 rupees contre 196.845 en 1914. (La rupee vaut, théoriquement, 2 fr. 40 ; mais cette valeur est modifiée considérablement à l'heure actuelle, en raison du cours des changes). Les importations en provenance du Royaume-Uni, d'Allemagne et de France, c'est-à-dire des trois principaux pays producteurs, ont diminué en 1914, tandis que les importations du Japon et des Indes britanniques ont augmenté.

Les chiffres suivants indiquent, pour les principaux pays producteurs, la valeur comparée des importations au cours des deux dernières pour lesquelles des statistiques officielles ont été publiées jusqu'ici.

	1913	1914
Royaume Uni........	80.523	71.889
Allemagne	87.683	77.487
Indes	21.121	23.462
France	14.657	10.822
Japon	5.641	9.327
Etats-Unis	2.028	1.233

D'autre part, des informations particulières que vient de nous adresser notre correspondant de Ceylan établissent que, depuis la déclaration de guerre, les produits de parfumerie d'origine hollandaise sont de plus en plus introduites dans l'île. C'est contre eux surtout qu'il convient d'engager la lutte parce qu'ils ne sont très probablement pas autre chose que des produits boches exportés sous des marques de fantaisie par des fabricants boches auxquels le blocus des Alliés et le boycotage officiel britannique interdisent de commercer sous leur propre nom.

Nos compatriotes doivent donc consacrer tous leurs efforts à accroître leurs relations commerciales à Ceylan où il existe, dès maintenant, un marché des 72.000 rupees environ à conquérir, le marché des produits allemands que les nôtres doivent supplanter.



PROCÉDÉ POUR L'EXTRACTION DES HUILES ESSENTIELLES



M. J.-A. Meunier a demandé, le 27 février 1914, un brevet pour protéger un procédé qu'il prétend nouveau, de rectification et d'extraction dans le vide au moyen de la vapeur d'eau.

Ce brevet est basé sur les principes suivants :

L'eau et les essences, quand on les chauffe, emmagasinent la chaleur sous deux formes : chaleur spécifique, à l'état liquide et chaleur latente de vaporisation. On désigne la chaleur du liquide par q, la chaleur de vaporisation par r, la chaleur totale par x.

Il est à remarquer que les chaleurs de vaporisation rapportées au volume mollécullaire à l'état gazeux, soit 22 litres 32 pour $H = 760$ m/m et $t = 0°$ ont à peu près la même valeur pour les différents liquides.

Voici quelques chiffres données par Berthelot :

	Chal. lat. molléculaire	Poids molléculaire
Eau	9,65	18
Térébenthine	9,4	136
Citrène	9,5	136
Alcool méthylique	8,45	32
Alcool éthylique	9,8	46
Acide acétique	7,25	60
Ether méthylacétique	7,9	74
Ether éthylacétique	10,9	88
Ether ordinaire	6,7	74

Les valeurs de *r* se rapportent à l'unité de poids de substance; pour calculer approximativement la chaleur de vaporisation d'une huile essentielle, il suffira de diviser la constante 9,5 par le poids moléculaire du constituant de l'huile, on a ainsi :

Chaleurs de vaporisations comparées à celle de l'eau :

Eau	1
Térébenthine	0,13
Citrène	0,13
Alcool méthylique	0,55
Alcool ordinaire	0,39
Ether éthylacétique	0,20

La chaleur de vaporisation de l'eau est donc considérable par rapport à celle des autres substances. Cette eau va donc, dans l'alambic, jouer le rôle de volant de chaleur et déterminer la vaporisation d'une quantité d'essence plus grand que celui correspondant à la tension maxima pour la température d'ébullition de l'eau.

La chaleur de vaporisation croît à mesure que la température d'ébullition s'abaisse, selon les tables de Regnault, pour la vapeur d'eau :

	Temp. d'ébull.	Ch. de v.
Eau	100°	536,5
	80°	550,6
	70°	557,6
	60°	564,6
	50°	571,7
	0°	606,5

L'entraînement des vapeurs d'essences dont la chaleur de vaporisation croît d'ailleurs dans le même sens que celle de l'eau, sera d'autant plus rapide que la production de vapeur sera plus grande et son volume plus distendu : ces deux conditions sont réalisées par la diminution de la pression.

Le brevet de M. Meunier consiste donc à distiller par la vapeur d'eau les corps à entraîner ou à purifier, sous pression réduite. Ce procédé est connu depuis que les appareils à vide existent et est en usage dans toutes les usines de parfums artificiels, sinon dans celles des parfums naturels (essences déterpénées, etc.).

Aussi M. Meunier ne revendique-t-il pas ce procédé, du moins dans ses formes ordinaires : la condensation des vapeurs se faisant dans un réfrigérant intercalé dans le circuit entre l'alambic et l'essencier fermé en communication avec la pompe à vide. Il prétend, ce qui est erroné d'ailleurs, que dans ces conditions, l'essence part dans la pompe à vide. Ce cas ne se présente que dans le cas où les condenseurs sont insuffisants.

Il revendique par conséquent l'emploi d'un alambic fermé, dans lequel on fait seulement le vide pour éliminer l'air, le vide étant ensuite entretenu par la condensation de la vapeur d'eau dans un réfrigérant ferme.

Cette idée est loin d'être nouvelle et originale. On trouve en effet la description de cet appareil dans tous les catalogues de maisons de chaudronnerie pour distillateurs (Deroy, Egrot, etc.), avec ce perfectionnement même que l'emploi d'une pompe est inutile. Il suffit de chasser, au moyen de la vapeur d'eau, l'air existant dans l'appareil. Au moment où il commence à souffler de la vapeur pure, on ferme l'appareil et on met en action le réfrigérant condenseur. Immédiatement le vide se fait dans l'alambic et se maintient tant qu'il n'y a pas de fuites.

On peut d'ailleurs affirmer que tous les appareils à distiller dans le vide sont basés sur un principe analogue. Une fois le vide obtenu, il est inutile de continuer à laisser la pompe dans le circuit, si les joints sont suffisants. Nous avons des appareils bien faits qui distillent des journées entières et même plusieurs journées consécutives après une seule vidange. Mais ils sont rares et il est très souvent utile de refaire le vide qui diminue par suite des fuites presque inévitables.

Il semble que M. Meunier ne soit pas un praticien de la distillation et qu'il n'ait pour expérience que celle du laboratoire. Il cite par exemple l'expérience du ballon plein d'eau bouillante et fermé dans lequel on provoque une nouvelle ébullition par refroidissement de la paroi, ce qui provoque une condensation de la vapeur et un vide relatif. Il semble croire que ce procédé soit appliqué normalement en distillerie, alors qu'au contraire ce soit plutôt lui qui ait recours à ce procédé de condensation (paragraphes 25, 30 et 35).

A notre avis, le procédé Meunier est depuis longtemps connu et appliqué comme en font preuve les catalogues des maisons de construction et la brochure que nous avons publiée sur les appareils de distillation. Il serait facile de démontrer que de tels appareils sont en fonctionnement depuis longtemps et que le principe du vase fermé, sans application permanente de la pompe, est depuis longtemps dans le domaine public.

M. Meunier, dans un certificat d'addition récent, revendique ensuite l'application du même principe au fractionnement des produits solubles dans l'eau tels que les aromes naturels de fruits.

Une question préjudicielle se pose : peut-

on comparer la distillation de produits hétérogènes (non solubles l'un dans l'autre) à la distillation de produits homogènes (solubles). Nous pensons avoir démontré péremptoirement (Technique de la fabrication des parfums) que ces deux questions ne pouvaient être confondues.

Alors que dans une distillation de corps hétérogènes, les tensions de vapeur s'ajoutent, selon le principe énoncé par M. Meunier, au contraire dans le cas de produits miscibles, il se produit une tension moyenne proportionnelle à la quantité des deux corps de points d'ébullition différents. Il passe d'abord une portion riche en corps le plus léger, puis une proportion moyenne, puis une portion riche en produit lourd ; seul le fractionnement en permet une séparation convenable. Le procédé décrit par M. Meunier est donc bien un fractionnement selon les méthodes courantes, quoique son dispositif soit un peu nouveau.

Il distille dans un appareil comme celui que nous avons décrit précédemment, le jus de fruit et reçoit le distillat dans un récipient qui peut à son tour jouer le rôle d'alambic.

Une série de tels appareils étant installée, il est évident que l'on recueillera à son extrémité un corps plus odorant, si le mélange d'aromes a un point d'ébullition inférieur à celui de l'eau, mais non pas comme l'affirme M. Meunier, si son point d'ébullition est supérieur à celui de l'eau (lignes 35 à 45).

Si les produits en question étaient non miscibles dans l'eau, la théorie de l'inventeur serait exacte, mais dans le cas contraire, il n'en est, à notre avis personnel, rien, et nous serons heureux que des expériences contradictoires soient entreprises.

Il n'est d'ailleurs pas prouvé que les aromes des fruits soient exclusivement constitués de corps solubles dans l'eau et encore moins que tous ces corps aient des points d'ébullition supérieurs ou inférieurs à celui de l'eau.

Le brevet nouveau semble donc être encore discutable et nous serons heureux de faire avec M. Meunier les expériences nécessaires pour mettre cette invention au point.

Si les points d'ébullition des aromes sont inférieurs à ceux de l'eau, l'appareil en série de M. Meunier n'est pas autre chose qu'un appareil de fractionnement à ébullitions successives : le dispositif peut être considéré comme nouveau, à condition que la revendication ne porte que sur l'appareil en chapelet et non pas sur l'appareil simple agissant à répétition, car alors il s'agit des appareils du commerce.

Si les points d'ébullition sont supérieurs à ceux de l'eau, nous retombons dans le cas du brevet principal et nous maintenons que le dispositif est connu, et nous prions l'inventeur de se rapporter à notre brochure « Technique de la fabrication des parfums », pages 7, 8 et 9, qui a été publiée bien avant la demande de brevet de M. Meunier.

R.-M. G.



La Censure

La censure a daigné porter ses ciseaux dans le texte de notre dernier numéro. Nous affirmons cependant, et nos lecteurs voudront bien nous en croire, que nos révélations n'avaient rien de militaire ni de diplomatique...

Dat veniam corvis vexat censura colomba...

Nous aurons certainement le loisir de préciser nos griefs, plus tard.

L'Industrie de la Parfumerie dans les Alpes-Maritimes

L'industrie de la parfumerie comprend 70 usines qui sont situées à Grasse, Cannes, le Cannet, Golfe-Juan, Vallauris, Nice et Antibes.

Le centre de la parfumerie est à Grasse où se trouvent la moitié au moins de ces usines et où les maisons les plus importantes ont leur siège.

Ces usines s'occupent, à peu près toutes, de la fabrication des multiples matières premières de parfumerie. Quelques-unes cependant font uniquement la distillation des fleurs et des produits du pays.

Le personnel des usines varie selon les saisons et selon l'importance des récoltes. Il est donc difficile d'en préciser le nombre. On peut néanmoins l'évaluer à 2.300 ou 2.400 ouvriers et employés.

Les ouvriers italiens entrent pour deux tiers dans ce personnel. La plupart d'entre eux sont dans la région de génération en génération, y deviennent souvent propriétaires fonciers et ont des enfants dont quelques-uns acceptent la nationalité française en accomplissant le service militaire en France. Les femmes entrent pour une proportion importante dans le personnel des usines.

La valeur annuelle de la production de l'industrie de la parfumerie est d'environ 30 millions de francs. Sur ce chiffre, Grasse seule doit fournir pour 20 millions au moins.

Une partie de cette production est consommée en France, mais plus des deux tiers sont exportés, dans le monde entier.

(Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Nice, 1914).

❧ ❧ ❧

Les Vanilles de Tahiti

Académie des Sciences

MM. Costantin et Bois rappellent que nos colonies produisent les deux tiers de la vanille commerciale, soit 187.000 kilos en 1912. Tahiti est actuellement le premier producteur de vanille au moins comme quantité. Cette vanille de Tahiti a été introduite de Manille par l'amiral Hamelin en 1848.

Dans l'ensemble toutes les vanilles commerciales se rattachent à six espèces :

Vanilla Planifolia, originaire du Mexique.
Vanilla pompona Schiede, ou vanillon de la Guadeloupe.
Vanilla Garderi Rolfe.
Vanilla appendiculata Rolfe.
Vanilla odorata Presl.
Vanilla Rhaeantha.

Celle de Tahiti est la *Vanilla Planifolia*. Elle présente deux sortes de racines, les unes souterraines, les autres aériennes qui l'attachent au tuteur. La tige grimpante contient un suc visqueux, riche en raphides (oxalate de chaux), produisant sur l'épiderme une action vésicante.

Les fleurs sont blanc sale et se présentent sous la forme d'épis axiliaires. Pour faciliter la fructification on a recours à la fécondation artificielle, l'unique anthère ne pouvant communiquer avec le stigmate.

La vanilline se forme sous l'action d'une oxydase qui transforme l'alcool coniférylique provenant de l'action d'un autre ferment hydratant sur la coniférine.

Les vanilles de Tahiti sont réputées pour contenir moins d'oxydase que celles des autres origines, la préparation en est rendue plus délicate, mais les industriels ont maintenant le tour de main nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats.

Pratiquement et pour la vente, les experts spéciaux classent les vanilles en se basant sur le parfum, la couleur et la longueur des gousses.

Le Marché Britannique et la France

Savons et Parfumeries

En dépit d'une production nationale considérable, l'Angleterre a importé en 1913 pour 522.776 livres sterling de savons de toute nature, dont 379.600 en provenance des Etats-Unis, 51.930 de France, 24.836 d'Italie, etc. Nous reprenons le premier rang pour la glycérine (72.345 liv. st. en 1913 contre 130.133 en 1912), les parfumeries (70.672 liv.) et l'alcool parfumé (47.525 liv.).

Huiles

Passons aux huiles, chapitre particulièrement intéressant pour l'industrie marseillaise. Nous occupons le second rang pour l'huile d'olive comestible, avec un chiffre d'affaires de 106.605 livres sterling contre 139.228 fournies par l'Italie, et la même place pour l'huile de coco raffinée, ou graisse végétale alimentaire; mais ici, nous étions en dernier lieu distancés par l'Allemagne, dont les progrès ont été vraiment prodigieux pour cet article, puisqu'en 1909 encore, elle n'expédiait dans le Royaume-Uni que 9.521 *livres sterling d'huile de* coco *raffinée.*

Or, voici les chiffres des deux dernières années qui ont précédé la guerre :

		1912	1913
Allemagne	Liv.	490.001	521.414
France	»	587.543	454.920
Danemarck	»	112.870	163.025
Belgique	»	124.511	125.836
Autres pays.....	»	13.030	51.051

Ainsi nous avons été seuls à reculer, tandis que tous les autres pays, Allemagne en tête, enregistraient des progrès sensibles. Et il s'agit d'un produit dont la mise au point est l'œuvre de nos fabricants marseillais et pour la vente duquel ils ne connaissaient, voici peu d'années, aucune concurrence !

Quant aux tourteaux (coton et lin), l'Angleterre les reçoit surtout des Etats-Unis, d'Allemagne, de ses colonies, d'Egypte et de Russie, au total 2 millions et demi de livres sterling. Elle est elle-même exportatrice de tourteaux de soja (208.899 liv.), qu'elle vend aux pays scandinaves.





La Lutte contre les Produits Allemands

Les Allemands s'étaient efforcés, pendant de longues années, à connaître les besoins de la vaste clientèle mondiale et leurs préparations, quoique généralement de qualité fort ordinaire, correspondaient à des besoins. En étudiant à notre tour les procédés allemands et en les pliant à nos modes de fabrications, plus soignés, nul doute que nous n'arrivions à offrir à la clientèle internationale des spécialités qui nous permettront de supplanter partout nos concurrents et ennemis.

Nous étudierons successivement ici, la plupart des préparations selon les méthodes allemandes en les adaptant aux matières premières du marché français.

HUILES POUR LES CHEVEUX

Les huiles pour les cheveux sont parmi les produits de parfumerie dont l'écoulement est le plus important. De tout temps et dans tous les pays, la coutume à été de s'oindre les cheveux au moyen de corps gras aromatisés. On peut même affirmer que la fabrication de ces huiles et graisses a été le point de départ de l'invention de l'industrie de la parfumerie. Si, comme quelques ethnographes l'ont écrit avec conviction, la finesse des cheveux est un signe certain de civilisation, on peut affirmer que la plus importante majorité du genre humain n'est pas évoluée; comme telle elle a les cheveux épais, réclamant, pour s'assouplir, d'abondantes onctions de corps gras.

L'huile parfumée, comme le savon, est le plus important de tous les produits d'exportation pour l'Afrique, les Indes, l'Orient, l'Océanie et le nombre presque fabuleux de flacons expédiés chaque année par nos concurrents, en Chine particulièrement, ferait rêver nos principaux exportateurs.

On notera qu'il faut éviter avec soin tout relent de pétrole dans les huiles de vaseline utilisées pour ces préparations : le pétrole « produit des ténèbres inférieures de la Terre » est généralement considéré comme impur et, pour cette raison, même informulée ou incomprise par les interprètes, de gros chargements d'huiles ont été refusés. Les huiles minérales blondes gagneront à être purifiées par ébullition avec de l'eau. Ce traitement, fort simple, suffit très souvent à enlever l'odeur incriminée. Eviter également en le masquant au besoin avec un colorant approprié ou par de la nitro-naphtaline, le reflet bleuâtre. Une addition d'huile végétale convenablement choisie diminue considérablement les deux défauts signalés ci-dessus.

Les huiles végétales utilisables sont l'huile d'olive, au premier rang, l'huile d'amandes douces si son prix n'est pas un obstacle et dans laquelle on prendra la précaution de disoudre les parfums pour éviter tout trouble subséquent, comme cela se produit lorsqu'on veut dissoudre les parfums dans l'huile de vaseline. L'Huile de Sénévé ou huile de moutarde, huile de Chine, l'huile de Soya, de plus en plus commerciale, l'huile de camélia, fort appréciée au Japon et que l'on peut s'y procurer à assez bon compte, l'huile d'arachide, l'huile de coton et plus rarement les huiles animales, de lard, oléine, etc.

Selon les circonstances et les ressources, des mélanges convenables seront souvent plus avantageux que des huiles pures et pourront être reproduits assez régulièrement.

Le rancissement éventuel des huiles végétales et animales n'est pas forcément évité par l'addition de parfums. Alors que les huiles contenant au moins deux tiers d'huile de vaseline ou de paraffine restent généralement indemnes de ce défaut, les huiles dont la plus grande partie est végétale ont besoin d'un traitement préventif au benjoin ou à l'acide benzoïque. On préparera par exemple, par macération au bain-marie, une huile benzoinée en fondant dans 10 kilogs d'huile végétale 0 k. 500 à 1 kilog de benjoin (Sumatra ou Siam) ou d'acide benzoïque. Ce mélange servira par la suite pour préserver les huiles du rancissement et devra être employé en proportion variable selon la qualité et le mélange d'huiles préparé.

Il est d'une bonne précaution de prévoir 5 kilogs du mélange ci-dessus par 100 kilogs d'huile végétale.

On peut aussi, pour « affranchir » les huiles de leur mauvaise odeur éventuelle, pour les « neutraliser » leur ajouter avant toute autre addition de parfum caractéristique, 5 à 10 grammes de Terpinéol par kilog.

On les additionne ensuite d'un des parfums suivants :

HUILE A LA VIOLETTE

1000	grammes	Huile.
5	—	Violette art.
2	—	Champaca.
5	—	Bergamotte.
2	—	Géranium rose.

HUILE AUX FLEURS

1000	grammes	Huile végétale.
1000	—	Huile de vaseline.
20	—	Géranium Bourbon.
5	—	Vanilline cris.

HUILE DES FAMILLES

2000 grammes Huile végétale.
5 — Amandes amères.
5 — Héliotropine.

HUILE ANTIQUE

2000 grammes Huile de vaseline.
500 — Huile végétale.
10 — Bergamotella GF.
5 — Cannelle de Chine dét.
15 — Géranium.

HUILE FLEURIE

3000 grammes Huile.
4 — Vanilline.
6 — Héliotropine.
5 — Néroline.
5 — Anthranitate méthyle.
20 — Terpinéol.
1 — Essence de rose CO.

HUILE DE MARLY

1000 grammes Huile de vaseline blanche.
10 — Syringa art. GF.
0,5 — Vanilline.

HUILE D'EXPORTATION

5000 grammes Huile de vaseline blonde.
60 — Citronelle Java.
50 — Citronelle artif.

HUILE VEGETALE

1350 grammes Huile d'olive.
500 — Huile de paraffine.
1000 — Huile benzoïnée.
10 — Géranium d'Afrique.
10 — Bergamotella.
20 — Orange du Japon.
25 — Citronelle Ceylan.
10 — Eugénol.
25 — Citronelle Java.

Les parfums seront dissous à l'avance dans 200 gr. huile d'amandes douces, ou bien il faudra filtrer l'huile parfumée.

Voici une autre formule analogue :

2500 grammes Huile d'olive.
2500 — Huile de vaseline.
60 — Essence de Citronelle.
25 — Essence de Bergamotte.
15 — Essence de Girofle.

Les infusions de plantes aromatiques dans les huiles ne doivent pas être négligées, elles peuvent donner aux produits de véritables qualités curatives. : on pourra, par exemple, faire macérer au bain-marie à 50° pendant plusieurs jours des feuilles d'orties ou des fleurs d'arnica, des branchettes de Romarin ou de Cyprès, qui donneront avec une légère coloration, un arome de plantes tout à fait apprécié de la clientèle, en lui donnant l'impression qu'il s'agit de préparations médicinales particulièrement étudiées en vue des résultats annoncés.

Les extraits pharmaceutiques de plantes peuvent aussi être employés dans le même but :

HUILE D'ARNICA

1000 grammes Huile d'olive.
10 — Extrait éthéré d'arnica.
10 — Chlorophylle (ou infusion de feuilles vertes).
3 — Narcisse artificiel GF.
5 — Bergamotte.
0,5 — Coumarine.

HUILE BALSAMIQUE

2000 grammes Huile végétale.
200 — Fleurs d'arnica, infusées à chaud, puis pressées et filtrées.
3000 — Huile de vaseline.
2 — Chlorophylle.
5 — Essence de Thym.
15 — Néroli artificiel GF.
35 — Bergamotte.
35 — Portugal.
5 — Marjolaine.

Les Essences de Sauge officinale, tanaisie, Rue (en petite quantité), Serpollet, origan, donnent aussi de bons résultats.

HUILE DE CONIFERES

Les huiles de Pin sont renommées pour les frictions, on peut les préparer aisément.

5000 grammes Huile d'olive.
50 — Essence de pin maritime

additionnée ou non d'acétate d'isobornyle.

PARFUMS POUR HUILES

Tous les parfums artificiels composés 100 %, de MM. Gattefossé et Fils, ou de leurs principaux confrères, sont solubles dans les huiles, les essences déterpénées pour lotions Prima ou extra se dissolvent également très bien dans les huiles, surtout si on prend la précaution de les dissoudre au préalable dans 5 à 10 fois leur poids d'Huile d'amande douce. Voici un exemple de parfum simple pour huile.

PARFUM POUR HUILE

500 grammes Acétate de lynalyle.
500 — Eugénol.
50 — Isosafrol.
1000 — Aldéhyde cinnamique.
1000 — Succédané de Palmarosa GF.
500 — Portugal.
10 — Eglantiane 100 %.
1000 — Terpinéol.

On peut avec ce parfum composer une quantité d'huiles diverses, par exemple comme suit :

HUILE 1

5000 grammes Huile d'olive.
15000 — Huile d'arachides.
350 — Parfum.

HUILE 2

40000 grammes Huile d'arachides.
10000 — Huile de vaseline.
850 — Parfum.

HUILE 3

10000 grammes Huile d'arachides.
40000 — Huile de vaseline.
650 — Parfum.

HUILE 4

5000 grammes Huile de vaseline.
30 — Parfum.

Pour des huiles plus ordinaires, on emploiera le mélange suivant dans des proportions analogues :

100 grammes Essence de romarin.
50 — Essence de sassafras.
80 — Essence de girofle.
70 — Essence de verveine des Indes.
15 — Essence de pin maritime.

HUILE DE FLEURS

Pour remplacer les huiles d'enfleurage, on peut faire les mélanges suivants :

ROSE N° 6

1 kilogr. Huile d'olive benzoïnée.
10 gram. Essence de Roses naturelles de France ou rose artificielle.

VIOLETTE N° 6

1 kilogr. Huile d'olive benzoïnée.
15 gram. Violette Vera GF.

CASSIE N° 6

1 kilogr. Huile d'olive benzoïnée.
10 gram. Cassie fleurs artificielle GF.

ORANGE N° 6

1 kilogr. Huile d'olive benzoïnée.
10 gram. Otto fleurs d'orangers.

JASMIN N° 6

1 kilogr. Huile d'olive benzoïnée.
8 gram. Otto jasmin 100 % GF.

Pour les huiles de concentration supérieure et de qualité particulièrement soignée, on ajoutera dans la même proportion des essences naturelles de Fleurs Lyflor 100 % ou des compositions synthétiques Otto (Gattefossé et Fils spécialités) qui peuvent les remplacer.

Bien entendu, les huiles des maisons de Grasse ont toutes les qualités désirables pour ces préparations, on ne peut leur reprocher que leur prix un peu élevé souvent incompatible avec les prix de vente des produits destinés à l'exportation.

Ces huiles serviront à leur tour dans les compositions :

HUILE AUX FLEURS A LA VIOLETTE

2000 grammes Huile de cassie N° 6.
2000 — Huile de Jasmin N° 6.
2000 — Huile de violette (à 1 %, Violette Victoria Lyflor).
5000 — Huile d'olive.

HUILE AUX FLEURS A L'HELIOTROPE

2000 grammes Huile de cassie N° 6.
2000 — Huile de fleur d'oranger N° 6.
1000 — Huile de jasmin N° 6.
1000 — Huile à 1 % de coumarine.
4000 — Huile d'olive.
15 — Héliotropine amorphe GF.
0,5 Essence de noyaux.

HUILE AUX FLEURS RESEDA

2000 grammes Huile de cassie N° 6.
2000 — Huile de fleurs d'oranger N° 6
2000 — Huile de jasmin N° 6.
4000 — Huile d'olive.
10 — Réséda artif., 100 % GF.

FLORIANE.

(à suivre)

BIBLIOGRAPHIE

Réponse à quelques questions posées par nos lecteurs, à la suite de la publication de notre écho du mois dernier sur les formulaires.

« Trucs et Recettes » est le plus varié, le plus utile et le moins coûteux des formulaires.

On y trouve des formules pour la fabrication de l'alcool solidifié, du savon iodé contre l'obésité, de l'argile anti-rides, des brillantines, des antiseptiques-conservateurs de produits ; des crèmes et gelées embellissantes ; des eaux de Cologne, eaux de senteur, lotions capillaires ; des crayons, pâtes, vernis et pierre pour la toilette des ongles ; des recollages de peignes et objets en celluloïd ; des poudres de beauté en toutes teintes ; des traitements contre les poux et lentes ; des schampoings mousseux ordinaires, à l'alcool, au goudron ; des peintures et teintures pour cils et sourcils ; des teintures et décolorants pour cheveux, etc.

On y trouve encore, vers la fin, la liste assez peu connue de tous les autres formulaires, manuels et ouvrages professionnels indispensables aux parfumeurs, instituts de beauté, coiffeurs et manucures.

Son prix n'est que de 1 fr. 20 (Etranger 1 fr. 50) si on se recommande de la *Parfumerie Moderne*.

Mais il est nécessaire de joindre le montant (timbres français, coupons internat.), car on n'expédie pas contre remboursement, et de s'adresser directement à M. Long, 40, rue de Moscou, Paris.

MATIÈRES PREMIÈRES
pour Parfumerie et Savonnerie

MONTALAND, SÈVE, ROBERT & Cie
HYÈRES (Var)

Essences Concrètes et Liquides de Fleurs
Huiles Essentielles
Pommades et Extraits
Eaux Parfumées

LABORATOIRE INDUSTRIEL DE CATALYSE
2, Boulevard Carnot, TOULOUSE

Oxyde de Phényle

Oxydes de Phényl-Crésyle

Oxydes de Crésyle

FABRIQUE de BOUCHONS
à MÉZIN (Lot-et-Garonne)



Spécialités pour
PARFUMERIE
Pharmacie, Droguerie
et Distillerie

Bouchons perforés,
Virolles, Rondelles, etc..., etc.
Spécialité de Bouchons Verre

Bouchons Liège
ET
Bouchons
Métalliques
DITS
STILLIGOUTTES



TUBES en ÉTAIN, etc.
CAPES en Crins Artificiels
COMMISSION et EXPORTATION
Catalogue illustré sur demande
Hors Concours **PARIS 1906** Membre du Jury

J.-P. GRUSSEN, PARIS
50, Boulevard de Strasbourg, 50

PREMIÈRE FABRIQUE
d'Essences Italiennes
Déterpénées, Concentrées, Solubles

R. SUBINAGHI & Cie
MILAN (Italie)
Usines à AFFORI, près MILAN
et à MESSINE (Sicile)

SPÉCIALITÉ :
Toutes Essences d'Italie
Naturelles et Déterpénées
GARANTIES PURES

Bergamotte.	Néroli Bigarade.
Citron.	Petit Grain.
Cédrat.	Menthe Piémontaise
Mandarine.	Lavande des Alpes.
Orange douce et amère.	Iris de Florence.

DEMANDER PRIX-COURANT ET ÉCHANTILLONS

AGENCES EN FRANCE :
PARIS : MOURANCHON, 40, Rue Damrémont
Tél. : Marcadet 15.92
GRASSE : F. BŒUF, Courtier

La Représentation d'une
Fabrique de Savons de Toilette
FRANÇAISE
est demandée pour l'Egypte

GROSSES AFFAIRES SUIVIES EN VUE

Ecrire : A. JOUBERT & Cie
SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE D'IMPORTATION
Boîte Postale 116, LE CAIRE

ON S'INTÉRESSERAIT A
Affaire de Parfumerie
ou
Produits Pharmaceutiques
en pleine prospérité, à Paris ou Banlieue

Réponse : BUREAU DU JOURNAL P.C.A.





La Lutte contre les Produits Allemands

Les Allemands s'étaient efforcés, pendant de longues années, à connaître les besoins de la vaste clientèle mondiale et leurs préparations, quoique généralement de qualité fort ordinaire, correspondaient à des besoins. En étudiant à notre tour les procédés allemands et en les pliant à nos modes de fabrications, plus soignés, nul doute que nous n'arrivions à offrir à la clientèle internationale des spécialités qui nous permettront de supplanter partout nos concurrents et ennemis.

Nous étudierons successivement ici, la plupart des préparations selon les méthodes allemandes en les adaptant aux matières premières du marché français.

HUILE AUX FLEURS MUGUET

2000	grammes	Huile de jasmin N° 6.
2000	—	Huile de rose N° 6.
2000	—	Huile d'olive.
15	—	Muguettine principe GF.
5	—	Linalool d'azélia.
50	—	Huile à la coumarine.
5	—	Géraniol rose ou Citronellol.

Une autre préparation analogue est parfumée avec :

10	grammes	Muguettine principe 100 %.
2	—	Vanilline.
2	—	Rose de France naturelle.

HUILE AUX FLEURS A LA ROSE

5000	grammes	Huile de rose N° 6.
5000	—	Huile d'olive ou de paraffine.
40	—	Rose O. R. artif. 100 %.
10	—	Géranium Bourbon.

HUILE DE SUREAU

3000	grammes	Huile de jasmin N° 6.
2000	—	Huile de roses N° 6.
3000	—	Huile d'olive.
100	—	Terpinéol.
10	—	Muguettine principe GF.
3	—	Jacinthe fleurs (Harlem 100 % GF).
10	—	Aubépine liquide.

HUILE AUX FLEURS D'ORANGER

5000	grammes	Huile aux fleurs d'oranger N° 6.
1000	—	Huile aux roses N° 6.
4000	—	Huile d'olive.
10		Néroli artificiel sur fleurs GF.

HUILE DE QUININE

3000	grammes	Huile d'olive ou de vaseline.
2000	—	Huile d'écorces de quinquina.
3000	—	Huile de cassie N° 6.
1000	—	Huile de roses N° 6.
100	—	Essence de Bergamotte.
40	—	Essence de Portugal.
20	—	Essence de citronelle.
50	—	Essence de rose artificielle BM
10	—	Isoeugénol.
100	—	Colorant rouge.

La coloration rouge est généralement obtenue avec des colorants d'aniline dissous préalablement dans de l'huile minérale, mais on peut toujours avoir recours à la macération, dans une huile végétale de préférence, de la racine d'orcanette qui donne une des plus jolies colorations rouge qui se puissent rêver. La préparation en est élémentaire puisqu'il suffit d'épuiser par des macérations à chaud toute la matière tinctoriale de cette drogue.

On prend par exemple 200 gr. de racine d'orcanette coupées en copeaux, on ajoute 1 k. d'huile d'olive et on chauffe à 60° pendant une journée ; on décante et on ajoute à nouveau 1 k. d'huile jusqu'à ce que l'huile sorte pâle.

L'huile d'écorce de quinquina se fait identiquement dans les mêmes conditions.

HUILE DE LA REINE (QUEENS'OIL)

C'est une huile rouge analogue à l'huile de quinine parfumée comme suit :

10000	grammes	Huile rouge.
200	—	Essence de romarin.
100	—	Essence de girofle.

HUILE DE MACASSAR ROUGE

Cette huile qui a été une des premières « Spécialités de Parfumerie » et qui a eu une très grande vogue au siècle dernier, est encore un excellent article d'exportation. On la prépare comme suit :

1000	grammes	Huile d'olive ou olivine.
0,5	—	Néroli artificiel GF.
1	—	Rose artificielle.
5	—	Essence de romarin déterpénée sans camphre.
10	—	Essence d'origan.
1	—	Eugénol.
9	—	Colorant rouge.

HUILE DE MACASSAR (AUTRE)

2500	grammes	Huile d'amandes douces.
2500	—	Huile d'olive.
10	—	Essence de Cananga.
10	—	Essence d'oranges amères.

40 grammes Géraniol.
10 — Bergamotella.

AUTRE

3500 grammes Huile de paraffine colorée.
1500 — Huile de vaseline.
50 — Bergamotte.
35 — Citronelle.
15 — Géraniol.

On pourra demander aux principaux exportateurs, désireux de remplacer les produits allemands par des produits français, des spécimens des flacons dont l'écoulement leur était le plus aisé avec les prix. Il est évident que la hausse des huiles et des flacons ne permettra pas, pour le moment de revenir aux prix bas de jadis, du moins d'ici quelque temps. Mais tous les fabricants, même allemands, sont assujettis aux mêmes nécessités. L'important est de préparer des produits donnant satisfaction à l'immense clientèle orientale et équatoriale. Nous nous mettons à l'entière disposition de nos clients pour étudier des parfums répondant aux besoins, comme prix et arome, il suffit de nous envoyer, au Laboratoire de la *Parfumerie Moderne*, les types à imiter avec les indications utiles sur les prix de revient.

FLORIANE.



OFFICE D'EXPORTATION



Importations en Irlande

La Parfumerie vendue en Irlande consiste surtout en produits à bon marché et presque toutes nos marques sont de prix trop élevés pour pouvoir être vendues en quantités importantes dans ce pays où cependant nos compatriotes pourraient trouver, après la victoire, des débouchés très intéressants, trop longtemps accaparés par les Boches.

Il faut espérer, en effet, que le dénommé Gutav Bohen, chef d'une maison allemande ayant obtenu la naturalisation britannique, sera mis dans l'impossibilité de continuer son commerce. Cette maison vendait sous l'étiquette : « *Made in England by British hands* », des produits de pure kamelotte, pour la plupart importés d'Allemagne et, en tous cas, confectionnés avec des matières premières allemandes.

Nous sommes en mesure de procurer à ceux de nos lecteurs qui nous en feraient la demande une bonne liste de Maisons irlandaises sérieuses, avec lesquelles ils pourraient dès maintenant entrer en relations s'ils le désirent. Nos compatriotes peuvent également s'adresser à deux Français établis à Dublin et qui sont susceptibles d'accepter la représentation de leurs firmes pour l'Irlande. Ce sont MM. BONFILS, 23 South Anne Street, et DUMAY, Molesworth Street.

❧ ❧ ❧

Importations en Tunisie

Nos correspondants tunisiens nous signalent qu'une place est à prendre, sur le marché tunisien, pour les produits de la parfumerie et de la savonnerie françaises, place occupée naguère par les produits similaires importés d'Allemagne, ou d'Autriche. A Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte, des commerçants français bien établis pourraient être utilement sollicitées : nous sommes en mesure d'en procurer une liste complète à ceux de nos lecteurs qui, désireux d'étendre leur cercle d'affaires après la victoire, voudront bien nous en manifester le désir.

❧ ❧ ❧

Importations en Grande-Bretagne

Le Consul Général de France à Londres signale que :

« Peu de maisons allemandes importaient en Angleterre, avant la guerre, des articles de parfumerie pour la consommation purement locale. Leurs produits s'adressaient à la clientèle populaire des bazars, coiffeurs, droguistes et consistaient surtout en :

1° Huiles et brillantines parfumées, prix variant de 0 fr. 40 (flacon de 28 grammes) à 0 fr. 60 (flacon de 60 grammes).

2° Savons de toilette, pains de 70 à 80 grammes, enveloppés, en boîtes de trois, prix de 0 fr. 10 à 0 fr. 30 le pain.

3° Extraits classiques de fleurs, prix variant de 0 fr. 40 à 1 fr. le flacon de 28 grammes, articles mal présentés et peu artistiques, copies grossières d'articles français.

Les eaux de Cologne allemandes trouvaient d'assez bons débouchés. Le flacon de 50 grammes était vendu 1 fr. 25 ; celui de 100 grammes 2 fr. 25 à 2 fr. 50.

La plus grande partie de la parfumerie allemande importée en Grande-Bretagne était destinée à la réexportation. Les importations de cette nature étaient considérables avant la guerre.

On peut indiquer comme agent éventuel, sous les réserves d'usage et sans garantie, M. Walter Ellis, Devonshire Road, Forest Hill, à Londres, qui peut correspondre en

français et est bien introduit auprès de la clientèle anglaise ».

Importations au Canada

Les chiffres des importations de parfumerie française, allemande et autrichienne durant l'année 1913 sont intéressants à connaître : ils montrent que, la guerre ayant fermé aux Austroboches le marché canadien, ouvre à nos produits les plus larges débouchés à conquérir après la Victoire. Voici des chiffres, exprimés en dollars.

	Allemagne	Autriche	France
Parfums divers.	22.560	356	168.717
Savons	7.662	414	163.489

Ceux de nos lecteurs qui veulent se préparer à prendre leur part des dépouilles boches agiront sagement en se mettant dès maintenant en rapport avec la Chambre de Commerce français de Montréal, sous les auspices de la *Parfumerie Moderne*, s'ils le jugent convenable. La Chambre de Commerce Française leur fournira toutes indications utiles et leur donnera les conseils les plus pratiques.

Produits demandés en Hollande

Le Consulat général de France à Rotterdam signale qu'il est demandé en ce moment, par le Commerce des Pays-Bas, des flacons pour eau de Cologne, et des flacons de faïences pour eaux dentifrices. Des renseignements précis sont fournis, sur demande, par le Bureau Voor Handlsinlichtingen, à Amsterdam, auquel nos compatriotes peuvent, s'ils le jugent convenable, s'adresser sous nos auspice.

Importations à Jersey

Sur le 165.000 kilos de savon importés à Jersey en 1913, plus des 4/5 étaient de provenance allemande. Il y a donc une place à prendre pour les savonniers français. Le Consulat de France à Jersey signale comme correspondants possibles pour ces articles (ménage et toilette), les maison jersyaises suivantes : Dr Cibot, 1, La Motte Str. ; de Faye, 21, David-Place ; Boots, Ltd, 25, Queen str.

Les Représentants Boches

A la suite de notre information sur les représentants boches de certaines firmes françaises à l'étranger, nous avons reçu un certain nombre de lettres fort intéressantes qui montrent que cette pratique était beaucoup plus courante qu'il eut été possible de le croire.

Est-ce qu'il manque des représentants français ou nationaux dans les pays étrangers ? Est-il vraiment indispensable de faire connaître à nos concurrents les plus dangereux nos clients et nos produits ?

Toujours est-il que notre correspondant du Caire nous fait savoir qu'en dehors d'un certain nombre de maisons françaises représentées en Egypte par des agents austro-allemands, il faut réserver une mention spéciale à un Syndicat français de fabricants de parfumerie, groupant environ 70 maisons et dont le représentant était un ennemi. Après cela, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

Au Sierra Léone

Comme il fallait s'y attendre les résultats du commerce de Sierra Léone pour 1914 marquent un fléchissement général sur les chiffres de 1913, des droits d'entrée perçus.

Pour la Parfumerie, notamment, la diminution a été de 466 livres sterling sur le chiffre de 1913 qui était de 1.421 livres. Cette diminution représente un fléchissement d'importation de 6.043 livres de valeur de la marchandise.

En Italie

On sait que le gouvernement italien vient de prendre des mesures de défense rigoureuses contre l'importation, sur son territoire, des marchandises de fabrication ou de provenance allemande.

Le commerce italien d'importation montait à 3 milliards 645 millions, dont 612 millions pour l'Allemagne et 283 millions pour la France.

Nous tenions, il est vrai, la tête pour l'introduction de la parfumerie, mais l'Allemagne faisait à peu près le même chiffre que nous. C'est dire qu'il ne tient qu'à nous de doubler nos exportations de parfumerie en Italie.

A Cuba

Parmi les produits jouissant d'un important marché aux Antilles, la parfumerie tient une place honorable. La France a su, depuis 1870, reprendre la place que l'Angleterre lui avait prise pendant la précédente guerre. Mais, dernièrement, un importateur de la Havane ayant demandé à ses fournisseurs anglais et français une modification de la présentation, fut éconduit par des fabricants trop conservateurs. Ses doléances trouvèrent un sympathique écho chez un parfumeur espagnol qui se mit à sa disposition pour faire les transformations désirées par la clientèle. Ce fut l'origine de la prospérité de la Parfumerie espagnole aux Antilles. Aussi, profitant de l'occasion actuelle, les Espagnols s'efforcent de renouveler la tactique anglaise de 1870. Nous laisserons-nous faire ?



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Parfums comprimés

AMULETTES ET FLEURS ARTIFICIELLES

Les derniers droits élevés sur l'alcool remettent de nouveau à l'ordre du jour la question si intéressante (surtout pour l'exportation) des parfums sans alcool.

On trouve dans le commerce sous le nom d' « Amulettes » des sortes de pastilles comprimées renfermant sous sa plus forte concentration un mélange d'essences synthétiques et naturelles formant un bouquet. En raison même de la compression, les essences ont tendance à s'évaporer, mais très lentement, étant retenues par des matières inertes qui sont là pour dissocier le parfum en de fines molécules.

Ces amulettes remplacent économiquement les sachets parfumés et leur sont supérieures en rendement et en ténacité. Leur parfum ne se développe du reste pleinement que quelques jours après la fabrication. Il possède la curieuse propriété de s'exalter d'une façon remarquable au contact de la chaleur, sur la peau principalement.

Leur persistance dépasse l'année et leur prix très bas en fait un véritable succédané des parfums alcooliques.

Parfums demandés : Violette, White rose, Sweet-Pea, Héliotrope, Trèfle, Œillet, Muguet, Lilas, etc...

Les fleurs artificielles parfumées sont une des applications les plus intéressantes des parfums comprimés. Une forme convenable donnée au comprimé et un assemblage judicieux de feuilles vertes, grains de roses, violettes, muguet, etc..., rendent l'illusion complète, visuelle et olfactive du bouquet de roses, violettes, muguets, etc..., selon la fleur que l'on désire reproduire.

La composition solide des parfums comprimés se prêtant à toutes les transformations, les parfumeurs désireux de créer une nouveauté, soit comme article de vente, soit comme réclame, sont invités à indiquer, avec croquis si possible, leurs goûts et leurs idées, lesquelles seront étudiées avec le plus grand soin.

R. Loisel, chimiste.

Adresser les demandes de renseignements à la Parfumerie « Lutetia », 20, rue des Tournelles, Paris.

Pâte Ongulaire

Mêler :

860 grammes d'eau avec
360 grames de glycérine.
18 grammes carbonate de soude anhydre en poudre.
faire chauffer à 70° et ajouter :

90 grammes acide stéarique ou stéarine du commerce.

Agiter, après mélange et fusion parfaite, le produit doit être limpide et homogène.

Laisser refroidir légèrement en remuant jusqu'à consistance de crème et ajouter au malaxeur ou au mortier,

172 grammes de Silice pulvérisée impalpable (Farine fossille ou Kieselghur) de bonne qualité.

Ajouter 1 centimètre cube de teinture d'éosine ou de rose analogue.

Bien broyer et mettre en petites boîtes plates aluminium ou autres récipients appropriés.

Parfum *ad hoc*, la Rose d'Or, à la dose de 3 gr. par kilo, est particulièrement recommandable, ou Muguettine principe à la même dose.

Poudre Ongulaire

On mélange :

800 grammes de Silice extra légère avec
180 grammes talc extra
70 grammes amidon.

Colorer avec 1 centimètre cube de teinture d'éosine ou carmin, sans ajouter de colorants — laques à poudres de riz à base de carbonate de magnésie.

Parfumer comme la pâte ongulaire avec 3 grammes par kilog de parfum artificiel, rose, Muguettine principe ou Idylia qui donnent des résultats excellents et des produits de très grand luxe.

Les trois produits, pâte, poudre et vernis peuvent être présentés dans un coffret nécessaire comportant aussi les limes brosses polissoirs habituels.

On peut vendre aussi séparément pour les réassortiments.

Les résultats sont garantis absolument parfaits.





Je suis heureux de faire connaître à tous mes collègues qui avaient envoyé leur adhésion pour l'Amicale que le projet de celle-ci subsiste toujours...

Inutile de répéter l'utilité d'un tel groupement et, après la guerre, notre Parfumerie Française manquera de bras qu'il faudra remplacer. Ce sera un peu la tâche de l'Amicale.

J'envoie mon meilleur souvenir à tous mes collègues qui j'espère continueront à me prêter leur appui.

Avaient envoyé leur adhésion : A. Koelher et Lambert (Cannes et Vallauris) ; L. Caillat et O. Schoué (Marseille) ; J. Clair (St-Mandé) ; Duchêne (Villeurbanne) ; Hamelet (Angers) ; Cochet fils (Oran) ; Ch. Dauphin (Lambersart-les-Lille) ; Dufour (Talence) ; Von Hoomissen (Paris) ; Rivet (Grasse), etc.

Les statuts seront envoyés ultérieurement. Notre Directeur, M. R.-M. Gattefossé, a bien voulu accepter la présidence d'honneur et a offert généreusement la *Parfumerie Moderne* comme organe officiel.

Chimistes, préparateurs, etc., en Parfumerie, Savonnerie, envoyez donc votre adhésion à l'Amicale !

Du Front, H. Blanchard, chimiste,
sergent 353° d'infanterie, 17° Cie, S. 84.



Le catalogue de M. Long, éditeur, 40, rue de Moscou, à Paris, vient de paraître. Il renferme la liste de tous les ouvrages ayant trait à la fabrication des produits de parfumerie et de beauté, aux soins esthétiques du visage, de la chevelure, aux teintures, et à la coiffure en général.

Tous ces ouvrages sont du plus haut intérêt et nous conseillons à nos lecteurs de demander aujourd'hui même ce catalogue.

❧ ❧ ❧

Berichte 48.— Simonis : sur la 3° méthylcoumarine. — R. Majimus : Sur la laque japonaise.— Synthèse de l'hydro-urushiol.

Gazetta Ch. Ital. — Vol. 45, 2° partie, n° 5-8. — Paolini et Silbermann. Dosage du thiophène dans le benzol.

Journal of Américan Ch. Soc, tome 38, n° 2. — Brooks : Le Zingibérol, nouvel alcool-sesqui-terpénique du gingembre. — Heyl et Hart : Quelques constituants de la racine de sumbal. — Dodge : Quelques dérivés de la coumarine. — Holmes : huile de la graine d'alfa.

Journal of Chem. Society, Londres, t. 35. — Richardson et Bracewell : L'analyse des cires et en particulier de laine et d'abeilles.

E. A.

OFFICE D'EXPORTATION

Séville

Les fabricants américains de parfums, savons, eaux de toilette, s'intéressent beaucoup en ce moment au marché espagnol des produits de parfumerie et d'hygiène. Il y a, dit un rapport consulaire de Séville à Washington, une réelle opportunité à faire connaître à la clientèle espagnole les parfums américains.

En Espagne, les hommes se parfument autant que les femmes, sinon davantage. Les produits français jouissent, il est vrai, toujours d'une grande vogue, mais leurs prix sont élevés et grevés de droits de douane importants. Il n'est pas douteux que leur présentation en beaux cartonnages, en flacons de luxe est une raison de leur succès en même temps que de leur coût élevé. Des usines locales s'efforcent de fabriquer des parfums qui d'après certains arrivent à équivaler (?) les produits français. Mais il est flagrant que les Parfums français tiennent actuellement la meilleure place.

Les Parfums, savons, etc., sont vendus dans les bazars, drogueries, fournitures pour hommes.

Le moment est certainement favorable à l'introduction de nouvelles spécialités. Barcelone est tout indiquée pour établir une agence. Paiement à 30 ou 60 jours.

Nos lecteurs français sont prévenus, à eux de ne pas laisser la place libre. S'ils éprouvent des difficultés à faire en France leurs préparations, qu'ils envoient à un homme sûr, ou même à un employé à eux, les conditionnages et parfums concentrés. Ils feront sur place le mélange avec l'alcool et le remplissage, habillage, etc.

Ils lutteront ainsi plus aisément, grâce à la réputation des produits français, contre l'activité américaine.

PETITES ANNONCES

AGENT SERIEUX et actif, établi à Londres, très au courant de la partie, excellentes relations métropole et colonies, désirerait s'entendre avec bonne maison de Grasse. Ecrire (en français) : B. X., 37, Bureau du Journal.

ON DESIRE ACHETER bonnes formules pour parfums concentrés sans alcool et essences artificielles pour confiserie. Ecrire : P. C., 49, Bureau du Journal.

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES

Parfums sans Alcool

La vogue des parfums sans alcool commence à la création du fameux Muguet allemand « au phare », aussi laid que possible comme présentation, mais vraiment assez bien réussi comme parfum de synthèse. Tous les fabricants de parfums synthétiques font maintenant des muguets de même valeur, mais il n'existe pour ainsi dire aucune maison française qui se soit décidée à aborder définitivement la question et à offrir au public ces produits du plus haut intérêt.

Nous avons pu voir cependant, dans quelques grands magasins de Paris, des petits flacons bouchés à l'émeri, mais assez mal présentés, contenant des parfums presque sans alcool. Ces flacons de 2 à 4 gram. ne doivent pas être comparés aux articles de bazar présentés en tubes cylindriques avec ou sans plongeur, sur cartons de douze. Ce sont de véritables flacons de parfumerie, avec ou sans étuis et nous savons que le succès obtenu est encourageant.

La hausse de l'alcool va donner une recrudescence d'importance à ces présentations nouvelles.

Les dissolvants organiques nous manquent évidemment, mais ces additions de solvants gras semblent tout à fait inutiles. Les préparations à 150 francs le kilog de pur, (type essences déterpénées pour lotions de Gattefossé et fils par exemple), sont assez économiques et d'une finesse très comparable à celle des extraits courants du commerce. Il est, d'ailleurs, possible d'y ajouter pour 20 à 50 francs par kilog d'essence de fleur absolue, juste de quoi donner une coloration pas trop intense et l'odeur de fleur désirée par la clientèle.

A 200 francs le kilog, le flacon de 4 grammes revient à 80 centimes ; le flacon peut coûter de 20 à 50 centimes, 1 fr. au besoin avec son étui peau ou carton, le tout ne va pas au-delà de 2 francs ou 24 francs la douzaine (souvent moins) et peut se vendre très aisément 60 francs la douzaine.

Pour l'exportation, les produits moins coûteux sont de mise et nous connaissons des affaires importantes qui ont été faites par les fabricants de compositions pour les exportateurs, en produits de tous prix depuis 100 fr. le kilog. et moins. Les parfums violents sont les plus demandés, jasmins, narcisse, musc, cassie, etc.

Nous pouvons étudier avec fruit les documents allemands sur ce point, afin de les concurrencer sans difficulté. Les débouchés en Chine, au Japon, dans l'Afrique centrale et l'Amérique du Sud, les Iles de la Sonde sont immenses. Les intéressés peuvent nous écrire pour de plus amples renseignements.

Le flaconnage « Etui bois » en verre soufflé peut manquer momentanément, c'est l'occasion de présenter le petit flacon de verre moulé et le flacon type parfumerie que certaines maisons de Leipzig vendaient par millions. La présentation connue est simple et de mauvais goût, nous ferons mieux sans difficulté.

ROSE

Pour l'exportation, la rose se demande, en cristallisable ou non, en grosses quantités.

La meilleure préparation est un mélange d'essence de rose naturelle. (Les roses de France sont tout indiquées) allongées d'essences synthétiques et cristallisées, s'il y a lieu par du blanc de baleine (10 %) tenant lieu, pour ces affaires, des stéaroptènes naturelles.

Un formulaire allemand indique comme dissolvant l'huile de ricin ou l'huile de vaseline pour diminuer le prix de revient. Ne parlons pas momentanément du Benzoate de Benzyle ou de l'alcool que nous devons éviter jusqu'à nouvel ordre.

Voici d'autres formules intéressantes, de source boche... à imiter.

ACACIA

100 gr. Acacia synthétique 100 %.
50 » Terpinéol.
3 » Musc artificiel.

CYCLAMEN

100 gr. Cyclamen artificiel.
50 » Terpinéol.
3 » Rose pure naturelle.

LILAS

500 gr. Lilas artificiel.
20 » Aubépine liquide.
10 » Citronellol.
5 » Irisine.
10 » Musc artificiel.

(A suivre.)



PEAUX BLANCHES — PEAUX COULEURS

PARFUMEURS-DROGUISTES

Pour les Peaux Blanches et Couleurs

Adressez-vous à la Fabrique

A. LÉVY & C[IE]

32, Rue des Marais, à PARIS (X[e])

TÉLÉPHONE : NORD 37-31

PEAUX COULEURS — PEAUX BLANCHES

PEAUX COULEURS — PEAUX BLANCHES

MATIÈRES PREMIÈRES DE PARFUMERIE

Essences - Solvessences - Odoressences

Charles GARNIER & C[ie]

Pharmacien de 1[re] Classe

Lauréat de Chimie de l'École supérieure de Paris

38 *bis*, Rue des Messiers à MONTREUIL-s/-BOIS (Seine)

Usines à Vapeur :

MONTREUIL (Seine)	KARA-SARLI (Bulgarie)
GRASSE (Alpes-Maritimes)	BOIS ROUGE (Réunion)

LA ZAGARA

Société Anonyme Coopérative des Agriculteurs de la Province de Reggio Calabria

REGGIO DI CALABRIA (Italia)

ESSENCES PURES

DE

Bergamotte -- Citron -- Mandarine -- Néroli

Orange douce et amère -- Petit Grain



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Parfums sans Alcool [1]

Suite et Fin

SYRINGA

250 gr. Syringa artificiel.
500 » Terpinéol.
5 » Vanilline.
5 » Rose rouge naturelle.
5 » Jasmin naturel.

ŒILLET

100 gr. Œillet artificiel.
20 » Terpinéol.
5 » Isœugénol.
3 » Musc artificiel.

CHEVREFEUILLE

1000 gr. Chèvrefeuille G. F.
700 » Terpinéol.
10 » Musc artificiel.
2 » Vanilline.

JASMIN

100 gr. Otto Jasmin.
3 » Musc.
2 » Rose naturelle.
2 » Jasmin absolu.

CASSIE

1000 gr. Cassie artificielle.
250 » Violette artificielle.
40 » Musc artificiel.
80 » Terpinéol.

CHAMPACA

1000 gr. Ylang-Ylang artificiel.
100 » Champaca absolu.
70 » Terpinéol.
20 » Musc artificiel.

MUGUET

100 gr. Muguet artificiel B.· M.
1 » Rose naturelle.
1 » Néroli.
40 » Terpinéol.

GARDENIA

100 gr. Gardénia artificiel.
5 » Essence de rose.
40 » Terpinéol.

ŒILLET

100 gr. Œillet artificiel.
20 » Terpinéol.
3 » Géraniol.

(1) Voir supplément, page 47, juin 1916.

GLYCINE

1000 gr. Glycine artificielle G. F.
450 » Terpinéol.
10 » Musc artificiel.

JACINTHE

100 gr. Jacinthe artificielle.
150 » Terpinéol.
5 » Rose naturelle.
10 » Héliotrope fleurs.

JONQUILLE

100 gr. Jonquille fleurs 100/100 artific.
20 » Terpinéol.
2 » Jasmin absolu.
2 » Néroli.
2 » Musc artificiel.

SANTAL

100 gr. Santalol.
30 » Terpinéol.
5 » Musc artificiel.
3 » Rose naturelle.

TUBEREUSE

100 gr. Tubéreuse artificielle.
30 » Terpinéol.
3 » Musc artificiel.

VIOLETTE III

100 gr. Violette des bois 100 %.
1 » Violette feuilles naturelle.
50 » Alcool.
5 » Essence d'iris naturelle.

VIOLETTES DE NICE

500 gr. Violette de Nice 100 %.
10 » Irisine.
200 » Terpinéol.

PATCHOULI

100 gr. Essence Patchouli.
50 » Terpinéol.
10 » Rose.
20 » Santal.

ORANGE (Fleurs d')

100 gr. Orange fleurs synth. 100 %.
40 » Terpinéol.
3 » Rose naturelle.
5 » Musc artificiel.

NARCISSE

100 gr. Narcisse extra artificiel.
5 » Essence de rose naturelle.
3 » Musc artificiel.

TREFLE

100 gr. Orchidée.
20 » Terpinéol.
3 » Musc artificiel.
5 » Rhodinol.

VIOLETTE

100 gr. Violette vera 100 %.
30 » Terpinéol.
3 » Musc artificiel.

VIOLETTE II

100 gr. Ionone 100 %.
300 » Terpinéol.
6 » Musc artificiel.

VIOLETTE DE VENCE

500 gr. Violette artificielle.
5 » Irisine.
3 » Ylang-Ylang.
5 » Ionone.
10 » Jasmin otto.
5 » Rose naturelle.

VIOLETTE IV

100 gr. Violette Toulouse 100 %.
250 » Terpinéol.
10 » Irisine.
6 » Musc artificiel.

VIOLETTE SAN REMO

240 gr. Violette artificielle B. M.
2 » Ylang Ylang bourbon.
2 » Rose naturelle de France.
5 » Vanilline.
0,5 » Cassie naturelle Lyflor.

NEROLI

1000 gr. Néroli artificiel sur fleurs.
150 » Alcool.
100 » Terpinéol.
50 » Linalol.
5 » Rose naturelle.

LES ESSENCES DÉTERPÉNÉES EN CHIRURGIE



Les Produits Aromatiques Antiparasitaires

La valeur antiseptique des produits aromatiques est un fait acquis par de nombreux travaux que j'ai eu maintes fois l'occasion de citer.

Leur action semble se doubler, lorsqu'on les utilise sur un organisme vivant, d'une activation particulière de la vie des tissus éminemment favorable à la cicatrisation rapide.

J'ai eu fréquemment l'occasion de constater que les populations des Alpes emploient l'essence brute de Lavande pour le traitement de toutes les plaies chez l'homme comme les animaux. En Tunisie, dans la région où se distille le romarin, les indigènes usent l'huile essentielle de cette plante avec un succès constant.

Cependant les terpènes (hydrocarbure : $C_{10} H_{16}$ dont le type est l'essence de térébenthine) ayant un pouvoir irritant, qui se transforme lors de l'application sur des plaies vives en une véritable brûlure, j'ai pensé que les essences déterpénées, entièrement privées de ces hydrocarbures donneraient des résultats plus satisfaisants.

Une expérience faite sur moi-même dans un cas de gangrène gazeuse de la main droite, à la suite de brûlures profondes, m'a confirmé dans la conviction que les esssences déterpénées et notamment l'huile essentielle déterpénée de Lavande doivent rendre, et surtout actuellement, de grands services dans le traitement des plaies purulentes.

J'ai prié M. le docteur Forgues, qui a déjà expérimenté à maintes reprises les huiles essentielles, de bien vouloir en emporter avec lui au corps expéditionnaire du Maroc. Les résultats ont dépassé toute attente comme il résulte des études que nous avons publiées dans cette revue.

J'insiste également sur la valeur d'un nouveau mélange entièrement soluble dans l'eau : le Salvol désinfectant et insecticide puissant, qui peut être préparé en poudre comme les insecticides du commerce.

Je me tiens à la disposition de MM. les Majors, Chirurgiens et Médecins, pour leur envoyer gratuitement des échantillons copieux de ces deux produits, afin de leur permettre des essais, persuadé qu'ils pourront obtenir des résultats du plus haut intérêt.

R.-M. Gattefossé, *chimiste*,
19, rue Camille, Lyon.



LA GUIMAUVE

La Guimauve officinale (*Althæa officinalis*) est une des plantes les plus intéressantes parmi celles qui trouvent les débouchés les plus importants en confiserie, herboristerie, droguerie et pharmacie; aussi la culture industrielle de la Guimauve fait-elle l'objet d'une spécialisation dans certaines régions et plus particulièrement dans le département du Nord, où plusieurs centaines d'hectares lui étaient consacrés dans l'arrondissement de Valenciennes. Les principaux centres de production étaient Querouble, Crespin, Quièvre-Chain, Vieq et Thiveneelles. Dans ces localités, la Guimauve était cultivée concurremment avec la Mauve et le Bouillon-Blanc.

C'est une culture rémunératrice, par le produit net assez élevé qu'elle procure; de plus, elle améliore le terrain, par suite des labours profonds, des fumures abondantes, des façons culturales répétées qu'elle exige et qui contribuent à bien préparer le sol pour les autres cultures.

Les fleurs de guimauves ont des propriétés thérapeutiques, on les utilise dans les affections de la gorge et des voies respiratoires. La racine, longue, cylindrique, charnue, constitue le premier des émollients; elle est très efficace, en infusions et lotions, contre la dyssenterie et l'entérite. On en fait aussi des pâtes, des sirops, et le débouché offert par la confiserie n'est pas le moins important.

Les commissionnaires et les négociants en gros achètent de grandes quantités de cette plante qu'ils paient comptant à la livraison, suivant le cours du marché de Paris, lequel offre le débouché le plus considérable. Lyon, Marseille, Nîmes, Bordeaux, Nancy, Toulouse, de même que l'Angleterre, la Belgique et l'Amérique s'approvisionnaient dans l'arrondissement de Valenciennes.

La Guimauve se multiplie de boutures ou rejets, que l'on plante au printemps. Ces boutures, récoltées en octobre, sur les racines arrachées, sont conservées tout l'hiver, par stratification, dans du sable, en un local sain et aéré, pour éviter la fermentation qui a tendance à se développer rapidement. On arrose souvent et on surveille ces boutures, pour éviter les pertes. Aux premiers jours du printemps, on plante ces boutures en lignes espacées de 60 centimètres, avec écartement de 50 centimètres sur la ligne.

La guimauve se multiplie aussi de graines que les marchands grainiers vendent autour de 40 à 50 centimes les 100 grammes, au détail. Mais ce mode de reproduction est plus lent que par boutures et il n'est à conseiller que lorsqu'il s'agit de renouveler complètement la plantation. Les fleurs de la Guimauve n'apparaissent qu'en août-septembre. C'est le moment de procéder à la cueillette, qui s'effectue à petites journées et tant que dure la floraison; trois ouvriers sont nécessaires par are et par jour, à un salaire moyen de 1 fr. 50 par jour.

L'arrachage des racines à lieu en octobre; cette opération doit être faite avec soin, afin de ne pas laisser de portions de racines dans le sol. Pour retirer les racines intactes, deux ouvriers enfoncent dans le sol deux fouches robustes, courtes à deux dents, en les manœuvrant dans des directions opposées. Un troisième ouvrier tire la plante hors de terre, après quoi les pieds de Guimauve sont rassemblés et préparés pour la vente. L'épiderme jaunâtre qui recouvre les racines doit être enlevé, le commerce n'acceptant que les racines blanches et sèches.

Cette première opération, faite par des femmes, est l'*écreppage*, on l'effectue à l'aide d'un couteau peu tranchant, qui enlève la plus grande partie de l'épiderme. L'écreppage de 100 kilogr. de racines revient de 25 à 30 francs. Ensuite, on soumet les racines au blutage, au moyen d'un tonneau monté sur un axe vertical et animé d'un mouvement de rotation. Dans ce tonneau, on met les racines sèches qui, par l'agitation continue et le frottement contre les parois, sont débarrassées des dernières portions d'épiderme.

La conservation exige beaucoup de soins, car les racines de Guimauve ne sont livrées au commerce que lorsque les cours sont avantageux, et on a vu, en certaines années, ces cours varier presque du simple au double. Aussi les producteurs ne veulent-ils vendre qu'au moment le plus favorable, pour ne pas entraîner la dépréciation des cours.

La dessication des racines est indispensable pour en assurer la conservation parfaite. Cette dessication se fait industriellement chez le producteur, au moyen de tourailles analogues à celles que l'on emploie en malterie et pour sécher la chicorée à café. Quand les racines sont sèches, on les place dans un endroit sec et aéré, et on les recouvre de paille en attendant la livraison.

Chez le commerçant, les racines de Guimauve sont découpées en rondelles ou morceaux de 6 à 8 centimètres, à l'aide d'un coupe-racines.

Le commerce apprécie d'autant plus la marchandise que les morceaux sont plus réguliers.

On doit, autant que possible, s'abstenir de laver les racines; l'eau en retarde et en rend la dessication plus difficile, surtout à cause de leur nature mucilagineuse. Il est préférable d'étendre ces racines à l'air, pendant un jour ou deux, les ratisser ensuite légèrement, les brosser ou les agiter fortement dans un sac de grosse toile, pour en séparer la terre, les

1916



Notre distillation de l'Essence de

ROSES de FRANCE

(Roses des Jardins)

est terminée.

CETTE PURE ESSENCE NATURELLE DE FLEURS

a **tous les caractères** *de l'Essence Bulgare*
qu'elle remplace dans **tous ses emplois**

❧ ❧ ❧

Pour nous aider dans notre lutte contre les Produits ennemis....

Par **PATRIOTISME** *comme par intérêt*

VOUS DEVEZ ADOPTER

CETTE SPÉCIALITÉ NATIONALE

Envoi franco d'une once pour essai, au prix du kilog.
(cristallisable ou sans stéaroptènes)

GATTEFOSSÉ & FILS.

Jasmado	Lilamado	Mugamado	Pinkamado	Rosamado	Vaniamado
Synthèse Exacte du JASMIN	Synthèse Exacte du LILAS	Synthèse Exacte du MUGUET	Synthèse Exacte de L'ŒILLET	Synthèse Exacte de LA ROSE	Synthèse Exacte de l'HÉLIOTROPE

sont des **HUILES SYNTHÉTIQUES 100 %**, absolument immuables de Prix et de Qualité.

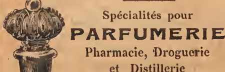
Demandez-nous Echantillons et Prix ; après un Essai, vous serez convaincu que ces Produits viennent bien à propos...

M. DORIER & Cᵒ, 78-80, Rue Marengo, MARSEILLE



FABRIQUE de BOUCHONS

à MÉZIN (Lot-et-Garonne)



Spécialités pour
PARFUMERIE
Pharmacie, Droguerie
et Distillerie

Bouchons perforés,
Virolles, Rondelles, etc..., etc.
Spécialité de Bouchons Verre

Bouchons Liège
ET
Bouchons Métalliques
DITS
STILLIGOUTTES

TUBES en ÉTAIN, etc.
CAPES en Crins Artificiels

COMMISSION et EXPORTATION
Catalogue illustré sur demande

Hors Concours **PARIS 1906** Membre du Jury

J.-P. GRUSSEN, PARIS
50, Boulevard de Strasbourg, 50

PEAUX BLANCHES — PEAUX COULEURS

PARFUMEURS-DROGUISTES

Pour les Peaux Blanches et Couleurs

Adressez-vous à la Fabrique

A. LÉVY & Cᴵᴱ

32, Rue des Marais, à PARIS (Xᵉ)

TÉLÉPHONE : NORD 37-31

PEAUX COULEURS — PEAUX BLANCHES

(PEAUX COULEURS — PEAUX BLANCHES)

MATIÈRES PREMIÈRES DE PARFUMERIE

Essences - Solvessences - Odoressences

Charles GARNIER & Cie

Pharmacien de 1ʳᵉ Classe

Lauréat de Chimie de l'École supérieure de Paris

38 *bis*, Rue des Messiers à MONTREUIL-s/-BOIS (Seine)

Usines à Vapeur :

MONTREUIL (Seine)	KARA-SARLI (Bulgarie)
GRASSE (Alpes-Maritimes)	BOIS-ROUGE (Réunion)

DISTILLERIES DES DEUX-SÈVRES

CHAPUIS, RICARD, ALLENET & Cie, **MELLE** (France)

ALCOOLS PURS

Ethylique Anhydre.
Propylique.
Isobutylique.
Amylique.

Acétates d'amyle, etc.

filaments et toutes les parties étrangères. On coupe les racines d'autant plus minces qu'elles sont plus charnues et plus difficiles à sécher.

Les racines de Guimauve sont exposées à moisir, c'est pourquoi on doit opérer la dessication à l'étuve ou au four, après qu'on en a retiré le pain, si on ne peut employer les appareils cités plus haut, mais il faut les surveiller, car elles peuvent se griller si on dépasse le degré de séchage nécessaire.

La conservation se fait dans des boîtes fermées hermétiquement ou dans un local bien sec, on les visite souvent, pour les empêcher de moisir, ou de se ramollir, puis on les nettoie et enfin on les passe à l'étuve ou dans un four modérément chauffé.

Le rendement de la Guimauve varie suivant les situations, les années, les soins apportés à la culture, etc. On obtient, en moyenne, 900 kilogr. de racines et 450 kilogr. de fleurs à l'hectare. En tablant sur un prix de vente de 170 francs les 100 kilogr. pour les fleurs et 106 francs, pour les racines, on établit comme suit le produit brut total, pour un hectare:

450 kilogr. de fleurs, à 170 francs, soit 765 francs; 900 kilogr. de racines à 106 francs, soit 954 francs; au total, 1.719 francs de recettes.

Comme dépenses de main-d'œuvre, pour la préparation des racines destinées au commerce, on compte:

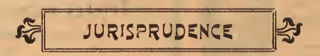
Ecreppage (20 fr. par 100 kilogr.), 180 fr.; blutage (10 fr. par 100 kilogr.), 90 fr.; séchage, combustible et main-d'œuvre, 106 fr.60; au total, 376 fr. 60.

Le produit net à l'hectare ressort donc à 1.719 — 376,60 = 1.342 fr. 40.

Cette évaluation est basée sur des cours moyens et en bonne année, si même on ne doit envisager que des prix de vente très bas (la statistique accusait, en 1906, 62 francs les 100 kilogr. pour les racines et 90 fr. pour les fleurs de Guimauve), on constate que la production de cette plante laisse encore un bénéfice supérieur à 550 francs par hectare. Mais les cours subissent parfois une très forte hausse; c'est ainsi qu'en 1901, les fleurs de Guimauve se sont vendues jusqu'à 250 francs les 100 kilogr., le rendement moyen était de 500 kilogr. à l'hectare, et les racines, 150 francs, avec un rendement moyen de 600 kilogr. Le produit net de la culture se chiffrait par 1.800 francs.

La production intensive de la Guimauve, pour la culture industrielle est donc suffisamment avantageuse pour être développée en raison des débouchés qui lui sont offerts par l'herboristerie, la droguerie, la pharmacie et la confiserie. Les régions du Nord ne produisent plus pour le moment et il est à souhaiter que l'on s'inquiète dans les cantons où les plantes médicinales sont déjà cultivées, de répandre la Guimauve et son industrie.

HENRI BLIN.



JURISPRUDENCE

Marque de Fabrique

INTRODUCTION EN FRANCE D'UNE MARQUE DE FABRIQUE ETRANGÈRE EXISTANT IDENTIQUEMENT.

Il résulte d'un arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation du 26 juin 1914 :

1° Qu'est prohibée, conformément à l'article 15 de la loi du 11 janvier 1892 l'introduction en France de marchandises portant une marque analogue à celle dont se sert une société, en France, pour marquer ses produits ;

2° Que fait une fausse déclaration, celui qui présente à la douane sous une autre dénomination des marchandises provenant de l'étranger qui, d'après leurs marques, devront être considérées comme marchandises prohibées et ce alors même que la demande aurait été présentée aux fins d'une réexportation immédiate.

Cet arrêt consacre la thèse contenue dans une circulaire de l'administration des douanes du 26 mai 1913, n° 1516, laquelle dispose ce qui suit : « Les marques de fabrique, même étrangères, tombent sous le coup de la prohibition légale, si les industriels ou commerçants auxquels elles appartiennent possèdent en France une usine, un établissement, une succursale, une maison de vente en gros ou en détail, un simple dépôt ou un représentant ».

(*Le Droit*, n° du 31 mars 1915).

❖ ❖ ❖

Voyageur de Commerce

UN VOYAGEUR DE COMMERCE PEUT-IL IMPOSER SON SUCCESSEUR A SON PATRON ?

Non, a répondu dans son audience du 29 mai 1914, la troisième Chambre du Tribunal Civil de la Seine, en décidant que le placier ou voyageur de commerce n'a aucun droit de propriété sur la clientèle qu'il amène à une maison de commerce et qu'à défaut de conventions précises à cet égard, il serait exorbitant de lui reconnaître soit à lui, soit à ses ayants-droit après décès, le droit d'imposer un successeur dans son emploi, successeur que le chef d'industrie devrait subir.

(*La Loi*, N° des 17 et 18 novembre 1915).

PETITES ANNONCES

AMÉRICAIN établi à New-York, énergique, connaissant à fond la clientèle de la Parfumerie de luxe, demande représentation d'une marque française pour les Etats-Unis. Ecrire au Bureau du Journal. M. B.

NOUS DESIRONS CONNAITRE pour la représenter une Manufacture d'Essences et de Parfums synthétiques non encore représentée aux Etats-Unis et au Canada.
Wolmark Chemical Company,
70, Geventh. av., New-York. U.S.A.

NOUS DESIRONS RECEVOIR des Echantillons et des Prix de maisons de lithographie pour tous les articles qu'elles produisent.
Ecrire Flora Chemical Company,
New-York. U.S.A.

COURTIER EN ESSENCES, sérieux, actif, bien introduit sur la place de Paris, recherche représentations bonnes maisons de produits chimiques, fabriques de toute matière, intéressant la branche parfumerie, savonnerie, droguerie.
Ecrire A. C., 105, Bureau du Journal.



Pays-Bas

Un des correspondants de l'Office National du Commerce extérieur lui fait parvenir les renseignements suivants :

Les articles de parfumerie sont vendus par les Allemands et par les Autrichiens franco domicile et en florins ; on remarquera que les conditions sont consenties de manière à éviter tous dérangements au destinataire (prix à domicile) et toute perte résultant du change (prix en florins) ; cette dernière condition profite en ce moment à l'Allemagne, le mark étant en baisse. Le fabricant a donc à supporter : 1. a) 5 % de la valeur pour droits d'importation sur les produits autres que la parfumerie alcoolique ; b) les droits d'accise (pas de droits d'importation sur la parfumerie alcoolique, ou 1 fl. 83 le litre (3 fr. 84 de liquide, sans égard à la force adcoolique ; c) les droits d'importation sur les savons et poudres de savon, 4 fl. les 100 kg. net (8 fr. 40). 2. Les frais de transport d'Allemagne en Hollande, pour cette catégorie de marchandises ; ils sont évalués à 2 1/2 % sur la valeur loco fabrique. Les prix indiqués sur les bordereaux ci-joints d'échantillons comprennent par conséquent les droits d'importation (5 %) ou d'accise pour la parfumerie alcoolique (1 fl. 83 le litre de liquide) et les frais de transport (2 1/2 %). Le crédit est de 60 jours avec 2 % d'escompte, ou de 3 mois sans escompte ; les 30 jours doivent s'entendre à partir de la date de la facture, plus 14 jours à vue. Il est essentiel que les traites soient envoyées sans frais et qu'elles portent la mention de 14 jours à vue ; de cette manière, si elles sont refusées lorsqu'elles sont présentées, le délai de 14 jours est plus que suffisant pour que fabricant et client puissent s'entendre sans que les traites soient protestées ; les frais de protêt étant environ de 8 fl. (16 fl. 80), il y a intérêt à les éviter.

Une grande partie des articles de parfumerie doit porter le prix de vente au détail, afin d'empêcher la dépréciation ; il doit être également moulé dans le verre un numéro d'ordre pour permettre au fabricant de poursuivre, le cas échéant, le client qui n'aurait pas observé l'engagement contracté devant lui de recpecter ces prix. L'Association créée en Hollande pour le maintien des prix de vente, dont font partie nos grandes maisons françaises, de même que les maisons allemandes, poursuit très activement ce genre d'abus.

La parfumerie est imposée uniformément quelle que soit sa teneur en alcool : il est donc avantageux de recourir à un dépositaire auquel on adresse des produits concentrés qu'il étend sur place : 100 l. de parfumerie à 10 degr. acquitteront les mêmes droits que 100 l. à 90 degr., dans le premier cas, cependant, l'alcool pur est de 10 l. et dans le second de 90 l. ; ces 90 l. peuvent facilement servir à former 900 l. d'extraits à bon marché. Les Allemands n'opèrent pas autrement : ils étendent d'eau les produits qu'ils reçoivent d'Allemagne, lorsqu'il ne s'agit pas de la parfumerie de luxe ; à 3 fr. 84 le litre, on peut calculer l'intérêt que présente cette manipulation sur place.

Les grossistes en parfums de la Hollande se plaignent que les commis-voyageurs français, qui viennent les visiter, ne parlent pas les langues étrangères, qu'ils ne connaissent pas les besoins du pays et qu'ils offrent des produits qui sont écartés sans examen, à cause de leurs prix trop élevés ; nos parfums français sont presque inconnus du grand public ; des produits de marque, très chers, sont recherchés en petite quantité, dans le milieu aisé seul, et cependant nous obtiendrions, avec un produit bon marché, des résultats surprenants. Lorsqu'on saura qu'aucune parfumerie du pays n'a de chances d'être vendue si elle ne porte, accolé au nom de la ville de Hollande où elle est fabriquée, celui de Paris, on comprendra la faveur dont seraient l'objet des extraits venant réellement de notre pays.

Le but de cette étude étant de préparer nos compatriotes à prendre la place de nos ennemis sur les marchés de la Hollande, il n'y a pas lieu de s'étonner que les moyens que ces derniers emploient soient préconisés. Lorsque les Allemands veulent lancer un produit, ils consentent tout d'abord des sommes importantes pour la publicité dans le pays qu'ils veulent conquérir commercialement et lorsqu'ils ont réussi à faire adopter un produit d'une maison, ils glissent ensuite facilement toute la production de la même marque; les frais de publicité font l'objet dans leurs écritures d'un compte spécial obligatoire, au même titre que le « Matériel » d'une comptabilité ; il est doté d'une certaine somme, toujours élevée, et de même que chaque année le « Matériel » d'une maison se trouve amorti pour tomber sans valeur au bout d'un certain temps, de même on puise dans ce compte, pendant un nombre donné d'années, le temps de faire connaître la « spécialité » qu'on se propose de lancer.

Les frais de publicité consistent en réclames dans les journaux, en catalogues artistiques et complets, en objets offerts en prime aux acheteurs. Il n'est pas question pour nous de renoncer à produire les articles de choix qui font l'admiration et les délices d'une clientèle riche ; mais comme c'est la



PARFUMS SOLUBLES DANS L'EAU

de M. DORIER & C°, 78-80, Rue Marengo, MARSEILLE

S'IMPOSE !

SUPPRIMEZ L'ALCOOL !



Vendez du Parfum et non pas un Dissolvant surchagé de Taxes !

Vous pouvez fabriquer un grand nombre de Produits de Parfumerie AVEC DE L'EAU.

N'attendez pas un Jour de plus et essayez.

Ecrivez-nous de suite et **notez que nous venons de porter nos Parfums solubles**

AU PLUS HAUT DEGRÉ DE PERFECTION

CONDITIONS DE VENTE

PARFUMS SOLUBLES A L'EAU (dits N° 1)

Prix
- Par 1 kil. (odeurs assorties), 125 gr. de chaque **30 fr.**
- Par 1 kil. (seule odeur) **25 fr.**

RÉDUCTIONS PLUS IMPORTANTES pour ORDRES de GROS ou MARCHÉS

Emballages : Nous ne les facturons pas.

Livraisons : Gare Marseille.

Droits : Tous les Droits, quels qu'ils soient, sont à la charge de l'Acheteur.

Paiements : Contre remboursement 2 % d'escompte ou net 30 jours (mois d'achat non compris).

ECHANTILLONS

I. — Sur demande, nous expédions gratis franco de port (en France et à l'Etranger) une série de 10 à 12 Parfums à choisir parmi ceux que nous indiquons plus bas.

Les quantités envoyées sont suffisantes pr parfumer fortement 1/4 de litre d'eau.



II. — Contre la somme de 20 fr., à nous faire parvenir par mandat ou prise en remboursement, nous expédions (toutes autres conditions connues) la série complète des 25 odeurs recommandées, à raison de 40 gr. par odeur, soit 1 kilog.

ODEURS RECOMMANDÉES

ACACIA	Eau de Cologne	LAVANDE	PORTUGAL	ETHEREA
BAY-RUM	FOIN COUPÉ	LILAS	QUININE	Freles Fleurs
BRUYÈRE	FOUGÈRE	MIMOSA	ROSE	LYDEA
CORYLOPSIS	HÉLIOTROPE	MUGUET	TRÈFLE	OPONEIA
CYCLAMEN	JASMIN	ŒILLET	VIOLETTE	RAMEAU D'OR



« camelote » qui rapporte les millions en pays étranger, nous pourrions créer un « article populaire », à très bon marché, qui s'enlèverait au moins aussi bien que les produits similaires vendus par les Allemands. Une maison française fabrique un dentifrice parfait : mais il a l'inconvénient de coûter 5 fr. le petit flacon ; si cette maison se décidait à lancer un produit « populaire » à quelques sous, grâce à sa marque universellement connue, elle ferait un chiffre immense d'affaires, mais en restant dans sa spécialité de pâte et d'élixirs dentifrices seuls. De même pour nos grandes marques, si nos maisons consentaient à produire également des parfums « populaires », à très bas prix, elles détrôneraient, non seulement en Hollande et dans les Indes néerlandaises, mais, on peut dire, dans l'univers, toutes les parfumeries allemandes qui ne pourraient soutenir, à prix égal, la comparaison avec les nôtres. Il y a, entre autres, un bâton de savon à raser, à lancer, mais « populaire », c'est-à-dire à 20 ou 25 centimes ; la maison française qui l'entreprendrait ne regretterait certainement pas son initiative. Mais il faut envisager des frais de publicité ; tous nos efforts resteront vains tant qu'ils ne seront pas soutenus par ce moyen. A l'exemple des Allemands, nous ne devrons lancer qu'une « spécialité » par marque ; chacune de nos maisons créerait un produit populaire, mais un seul, et elle peut être assurée du succès.

Les catalogues français de la parfumerie sont, d'une façon générale, convenablement présentés : il n'en serait pas de même pour ceux des autres produits : ou bien l'énonciation des objets, leur description, y serait défectueuse, ou autrement on y omettrait le plus grand nombre de produits, sans compter que la brochure ne posséderait aucun cachet.



Concurrence Déloyale

Concurrence déloyale par copie de catalogue

Il est de doctrine et de jurisprudence constante (voir notamment arrêt de la Cour de Cassation du 27 octobre 1903 et de la Cour de Paris des 17 janvier 1902 et 8 décembre 1906), que l'emploi d'un catalogue identique à celui d'un concurrent constitue un acte de concurrence déloyale quand il est fait de mauvaise foi et que si même le catalogue possède une classification particulière, présente une disposition originale, la contrefaçon de ce catalogue peut être réprimée par la loi des 17-24 juillet 1793.

Il en est certainement et *a fortiori* ainsi quand il s'agit d'un ancien ouvrier ou d'un ancien employé, voire même d'un ancien associé, qui a copié le catalogue de son ex-patron ou de son ex-associé.

C'est ce qu'à estimé le Tribunal de Commerce de la Seine dans son audience du 4 avril 1914, en décidant que commet un acte de concurrence déloyale à l'encontre de son ancien patron, l'ouvrier qui se procure le catalogue qu'il avait l'intention de copier à une époque où il était encore le préposé dudit patron et ce, dans l'intention de nuire à ce dernier, et qui, après sa sortie, dans le but de se faire connaître, usant des mêmes procédés, adresse à la clientèle de son ancien patron, un catalogue, dont non seulement l'aspect général est le même que celui de la maison qu'il vient de quitter, mais encore dont la formation, l'ordonnance des chapitres, la disposition des caractères d'imprimerie, les conseils à la clientèle, les instructions, les clichés et dessins ont été servilement copiés sur celui-ci.

(*La Loi*, n° du 18 juillet 1914).

❧ ❧ ❧

Contrats et Marchés

Vente d'huiles et usages commerciaux en Tunisie

Il résulte d'un Jugement du Tribunal civil de Sousse du 17 janvier 1913 :

1° Qu'en l'absence de stipulation contraire, l'acheteur de marchandises à livrer, peut céder son marché en tout ou en partie à un tiers ;

2° Que la signification de cette cession ne requiert pas de formes particulières ; qu'elle peut être faite soit par le cessionnaire, soit par le cédant et qu'elle est faite valablement jusqu'au moment où le vendeur doit se libérer ;

3° Que d'après les usages commerciaux de Tunisie, en matière de vente d'huile, l'acheteur peut toujours transférer à un tiers un marché conclu avec un vendeur, mais que ce dernier doit être avisé ; que si le transfert lui convient, il peut l'accepter ; qu'il peut également le refuser, mais à la condition de prévenir son client par lettre recommandée dans les vingt-quatre heures qui suivent la notification et que son silence implique acceptation formelle et par suite obligation de livrer au cessionnaire sous peine de dommages-intérêts envers ce dernier.

(*Journal des Tribunaux de la Tunisie*, 1914-26).

PETITES ANNONCES

VENDEURS de Peaux, Beaudruches, Flacons de luxe, Etiquettes, Etuis, Faveurs et Filets or, tous Accessoires de conditionnement pour parfumerie, sont priés de faire connaître leurs disponibilités : 1° au bureau du journal, à Lyon ; 2° à MM. Melhem frères, 992, Paséo de Julio, à Buenos-Aires.

ON DEMANDE un ingénieur chimiste, *spécialisé* dans la distillation des bois ou plantes (classes des parfums, méthyles, goudrons pharmaceutiques, etc.).

Faire offres à M. Gautier, sergent au Dépôt des Prisonniers de Guerre, au Mans (Sarthe), et joindre références.

ON DEMANDE ingénieur très informé et spécialisé dans la fabrication des pâtes à papier.

Faire offres à M. le sergent Gautier, D.P.G., Le Mans (Sarthe).





SALVOL. — The strongest antiseptic known in the world is a compound made as a result of the researches of the best men of science.

Salvol quickly kills parasites, such as lice, fleas, bugs, etc. ; Trials have proved eminently successful. It is hygienic, being the best antiseptic, and the price is very reasonable.

It is useful for the purpose of disinfecting and purifying hospitals, rooms of private dwellings, factories, stations barracks, trenches, camps, depots, etc.

The pratitioner will immediately recognise the quality of Salvol from its formula. We must remember the research work of Messrs Cadeac and Meunier ; also of doctors Blaizot & Caldagne. More recently of that of Hall of the Sidney's Physiological Laboratory. Salvol's active ingredients are : Phenols, eugenol, Thymol and carvacrol ; Citronellal, Citral, Eucalyptol and Endesmol, Borneol, Cineol, Camphre, Salvone. Terpenes, such as Pinenes & Aromadendrene wich are known to have the property of forming Ozone in damp atmospheres.

These différent hydrocarburs (oxygenated or otherwise) are rendered soluble by a special process, wich does not change their chémical properties, and in no way interferes with their activity.

One kilogramme of Salvol, in spite of its low price, contains 20 % by weight of the pure above named ingredients,and this quantity is sufficient to prepare from 1 to 10 hectolitres of very active disinfecting and insecticidal solution.

Our own trial and Practitioner's experiments who have utilised Salvol show that Pritius Inguinalis, Pediculus vestimenti & capitis are dying in less than 10 mtes in air containing only a drop of Salvol per air litre. Immediat contact of Salvol's pure or diluted destroys at once all parasites.

DIRECTION

RUBBING. — To be used pure or diluted in 1 to 5 times its weigth of water. Insects are kill at once when they are touch with Salvol, and the remain smell on the epidermis which las after several washing, is strong enough to take away all parasites.

Salvol can be applied on the skin and left several days without causing any injury, nor itching, nor soreness. It is absolute ly harmless. Then rubbing can be done without inconvenient before bath or shower.

Salvol may be used for washing purpose, being very antiseptic and very hygienic.

SHAMPOOING. — For destruction of lice : Salvol pure, dose 1 tea spoon full to be applied on the skull, then rubbing all over the skull and when it is done, wash with clear water. Salvol can be used instead brillantine for daily use as soft soap and stop all parasites or bacterium pollution.

Terpenless essential oil of lavender against cankers and wounds of bad nature.

We read in the french Paper « *La Parfumerie Moderne* » a very interesting article on the wonderful cure by Terpenless Essential oil of Lavender.

By Doctor Forgus, Medecin-Major de 1re cl.

When Mr Gattefossé, convalescent from a wound received at the front wrote to me : Have you tried Terpenless Essential Oil of Lavender for gaseous gangrene ? I was obliged to acknowlege that I was totally ignorant of that horrible complication in hospitals (before the war) — but that the boches onslaught revealed its worth to us.

I was then delighted with Mr Gattefossé's letter and we were very soon determined to start some new experiments with Terpenless Essential Oil of Lavender for the cure of cankers and bad wounds.

I must say at once : I have not yet seen any gaseous gangrene in Morrocco Hospitals. But I have seen gangrene without a name on natives. And I can certify that these gangrenes are as bad as those occuring at the front; one must have lived among the natives to be able to understand the horror of these stumps corrupted by syphilis, the obscure aspect of these ulcerous faces, where the eyes without eyelids have a vacant stare and beneath is the infected hole, made of a disappeared nose and perforated palate, deprived of lips and teeth.

And ulcers ! I remember having found in KHENIFRA Mosque, a woman still young, whose buttocks hade disapeared ; I saw the bid of flesh scarcely hiding the skelèton, and at the slightest movement, one could see the coxal articulation or hip bone articulation working. It was then the choicest patients for present study.

And these are satisfactory results that I bring to the notice of the scientific mind of « Mr Gattefossé » and to the therapeutic value of Terpenless Essences coming from their laboratories. The name « Terpenless Essences » cam to my pen, not by chance, not with the Idea of advertising « Terpenless Essences », which have become a speciality of « Maison Gattefossé of Lyon, France ».

I have written of Terpenless Essential Oil of Lavender because the good results which

I am going to submit to you come from the fact that what we used was precisely « Terpenless Essential Oil of Lavender ». What does the Surgeon require ? An homogeous antiseptic liquid of a constant value in active principles. The essentials oils are known to be insoluble in water. Now then try to put an essence of any kind in water ? « Turpentine Essence » for example ? You will have hundred of drops on top ; the top liquid will be caustic and the bottom will be neutral,unless you make the liquid into an emulsion. I know very well that Turpentine essence called « Lemon Turpentine dissolves in boiling water at 50° ; I know also in adding Ether to the mixture above, Turpentine Essence is partly dissolved. But these are laboratory methods & are exceptional, and we don't know wether the liquid obtained — « which is very much used at the front » act by its Ether or by its Turpentine.

To judge a product satisfactorily, it is better to avoid such a mixture. Now then, if we dissolve some Terpenless Essential Oil of Lavender from « Gattefossé » in boiling or sterilised water, we obtain an aromatic liquid where the active principle is evenly distributed, due to its being Terpenless.

I have adopted 2 strengths of the solution :

A strong solution : with « Gattefossé » Terpenless Essential Oil of Lavender................	100 grs
Boiled or sterilised water.......	1.000 C C
And weak solution : with dito Lavender	10 grs
Dito water....................	1.000 grs

All intermediate proportions are possible. But I don't think it is necessary to exceed the strength of the strong solution, nor even exceed that of the weak solution. It will be a too caustic liquid in the first case, and nearly neutral in the second.

The weak solution is clear at once ; the strong solution, cloudy at first, clears by water bath and remains clear at 15d centigrade.

I have used the strong solution as one is accustomed to utilise Nitrate of Silver of 1 %, painting liveless wounds, in light and superficial cauterization, in bath for ; fingers, foot, etc. ;

That is for limited cases, weak solution is used more freely.

Tincture of iodine has been put aside, the prestige it had before the war has been destroyed and we come back to the good antiseptics used formerly, as : liquor of Labarraque, Hypochlorite of potash, carbolic acid, etc. etc.

Forme, I have always believed and recognised the proof that a liquid is more antiseptic when its active principle is more Fragrant, to be precise, I trust more in alcohol of camphre than that of pure alcohol, to carbolic water than that of salt water at 7 %.

I don't deny the value of odourless simple antiseptics ; but I prefer fragrant antiseptics, Iodoforme itself give me better results every day than Aristol, its desodorised « cousin ».

That is why I was certain beforehand that a solution of terpenless essential oil of Lavender would be a very useful product and very satisfactory, thanks to its aroma and to its being Terpenless.

I have used the weak solution in general irrigation,always tepid on infectious wounds, on fistulous channel, on seton wouds, in hot baths for legs or for superior limbs, in pulverisation and with damp dressing.

We are far away from gaseous gangrene, yes and no ! I wanted to demonstrate beforehand that the solution of Terpenless Essential Oil of Lavender was applicable for all Surgery purposes.

Now answering to my title, see the folowing typicals cases :

First case. — Arabian's foot wounded by a gun shot, gangrene of the foot.

He refused all salutary amputation, and the wound happened 2 years ago. Two of the toes have already disappeared. I dressed the foot with a strong solution that brought the apearance of a furrow of elimination to the level of the classic amputation marck of Lifranc. The fore foot fell after 15 days. I painted the stump with light solution and the wound cicatrized without secondary infection.

Second case. — Osteite fistulised of the femur to the third inferior, shot 3 months ago by a gun. The elimination necrosis splinter and nauseous supperation disappeared after 10 days of daily dressing with a strong solution. The knee flexion, movement reappeared and seemed to be ameliorating when the man escaped and reached again his Douar.

Third case. — Phagedenic canker of the penis in crown. — Quarter of and hour daily application with the strong solution, during two weeks. « Restitio ad integrum » un expected.

Observation of the weak solution

First case. — Ozene to colon mobilised. Daily syringing of the nasal chamber with a weak solution, warmer and warmer, reheated if necessary during syringing. The caracteristic stench is attenuated slowly but progressively. After 11 days the patient was able to go back to the general room from which he was excluded on account of his infirmity. An apparent cure, but healing was obtained with nasal stoppers imbibed with that solution and left there.

Second case. — Varicous Ulcerus, of, a long standing, with an Arabian. Everything useless ; powders, pomades, etc., Bathing with hot solution every day brought a rapid cicatrization and a new healthy skin recovers the place of ulcerus after a treatement of 17 days.

(A suivre)

NOS AFFAIRES EN SUD-AMÉRIQUE

Le capitaliste français est trop enclin à dédaigner les affaires françaises à l'étranger et à leur préférer les mines exotiques aux noms ronflants ou mystérieux : Mines du Rand, Société des Grands Hôtel, Cie de Navigation de la Côte-Sud de... (Dampfer Südliche Küste und... siège social à Paris). D'ailleurs, l'opinion est trop fréquemment répandue dans le monde financier que seuls vont à l'Etranger, les aventuriers, les français qui ont commis quelques méfaits ou sont incapables de se faire une situation dans la métropole.

Les Banques tirent leur profit des émissions hasardeuses, mais hésitent à aider le commerce, l'industrie, l'exportation, etc...

En Argentine, à Buenos-Ayres existent 6 Banques espagnoles, 4 italiennes, 4 allemandes, 3 anglaises sans parler des Banques de pays qui aident véritablement leurs nationaux. Une seule Banque Française ayant conservé les procédés administratifs caractéristiques de nos banques a, paraît-il, compromis l'argent de ses déposants dans des entreprises spéculatives : champs de courses, terrains, eaux thermales, et, pour comble, en commanditant une Société Austro-Boche d'éclairage et de tramways électriques, dans des villes de 10.000 âmes et moins.

Nos consuls ignorent les affaires commerciales : mal payés (à peine le prix d'un loyer convenable), ils se désintéressent complètement des questions douanières et des intérêts industriels français. Nos ministres, s'ils ne possèdent pas une fortune personnelle considérable, ne peuvent vivre avec des émoluments, bons à Madrid ou à Rome, mais dérisoires en Argentine où il faut, pour tenir son rang, un loyer de 45 à 50.000 fr. Leur seul but est donc d'obtenir leur rappel au plus vite.

Nos procédés commerciaux sont d'ailleurs généralement mesquins : le négociant français demande tout à l'Etat, l'Etat de son côté prend des déterminations sous l'influence de gros électeurs incompétents et nuit à toute une industrie pour faire plaisir à un seul.

Il y a quelques années, par exemple, les vignerons de la Gironde subissant la *mévente*, au lieu de créer des débouchés réclamèrent des droits de douane sur les vins espagnols cependant nécessaires aux coupages pour l'exportation.

Aussitôt des Espagnols, à Pasages, importèrent les petits vins de Bordeaux et créèrent des marques semi-françaises : Château-Laffite (nom d'un courtier), Margaux, etc., à 320 francs le tonneau f. o. b.

Les marchés américains sont maintenant encombrés de vins espagnols vendus sous des noms français.

Les décrets sur les huiles et sur les conserves ont donné les mêmes résultats : les marchés sud-américains sont inondés de sardines. Le Gof, le Gal, Yvon, portugaises ou espagnoles.

Les sociétés et les offices servent à caser des présidents, secrétaires, trésoriers, correspondants qui parlent, font des rapport,mais ne changent rien à la situation existante.

Le commerce passe ainsi aux mains des étrangers parce que les discours ne sont pas des actes, parce que les français veulent imposer leurs goûts, leurs conditions aux marchés d'outre-mer alors que nos concurrents se plient aux exigences, aux désirs et aux commodités de leur clientèle.

Les agents et voyageurs non mobilisés restent sans ressource et sans activité parce que les maisons françaises, soit inertie, soit obstruction gouvernementale, ne peuvent ou ne veulent pas faire d'affaires. Les commissions douanières multiplient les formalités, prohibent la sortie des produits les moins utiles à la défense nationale et cependant capables de faire rentrer en France un peu de cet or si nécessaire et qui fuit de tous côtés.

L'Allemagne ne perd pas son temps : elle a accumulé un stock immense de marchandises dont elle inondera le monde aussitôt la fin des hostilités. Ses agents sont restés partout et prodiguent de magnifiques volumes de plaidoyers illustrés auprès desquels les feuilles insignifiantes de la Chambre de Commerce de Paris font pis qu'une piètre figure.

Notre orgueil est exagéré. Sans doute, nous faisons bien nos produits, mais ils sont trop souvent mal présentés, mal emballés, nos conditions de payement sont ridicules et nous ne cherchons trop souvent qu'à écouler nos rossignols à des prix extravagants. Ce n'est pas ainsi que nous reprendrons la première place que les Anglais sont en train de dérober à nos ennemis.

Existe-il en France un seul négociant qui accepterait de bon cœur de subir les conditions qu'il impose lui-même à ses clients. Payerait-il volontiers un connaissement avant de pouvoir vérifier en douane une marchandise qui est peut-être toute autre que ce qu'il a commandé, paye-t-il sa marchandise d'avance, à l'embarquement, fret à sa charge, emballage en sus, sans crier au vol ?

En ce moment où les nécessités de la guerre le forcent à subir ces conditions draconiennes se rend-il compte qu'il les a imposées lui-même à ses clients, pendant la paix, alors què ses concurrents acceptaient des rè-

glements à 6 mois, pour des marchandises bien faites et présentées.

Nos agents, en outre, sont mal rétribués, mal secondés, les patentes, locations, la vie sont dix fois plus chères en Argentine qu'en France et si la commission doit couvrir non seulement les dépenses de la vente, mais encore celle du recouvrement dont on le charge, de la solution des litiges, etc., elles ne peut arriver à faire vivre convenablement le représentant.

L'agent étranger au contraire possède toute la confiance de son mandant, il a un crédit en banque qui lui permet de faire face à toutes les dépenses imprévues : frais de déplacements, de bureau, gratifications, dîners, invitations, etc. En un mot, il est soutenu, aidé, considéré comme un véritable associé.

Si un industriel se sent incapable de soutenir à lui seul un agent dans une région où tout est si exagérément coûteux, qu'il se syndique avec d'autres exportateurs : les résultats changeront rapidement. Si les affaires prennent de l'extension, un voyage personnel s'impose : 1.700 francs de billet (36 jours aller et retour), 1.200 francs de séjour, deux mois de temps au total suffisent pour permettre de se rendre compte *de visu* des nécessités auxquelles il est stupide de vouloir se dérober du moment où l'on désire faire des affaires en Amérique.

Les Allemands traitent mieux les étrangers que leurs compatriotes, leur font des prix meilleurs, des conditions plus libérales, établissent, pour eux des qualités et des montages spéciaux. En France, c'est généralement le contraire qui se produit : travail dans la Métropole, exportation, doivent être frères jumeaux.

Pour lancer un produit en Amérique, le travail doit d'ailleurs être commencé à Paris, dans les établissements fréquentés par les Américains. De préférence, rentrés chez eux, ils redemandent cet article, font les fins connaisseurs, et, par pose, par snobisme, exigent ce produit. La foule suivra persuadé que c'est là la « Véritable Mode de Paris »... et tout le monde redemandera cette spécialité bien lancée .

N'hésitons donc pas à étudier de plus près les conditions d'établissement de nos agences : ne prenons pas un représentant à la légère, ne l'abandonnons pas à ses faibles forces.

Un agent à l'étranger, c'est une partie de la maison mère qui s'installe... donnons-lui les mêmes soins qu'à nos services centraux.

J. Laboureur.



SALVOL BALSAMIC, ANTISEPTIC ET HYGIENIC, KILLS PARASITES. — SOLUBLE IN WATER



(suite et fin) (1)

Observation of the weak solution

Third case. — Syphilic gum of nasal chamber. Mercurial treatment did not give the expected results, canker remained open, ichorous. Stoppers with weak solution give the 2 following primordial results : suppression of purulent discharge : odourles and perviousness of the nasal chamber at the end of 14 days.

Four case. — Crushed hand by gun shot. The conservative method taken soon after the accident despite the seriouseness of the wound would have allowed the wounded man to have had a less difformed hand but was useful. Thanks to the weak solution, continued daily bathing and damp dressing during the night with weak solution.

I will say nothing more

One can derive a conclusion from the above observations.

To resume. — Weak or strong solutions of Terpenless Essential Oil of Lavender give in the most divers cases, satisfactory and positive results.

This new antiseptic mixture deserves, then, to be studied on a large scale and seams qualified to cure grave and torpid affections.

Signed : Doctor Forgues,
Médecin aide-major de 1re classe.

Translated by WALTER ELLIS, Agent for messrs GATTEFOSSE & FILS, Lyon.

Président de l'Alliance Française Sud-Est de Londres, Cercle Artistique, Membre de la Chambre de commerce Française de Londres, Professor of the French Language and Literature, Instructor and Lecturer to the L. C. C., Graduate Teacher London chamber of commerce, Graduate to the New-York Institute of Science N.-Y., U.S.A.

(1) Voir *P. M.*, Octobre, Pages 79 et 82.





Les Matières Colorantes

Nous ne saurions nous désintéresser de la prospérité d'une industrie si voisine de la nôtre. Bien des réactifs ou des produits intermédiaires susceptibles d'être transformés en colorants peuvent aussi être métamorphosés en parfums artificiels. La prospérité des industries chimiques est un tout homogène et les parfumeurs ne peuvent se désolidariser des coloristes.

N'utilisons-nous pas d'ailleurs des quantités assez importantes de matières colorantes pour la fabrication des extraits, savons, lotions, etc. ?

C'est pourquoi nous accueillons avec plaisir les renseignements suivants qui ont été donnés par M. Herriot, espoir des industriels français et futur Dictateur de la « Reprise des Affaires », dans une récente interview :

« Je vous disais, il y a quelques semaines : Si nous ne savons pas réunir le capital scientifique et industriel nécessaire pour créer une vaste entreprise de produits chimiques, demain notre teinturerie, notre fabrication d'explosifs retomberont sous la dépendance de l'industrie chimique allemande.

« Aujourd'hui, cette vaste entreprise que j'osais à peine rêver est en voie de devenir une réalité. J'ai eu le bonheur d'être entouré par des travailleurs audacieux et tenaces. Ils ont entendu mon cri d'alarme. Ils ont cherché le remède avec acharnement. Ils l'ont trouvé.

« Deux ingénieurs, MM. Paul Jeancard et Chatagnier, sont l'âme de cette immense entreprise.

« Après tant de démarches, tant d'études et soutenus par les conseils des plus grands noms de l'industrie française, ils élaborèrent un plan hardi et sage.

« Ce plan, en voici les grandes lignes :

« Pour les besoins de la guerre, un grand nombre d'usines d'explosifs fonctionnent actuellement. Or, les explosifs modernes... mélinite, tolite, etc., sont des corps très voisins des colorants. Ils sont comme eux tirés du goudron de houille.

« Et il n'y a presque aucune transformation à faire pour qu'une usine d'explosifs devienne une usine de produits colorants.

« La transformation des usines d'explosifs en usines chimiques, la transmutation des usines de guerre en usines de paix, tel est le but, en somme, que nous nous proposons.

« Et apercevez-vous l'immense intérêt national de cette transformation ?

« Les usines de guerre ne cesseront pas leur travail. Grâce à notre entreprise nationale de produits chimiques, elles continueront de produire. Des centaines de milliers d'ouvriers garderont leurs salaires.

« Et quel avantage aussi pour la défense nationale ! Du jour au lendemain, ces usines de matières colorantes pourront être transformées en usines d'explosifs. Sachez-le. Les immenses entreprises de matières colorantes allemandes furent la grande force de nos ennemis. Leurs colossales usines chimiques, — la Badische Anilin und Soda Fabrik, la Meister Lucius, la Casella, toutes ces organisations au capital de plusieurs centaines de millions, — employant des ouvriers par dizaines de mille, des techniciens par milliers, — devinrent instantanément par le fait de la déclaration de guerre, les formidables pourvoyeuses de nos ennemis en explosifs.

Nous devons à M. Jeancard des félicitations pour son initiative et sa tenacité.

Puisse un concours dévoué de tous les industriels permettre la concrétion rapide de ces projets.

❧ ❧ ❧

Le Salvol

Nous avons souvent parlé de cette émulsion d'huiles essentielles choisies pour leur efficacité contre les germes et les insectes et nous sommes disposés à donner toutes les indications utiles aux spécialistes qui veulent préparer des insecticides ou des antiseptiques aromatiques par nos procédés.

Voici encore une communication que nous envoie le docteur Forgues. « J'ai à vous apporter de nouveaux compliments pour le Salvol. J'en ai usé lors d'une récente épidémie de paratyphoïdes et avec un plein succès. De même le Salvol a été efficace contre les moustiques et les puces.

« Mais son triomphe est la lutte contre les poux. Employé pur il donnerait peut-être une rubéfaction un peu trop intense à cause de sa très forte teneur (25 %) en huiles essentielles. Dernièrement, un malade qui avait des poux au pubis reçut par erreur une friction abdominale au Salvol presque pur. Ces poux furent naturellement détruits et le ventre en éprouva une douce chaleur qui fit le plus grand bien au malade. Douze heures après, la peau était encore rouge.

« J'ai essayé en même temps le Salvol pour des angines et affections pulmonaires avec résultat heureux.

Nous pensons qu'après ces preuves, nos confrères n'hésiteront pas à vendre des produits de la même catégorie. Les huiles essentielles sont énergiques à condition de

LA ZAGARA

Société Anonyme Coopérative des Agriculteurs de la Province de Reggio Calabria

REGGIO DI CALABRIA (Italia)

ESSENCES PURES

DE

Bergamotte -- Citron -- Mandarine -- Néroli

Orange douce et amère -- Petit Grain



n'être pas diluées exagérément, par conséquent les Gomenol, Lavande, Numidol, Salvol et tous produits analogues, doivent être adoptés par les thérapeutes modernes.

❧ ❧ ❧

Représentation et Exploitation de nouveaux Produits

En raison de la difficulté des communications avec la Russie, M. Aktschourin n'a pu donner suite, en 1914, aux demandes qui lui étaient parvenues pour l'exploitation, dans la région, de son procédé de fabrication de *colophane et de savon de colophane.* Ces difficultés ayant pu être aplanies, les industriels, que ce procédé intéresse, sont priés de s'adresser, pour tous renseignements, à M. Bloch, 10, faubourg Montmartre, Paris (9e).

(*Communiqué*).

❧ ❧ ❧

La Société Th. Mühlethaler, de Nyon (Suisse)

Nous apprenons que la Société par actions, Th. Mühlethaler, S. A., de Nyon (Suisse), vient de donner procuration à partir du 1er janvier 1917, à ses anciens collaborateurs, MM. J. Perez-Henrique et R. Panchaud, en reconnaissance de leurs fidèles services.

(*Communiqué*).

LES ENGRAIS POUR LA MENTHE POIVRÉE



Engrais. — La menthe est une plante avide d'engrais. On se contente trop souvent du rendement brut à l'hectare sans souci de la quantité et de la qualité de l'essence. Les différences que l'on constate, parfois, entre les prix qui se pratiquent dans deux communes voisines n'ont souvent pas d'autre cause que ces derniers facteurs.

MM. Charabot et Hébert sont arrivés à modifier la composition de l'essence et à obtenir des produits dans lesquels domine tel ou tel élément constitutif, en cultivant dans des parcelles de terre de composition identique et connue, mais ayant reçu, en dehors du témoin, du chlorure de potassium, du chlorure de sodium, du chlorure d'ammonium, du sulfate de sodium, du sulfate de potassium, du sulfate d'ammonium, du sulfate de fer, du sulfate de manganèse, du nitrate de sodium, du nitrate de potassium, du nitrate d'ammonium ou du phosphate de sodium.

La menthe, par suite de son développement foliacé réclame, avant tout, des engrais azotés. Dans les Alpes-Maritimes, on emploie presque exclusivement la vidange (150 k. à l'are, dans la région de Grasse), et le tourteau de sésame qui convient surtout aux sols légers et calcaires. Nous avons vu appliquer à Villeneuve-Loubet, chez M. Feraud, 6.000 k. de tourteaux par hectare (900 fr. à 15 fr. les 100 k.). Il est vrai que le rendement s'élève là jusqu'à 25.000 et 30.000 k. de menthe. Ailleurs, les doses sont beaucoup moins élevées ; 4.000, 3.000 et même 1.200 k. Mais cela dépend, bien entendu des autres engrais appliqués en même temps.

On donne les tourteaux en deux fois, les deux tiers en couverture, quand on laboure, l'autre tiers au moment de la confection des bourrelets pour l'arrosage.

Qu'il s'agisse de fumier très décomposé, de tourteau ou de vidange, ces ingrédients qui sont surtout des engrais azotés, ont l'inconvénient de ne pas apporter, en même temps, les proportions convenables d'acide phosphorique et de potasse. En outre, ils ne se nitrifient pas complètement avant la récolte de la menthe. On est donc amené à forcer de beaucoup les doses. Il est vrai qu'avant l'hiver on fait parfois une culture dérobée de navets, qui permet de récupérer ce qui est resté d'azote.

Les 6.000 k. de tourteau dont nous avons parlé, apportant beaucoup d'azote, forcent la plante à puiser des quantités proportionnelles d'acide phosphorique et de potasse ; les réserves du sol s'épuisent et on remarque un jour que la terre est « fatiguée ».

D'après MM. Charabot et Hébert — il fallait s'y attendre — la menthe doit recevoir une fumure complète, et l'absence d'un élément fertilisant se traduit par une diminution notable du rendement.

Mais il ne serait pas plus rationnel d'employer exclusivement les engrais chimiques. Ils ont d'abord, l'inconvénient de ne pas apporter la matière organique si utile, qui peut manquer dans certaines terres. En outre, comme certains sont très solubles, et que l'on a affaire ici à une culture très irriguée, ils craignent d'être entraînés en partie en pure perte, surtout le nitrate de soude. Dans cette prévision, donc, il faudrait forcer considérablement les doses, ce qui deviendrait onéreux et aussi nuisible pour les racines, à moins de multiplier la besogne.

Toutefois, M. Féraud, déjà cité, avec 600 k. de nitrate de soude (300 à la plantation, 200 le 1er juin, 100 en juillet), 500 k. de superphosphate et 500 de sulfate de potassium, a obtenu un supplément de 72 fr. de bénéfice sur le tourteau seul.

On a recommandé que lorsque la plantation est faite sur une plante sarclée, qui a

reçu une bonne fumure organique, on peut n'apporter que des engrais chimiques. Malgré tout, il convient, au moins dans la plupart des cas, d'employer une fumure mixte.

Nous avons pu constater, le 6 juillet 1912, chez M. Muhl, à Pégomas, qu'une planche qui avait reçu du fumier additionné de plâtre, et, en plus, par 1.000 k., 50 k. de sulfate d'ammoniaque, 100 k. de superphosphate et 50 k. de sulfate de potasse, donnerait près d'un tiers en plus de menthe verte que la planche voisine qui n'avait reçu que du fumier et du sésame, la récolte ne devait avoir lieu que du 15 au 20 août suivant. Mais pour nous mieux guider ici, citons un peu nos auteurs.

Nous calculons que, d'après MM. Charabot et Hébert, une récolte de 20.000 k. de matière verte à l'hectare exporte, en chiffres ronds, 50 k. d'azote, 30 d'acide phosphorique et 160 de potasse ; d'après M. Mazzaron, 64 k. d'azote, 40 d'acide phosphorique et 137 de potasse ; enfin, d'après un autre expérimentateur, dont nous avons oublié le nom, 140 d'azote, 40 d'acide phosphorique et 120 de potasse.

Les moyennes des deux premiers auteurs sont de 57 k. d'azote, 35 d'acide phosphorique et 148 de potasse, et celles des trois auteurs 84, 37, 139.

On le voit, la potasse est un principe alimentaire très nécessaire pour la *menthe*, et cependant, on la néglige beaucoup. Nous remarquons, en effet, que les 6.000 k. de tourteau de sésame dont nous avons parlé, dose qui est loin d'être adoptée par tous, sont bien insuffisants avec leurs 60 k. de potasse (6 % d'azote, 2 d'acide phosphorique et 1 de potasse).

Dans une expérience à Villeneuve-Loubet, M. Belle constata qu'une dépense d'acide phosphorique de 50 fr. donna un excédent de récolte de 561 fr., soit un placement de 1222 % avec la potasse, le placement ressortit encore à 385 %.

Les engrais chimiques auxquels on peut faire appel sont le nitrate de soude et le sulfate d'ammoniaque pour l'azote, les superphosphates et les scories pour l'acide phosphorique, le chlorure et le sulfate de potassium pour la potasse.

Les superphosphates et les sels potassiques se mettent au labour de préparation avec le fumier, le sulfate d'ammoniaque à la veille de la plantation et le nitrate généralement partie à la veille, partie au cours de la végétation.

MM. Charabot et Hébert ont trouvé que le nitrate de soude est très favorable à la menthe, non pas tant pour le poids de matière verte récoltée, que pour la composition de l'essence même. L'engrais humain appliqué à la dose de 150 k. par are, donna 420 k. 5 de plante fraîche à l'are, et une solution à 2 % de nitrate de soude, à raison de 5 k. par are, en donna 410 k. 2. Mais on obtint 735 gr. d'essence dans le premier cas et 780 dans le second, soit 55 gr. par are, en faveur du nitrate, ou 5 k. 5 par hectare, c'est-à-dire 440 fr., en comptant l'essence à 80 fr. le kilog.

Pour ce qui concerne l'acide phosphorique on réserve les superphosphates pour les sols calcaires et les scories pour les sols qui manquent de chaux. Toutefois, la forme sous laquelle il convient le mieux de donner l'acide phosphorique comme peut-être d'autres éléments, est à étudier. Ainsi, chez M. Féraud, dans un sol d'alluvion, meuble, profond, silico-argileux, les superphosphates ont paru supérieurs aux scories pour le développement des plantes. Par contre, les scories donnèrent des plantes plus riches en essence. Il n'en fallut que 423 k., au lieu de 465 k. pour 1 k. d'essence, mais, au total, la production d'essence fut la même.

Le chlorure de potassium ne convient qu'aux sols calcaires et on doit l'appliquer en automne ou en hiver. Le sulfate peut-être mis dans tous les sols aux mêmes époques.

A titre d'indication. car on ne saurait donner une formule unique convenant à tous les sols, voici quelques exemples de fumures employées dans le Midi (par hectare) : Dans les sols silico-argileux profonds, 20.000 k. fumier de ferme ou 1.500 k. tourteau de sésame, 300 k. nitrate de soude ou 225 sulfate d'ammoniaque, 400 superphosphate, 300 k. sulfate de potasse (500 si l'on emploie le tourteau au lieu du fumier) Le nitrate est mis en deux fois, 200 k. à la plantation, 100 k. vers le 15 mai ; le sulfate d'ammoniaque se met à la plantation (M. Belle). En sol argilo-calcaire perméable en côteau, sur défrichement d'ancienne prairie. 300 k. nitrate, 1.000 superphosphate, 300 sulfate de potasse, ce qui représente une dépense de 260 fr. environ ; rendement 20.500 k. de menthe, à 12 fr. les 100 k. (M. Autran, à Annot. B.-A.).

Autre : 30.000 k. fumier de ferme ou 2.500 k. tourteau sésame, 300 k. nitrate, 400 superphosphate 16/18, 100 k. sulfate potasse, le tout appliqué avant la plantation, sauf le nitrate à mettre en avril et à enfouir par un binage.

En terre franche, calcaire de richesse moyenne, 3.000 k. tourteau sésame à 5-6 % d'azote et 4 % d'acide phosphorique, 120 k. chlorure potassium (350 fr.).

En sol non-calcaire, 1.250 k. sang desséché à 12 à 13 % d'azote, 250 scories à 15 %, 130 k. sulfate potasse à 46 % (300 à 350 fr.).

Autre : 18.000 k. fumier de ferme ou 950 k. tourteau de sésame à 7 % d'azote, ou 400 k. de nitrate de soude ; 300 k. superphosphate ou scories à 16/18 %, 290 sulfate potasse.

Autre, fumier de ferme au labour, 400 k. superphosphate, 300 chlorure potassium, 300 plâtre; en avril 300 k. de nitrate additionné de 300 k. de plâtre.

Autre fumier de ferme. 300 k. superphosphate, 100 chlorure de potassium, et au printemps 200 k. nitrate.

Antonin ROLET,
Professeur à l'Ecole d'Horticulture d'Antibes.

La table des articles insérés parmi les annonces se trouve à la page 7 de l'année 1917.

9e Année. NUMERO 4 AVRIL 1916.

19, Rue Camille, 19
LYON

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

Boul. de l'Hôpital, 140
PARIS

LA PARFUMERIE MODERNE



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

SOMMAIRE DU N° 4

Imp. P. LEGENDRE & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.